



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

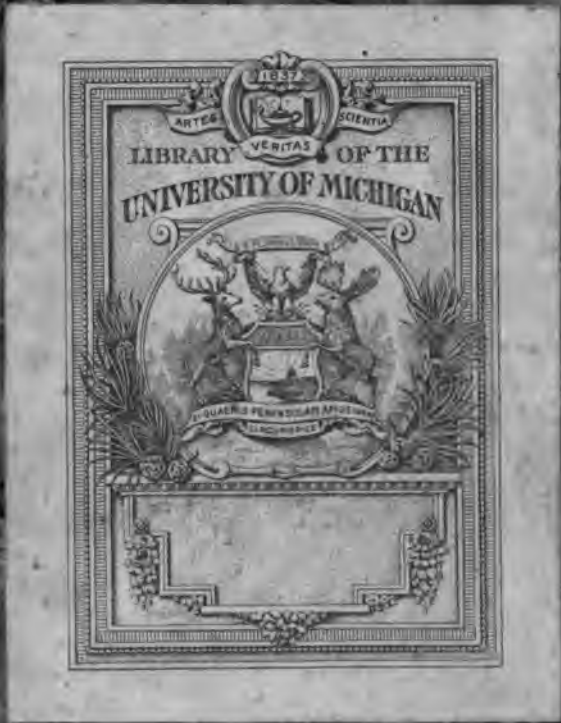
Nous vous demandons également de:

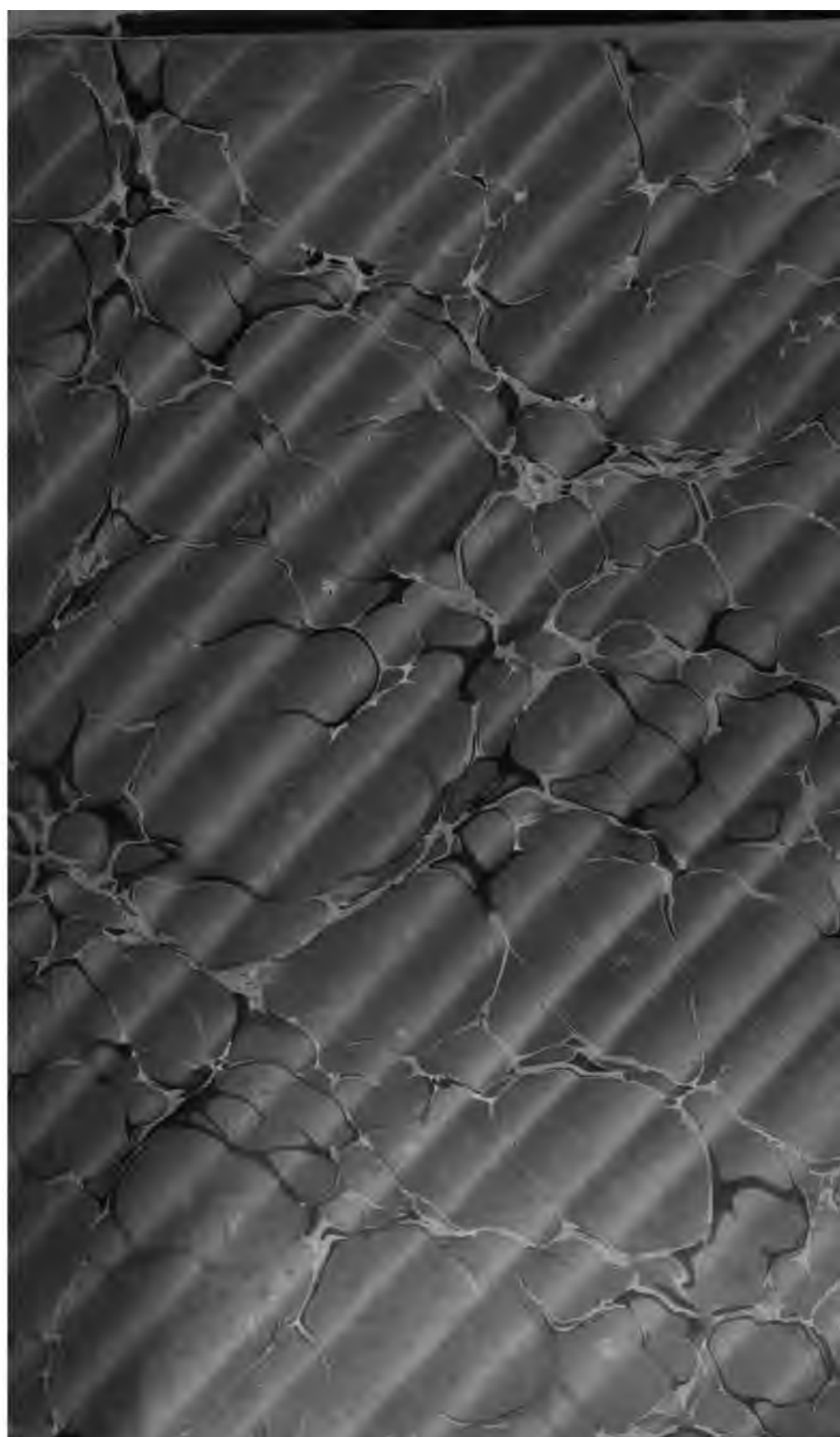
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 1,410,502





848
F93
K

pg. 379-380
missing from the
volume.

OEUVRES
DE
FROISSART

OEUVRES
DE
FROISSART

publiées

AVEC LES VARIANTES DES DIVERS MANUSCRITS

PAR

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE

Membre de l'Académie royale de Belgique
Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

CHRONIQUES

—
TOME VINGT-QUATRIÈME
—

Table analytique des noms géographiques

A - K

BRUXELLES

MATHIEU CLOSSON.

—
1877

La table des noms géographiques termine cette édition de Froissart, qui, à mesure que nous poursuivons notre travail, s'est étendue au-delà de toutes nos prévisions.

En jetant un coup d'œil en arrière, il nous est impossible de ne pas regretter les lacunes que nous n'avons pu combler, mais le lecteur voudra bien ne point perdre de vue que nous avons pour la première fois mis en lumière des textes d'une incontestable valeur ; et il nous saura peut-être aussi quelque gré d'avoir ajouté aux notes nombreuses où sont rapportés les événements, un index renfermant des notices biographiques sur les princes et les chevaliers nommés par Froissart, et en second lieu un autre index destiné à éclaircir ce que les désignations géographiques du chroniqueur offrent trop souvent d'incertain et d'obscur.

Dans cette double tâche si longue et si laborieuse nous avons rencontré près de tous les érudits auxquels nous nous sommes adressé, l'appui le plus obligeant et le plus utile. C'est pour nous à la fois un devoir et un honneur de reconnaître ici publiquement tout ce que nous avons emprunté à leurs excellentes communications.

Et d'abord, en tout ce qui touche à la patrie même du chroniqueur, aux souvenirs qu'y a laissés sa famille, aux mentions si fréquentes qui rappellent et les lieux qu'il visita et les noms qu'il a rendus célèbres, nous ne saurions assez dire avec quel soin assidu et persévérant l'honorable archiviste de Valenciennes, M. Caffiaux, est parvenu à reconstituer, après quatre siècles, cette physionomie si intéressante du pays le plus chevaleresque et le plus littéraire, où l'on rencontrait à côté des héros qui conquéraient les royaumes, des chroniqueurs aussi illustres que ces héros.

Pour ce que nous avons conservé du Hainaut (et pourrions-nous assez déplorer ce démembrement imposé par la force sous Louis XIV, qui a enlevé au Hainaut sa vieille capitale ?) M. de Villers, archiviste de l'État, nous a ouvert le trésor des chartes des comtes de Hainaut, et la part qui en est restée aux archives de Lille, nous a été communiquée avec la même obligeance par M. l'abbé Dehaisnes, conservateur de cet important dépôt.

D'autre part, des érudits qui ont consacré leurs recherches à des monographies pleines d'intérêt, nous ont aidé de tout ce qu'ils avaient appris, et parmi ces données il y en avait qui offraient à nos

yeux un mérite tout spécial : elles nous étaient adressées de Lestines par un savant aussi modeste que consciencieux. Je veux parler de M. Théodore Lejeune que diverses sociétés scientifiques du Hainaut ont inscrit au nombre de leurs membres et de leurs collaborateurs.

A côté de ce que nous devons aux notes qui nous ont été adressées, il faut ne pas oublier les facilités qui nous ont été offertes pour réunir celles que nous avons nous-même cherché à rendre aussi complètes que possible. Il ne reste rien à ajouter à l'hommage qui a été rendu si fréquemment à cet égard aux savants conservateurs de nos grands dépôts littéraires, M. Gachard, archiviste-général du royaume, et MM. Alvin et Fétis, conservateurs de la Bibliothèque Royale. Leur obligeance a été signalée par tous les savants étrangers qui se sont arrêtés à Bruxelles : elle a été plus grande encore lorsqu'il s'agissait d'une œuvre tentée en Belgique en l'honneur du plus célèbre chroniqueur de nos anciennes provinces.

En France, nous avons à payer la même dette de gratitude.

M. Léopold Delisle, appelé récemment à remplir les fonctions si importantes d'administrateur de la Bibliothèque Nationale, a bien voulu nous confier les manuscrits que nous avons à reproduire ou à consulter. M. Michelant, en cette occasion comme en toutes les autres, a mis à nous aider un empressement que nous apprécions vivement, et c'est à l'habileté paléographique de M. Deprez que nous devons de nombreuses transcriptions.

Aucun dépôt ne renferme plus de documents propres à justifier ou à corriger les narrations de Froissart que le Trésor des Chartes mis libéralement à notre disposition par M. Alfred Maury ; et nous n'avons pu que regretter qu'il n'ait pas été en notre pouvoir d'y recourir plus souvent. Nos recherches eussent été bien plus pénibles et bien plus stériles si l'un des directeurs des Archives Nationales, M. Douët d'Arcq, connu par tant d'excellents travaux sur l'histoire de France, ne nous avait permis de puiser à pleines mains dans les sources qu'a réunies sa persévérante érudition : je veux parler de ces notes qui se comptent par milliers, où se trouvent groupés dans un ordre parfaitement méthodique les passages les plus intéressants des vastes collections du Trésor des Chartes.

Les lumières de M. Boutaric qui a consacré au règne de Philippe le Bel de si remarquables travaux, nous ont été aussi d'un grand secours pour l'étude du XIV^e siècle, dont les premières années ont surtout fixé son attention.

M. Arthur Giry, M. de Laborde ne se sont pas montrés moins obligeants ; et il en a été de même de M. Luce qui, s'occupant également d'une édition de Froissart, comprenait mieux que personne que dans ces travaux il ne peut y avoir d'autre rivalité que le désir de servir utilement les intérêts de la science.

M. Lacroix, toujours plein de zèle pour ce qui touche aux progrès de l'histoire et des lettres, ne s'est point borné à mettre à notre disposition les nombreux manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, notamment cette

chronique anonyme écrite dans la patrie de Froissart par un contemporain de Froissart, que nous regrettons de n'avoir pu exhumer tout entière : ses conseils éclairés ne nous ont jamais fait défaut.

Parmi ces témoignages d'une précieuse sympathie auxquels nous ajoutons le plus grand prix, il en est qui nous manqueront au moment où nous achevons notre publication. Il suffira que nous citions ici M. Guizot qui a si bien nommé Froissart : le chroniqueur dramatique du moyen âge, et M. de Barante qui avait su reproduire les récits de Froissart, en les faisant siens par l'ordre et l'élégance qui lui étaient propres, mais en leur laissant leur charme natif et leur naïveté.

Hors de Paris, le même accueil était réservé à nos recherches. M. Rigollot nous cédait la transcription du manuscrit d'Amiens à laquelle il avait travaillé une grande partie de sa vie. M. Castan nous faisait connaître le manuscrit de Besançon aussi bien que si nous l'eussions eu sous nos yeux ; et en ce qui concernait la partie peut-être la plus difficile de la géographie de Froissart, la description de la Guyenne, M. le vicomte de Gourgues, M. Léo Drouyn, M. Ribadiou nous confiaient le résultat de leurs longues recherches, tandis que M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, se plaisait à éclairer des vives lumières de ses connaissances locales tout ce qui concernait le voyage de notre chroniqueur à la cour de Gaston-Phébus.

L'hommage reconnaissant que nous rendons ici aux érudits français, nous le devons aussi aux érudits de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne.

M. Campbell à la Haye, M. du Rieu, à Leyde, nous ont confié avec une obligeance parfaite d'excellents manuscrits. On peut citer notamment le texte du second livre des Chroniques conservé à Leyde comme le plus complet et le plus correct qui soit parvenu jusqu'à nous.

A Londres nous avons reçu le même accueil près de MM. les conservateurs du British Museum et du Record-office. Il est impossible d'exprimer, si on ne l'a éprouvé soi-même, le sentiment d'admiration qu'inspire au British Museum l'aspect d'une installation si magnifique combinée avec un ordre et une régularité qui n'ont rien de sévère ; et personne ne pourrait indiquer les importantes révélations que promettent aux explorateurs du Record-office les riches collections déjà classées et ces documents à-peu-près innombrables non encore catalogués, où nous retrouverons peut-être un jour les données vainement cherchées jusqu'aujourd'hui sur le clerc de Philippe de Hainaut.

Si les collections de la Bodléienne à Oxford sont moins étendues, elles ne sont pas moins dignes d'attention. La même obligeance y attend quiconque se livre à des études sérieuses, et ne faut-il pas rappeler ici que c'est à l'un des conservateurs de la Bodléienne que nous devons la publication de la chronique rimée du héraut Chandos, l'ami de Froissart et l'un des narrateurs auxquels il a lui-même emprunté ses récits ?

Ne pouvons-nous pas citer aussi parmi les érudits anglais M. Gustave Masson qui, sans renier sa patrie, s'applique avec un soin si actif à faire connaître les richesses littéraires de l'Angleterre ?

La mort est venue frapper récemment sir Thomas Phillipps qui, avec une inépuisable complaisance, nous avait ouvert les trésors de sa célèbre collection de Cheltenham ; mais du moins l'expression de notre profonde gratitude parviendra jusqu'à lord Asburnham qui, en nous accordant l'hospitalité dans sa magnifique résidence du comté de Suffolk, nous a permis de consulter la bibliothèque qui n'en est pas le moins remarquable ornement.

Les RR. PP. de la Compagnie de Jésus qui dirigent le Collège de Stony-hurst, possèdent un ancien manuscrit de Froissart : nous leur devons l'analyse de ce texte, qui a été insérée dans notre introduction.

Lorsque dans un voyage à Rome nous eûmes retrouvé le manuscrit de la quatrième rédaction du livre I^{er}, qui restera connu sous le nom de manuscrit du Vatican, des facilités tout exceptionnelles furent accordées pour la transcription de ce texte. La Rome pontificale, héritière de Constantin, conservait alors dans sa splendeur séculaire la triple couronne que lui ont faite dans l'histoire la foi, les lettres et les arts ; et rien ne menaçait encore le legs fait par Christine de Suède à un pieux vieillard près de qui elle était venue chercher la paix de l'âme et l'oubli des grandeurs du monde.

L'Allemagne est moins riche en manuscrits de Froissart. Cependant nous ne pouvons passer sous silence les importantes communications de M. le Dr Henri Pfeiffer, qui nous ont permis de faire figurer dans notre édition le texte du manuscrit de Breslau.

M. de Steiger, premier bibliothécaire de la ville de Berne, ne s'est pas montré moins obligeant.

Quelques explications spéciales sont nécessaires pour la table des noms géographiques.

Notre premier projet était d'emprunter aux archives et aux bibliothèques des villes citées par Froissart la reproduction des principaux actes qui se rapportent aux narrations du chroniqueur et qui peuvent soit en compléter les détails, soit tout au moins en déterminer exactement la date. Parfois, on trouve à glaner dans les anciens rôles et dans les vieux comptes des notes historiques pleines d'intérêt. Force nous a été de renoncer à ces recherches qui eussent suspendu pendant plusieurs années l'achèvement de notre publication.

Nous nous proposons aussi de joindre à notre travail des cartes où les chevauchées des belligérants eussent été indiquées avec soin. Nous pensions que les calques dressés d'après notre table géographique eussent pu devenir dans des mains plus habiles des documents intéressants pour la géographie du moyen-âge, et nous avions espéré un instant que le corps d'état-major belge, auquel on doit déjà des travaux remarquables de ce genre, aurait pu apporter un concours tout patriotique à l'exécution de cette tâche, puisque les chevauchées racontées par Froissart ont eu souvent nos frontières pour théâtre ou tout au moins ont révélé le courage de nos barons et de nos chevaliers. Une lettre de M. le ministre de la guerre, subordonnant ce concours à des conditions pécuniaires trop onéreuses, est venu, à notre grand regret, nous apprendre que nous nous étions trompé dans ce vœu, et nous sommes réduit à mettre sous les yeux du lecteur nos calques mêmes, quelque grossiers et quelque imparfaits qu'ils soient.

Ces cartes sont au nombre de trente-et-une ; nous les énumérerons successivement.

I. Hainaut (XXIV, 361).

A la carte du Hainaut se rattachent les trois cartes suivantes :

II. Hainaut et Thiérache (XXIV, 149). Nous y avons retracé la marche d'Édouard III jusqu'à la Flandre où il se trouva en présence de l'armée française réunie à Buironfosse. Il y a quelques divergences dans le récit des diverses rédactions.

III. Thiérache et Chimay (XXIV, 229). Nous y indiquons, surtout d'après la quatrième rédaction composée à Chimay, les tristes scènes de pillage et de dévastation qui se succédèrent comme représailles.

IV. Valenciennes (XXV, 379). On sait que le chroniqueur s'est plu à indiquer, autour de son toit natal, une foule de localités qu'il visita sans doute pendant sa jeunesse et où il put entendre raconter les douloureux épisodes de la campagne du duc de Normandie.

V. Flandre (XXIV, 309).

Les chroniques spéciales consacrées à la Flandre, sont celles où il y a le plus de noms de lieux. Il est évident que Froissart connaissait fort bien le pays.

A la Flandre et au Hainaut se rattache la carte suivante :

VI. Tournay (XXV, 340).

Cette carte a été dressée pour les opérations du siège de 1340. M. Vanden Broucque, archiviste de la ville de Tournay, a bien voulu nous donner sur l'ancienne topographie de la célèbre et vaillante cité des bords de l'Escaut des indications que nous avons été heureux de reproduire.

VII. Brabant (XXIV, 127).

Froissart, commensal du duc Wenceslas, n'a donné sur les villes du Brabant que des renseignements fort exacts.

VIII. Liège (XXV, 20).

La même observation s'applique à cette carte. Froissart, chanoine de Chimay, était un des clercs relevant de l'évêché de Liège.

IX. Hollande (XXIV, 375).

Froissart visita Schoonhove et Gouda. A cette époque le comté de Hollande appartenait à la maison de Blois. On sait la part qu'elle prit aux sanglantes expéditions de Frise. Le chroniqueur semble avoir été moins bien instruit de ce qui se rapportait aux guerres de Limbourg et de Gueldre.

La géographie de la France comprend treize cartes.

X. Artois et Picardie (XXIV, 42).

Ici les noms géographiques abondent. On voit que c'est l'un des pays que Froissart connaissait le mieux.

Nous avons indiqué les deux grandes chevauchées d'Édouard III en 1346 et en 1360, celle de Robert Knolles en 1370 et celle du comte de Buckingham en 1380.

Presque toujours les armées anglaises suivent à-peu-près la même route. Elles passent devant les villes où se sont enfermées les garnisons françaises, et se dirigent, en traversant la Somme et l'Oise, vers la Champagne.

XI. Champagne (XXIV, 217).

Ici encore nous continuons le tracé de la chevauchée d'Édouard III en 1360 et de la chevauchée du comte de Buckingham en 1380.

Lorsqu'Édouard forma le siège de Reims, songeait-il à y faire couler sur son front l'huile sainte qui avait consacré la royauté de Clovis ?

XII. Bourgogne (XXIV, 125).

Les mêmes chevauchées se poursuivent en Bourgogne. Nous continuons à les marquer par un trait sur cette carte.

XIII. Ile de France (XXV, 158). Nous signalons sur cette carte la marche des expéditions anglaises qui se sont le plus rapprochées de Paris. Il semble qu'à diverses reprises Édouard III ait compté sur un mouvement qui soit en 1346, soit plutôt après la mort de Marcel, lui eût facilité la conquête de la capitale du royaume de France.

XIV. Normandie (XXV, 135).

La Normandie fut le théâtre de fréquents combats. Nous avons cru pouvoir nous borner à faire connaître aussi exactement que possible la direction suivie par l'armée anglaise en 1346, depuis la Hogue jusqu'à Poissy.

XV. Bretagne (XXIV, 133).

Les historiens de la Bretagne sont fort incomplets pour ces guerres du XIV^e siècle qui ont assuré à ce pays la meilleure part de sa vieille renommée chevaleresque. Bien des faits seraient à redresser ou à classer dans un ordre plus rigoureusement exact, et les difficultés qui sont liées à la chronologie, ne sont pas moindres pour la géographie.

XVI. Maine (XXV, 50).

Le Maine, touchant à la Bretagne, participa aux mêmes guerres. Ce fut là que la bataille de Pontvalain porta un coup mortel aux expéditions anglaises qui parcouraient la France. Nous indiquons la chevauchée du comte de Buckingham en 1380.

XVII. Poitou (XXV, 193).

Il y a pour les dénominations géographiques du Poitou et de la Saintonge d'assez nombreuses difficultés. Nous n'osons pas nous flatter d'avoir réussi à les résoudre ; et l'on ne trouve guères de données plus satisfaisantes dans les monographies anciennes consacrées au duc de Bourbon et à Bertrand du Guesclin.

Nous indiquons sur cette carte les diverses étapes de la campagne anglaise de 1356.

XVIII. Auvergne (XXIV, 55).

Il faut remarquer la place considérable faite ici à des forteresses et à des châteaux qu'occupaient les chefs de compagnies.

XIX. Provence (XXV, 210).

Ici les indications géographiques sont rares.

XX. Languedoc (XXV, 7).

Pour le Languedoc, il y a une part notable à faire aux souvenirs personnels du chroniqueur.

Nous n'avons pu déterminer quelle fut l'abbaye où il s'arrêta avant de se rendre à la cour de Gaston-Phébus.

XXI. Guyenne (XXIV, 354).

Aucune carte n'a donné lieu à plus de difficultés. Les érudits qui habitent la Guyenne, n'ont pu s'entendre à cet égard, et Froissart reste responsable à leurs

yeux des données incomplètes ou inexactes qu'il a souvent empruntées, pour les événements antérieurs à son temps, à la chronique de Jean Le Bel.

XXII. Béarn (XXIV, 71).

Grâce à l'obligeante érudition de M. Raymond, le lecteur pourra suivre pas à pas l'itinéraire dont Froissart nous a laissé un récit plein de charmes.

Nous franchissons la mer avec Froissart, et trois cartes figurent les pays gouvernés ou envahis par Édouard III.

XXIII. Angleterre (XXIV, 20).

De nombreuses mentions géographiques rappellent les voyages de Froissart. Quelquefois la forme des noms géographiques rend leur désignation assez difficile.

XXIV. Écosse (XXIV, 284).

Ici aussi les difficultés abondent, surtout pour ces bourgs et ces forêts des *borders* où se livrèrent de si nombreux combats.

XXV. Irlande (XXIV, 380).

A peine quelques noms de lieux. Froissart ne connaissait l'Irlande que par les récits assez vagues et fort étranges de Henri Chrystead.

Nous retrouverons la trace de la gloire de l'Angleterre sur les deux cartes qui suivent :

XXVI. Castille et Aragon (XXIV, 177).

Un trait marque les étapes du prince de Galles depuis Dax jusqu'à Burgos. On remarquera aux bords de l'Èbre le bourg de Najera qui donna son nom à la victoire dont le prince de Galles se montra le plus fier.

XXVII. Portugal et Galice (XXV, 205).

Le duc de Lancastre se plaignait de ne pouvoir ni comprendre, ni retenir dans sa mémoire les noms espagnols. Combien n'est-il pas plus difficile de restituer aujourd'hui ceux que Froissart entendit prononcer par don Juan Pacheco !

Ce que nous pouvons expliquer, nous le devons au récit si complet et si exact de Lopez de Ayala. Il y a aussi lieu de tenir compte de quelques autres relations contemporaines écrites en Espagne et en Portugal.

XXVIII. Allemagne (XXIV, 13). Froissart aimait peu les Allemands et ne connaissait pas leur pays. Néanmoins il avait recueilli quelques lointains récits sur la Lithuanie et la Livonie.

XXIX. Italie (XXIV, 382).

Froissart est assez inexact dans ce qu'il rapporte des affaires d'Italie.

XXX. Turquie (XXV, 374).

A diverses reprises Froissart revient sur les événements dont l'Orient était le théâtre. Il en fut instruit successivement par les chevaliers du roi Pierre de Chypre et par les conseillers de Jean de Nevers. On remarque qu'il s'indignait, comme tous les hommes de son temps, des discordes des princes chrétiens à l'aide desquelles se développait la puissance menaçante des Infidèles.

XXXI. Nicopoli (XXV, 128).

Cette carte spéciale a été complétée à l'aide de diverses relations qui ajoutent d'importants détails à la narration de Froissart.

Nous n'avons fait figurer sur ces cartes que les noms des localités mentionnées dans la chronique de Froissart. Il n'a été fait à cette règle que trois exceptions, la première pour l'expédition anglaise que couronna la victoire de Crécy, la seconde pour l'invasion du prince de Galles qu'une autre victoire termina sur le champ de bataille de Poitiers, la troisième pour la croisade de Nicopoli. Dans ces trois cas nous avons ajouté, en les distinguant par un astérisque, certains noms géographiques que les documents officiels contemporains désignaient comme les principales étapes des chevauchées.

Nous terminons ici cette œuvre pleine de pénibles études et de persévérantes recherches ; mais, quelle qu'en ait été la durée, il nous semble en prenant congé de ce bon et doux maître qui s'appelle Froissart, que ces années se sont écoulées aussi rapidement dans sa douce et aimable accointance que les courtes heures qu'il passa avec Guillaume d'Ancenis ; et comme le chevalier qui voyageait aux bords de la Loire, charmé par les mêmes récits, nous nous laissons aller, malgré nous, au regret que si tôt, selon l'expression du chroniqueur, « se soit défaite sa compagnie ».



TABLE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES .

* AAR VIII, 470.

* *Aberkarf* XVIII, 28.

Abercorn ?

ABBEVILLE II, 427 ; IV, 211-213 ; V, 3, 5, 6, 7, 9, 11, 13-15, 17-20, 23-30, 36, 39, 42, 43, 46, 51, 71, 146, 178, 180 ; VI, 87, 89, 93, 106, 109, 110, 286, 293, 379, 303, 311, 384 ; VII, 246, 286, 303, 306, 308-311, 425, 426, 438-442 ; VIII, 328, 335, 397 ; XI, 20 ; XV, 111, 115-117, 119, 121, 124-127, 140, 190, 191 ; XVI, 232 ; XVII, 199, 201-206, 374, 403, 469, 482, 484.

Cf. I^a, 311, 370, 371, 372 ; I^b, 79, 117 ; II, 553 ; IV, 499 ; V, 472, 473, 528, 545 ; VII, 527 ; VIII, 452 ; X, 491 ; XVIII, 291.

« Forte ville, grande et bien garnie de gens d'armes » (V, 11). — « Ville grande et estendue et bien logans » (V, 30).

Froissart qui rapporte le séjour qu'il y fit, l'appelle : la bonne ville d'Abbeville (VII, 246, 301, 441 ; XV, 124, etc.).

Froissart mentionne l'abbaye de Saint-Pierre (V, 40, 43) et la porte de Rouvray (VII, 441, 442).

¹ Les explications sur les signes employés, qui ont été données à la première page des noms historiques, s'appliquent aussi à la table des noms géographiques.

Le 16 décembre 1335, Philippe de Valois se trouvait à Abbeville.

En 1365, on reconstruisit les portes et les murailles d'Abbeville.

La rentrée des Français à Abbeville, lorsque Charles V rompit la paix de Bretigny, fut considérée comme un événement important et d'un heureux présage.

Au mois de mai 1369, Charles V donne une maison à Abbeville à Jean des Prés qui a contribué à la reddition de cette ville.

On peut voir dans le recueil des Ordonnances les nombreux privilèges accordés vers cette époque par Charles V à Abbeville. Cette ville est unie à perpétuité à la couronne ; elle reçoit pour insignes les armes pleines de Ponthieu au chef de France. Ses habitants peuvent circuler librement dans tout le royaume. Tous les impôts perçus à Abbeville leur sont attribués.

Je me bornerai à citer les dates de quelques-uns des privilèges accordés à Abbeville pendant les trente dernières années du XIV^e siècle.

Au mois de mai 1369, Charles V met à néant tous les procès intentés par le roi d'Angleterre à la ville d'Abbeville.

Au mois de juin 1369, la ville d'Abbeville reçoit l'autorisation d'écarteler ses armes communales de l'écu royal de France, c'est-à-dire d'y placer un chef d'azur semé de fleurs de lys d'or.

Au mois de mars 1369 (v. st.), le roi de France confirme les privilèges d'Abbeville.

Le 9 mai 1376, Charles V maintient au maire et aux échevins d'Abbeville la connaissance des cas réservés ailleurs à la juridiction royale.

Charles VI confirma dans les termes les plus solennels les privilèges d'Abbeville au mois de novembre 1380.

Par une charte du 11 avril 1383, Charles VI reconnut aux bourgeois d'Abbeville le droit de choisir dans leurs

procès entre la juridiction du roi et celle des échevins.

On lit dans une ordonnance royale de 1399 : « que la ville
« d'Abbeville est assise en un reculet de mer et qu'en icelle
« a plusieurs enseignes de mestiers et entre les autres
« l'enseigne de la draperie dont la plus grant et plus saine
« partie de tout le commun bourgeois et habitants d'icelle
« vivent et se entremettent. »

Pour résumer cette énumération qui serait trop longue si elle était complète, il suffit d'ajouter que lorsque la ville de Saint-Jean-d'Angély mérita par sa soumission à la France la plus vaste concession de privilèges, on ne crut mieux faire que de lui attribuer tous ceux dont jouissait Abbeville.

Il est fait mention du séjour de Charles VI à Abbeville dans une ordonnance royale du 26 mai 1394.

ABERDEEN, *Abredane, Abredaine* II, 17, 272, 285, 289, 327, 333, 334 ; III, 234 ; X, 393 ; XIII, 201, 203, 224 ; XVII, 4.
Cf. I^a, 140 ; II, 521 ; XVIII, 27, 29.

Port sur la mer du Nord dans le comté de Mar.

Aujourd'hui l'une des villes les plus importantes de l'Écosse.

ABERDOUR, *Astrebourg* II, 315.

J'avais d'abord songé à lire : Ashkirk, car on eût aisément compris que dans ce nom la désinence : *kirk* eût été remplacée par le mot : *bourg*, traduction du mot : *town*. En effet on trouve en Écosse un grand nombre de localités désignées indifféremment par les mots : *town* et *kirk*.

Ashkirk se trouve dans le Teviotdale à l'ouest du Roxburgh-shire.

Cependant comme Froissart cite Astrebourg après Dundee, j'ai cru préférable de lire : Aberdour.

Aberdour est dans le comté de Fife et au bord du Fyrth-de-Forth. C'était un domaine de la maison de Morton.

Ablenas. Voyez AUBENAS.

Abredane, Abredaine. Voyez ABERDEEN.

ABSCON, *Ascon* III, 166, 167.

Commune du canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes.

A deux lieues nord-ouest de Bouchain dans l'ancien pays d'Ostrevant. C'était l'un des fiefs possédés par l'abbaye de Marchiennes en vertu du testament de sainte Rictrude.

On a récemment découvert sous l'église l'entrée d'un souterrain. Les habitants d'Abscon s'y réfugièrent-ils en 1340 ?

* ABZAC XVIII, 349.

* AÇORES (les) IV, 439.

ACQUIGNY, *Akigni* V, 367 ; VI, 425 ; VII, 7, 11, 12, 13.

Cf. VII, 488.

Acquigny, chef-lieu de canton, arrondissement de Louviers (Eure).

Froissart dit (VII, 11) que ce bourg se trouve assés près de Pacy dans le comté d'Évreux.

Guillaume et Renaud de Braquemont combattaient au siège d'Acquigny sous les ordres du sire de Blainville.

On voit par une charte de 1379 qu'Arnauton de Milan était à cette époque capitaine d'Acquigny.

* ACRE XVI, 470, 471, 484.

* *Acrivant* XVIII, 462, 463.

Je ne connais aucune localité de ce nom près de Saumur.

M. Luce soupçonne une erreur dans le procès-verbal de la prise de possession par Chandos tel qu'il a été publié par M. Bardonnnet et propose de lire au lieu de : Trèves et Acrivant, ce seul nom : Trèves-Cunaut. Voyez ce mot.

Adam. Voyez *Ville-Adam*.

ADDA, *Ade*, « gros flume » X, 327.

Cf. X, 556.

Rivière d'Italie qui se jette dans le Pô.

Ade. Voyez ADDA.

Adelphe. Voyez *Delphes*.

ADOUR, *Lisse* XI, 17, 21, 56, 64.

Cf. XI, 433, 434, 436.

« Belle rivière aussi clère comme une fontaine (XI, 17). »

Froissart appelle cette rivière : la Lisse et dit qu'elle passe à Bagnères et à Tarbes. Il ajoute qu'il la suivit entre Montgaillard et Barbazan.

En un seul endroit (XI, 65) il appelle cette rivière : la Baignier.

Ce qui explique peut-être le nom de Lisse, c'est qu'aux portes de Tarbes, sur la route du Béarn, Froissart traversa une petite rivière nommée la Lèche, qui descend aussi des montagnes et dont le cours est parallèle à celui de l'Adour.

Froissart s'occupant ailleurs (XII, 114) « de la rivière « qui court à Bayonne assés grosse, » a cru y retrouver le Gave de Pau : cette fois encore il eût dû nommer l'Adour.

* ADRIATIQUE XVI, 319.

* AERSCHOT IV, 463.

* AESTERZEE XV, 402.

AFRICAINS. Voyez AFRIQUE.

AFRIQUE, AFRICAINS XIV, 152, 153, 158, 159, 163, 211-253, 269, 280.

Continent qui s'étend au sud de la Méditerranée.

Cf. XIV, 420, 421 ; XVI, 494.

AFRIQUE (ville d') XIV, 152, 159, 212-253, 269-279.

Froissart, indépendamment de la désignation générale qui s'étend au littoral méridional de la Méditerranée, donne à Mehedia le nom de ville d'Afrique. Au XVI^e siècle il en était encore de même.

Froissart décrit ainsi la ville d'Afrique : « Ville séant « en mer, oultre mesure forte, pourveue de tours, de « portes et de hauls murs durs et espès et de parfons « fossés, clef et retour des Barbarins (XIV, 152). »

On peut consulter sur la ville d'Afrique le continuateur de Guillaume de Nangis et la chronique du duc Louis de Bourbon.

AGEN IV, 233 ; V, 103 ; VI, 283, 286, 309 ; VII, 147, 294, 299, 359, 360, 476, 477 ; VIII, 2, 3, 5, 7 ; XI, 122, 225, 226 ; XIV, 26 ; XVI, 216 ; XVII, 326, 391, 467, 475, 476, 496.

Cf. I^a, 370 ; II, 523, 529 ; V, 524 ; VII, 341 ; XI, 440 ; XVIII, 376, 386, 414, 439, 440, 443, 449.

Froissart (VIII, 2) l'appelle : « la bonne cité d'Agen. »
Aujourd'hui ville de 18000 habitants et chef-lieu du département de Lot-et-Garonne.

Au mois de janvier 1340 (v. st.), Philippe de Valois confirma les privilèges des consuls et bourgeois d'Agen.

La ville d'Agen fut en même temps unie à la couronne de France : ce qui fut confirmé au mois de décembre 1354.

En 1345, les bourgeois d'Agen reçurent l'autorisation de faire le commerce dans tout le royaume de France.

En 1351, Simon de Bucy fit exécuter à Agen comme traîtres un sous-diacre nommé Bernard de Pastillac et un écuyer nommé Hugues de Bujac.

AGENOIS, *Aghenois*, *Aginois* II, 428 ; IV, 225, 232, 306, 309, 334, 339, 340, 359, 366, 370, 373 ; V, 103, 378 ; VI, 274, 283, 286, 309 ; VII, 347, 358, 362, 376, 377, 476 ; VIII, 5, 9, 311 ; IX, 141 ; XIV, 292 ; XV, 115, 152 ; XVII, 176, 184, 391, 434, 457, 465, 467.

Cf. II, 523, 529 ; XVIII, 20, 293, 294, 414, 439, 440, 449, 551.

Aghillon. Voyez AIGUILLON.

Agillare-de-Champ. Voyez AGUILAR-DEL-CAMPO.

Agillon. Voyez AIGUILLON.

AGREDA, *Ecrette*, *Negrette*, *Grette* VII, 273 ; VIII, 305, 306 ; IX, 111.

« Gros village au val de Soria (IX, 111). »

Sur la route de Tudela à Soria (Vieille-Castille).

AGUILAR-DEL-CAMPO. *Agillare-de-Champ* XII, 141.

Petite ville de la Vieille-Castille « sur la frontière de « Galice, » dit Froissart (XII, 141).

Entre Palencia et Benavente.

Aguillon-sur-Sellette. Voyez GUILLON-SUR-SERAIN.

AIGLE (l'). Voyez LAIGLE.

Aigle. Voyez AIGRE.

AIGRE, *Aigle* X, 328, 329.

Petitè ville située dans une île que forme un confluent de la Charente (arrondissement de Ruffec-Charente). A huit lieues d'Angoulême et à onze lieues de Saint-Jean-d'Angély.

Aiguemorte. Voyez AIGUESMORTES.

Aiguepasse. Voyez AIGUEPERSE.

AIGUEPERSE, *Aiguepasse* IX, 140 ; XIII, 73, 309.

Ville de 2700 habitants (arrondissement de Riom, Puy-de-Dôme).

Ce fut le cardinal de Richelieu qui fit démolir le château.

On trouve en 1329 des lettres de sauvegarde pour Notre-Dame d'Aigueperse.

Un document de l'époque de Charles IX appelle encore Aigueperse : « une belle et longue ville. »

AIGUESMORTES, *Aiguemorte* II, 340, 342, 361, 428 ; V, 341 ; XIII, 301, XVII ; 43.

Cf. XVIII, 369.

Aigues-Mortes (arrondissement de Nîmes) est une petite ville célèbre par son port qui n'existe plus et son enceinte crénelée qui a mieux résisté à la marche des siècles qui se sont succédé depuis saint Louis.

Le 20 janvier 1350 (v. st.), le roi Jean se trouvait à Aiguesmortes. Au mois de février suivant (il était en ce moment à Lyon), il confirma les privilèges dont jouissaient ses habitants.

On lit dans des lettres royales de Charles V, de 1373, que la ville d'Aiguesmortes était fort bien close et bien fortifiée, et que c'était un port de mer considérable, mais qu'elle avait été dépeuplée par les guerres à ce point qu'il n'y avait plus assez d'habitants pour la garder, et d'autre part que les marchands étrangers n'y venaient plus parce

que le port en était ensablé et que la rade était devenue éloignée de la ville.

Charles V essaya inutilement de lui rendre son ancienne prospérité.

On exploitait des salines près d'Aiguesmortes.

AIGUILLON, *Agillon*, *Aghillon* IV, 274, 275, 278, 282-284, 310, 337, 338, 340, 349, 350, 352, 354-358, 361-366, 368-373, 375, 376, 378, 379, 381-385 ; V, 45, 85, 86, 88-94, 96-100, 102, 103, 108, 252, 253, 375 ; VIII, 4-6, 9 ; XI, 226 ; XVII, 167, 168, 177, 178, 180-190, 218-222, 224, 270, 496.

Cf. I^b, 38, 84 ; IV, 462, 483, 505 ; V, 483, 484, 486 ; XVIII, 293.

Ville de 3800 habitants, arrondissement d'Agen (Lot-et-Garonne). Elle se trouve sur la rive gauche du Lot près de son confluent avec la Garonne. Il existe encore des débris importants du château.

Le siège d'Aiguillon était levé d'après dom Vaissette dès le 22 août 1346.

On a conservé plusieurs ordonnances du duc de Normandie rendues en 1346, « en nos tentes devant Aiguillon. » Il en est du 27 avril, du 8 juin et du mois d'août.

Dans une charte donnée aussi devant Aiguillon, le duc de Normandie accorde cinq cents livres de rente à son écuyer tranchant Robert Dagerent qui lui a cédé Alexandre de Caumont, fait prisonnier à l'assaut du pont d'Aiguillon.

Selon la chronique 10233 de la Bibliothèque de Bourgogne le duc de Normandie avait quatre-vingt mille hommes sous ses ordres au siège d'Aiguillon.

Le château d'Aiguillon occupe le sommet d'un mamelon dont la pente est fort rapide. C'est une vaste construction dont les bases sont modernes et dont les parties bâties au moyen-âge offrent un étrange assemblage de murailles gigantesques, de tours à demi écroulées, de créneaux en ruine. L'antique chapelle du château est devenue l'église paroissiale.

La ville d'Aiguillon est encore entourée de ses fossés et des débris de ses anciennes fortifications.

Aillier. Voyez ALLIER.

Aimet. Voyez EYMET.

Ainne. Voyez AISNE.

AIRAINES, *Arainnes* IV, 429, 432, 434 ; V, 1, 3, 8, 14, 18, 19 ; XVII, 198, 199.

Cf. IV, 498, 499 ; V, 471, 473, 545.

Commune de 2300 habitants, arrondissement d'Amiens.

On y voit encore les ruines de l'ancien château.

En 1325, Édouard II, roi d'Angleterre, fit don à Matthieu de Trie de tout ce qu'il possédait à Airaines.

En 1336, une foire fut établie à Airaines à la demande de Matthieu de Trie.

AIRE II, 218, 219, 230, 354, 427, 429 ; III, 129, 210, 296, 299, 301, 302 ; V, 84, 87, 184, 238, 278 ; VIII, 283, 339 ; IX, 250 ; X, 113, 121, 212, 224, 226-228 ; XV, 297, 299 ; XVII, 34, 241, 247.

Cf. II, 516 ; III, 495 ; V, 497, 505.

Ville de 8300 habitants, arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Les rois de France reconnurent à diverses reprises ce qu'ils durent, pendant les guerres du XIV^e siècle, à la fidélité des habitants d'Aire. Leurs privilèges furent confirmés au mois d'octobre 1347, au mois de novembre 1348 et en 1350.

Philippe de Valois permit aux bourgeois d'Aire de porter des armes en important ou en exportant leurs marchandises.

Par une charte donnée à Saint-Omer au mois de novembre 1353, le roi Jean, prenant en considération ce que la ville d'Aire avait souffert pendant les guerres, y établit une foire annuelle de quatre jours à partir du lundi avant la Pentecôte.

AIRE XIV, 77.

Ville de 5200 habitants, arrondissement de Saint-Sever (Landes).

AISNE, *Ainne, Esne*, rivière VI, 87, 89, 99, 231, 260 ; VIII, 24, 33 ; IX, 257 ; XV, 204 ; XVI, 381 ; XVII, 371, 546.
Cf. XV 437 ; XVIII, 144.

Rivière qui se jette dans l'Oise après un cours de soixante-dix lieues.

AIX II, 345.

Ancienne ville impériale qui conserve encore les souvenirs de la gloire de Charlemagne, mais qui n'a pu retrouver son tombeau.

Une charte de Charles V, du mois de mars 1368, assimile pour le paiement des droits de péage les habitants d'Aix-la-Chapelle à ceux du royaume de France. C'était là, lisait-on dans cette charte, que reposait Charlemagne, le glorieux prédécesseur de Charles V sur le trône de France, qui avait délivré la Terre-Sainte du joug des Sarrasins.

AIX IX, 151, 212 ; X, 324 ; XII, 225 ; XIII, 25 ; XV, 255 ; XVI, 109, 239.

Cf. XIII, 325, 359 ; XV, 459.

Aix en Provence.

La plus célèbre cité de l'ancienne Provence.

Akegni. Voyez ACQUIGNY.

* ALBANIE XVI, 453, 510, 511.

Albatas XI, 401.

Albatana (Murcie) ?

Albe (île d'). Voyez ELBE.

Albenas. Voyez AUBENAS.

ALBIGEOIS, *Albigois* XI, 21, 28, 120, 121.

Cf. XVIII, 494.

Pays dont Alby était la capitale.

ALBRET, *Labret* III, 132, 311 ; X, 78, 79.

Froissart appelle les habitants du pays d'Albret : les Labrisiens (XI, 32 ; XII, 351 ; XIII, 95).

Le berceau des illustres et puissants seigneurs d'Albret

a perdu jusqu'à son nom. Ce n'est plus que le village de Labret, avec ses huit cents habitants, perdu au milieu des landes (arrondissement de Mont-de-Marsan).

Au XVI^e siècle le nom de cette localité retrouva un instant son éclat. Henri II en fit en 1550 le siège d'un duché-pairie érigé en faveur d'Antoine de Bourbon, et le fils de ce duc et pair, qui fut depuis Henri IV, y passa une partie de sa jeunesse.

Il ne reste du château d'Albret qu'un donjon et quelques fossés.

ALBRET (tour d') VIII, 220.

Au lieu de tour d'Albret ou de la Breth, lisez : la tour de la Broe.

Cette rectification n'est pas douteuse ; il suffit de comparer les pp. 214 et 220 du tome VIII.

Voyez le mot : BROU.

* ALBY XVIII, 440.

Ville de 16000 âmes et chef-lieu du département du Tarn. Il est assez étrange qu'elle ne soit pas une seule fois citée par Froissart.

Alchafourne XI, 240.

Il serait difficile de retrouver le véritable nom de ce château ou de cette ville, résidence du despote de Servie.

« Droit au descendant des montagnes de Hongrie, » dit Froissart (XI, 240).

Agram ?

ALCOBAÇA, *Cabasse (la)* XI, 265, 309, 311, 315, 318, 394.

Cf. I^a, 362.

Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoit fondée par Alphonse I^{er}, roi de Portugal.

Elle doit son nom aux torrents d'Alcoa et de Baca qui se jettent près de là dans la mer.

A l'ouest d'Aljubarrota et à cinq lieues de Leiria.

ALCONCHEL, *Cortiel, Conciel* IX, 457.

Au sud d'Olivenza sur le bord d'un ruisseau que borde

vers le nord une double chaîne de montagnes couvertes de bois où le maître de Saint-Jacques plaça son embuscade.

Alekine. Voyez ALQUINE.

Alemaigne, Alemans. Voyez ALLEMAGNE, ALLEMANDS.

Alenchon. Voyez ALENÇON.

ALENÇON, *Alenchon, Allenchon* IV, 379 ; VI, 407 ; XII, 2.

Cf. XVIII, 144.

Ville de 16000 âmes, chef-lieu du département de l'Orne.

Il ne reste plus que deux tours de l'ancien château.

* ALENTEJO XI, 459.

Alequine. Voyez ALQUINE.

ALEXANDRIE XI, 229, 231 ; XIV, 302, 304, 305, 309-313 ; XV, 221.

Cf. XI, 441 ; XV, 444.

Ville du Milanais, à 15 lieues nord-ouest de Gènes.

ALEXANDRIE XI, 229, 231 ; XIII, 5 ; XIV, 10, 164, 278 ; XV, 243, 263, 264, 329, 356 ; XVI, 31, 32, 67.

Cf. XI, 441 ; XV, 451, 465, 466, 485, 505 ; XVI, 415, 416, 440, 497.

Port d'Égypte, célèbre depuis la plus haute antiquité et fréquemment cité dans les relations des Croisades.

ALFARO, *Alpharo* IX, 111-113.

Cf. I^a, 500.

Sur l'Èbre, aux limites de la Navarre et de la Castille.

ALGARVE, *Allegarbe* X, 46.

Province de Portugal. Froissart en cite les vins.

ALGÉSIRAS, *Argésille, Arsésille* V, 252 ; XVII, 32, 270.

Cf. I^b, 25 ; IV, 458 ; V, 514.

Port d'Andalousie célèbre dans les guerres contre les Mores.

Alier. Voyez ALLIER.

ALJUBARROTA, *Juberot* XI, 163, 166, 167, 173, 175, 177, 190, 265, 297, 305, 309-312, 316-318, 328, 392, 394 ; XII, 100, 133, 138, 203.

Cf. I^b, 144 ; I^c, 257, 288, 352 ; XI, 433, 440, 453, 458, 459.

A l'ouest de Leiria.

Sur le champ de bataille d'Aljubarrota s'élève l'abbaye de Batalha fondée par le roi Jean I^{er} en souvenir de sa victoire.

Allegarbe. Voyez ALGARVE.

ALLEMAGNE, *Alemagne* II, 10, 13, 20, 21, 195, 311, 324, 339, 345-347, 357-359, 372, 374, 377, 381, 383, 384, 386-388, 390, 392, 420, 427, 428, 434, 442, 443, 454, 458, 461, 465-468, 472, 480, 481, 483-485 ; III, 2, 4, 6, 10, 11, 13, 15, 19, 20, 22, 26, 27, 29, 33-37, 39-42, 51, 52, 54, 57-59, 60-62, 77, 92, 99-101, 103, 110, 112, 114, 118, 135, 144-147, 168-172, 175, 179, 181-183, 187, 193, 198, 202, 203, 212-214, 221-223, 249, 251-254, 262, 266, 269, 282, 284-292, 294-300, 311, 319, 366, 374, 380 ; IV, 124, 204, 206, 213, 326, 328, 381, 398-400 ; V, 29, 31, 55, 61, 162, 256, 260, 267, 274, 275, 277, 313, 349, 407, 412, 424, 426, 437, 442, 443, 462 ; VI, 86, 88, 91, 99, 114, 150, 151, 187, 189, 190, 202, 203, 210, 214, 227, 229, 232, 234, 327, 329, 375 ; VII, 16, 18, 226, 227, 315, 318, 319 ; VIII, 284 ; IX, 146, 199, 211-213, 285, 307, 459, 462 ; X, 237, 373, 383 ; XI, 195, 245, 358 ; XII, 92, 152 ; XIII, 1, 14, 17, 27, 37, 184, 185, 276 ; XV, 244 ; XVI, 29, 69, 83-87, 96, 119, 135, 205, 238-240 ; XVII, 42, 43-46, 48, 50, 58, 59, 64, 65, 67, 87, 103, 104, 154, 213, 510, 511.

Cf. I^a, 431, 498, 499, 513 ; II, 525, 528, 542, 546, 547, 549 ; III, 518, 525, 528, 542, 546, 547, 549 ; IV, 442, 467, 476, 478, 479, 505, 507 ; V, 482, 488, 498 ; VI, 486, 487 ; VII, 485, 537 ; VIII, 476 ; IX, 500, 519, 574 ; XI, 451 ; XIII, 341, 357, 359 ; XV, 443, 452, 459, 460, 476, 487 ; XVIII, 41, 64, 95, 153-155, 158, 165, 188, 272, 409.

Nous résumerons ici les principaux passages où les Allemands sont cités par Froissart.

Les Allemands restèrent constamment attachés au pape

de Rome (XII, 261 ; XVI, 124). Ils sont pieux et fort dévôts dans leurs pèlerinages (X, 372).

Les Allemands tiennent beaucoup à leur liberté, et jamais on n'a pu les soumettre à des tailles (XII, 66).

Ils sont hospitaliers, et les croisés de Nicopoli l'éprouvèrent dans leurs malheurs (XV, 331).

A côté de ces vertus des Allemands, il faut placer leurs défauts.

« De leur nature sont rudes et de gros engien, si ce n'est au prendre à leur prouffit ; mais à ce sont-ils assés « appers et habilles (XVI, 85). »

Ils se laissent trop dominer par l'avarice et ne sont pas « bon paieur (III, 6). »

Ils servent volontiers les princes étrangers, tels que le roi de France (VIII, 211 ; X, 265 ; XI, 358), le roi d'Angleterre (III, 1, 62 ; VI, 203, 227, 228), le duc de Milan (XV, 256), le roi de Portugal (XI, 305), Henri de Transamare (VII, 244), le duc de Lancastre (VII, 443 ; IX, 92), le comte de Cambridge (IX, 457, 482), le roi de Majorque (VIII, 102) ; mais le prince de Galles n'en voulait point dans son armée (VII, 141), quel que fût l'hommage qu'ils rendissent à sa gloire (VII, 227).

On en vit un grand nombre s'enrôler dans les compagnies (IX, 155 ; XII, 219, 347).

On donne chez eux le nom de *linfars* à ceux qui prennent ainsi les armes pour vivre aux dépens des bourgeois et des laboureurs, et ce sont les plus grands pillards et robeurs du monde (XIII, 259, 260).

Ils font payer fort cher leurs services et sont « durement « convoiteux » (II, 374, 383, 384 ; III, 311, 380 ; XIV, 21, 84, 102, 176). On ne le vit que trop pendant le séjour qu'ils firent à Reims (XVI, 84).

On leur reproche leur dureté à l'égard de leurs prisonniers (VIII, 50, 54, 144 ; X, 229 ; XIII, 102, 241). Aussi les Bretons les redoutaient-ils comme des ennemis sans pitié (VIII, 376, 377, 380).

Ce sont d'ailleurs « haultaines gens » qu'il est dangereux d'attaquer (XIII, 102, 103).

Des traités solennels unissent les Français et les Allemands (XIII, 183). Charles V eût voulu les fortifier par des mariages (X, 344, 347) ; mais le duc de Bourgogne espérait peu de fruit de ces négociations (XVI, 87) , car les Allemands n'aiment pas les Français, et Froissart indique l'origine de cette haine (II, 345).

Robert d'Artois disait à Édouard III : « Il n'est rien en ce monde que li Alemant désirent si que d'avoir aucune cause et tître de guerryer le royaume de France pour le grant orgueil qui i est à abatre et pour partir à la ricoise (II, 324) ».

Le sire de Coucy qui revendiqua le duché d'Autriche et échoua dans son entreprise, connaissait fort bien les mœurs des Allemands (XIII, 84).

Allençon. Voyez ALENÇÓN.

ALLEUSE, *Alose, Aloise* IX, 141, 142 ; X, 262 ; XII, 352 ; XIII, 64, 148, 159 ; XIV, 162, 163, 165.

A trois lieues de Saint-Flour (Cantal).

On y voit encore sur la cime à peu près inaccessible d'un rocher les ruines du château qu'occupait Aimerigot Marcel et que les habitants du pays démolirent en 1405 de crainte que les Anglais ne s'y établissent.

ALLIER, *Aillier, Alier*, rivière V, 380 ; VI, 350, 354, 358 ; VII, 8, 9 ; VIII, 312, 313 ; XI, 112.

Rivière qui prend sa source dans les montagnes de la Lozère et se jette au Bec-d'Allier dans la Loire.

* ALMÉIDA XI, 434.

ALNWICK, *Anwïch, Anwïch* II, 276, 277, 280, 281 ; V, 124 ; IX, 29, 30 ; XIII, 209 ; XVI, 153.

Cf. I^a, 141, 377, 498 ; XIII, 360.

Alnwïck, ville du Northumberland, célèbre par la défaite des Écossais en 1174.

Alnwïck fut pendant longtemps l'une des baronnies des

Vescy qui au retour des Croisades avaient élevé près de là un monastère exactement semblable, disait-on, à ceux du Mont-Carmel.

Le château d'Alnwick fut vendu, en 1309, par Guillaume de Vescy à Henri de Percy.

ALNWICK-CASTLE, *Persi* II, 251, 262, 315 ; III, 437 ; IV, 121, 338.

Lorsqu'on a pénétré dans la petite ville d'Alnwick par la Bondgate dont on fait remonter la construction à Hots-pur, on aperçoit sur une hauteur qui domine l'Alne le vaste château d'Alnwick, l'une des plus magnifiques résidences seigneuriales de l'Angleterre.

Le château d'Alnwick, qui existait déjà à l'époque de l'invasion normande et qui en 1174 servit de prison à Guillaume le Lion roi d'Écosse, ne vint dans la main des Percy qu'en 1310. Il est composé de trois cours et entouré de seize tours.

Tous les ans, au mois de juillet, au moment où va s'ouvrir la foire d'Alnwick, tous les feudataires de ce domaine sont tenus de venir faire le guet sur les remparts du château. Cet usage remonte à l'époque où la foire d'Alnwick était menacée de pillage par les excursions des Écossais.

Le château d'Alnwick appartient au duc de Northumberland, héritier des Percy.

Si Froissart donne le nom de Percy à ce château, c'est que depuis le XIV^e siècle, il est resté la résidence des chefs de cette illustre maison.

Aloise, Alose. Voyez ALLEUSE.

Alost, *Alos* II, 382 ; V, 188 ; IX, 190, 232, 353 ; X, 2, 152, 158, 201, 320, 429.

Cf. I^o, 318 ; III, 494 ; IV, 468 ; IX, 558 ; X, 569 ; XVIII, 45, 96, 103, 105.

Alost, chef-lieu de district de la Flandre orientale.

Un document conservé aux archives du Royaume à

Bruxelles donne des détails fort intéressants sur la population et l'armement de la ville d'Alost en 1337 :

Fait entour les quaresmiaus, l'an XXXVII.

« Ch'est li grandeurs de la pourchainte des fortrèches de le ville d'Alost trouvée par mesure :

Premiers, y a il de fortrèche murée, 11^cxxx verges.

Item en y a qui n'est nient murée, ne breteskie, 11^cxxx verges.

Somme de la dite pourchainte, 111^clx verges, dont chascune verge tient xx piés.

Et doit-on savoir qu'il y a vii portes en ladite ville.

Item, pour le monstre qui fu faite à Alost des gens d'armes le dyemenche devant les quaresmiaus, ne fu trouveit souffissanment armet de plates et haubregons que 11^cl hommes en présenche d'eschevins liquel disent as gens monseigneur de Flandre illoec envoyés que dedens la ville on trouveroit bien dusques à 111^c hommes bien à harnas de plates et de haubregons.

Item, y fu trouveit qui n'avoient que pourpains et brachinès avoec leur gorgières 111^cl hommes.

Item, y a-il v espringales bien apparillies pour traire et avoec partie de quariaus.

Item, x ars à tour tous apparilliés.

Item, aussi partie de quariaus as dis ars.

Item, une grant quantiteit de quariaus pour ars à un piet.

Item y sont pain mignant environ xxxvr^c persones.

Et fu trouveit en le dite ville vi^cxxi muys de bleit.

Item en orge et avaine apparillie pour faire chiervoise brasseir vi^cxxi muys.

Item vin, xii tonniaus, et cuirs asseis pour un an ».

Alpharo. Voyez ALFARO.

* ALPES IX, 575 ; X, 546 ; XI, 442, 446.

ALQUINE, *Alequine*, *Alekine* (pays d') II, 354 ; V, 185, 329 ; VIII, 329 ; XVII, 311.

FROISSART. — XXIV.

Cf. V, 518.

Alquine est un grand village situé à peu près à égale distance de Téroanne et de Wissant. C'était l'ancien siège de l'archidiaconat d'Artois.

Il s'y trouvait une forteresse qui avait une garnison française en 1371.

ALSACE, *Ausay* II, 130, 131, 428 ; VIII, 370, 371, 375 ; XIII, 17, 29 ; XV, 231.

Cf. VIII, 470.

Froissart recule considérablement les limites de l'Alsace en les plaçant au-delà du Rhin près des montagnes qui forment l'entrée de l'Autriche (VIII, 375),

Allem. Voyez ELTHAM.

ALTOLOGO, *Hauteloge* XI, 239, 243 ; XVI, 40.

Cf. XVI, 257, 509.

L'ancienne Éphèse.

Ambillart. Voyez AUVILLAR.

AMBOISE, V, 396 ; XIII, 82 ; XVII, 344.

Cf VI, 490.

Amboise, ville de 5000 habitans aux bords de la Loire, moins célèbre par son site que par son château qui comme celui d'Auray prétendait remonter à Jules César, mais qui attendait le règne de Charles VIII, de Louis XII et de François I^{er} pour atteindre à toute sa magnificence.

AMIENS, AMIENNOIS II, 27, 229-235, 237, 238, 444, 480, 490 ; III, 148, 175, 282, 323 ; IV, 174, 426, 427, 429, 433 ; V, 1, 3, 4, 5-8, 19, 56, 64, 72, 75, 79, 80, 83, 133, 177-179, 180, 184, 185, 197, 222-224, 286, 322, 327-329, 430 ; VI, 40-43, 46, 50, 51, 87, 89, 90, 92, 94, 100-107, 109, 110, 126, 141, 158, 176, 177, 225, 297, 298, 300, 301, 321, 323, 381, 386-388, 390, 391 ; VII, 425 ; VIII, 397 ; IX, 144 ; X, 346-352, 357-360, 371 ; XI, 357 ; XIV, 288, 356, 357, 366, 367, 376-381, 383-385, 387-389, 391, 392 ; XV, 29, 79, 108, 119, 164, 182, 184, 274 ; XVI, 113, 144 ; XVII, 37, 196, 198, 213,

214, 216-218, 246, 305-307, 310, 311, 359, 371, 372, 394.

Cf. II, 498, 507, 519, 528, 531, 532, 542 ; III, 504, 518, 519, 521 ; IV, 445, 450, 471, 492-494, 498, 499 ; V, 477, 478, 483, 497, 505, 518, 525, 545 ; VI, 451, 458-460, 472, 485 ; VII, 486, 537, 541 ; VIII, 451, 492 ; IX, 527, 571 ; X, 491, 508, 557 ; XIII, 340 ; XIV, 393, 440-442, 445 ; XVIII, 21, 256, 290, 291, 440, 479, 557.

Froissart l'appelle : la bonne cité d'Amiens (VI, 323, 386 ; XVI, 182).

Il en cite la belle cathédrale (II, 229).

En 1358, Firmin Coquerel fut justicié à Amiens pour lèse-majesté. La colère des bourgeois était extrême contre les partisans des Navarrais qui avaient voulu incendier les faubourgs de la ville.

Amont. Voyez AVIOTH.

AMPOSTA, *Amposte* V, 420, 441, 468, 469 ; XVII, 353.

Ville de Catalogne.

AMUSCO, *Haute-Mousque* VII, 224.

Cf. VII, 514.

Entre Burgos et Valladolid.

Une famille du nom d'Amusco a sa généalogie recueillie par Imhoff.

* ANAGNI IX, 519.

ANCENIS, *Ansenis*, *Ancheni*, III, 398-401, 403 ; IV, 3, 30, 45, 155, 189.

Cf. IV, 482 ; XV, 391.

Bourg sur la Loire à dix lieues de Nantes.

Les ruines du château existent encore.

Ancheni. Voyez ANCENIS.

ANCONE, *Ancone* IX, 466 ; XIV, 86.

Cf. IX, 575 ; XI, 446 ; XIV, 426.

Port d'Italie dans l'Adriatique.

ANCRE, *Encre* X, 351.

Aujourd'hui Albert, arrondissement de Péronne (Somme).

* ANDERLECHT X, 455.

Andesket. Voyez NIDECK.

* ANDRINOPLE XV, 422.

* ANET IX, 504.

ANFROIPRET XIII, 142, 143.

A une lieue sud-ouest de Bavay, entre Bavay et Gommegnies, sur la route de Bavay au Quesnoy.

C'était au XII^e siècle une dépendance de Preux-au-Sart.

On y voit encore quelques débris du château bâti au commencement du XV^e siècle par Pierre de Haynin.

ANGERS, *Angiers, Anghiers* III, 394, 397-399 ; IV, 170, 171, 173, 174, 183-188, 211, 213 ; VII, 77, 383, 385 ; VIII, 247, 248, 261, 269, 276 ; IX, 134, 282, 286, 288 ; X, 305 ; XII, 218 ; XIII, 87, 91 ; XV, 30, 36, 100, 214 ; XVII, 116, 148, 418.

Cf. I^o, 102, 103 ; V, 503 ; VII, 496 ; VIII, 434, 449 ; IX, 556 ; X, 512 ; XV, 391 ; XVIII, 414.

Au mois d'août 1329, Philippe de Valois accorda divers privilèges aux habitants et aux écoliers de la ville d'Angers.

Dès 1219, les magistrats étaient tenus d'éclairer pendant la nuit le pont d'Angers avec des lanternes.

Anghouloime. Voyez ANGOULÊME.

ANGLAIS, *Englès.* Voyez ANGLETERRE.

* ANGLESEY (île d') XVI, 330.

ANGLETERRE, ANGLAIS, *Engleterre, Englès* II, 2, 3, 5, 11, 14, 16-27, 30-36, 38-54, 56-58, 60, 69, 88, 90, 104, 116, 118, 119, 121, 123, 125-128, 132, 133, 136, 137, 139, 143, 144, 146, 148, 150, 153-156, 161-173, 175-178, 182, 186, 194, 195, 201-203, 210, 211, 226, 228-237, 240, 241, 243, 245, 250, 252-254, 256, 260, 261, 263, 268, 270, 271, 273, 276, 280, 290, 292-297, 310, 313, 314, 316-318, 328, 335, 353, 360, 361, 365, 366, 368-372, 374, 378, 380, 384, 392, 394, 395, 399, 407, 409, 411, 413, 414, 415, 422-424, 427, 429, 430-433, 435-437, 446, 449, 452, 468-471, 480, 482 ; III, 10, 12,

13, 15, 19, 21, 26, 27, 29, 31-33, 35, 37, 38-40, 42, 48, 49, 51-54, 56, 58, 60, 61, 65, 72-75, 77, 92, 110, 111, 118, 123, 124, 128-131, 152, 173, 180, 195-197, 201-207, 216, 220-222, 234, 235, 237, 243-245, 248, 272, 282, 306, 307, 309, 318, 321-323, 371, 373, 397, 422, 424-430, 432, 433, 435-438, 441, 452, 453, 462-465, 468, 469 ; IV, 11, 46, 47, 49, 50, 57, 58, 70-73, 76, 78-81, 86-88, 90, 91, 93, 104-107, 109, 111, 121, 122, 128, 129, 133, 135, 139, 141, 144, 146, 148, 150, 151, 153, 156, 159-161, 164, 166, 167, 170, 172, 176, 178, 179, 181-184, 189-192, 196, 220, 223-230, 233, 234, 236-239, 241-245, 247-251, 254-257, 263, 264, 266, 271, 272, 274, 275, 278-280, 282-285, 288, 291, 298, 301, 303, 306-309, 312, 329, 330, 332-334, 340-345, 347, 348, 350, 352, 355, 359, 365, 366, 370, 372, 373, 376, 378, 382, 387, 389, 392, 394, 397-399, 401-407, 409-411, 413, 415-426, 429, 431, 432, 434, 463, 486, 488, 490-495, 499, 502, 504-508 ; V, 1, 2, 4-10, 13, 14, 16-22, 24, 26, 30, 31, 36-41, 43, 44, 46, 48-54, 56, 57, 60-68, 70-73, 78-80, 83-85, 87, 88, 93, 94, 96, 104, 105, 109-120, 122, 124-134, 137, 141, 142, 145-150, 153, 157-160, 162, 165-168, 171, 173, 175-180, 185, 188-190, 192, 194-198, 216, 218-221, 224, 226, 228, 232, 235, 237, 239, 242, 243, 245, 246, 248, 257, 259, 261, 262, 264-270, 272, 278, 282, 329 ; VI, 3, 13, 14, 16-24, 32, 66-72, 79, 80, 84, 86, 90, 99, 141-149, 157, 159, 163-176, 182-187, 191, 195, 197, 199, 203, 216-225, 227, 235, 256-258, 265, 266-272, 275, 276, 292-295, 298, 300, 317, 318, 321, 326, 331, 358, 364-367, 380-385, 388-393, 397 ; VII, 25, 26, 33, 35, 40, 65-68, 77, 81, 109, 204, 208, 214, 227, 231-236, 244, 257, 276, 277, 281, 285, 286, 292, 304, 309, 319, 320, 323, 325, 328, 332, 344, 345, 347, 349, 353, 365, 368-379, 381, 382, 385, 395, 405, 413, 415, 417, 419, 423, 425, 427, 438, 440, 443, 446, 459, 467-469, 471, 479, 480, 481 ; VIII, 16-25, 27, 28, 30-

32, 39, 40, 49-51, 54, 57-59, 61-63, 65, 66, 74, 82; 89, 92-100, 103, 104, 107-109, 114, 116, 118, 119, 121, 126, 129, 131-144, 155, 157, 159, 162-167, 170, 172, 173, 175, 176, 179, 187, 188, 207, 209, 210, 213, 215-220, 222-224, 226-230, 233, 236-238, 245-262, 266, 268, 275, 277, 280, 283-297, 302-304, 309-311, 313, 314, 319, 330-338, 344-347, 350-352, 359, 361, 362, 364-368, 381-396, 398, 403, 409-412, 415; IX, 5, 6, 27, 34, 39, 57, 58, 60, 62, 64, 66-69, 72, 73, 86, 87, 92, 96, 100, 115, 121, 124, 131-133, 146, 155, 159, 209-213, 238-241, 249, 250, 265, 268, 269, 278, 297, 322-335, 337, 339, 353, 378-390, 393-395, 398, 401, 403, 404, 407-409, 411, 414, 415, 418-422, 424-426, 428, 431, 454, 456, 459, 462, 463, 466, 473, 476, 489, 490, 492, 493; X, 74-81, 111, 112, 151, 185-186, 201-243, 247-255, 261, 265-275, 285-299, 303, 331-339, 376-397, 441, 443, 447; XI, 37, 80, 88, 107, 109, 123, 132, 134-137, 195, 257, 262, 266-268, 270, 271, 276, 291, 318, 323, 324, 326, 327, 328, 330-334, 341, 348, 356, 357, 359-364, 366-371, 373-375, 377, 388, 395-398, 401, 403, 406-408, 417, 418, 420, 430, 431; XII, 1-29, 54, 55, 57-66, 68-78, 82, 86-90, 92, 94, 95, 121, 123, 125, 139, 140, 142-152, 159, 183, 185, 187, 190-193, 211, 213-215, 217, 219, 220, 223, 235-295, 297, 298, 301 303, 306-311, 313, 317-330, 333, 343-346; XIII, 33, 34, 39, 85, 93-99, 105, 109-111, 116, 119, 126, 128, 133, 135, 145, 147, 150, 157, 158, 161, 164, 165, 197, 199, 200, 202, 203, 213, 246, 255, 268, 270, 273, 279, 283, 298, 315; XIV, 2, 23, 45-49, 52, 53, 105, 107, 149, 153, 160, 204-206, 225-254, 325, 376, 378-383, 385-389, 391; XV, 4, 24, 52, 56, 69, 78, 81, 82, 108, 112, 117, 133, 140, 166, 173-176, 178, 179, 182, 184, 188-190, 192, 193, 195, 201, 202, 207, 208, 217, 228, 232, 237, 239, 241, 242, 257, 269, 272-274, 298-308, 354; XVI, 1, 28, 71, 83, 89, 109, 111, 112, 116, 132-141, 143,

145-167, 171-238 ; XVII, 1, 4-9, 11, 16, 17, 22, 29, 31, 35, 37-42, 45-47, 50, 55, 57-73, 75-79, 81, 84, 92, 94, 95, 97, 100, 103, 104, 111, 113-115, 117, 119, 121, 127-129, 143, 144, 148-151, 153, 154, 161, 163, 172-174, 177, 178, 181, 182, 184, 186, 190, 196, 198, 199, 201, 202, 205-208, 212-214, 216, 221, 223-225, 228, 235, 237-240, 242, 243, 247-250, 252, 253, 258, 260, 262, 263, 267, 268, 270-273, 277-280, 282-290, 294, 295, 301, 302, 305-320, 322-331, 338, 340-342, 344-358, 361-363, 367-369, 371, 377-380, 383-393. 402-404, 407, 415-419, 426, 429, 433-435, 445-452, 456, 462-465, 467-469, 471, 474, 477, 480, 487, 488, 490, 494, 498, 505, 506, 508, 512, 515, 517-520, 522, 527, 530-540, 543-546, 549-554, 561, 564-569.

Cf. I^a, 34-59, 75-115, 117-119, 129-152, 155-161, 213, 283, 284, 289, 374, 391, 419, 445-447, 480, 481, 488, 489, 490, 493-495, 497, 498, 505, 506, 509, 514, 518, 521, ; I^b, 9, 10, 13, 16, 75-79, 152, 164, 165, 446, 455-461 ; II, 516, 521, 525, 526, 531, 539, 543 ; III, 471-473, 491, 492, 494, 495, 500, 501, 506, 516, 517 ; IV, 436, 440-472, 483-499 ; V, 471-515, 518-521, 524-544 ; VI, 449, 453, 488-490, 495, 498-501, 506-512 ; VII, 502-508, 514, 517, 518, 523, 536, 539, 541-544, 547 ; VIII, 418, 422-424, 426-452, 455, 459, 460, 462-474, 482-492, 494, 495 ; IX, 495, 496, 503-505, 507, 510, 511, 518, 519, 540, 545, 551, 561, 562, 564, 565, 574, 581 ; X, 462-467, 474-476, 504-534, 542-545, 553, 559, 560, 564-567, 571, 582 ; XI, 434, 438, 449, 454-457 ; XII, 353, 356-361, 375-382, 387-395 ; XIII, 322, 343, 350, 359-365, 367, 374, 375 ; XIV, 393, 395, 412, 419, 445, 447, 449 ; XV, 378, 381, 388, 389, 399, 401, 403, 404, 410, 460, 476 ; XVI, 241, 242, 244-246, 249, 264, 275, 288, 289, 294, 295, 305, 307, 309, 311, 319-326, 329, 330, 332, 337, 344, 346-348, 350, 351, 354-361, 363, 365, 366, 376-378, 380, 384, 385, 387, 390-395, 397-399,

401, 402, 407, 409, 492, 494, 512, 515, 523 ; XVIII, 3, 7, 11, 14, 15, 18, 31-33, 40, 44, 47, 49, 51, 52, 54, 55, 57, 60, 64, 65, 67, 69, 70, 72, 93, 107, 109-112, 114-122, 127, 129, 130, 164, 166-168, 170, 172, 174, 189, 192, 199, 200, 204, 208, 210, 213, 216-219, 224, 226-230, 232, 234, 237, 238, 243-245, 247, 248, 251, 252, 254, 255, 257, 270, 276, 280, 284, 287, 296-298, 302, 327, 328, 340, 342, 354, 356, 357, 365, 366, 384, 388, 393, 396, 397, 403, 405, 408, 411, 413, 428, 429, 431, 432, 434, 436, 441, 451, 472, 481, 482, 494, 497, 502, 504, 506, 507, 513-515, 517, 525-527, 531, 534, 552, 553, 555, 568, 576, 577, 579, 587, 588.

Le lecteur se plaindra sans doute de ce qu'au milieu de ces chiffres si nombreux rien ne lui indique au moins certains passages dignes de fixer son attention.

Froissart a habité l'Angleterre ; il a reçu les bienfaits d'Édouard III, de Philippe de Hainaut et de Richard II, et ses relations ont été fréquentes avec les chevaliers anglais.

A ce point de vue il est intéressant de signaler et d'analyser au moins quelques-unes de ses observations sur une nation qui au XIV^e siècle avait atteint un si haut degré de puissance et de gloire.

Édouard III fut le plus sage et le plus vaillant des monarques anglais (XII, 242). C'est à lui que revient l'honneur d'avoir fait revivre la table ronde du roi Artus (II, 313 ; IV, 203, 204 ; V, 308 ; XVII, 151, 295) ; en même temps il a honoré d'un culte tout chevaleresque le glorieux martyr saint Georges, dont les Anglais invoquent le nom en marchant au combat (III, 38, 194, 196, 200 ; IV, 139, 204, 226, 255, 262, 269, 386 ; V, 325, 377, 412, 426, 427 ; VI, 97, 119, 168, etc.). Les Anglais ont néanmoins d'autres cris de guerre. Édouard III invoquait saint Édouard comme saint Georges, à ce que rapportent d'autres chroniqueurs, et Froissart rapporte lui-même que dans une campagne contre les Écossais leur cri d'armes fut : Notre-Dame ! Arleton ! (IX, 41.)

La mort d'Édouard III laissa en Angleterre de profonds regrets (VIII, 389) ; les fautes du règne de Richard II les rendirent plus vifs (XVI, 156-161).

L'Angleterre qu'on nommait autrefois la Grande Bretagne (II, 196), est moins puissante que la France (VII, 276), et le comte de Saint-Pol disait qu'une seule province de France valait tout le royaume d'Angleterre (VII, 276) ; mais l'Angleterre est plus difficile à conquérir (XII, 21, 25). Néanmoins les Français en ravagèrent plusieurs fois les côtes (II, 469 ; VIII, 393, 396).

Prouesse règne en Angleterre (II, 10, 11).

Les Anglais aiment mieux la guerre que la paix (XIV, 384 ; XVI, 15) ; car « lor terre est plus plainne de ricoisses « et de tous biens, quant il ont la guerre que en temps de « paix, et en cela sont-il né et obstiné, ne nuls ne les « poroit faire entendant le contraire (II, 16). »

« Ce sont vaillans gens et de grant corage et conforté « en lors besongnes, et tant plus voient de sanch espars et « espandu, et tant sont-il plus hardi et outrageus (V, 132). »

Froissart en s'exprimant ainsi, ne fait que reproduire les paroles qu'il place ailleurs dans la bouche du sire de Clisson : « Englès sont en bataille les plus fiers et les plus « confortées gens dou monde ; car, com plus voient grant « effusion de sanch, soit des leurs ou de leurs ennemis, « tant sont-il plus chaut et plus aresté de combatre. »

Les Anglais « désirent la bataille à plus grand et riche « qu'eux et se aventurent hardiment pour avoir bonne « et grasse dépouille (XVI, 3). »

Les Anglais supportent bien les fatigues de la guerre (XV, 148, 229) ; mais ils aiment mieux la faire en France qu'en Espagne où ils souffrent trop du climat (XIII, 96, 97) ; et c'était d'ailleurs en France qu'ils trouvaient le mieux à s'enrichir (XIV, 198).

Les Anglais soutinrent avec ardeur les prétentions d'Édouard III à la couronne de France (II, 348, 349) ; et

lorsque l'Angleterre se trouvait exposée à quelque danger, le clergé prenait aussi les armes (V, 124).

Les Anglais sont courtois à l'égard de leurs prisonniers (V, 118). Les Anglais, aussi bien que les Français, « font « courtoisie et ont toujours fait (XIII, 241) ».

Les chevaliers anglais et français se font bonne compagnie (XII, 57).

Les Anglais prennent habituellement l'offensive en combattant les Français (XI, 158) ; ils sont « fort hastifs en « bataille (XII, 125). » Ils sont d'ailleurs subtils à la guerre (XI, 421), et le sire de Clisson disait que ce que les Anglais possédaient en France, c'était « par soutievement guerryer » (VIII, 302).

Sur la meilleure manière pour les Français de faire la guerre aux Anglais on peut comparer l'avis du duc d'Anjou (VIII, 302, 303) et celui du sire de Clisson (VIII, 302).

On trouve chez notre chroniqueur quelques détails intéressants sur la manière de combattre en usage chez les Anglais (XIII, 241) ; sur le soin avec lequel ils organisaient leurs expéditions (VI, 223 ; VIII, 267) ; sur le serment qu'ils faisaient prêter à leurs capitaines (IX, 244, 245) ; sur l'origine de cette expression proverbiale : Faire guerre d'Anglais (XI, 204 ; XIV, 26).

Rien n'est comparable à l'adresse des archers anglais (VII, 210, 402). Édouard III comprenait si bien l'utilité des services qu'ils lui rendaient, qu'il avait ordonné de répandre dans tout son royaume le jeu de l'arc (II, 418, 419, 429, 440).

Froissart qu'on a injustement accusé d'être partial en faveur des Anglais, ne garde point le silence sur leurs défauts.

« Engles, dit-il, sont de merveilleuses conditions, chaut et boullant, tos esmeu en ire, tart apaisié, ne amodé en douçour, et se délittent et confortent en batailles et en ocisions. Convoiteus et envieus sont trop grandement sus

le bien d'autrui, et ne se puent conjoindre parfaitement, ne naturellement, en l'amour, ne aliance de nation estragne, et sont couvert et orgueilleus (II, 16). »

Froissart revient ailleurs sur ces défauts.

Les Anglais sont orgueilleus (XI, 227).

« Il sont si grant d'euls-meismes, disait le sire de Clisson, et ont eu pour yaus tant de belles journées que il leur est avis qu'il ne poent perdre (VIII, 302). »

Les Français reprochaient au peuple anglais d'être une nation perverse et présomptueuse, et aux chevaliers d'être orgueilleus (XVI, 97).

Charles VI considérait les Anglais comme étant de leur condition tous « durs, hausters et merueilleus » (XVI, 212).

Les Anglais sont « couverts » (XI, 351).

A l'époque où Froissart écrivait, un proverbe fort répandu en France avait substitué aux vers si connus dans lesquels les premiers Anglais venus à Rome avaient été comparés aux anges, le distique suivant :

Anglicus est angelus cui nemo credere potest ;

Cum tibi dicit ave, tanquam ab hoste cave.

Cependant les Anglais se plaignaient plus vivement encore des subtilités des Français, et il était dans le traité de Bretigny tels articles qu'ils avaient acceptés sans les comprendre (VI, 276) ; ils se méfiaient et non sans raison des traités rédigés en langue française parce qu'ils n'en saisissaient point les subtilités (XV, 114, 115, 123, 124).

Les Anglais sont envieux (X, 203) ; ils sont convoiteus (XI, 421). Aussi s'enrôlèrent-ils en grand nombre dans les compagnies (IX, 155), même après la paix de Bretigny (VI, 329 ; VII, 281) ; car Froissart donnera d'une manière générale le nom d'Anglais aux chefs de compagnie qui continueront à dévaster le pays (XIV, 198).

Les Anglais sont profondément haïs des Français

(XII, 2); mais les Gascons les craignent plus et les préfèrent aux Français (XI, 229). Les bourgeois des villes d'Aquitaine, lit-on ailleurs, aiment mieux la domination des Anglais qui les tiennent francs et libéraux que celle des Français qui les accablent de tailles (XVI, 216, 217).

Quant aux Écossais ils nourrissent contre les Anglais la même haine que les Français (II, 334, 335 ; IX, 123 ; XI, 276), et on peut lire dans Froissart (II, 284) le jugement qu'ils portaient sur les Anglais.

Ce fut en vain que les Anglais cherchèrent à imposer leurs lois et leurs usages aux Irlandais (XV, 171, 174-177).

Les Anglais redoutaient les Danois (VI, 29).

Les Anglais entretenaient avec la Flandre d'étroites relations commerciales (II, 410-416).

De même que les Allemands, les Anglais restèrent fidèles au pape de Rome (XV, 124 ; XVI, 134, 135).

Froissart donne de précieux détails sur leurs habitudes et leurs mœurs.

Il fait connaître comment ils se nourrissent (XII, 311) et ajoute qu'ils sont moins robustes que les Portugais (XII, 306).

Quant aux institutions de l'Angleterre, rien n'est plus remarquable que le jugement qu'en porte Froissart dans le texte de Rome (II, 16, 17), surtout si on le complète par quelques autres passages tirés des derniers chapitres des Chroniques.

La position des rois est dangereuse et chancelante en Angleterre.

« Engls sueffrent bien un temps, mais en la fin il paient si crueusement que on s'y puet bien exemplier, ne on ne puet juer à euls, et se liève et couce uns sires en trop grant péril, qui les gouverne, car jà ne l'ameront, ne honoreront, se il n'est victorieus et se il n'aime les armes et la guerre à ses voisins et par espécial à plus fors et à plus riches que il ne soient, et ont celle condition et

tiennent celle opinion et ont tousjours tenu et tenront tant que Engleterre sera terre habitable, et dient généralement, et ce ont-il veu par expérience par trop fois, que apriès un bon roi, il en ont un qui n'est de nulle vaillance, et le tiennent à endormi et à pesant, quant il ne voelt ensievir les œuvres de son père ou de son prédécesseur, bon roy qui a resgné en devant de li... Et convient bien que uns rois qui est lor sire, se ordonne après euls et s'incline à moult de leurs volontés (II, 17). »

Voici comment Froissart expose les rapports des nobles et des hommes de communes :

« Trop fort se différent en Engleterre les natures et conditions des nobles aux hommes mestis et vilains, car li gentilhommes sont de noble et loiale condition, et li communs peuples est de fele, périlleuse, orgueilleuse et desloiale condition, et là où li peuples vodroit monstrer sa félonie et poissance, li noble n'auroient point de durée à euls. Or sont-il et ont esté un lonch temps moult bien d'acort ensamble, car li noble ne demande au peuple que toute raison ; aussi on ne li soufferroit point que il presist sans payer un oef, ne une poulle. Li homme de mestier et li laboureur, parmi Engleterre, vivent de ce que il sèvent faire, et li gentilhomme, de lors rentes et revenues, et, se li rois les ensonnie, il sont payet, non que li rois puist taillier son peuple : non, ne li peuples ne le vodroit, ne poroit souffrir. Il y a certaines ordenances et pactions assisses sus le staple des laines, et de ce est li rois aidies au desus de ses rentes et revenues, et quant ils fait guerre, celle paction on li double. Engleterre est la terre dou monde le mieuls gardée (II, 17). »

L'usage des seigneurs est de chasser le cerf et le daim (XVI, 23).

Cependant les ouvriers, ceux qui prennent part au travail des métiers, sont violents et méchants.

« Desous le soleil ne i a-il plus périlleus peuple, tant

que de hommes mestis, comme il sont en Engleterre (II, 17). » Le commun peuple d'Angleterre est le plus périlleux, le plus outrageux, le plus orgueilleux qui soit au monde. Les Londrions en sont les chefs (XVI, 190). Qui est maître de Londres, l'est du reste de l'Angleterre (XII, 240 ; XVI, 7).

Rien n'était plus vif que les plaintes des communes contre Richard II (XII, 144-151 ; XVI, 25, 26, 83, 89, 103, 156-161, 163, 164, 200), et la rébellion des Lollards exposa l'Angleterre au péril le plus menaçant (IX, 398).

Froissart mentionne la convocation des trois états par Henri IV (XVI, 199, 203).

Arrivé au terme de sa carrière notre chroniqueur se demandait si Prouesse qui avait régné un temps en Angleterre, voulait « encores aler plus avant ou retourner » (II, 14).

Tristes et trop véridiques pressentiments !

Le siècle qui venait de s'ouvrir, devait être le témoin des longues discordes civiles provoquées par les guerres des Deux Roses.

Ango. Voyez ANJOU.

ANGOULÈME, *Anghouloime, Angouloime* IV, p. 303, 307, 308, 333, 335, 336, 339, 341-343, 345, 346, 348, 349, 351-355 ; VI, 274, 283, 286, 309, 368, 382, 386, 387, 393, 395 ; VII, 274, 280, 288, 289, 298, 300, 323, 328-330, 350, 351, 355-359, 369, 370, 376, 380, 383, 385, 386, 408, 418, 436, 437, 465, 470, 471, 475, 478, 479 ; VIII, 4, 5, 8, 9, 168, 172, 180 ; XVII, 171-173, 177-180, 391, 403, 404, 470, 473, 474, 480, 484, 493, 496.

Cf. IV, 463, 482, 503, 504 ; V, 516 ; VI, 504 ; VII, 534, 541 ; VIII, 424 ; IX, 545 ; X, 556 ; XIV, 427 ; XVI, 403 ; XVIII, 414, 439, 440, 449, 459, 460, 467.

Par une charte donnée à Villeneuve près d'Avignon le 29 décembre 1350, le roi Jean disposa du comté d'Angoulême en faveur de Charles d'Espagne. Au mois de mai

1354, ce comté fut, à la prière des habitants, réuni à la couronne.

Ce fut le 26 octobre 1361 que Chandos prit au nom du roi d'Angleterre possession de la ville d'Angoulême. Les franchises de la ville furent confirmées, et Chandos reçut dans l'église Saint-Pierre le serment de fidélité des principaux bourgeois. Le doyen d'Angoulême reçut le titre de conseiller du roi d'Angleterre.

Quand les Français eurent reconquis Angoulême, cette ville fut donnée au duc de Berry qui la rendit au roi en 1374. Charles VI en fit don à son frère le duc d'Orléans, le 16 octobre 1394.

Au mois de janvier 1372 (v. st.), Charles V voulant reconnaître la fidélité des habitants d'Angoulême qui s'étaient replacés sous son autorité sans y avoir été contraints par la force, leur accorda tous les privilèges qui avaient été octroyés aux bourgeois de Saint-Jean-d'Angély.

Angoulesmois. Voyez ANGOUMOIS.

ANGOUMOIS, *Angoulesmois* VI, 283, 286, 309 ; VIII, 176, 178 ; X, 328, 330 ; XVII, 391, 457.

Cf. VI, 489 ; VII, 546 ; VIII, 441-443 ; XVIII, 414, 440, 443, 444, 449, 467, 468, 557.

Anich. Voyez ANICHE.

ANICHE, *Anich* III, 166.

A trois lieues sud-ouest de Douay, sur la route de cette ville à Bouchain.

La dime d'Aniche appartenait au XII^e siècle à l'abbaye de Marchiennes.

On y voyait une maladrerie.

Les sires d'Aubrecicourt possédaient la terre d'Aniche.

ANIZY, *Nisi* III, 21.

Anizy-le-Château est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Laon.

A quatre lieues de Laon, sur la Lette.

Les Anglais venant de Saint-Gobain s'avancèrent jus-

qu'aux portes de Laon avant de se diriger vers Crécy-sur-Serre.

Ce ne peut pas être Nizy-le-Comte, à huit lieues de Laon.

Anizy est un bourg très-ancien dont Clovis disposa à la fin du V^e siècle en faveur de saint Rémy. Plus tard on y éleva un château dont ce bourg prit son nom.

Le château d'Anizy fut occupé par les Anglais en 1358 et en 1359.

Le château d'Anizy fut reconstruit en 1540 par le cardinal de Bourbon.

ANJOU, ANGEVINS, *Ango, Angho, Angevin* III, 394, 398; IV, 187; V, 279, 383, 384, 386, 395, 398; VI, 286, 311, 312, 315, 347; VII, 332, 381, 383, 385, 388-390, 392, 400, 402, 412, 435, 437; VIII, 47, 49, 51, 58, 87-90, 149, 150, 189, 211, 237, 248, 258-261, 269, 298, 314, 317, 319, 332; IX, 24, 80, 282, 304, 458; XII, 143, 340; XIII, 186; XIV, 315, 322; XV, 4, 5, 23, 24, 236; XVII, 341, 485.

Cf. I^r, 315; V, 513; VI, 489; VII, 542, VIII, 421; IX, 511, 523, 536; XII, 387; XVIII, 344, 397, 414, 418, 419, 428, 430, 440, 462.

« Bon pays et gras (VII, 390) ».

Philippe de Valois fit donation, le 17 février 1331, du duché d'Anjou à son fils Jean.

Charles V, par une charte du mois d'octobre 1360 scellée à Calais, en disposa en faveur de son fils Louis depuis duc d'Orléans.

ANNONAY, *Nonnay* XI, 126-128.

Cf. XI, 437.

Arrondissement de Tournon (Ardèche).

« Fort chastel », dit Froissart.

Anque, mot mal transcrit. Voyez ANSE.

* ANLEZY, *Aulesy* XVIII, 438.

A huit lieues de Nevers.

ANSE-SUR-SAÔNE, *Anque, Auque, Ause, Auce* VI, 346, 351,

352, 354, 357, 358 ; XI, 112, 122-128, 136 ; XVII, 399.

Cf. XI, 436, 437.

Chef-lieu de canton (département du Rhône), à six lieues de Lyon.

L'ancien château existe encore.

Seguin de Badefol occupa Anse vers la Toussaint 1364 et en sortit le 13 septembre 1365 moyennant une rançon de 45000 florins pour laquelle les trois états d'Auvergne imposèrent une taille d'un florin par feu.

Voyez sur Anse la notice consacrée dans la table historique au sire de Badefol.

Ansenis. Voyez ANCENIS.

Antenis, Athenis. Voyez TONNEINS.

Anthioche. Voyez ANTIOCHE.

Anthonis. Voyez TONNEINS.

ANTHON, *Antun* VI, 279, 286, 307.

Près du Rhône, canton de Meyzieu (département de l'Isère).

ANTIOCHE, *Anthioche* XV, 243 ; XVI, 31.

Cf. XV, 451 ; XVI, 415.

L'une des principautés chrétiennes d'Orient.

ANTOING III, 270.

Petite ville sur l'Escaut, à une lieue de Tournay.

Berceau d'une famille chevaleresque fréquemment citée par Froissart.

* ANTONI IV, 494.

Près Paris.

Antun. Voyez ANTHON.

ANVERS, *Anviers, Anviers* II, 303, 312, 331, 374, 384, 390, 424, 438, 439, 443-447, 449, 451, 453, 457, 458, 461, 467, 476, 479, 487, 488 ; III, 71, 72, 114, 220, 271, 320 ; V, 255, 256 ; X, 437, 438 ; XV, 283 ; XVI, 59 ; XVII, 59-61.

Cf. II, 451, 528, 532, 543-547, 552 ; III, 475, 476, 522 ; VIII, 485 ; X, 479, 504 ; XIII, 342, 343 ; XVI, 374, 434 ;

FROISSART. — XXIV.

XVIII, 39, 51-53, 61, 64, 65, 96, 99, 104, 156, 157, 160-162, 491.

« Grosse ville et de grant proufit (V, 313). »

Froissart cite à diverses reprises l'abbaye de Saint-Michel (II, 451, 457).

Une variante qui mérite moins de confiance, remplace l'abbaye de Saint-Michel par l'abbaye de Saint-Bernard (II, 451, 457).

Anwiche, Anwüich. Voyez ALNWICK.

Acoust. Voyez Ost.

* APENNINS VIII, 481 ; XI, 446.

* *Appleforde* XVI, 399.

Il faut lire : Haverford.

Aquesufort, Aquesuffort. Voyez OXFORD.

* AQUILA IX, 580.

AQUITAINE II, 228, 234, 235, 320 ; III, 132, 233 ; IV, 1, 206 ; V, 103, 252 ; VI, 282, 283, 301, 306, 314, 320, 324, 326, 331, 363, 365, 367-369, 382, 386, 410 ; VII, 23, 25, 27, 28, 30, 80, 81, 96, 98, 102, 108, 109-111, 115, 121, 123, 229-231, 234, 239, 242, 245, 248, 249, 252-254, 257, 258, 274, 278, 284, 292, 302, 313, 322, 326, 327, 355, 356, 384, 419, 420, 461, 462, 463, 472, 478, 480, 482-484 ; VIII, 25, 38, 59, 62, 63, 65, 104, 106, 109, 110, 115, 303, 313, 319, 381, 385 ; IX, 45 ; XI, 16, 19, 41, 53, 118, 157, 227 ; XII, 41, 346 ; XIII, 133 ; XIV, 187, 315 ; XV, 83, 115, 135, 136, 142, 143, 147, 148, 158, 165, 166, 180, 181, 182, 199 ; XVI, 2, 26, 142, 234, 235 ; XVII, 36, 154, 175, 177, 401, 403, 404, 409, 421, 431, 432, 442, 453-455, 457, 463, 470, 495, 514.

Cf. I^a 379, 380, 507 ; I^b, 23 ; III, 510 ; V, 510 ; VI, 489, 494, 504, 509 ; VII, 500, 503, 518, 529 ; VIII, 428, 434, 443 ; IX, 503, 508-510 ; X, 457, 467, 478 ; XIII, 352 ; XV, 384, 386 ; XVI, 330, 360, 365 ; XVIII, 34, 56, 57, 64, 110, 118, 122, 129, 237, 241, 243, 245, 251, 253,

259, 260, 264, 266, 288, 452, 453, 455, 475, 481, 550.

« Bel et grant héritage où tous biens et toute plenté estoient (VI, 363). »

Le roi d'Angleterre prend le titre de duc d'Aquitaine (II, 228, 234, 235, 320 ; III, 132, 233 ; IV, 1, 206 etc)

Voyez aussi les mots : GASCogne et GUYENNE.

ARABES, ARABIE XV, 324 ; XVI, 132.

Cf. XV, 481.

ARAGON, ARAGONAIS VII, 84, 88-91, 116, 119-121, 126, 127, 142, 153, 170, 173, 174, 176, 189, 198, 201, 208, 210-213, 215, 228, 229, 239, 242-244, 261-263, 267, 328, 329 ; VIII, 1, 102 ; IX, 108, 115, 123, 154, 459, 486 ; XI, 3, 19, 22, 31, 40, 79, 88, 107, 130, 323, 328, 401 ; XII, 40, 41, 44, 45, 47, 48, 51, 66, 67, 226, 314, 331, 332, 343 ; XIII, 283 ; XIV, 29-27, 240, 337, 344 ; XV, 33, 81, 134 ; XVI, 129 ; XVII, 425, 426, 433, 438, 445, 449, 451, 454, 457, 471, 513.

Cf. I^a, 520 ; VII, 498, 499, 521 ; XII, 374 ; XIV, 396, 447 ; XV, 428 ; XVI, 318, 493, 496 ; XVIII, 513.

Par une charte du mois d'avril 1345, Philippe de Valois, prenant en considération que les marchands d'Aragon lui ont promis des subsides, leur permet de trafiquer librement en France.

Aragose. Voyez *Caraguise*.

Arainnes. Voyez AIRAINES.

ARBRESLE (L'), *La Barelle*, *La Barole* XI, 112 ; XIII, 309.

Entre Lyon et Tarare, dit Froissart.

Aujourd'hui ville de 2700 habitants, arrondissement de Lyon.

Il reste encore quelques tours de l'ancien château.

ARCHIAC X, 330, 375.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac (Charente-inférieure).

Par une charte du mois de novembre 1352, le roi Jean déclara qu'en faveur de Charles d'Espagne, comte d'Angou-

lême, il rétablissait le château d'Archiac dans le ressort de ce comté.

* ARCHIPEL XVI, 264, 274, 509.

ARCIS, *Arsy* VI, 114, 117, 167, 176 ; XVII, 379.

Chef-lieu d'arrondissement (Aube).

Le château d'Arcis est situé sur les bords de l'Aube.

Arde. Voyez ARDRES.

ARCOS (Los), *Argues en Navarre* IX, 104.

« Forte ville en Navarre (IX, 104). »

Au sud-ouest d'Estella, sur la route de cette ville à Logrono.

ARDEMBOURG, *Ardenbourch*, *Ardenbourcq* III, 206-208, 212 ; IX, 194 ; X, 152, 176, 191, 200, 201, 321, 322, 339, 340, 342, 353, 355, 415, 422, 426, 427, 450 ; XII, 11, 73, 75 ; XVII, 96.

Cf. III, 490 ; IX, 514, 515, 532 ; X, 502, 503, 505, 526, 536, 556 ; XII, 353.

Petite ville de la Flandre Zélandaise, sur la route de l'Écluse à Gand.

Froissart mentionne (III, 207, 208, 212) l'église de Notre-Dame d'Ardebourg autrefois fameuse par le pèlerinage qui y avait lieu. On sait que bien que cette ville fit partie des États de Charles le Téméraire, Louis XI y adressa des offrandes pour obtenir du ciel sa défaite ou sa mort.

Au mois de février 1382 (v. st.), les magistrats de Bruges envoyèrent des hommes armés à Ardebourg pour défendre cette ville contre les Gantois.

ARDENNES, ARDENNE II, 428 ; VIII, 91 ; XIII, 189, 196, 199, 258.

Cf. XIII, 356, 358, 359.

Célèbre forêt de l'ancienne Gaule, qui, au temps de Froissart, occupait encore une étendue considérable, aujourd'hui envahie et réduite de toutes parts par les progrès de l'agriculture et de l'industrie.

Froissart la dépeint en quelques mots. « Ce sont, dit-il, « hauls boys, diverses et estranges vallées, roches et « montaignes (XIII, 189). »

Ardenton. Voyez DARLINGTON.

ARDES, *Sardes* X, 263, 264 ; XIV, 167, 176.

« Bonne ville et fort chastiel (X, 263). »

Ardes-sur-Couze (arrondissement d'Issoire).

Ancienne capitale du duché de Mercœur.

Il reste encore quelques tours du magnifique château qu'on y admirait autrefois et qui fut détruit en 1634 par l'ordre du cardinal de Richelieu.

Ce fut à Ardes que fut célébré le mariage du duc Louis de Bourbon avec la dauphine d'Auvergne.

Ardes. Voyez ARDRES.

ARDRES, *Arde, Ardes* V, 84, 296, 297, 299, 319, 321, 329, 330, 331 ; VII, 306, 315, 412, 413, 418 ; VIII, 16, 280, 328-331, 333-336, 339, 403-416 ; IX, 131, 242, 243, 245, 248, 267 ; XV, 297, 302 ; XVII, 289, 305, 312, 468, 570, 571.

Cf. I^a, 428 ; I^b, 109, 155 ; V, 500, 515 ; VII, 543 ; VIII, 493, 494 ; XIII, 407 ; XV, 400 ; XVIII, 546, 583.

Petite forteresse qui dut son importance à sa situation qui en faisait le rempart de la France contre les excursions des garnisons anglaises de Calais.

* AREZZO VI, 495 ; VIII, 475 ; IX, 526 ; XI, 443, 447 ; XVI, 277, 278.

* ARGELÈS XI, 440.

* ARGENCES, *Argentyne* IV, 492 ; XVIII, 382.

Canton de Troarn (Calvados).

ARGENTAL. Voyez BOURG-ARGENTAL.

ARGENTAN, *Argentuel, Argenteuil* XII, 30, 31.

Cf. XII, 366 ; XVIII, 382, 384.

Chef-lieu d'arrondissement (département de l'Orne).

Le 3 mai 1360, une ordonnance royale permet la levée d'une taille dans la ville d'Argentan afin de la mettre en état de défense. Elle autorise aussi la perception de divers

octrois afin de l'indemniser de ses pertes pendant la guerre.

ARGENTEAU, *Argentuel*, *Argentoel* II, 302, 307, 311 ; XVII, 38.

Au nord de Liège. On voit encore au sommet d'un rocher qui domine la Meuse, les ruines de l'ancien donjon d'Argenteau qu'un ravin sépare du château moderne des comtes de Mercy-Argenteau.

Argentueil. Voyez ARGENTAN.

* ARGENTON V, 524.

Département de l'Indre.

ARGENTRÉ IX, 292.

Bourg de 1700 habitants près de la rivière de Jouanne, à deux lieues et demie de Laval.

Argentuel. Voyez ARGENTEAU.

Argentuel. Voyez ARGENTON.

Argentyne. Voyez ARGENCES.

Argésille. Voyez ALGÉSIRAS.

Argies. Voyez DARGIES.

* ARGOVIE VIII, 476.

ARIÈGE, *la Liège* XI, 23.

Cf. XI, 433-436 ; XIII, 372.

« Belle rivière clère et large assés (XI, 23). »

Rivière qui descend des Pyrénées et se jette dans la Garonne.

Le nom latin de l'Ariège étant *Regia*, Froissart est excusable, même au point de vue étymologique, d'avoir écrit : la Liège.

ARLES, *Arle* X, 306.

Cf. X, 555.

Ville de 26000 habitants sur le Rhône, célèbre par ses antiquités.

ARLEUX, *Aloes* ou *Alues en Pailluel* II, 350, 375, 455, 460, 490, 491 ; III, 188, 250 ; VI, 6, 40, 41 ; VIII, 17 ; XVII, 359.

Cf. VI, 458, 459 ; XVIII, 137, 145, 275, 279.

Arleux est sur la Sensée, au sud-ouest de Douay.

Dès le XII^e siècle on y remarquait un château-fort nommé le Forestel. On en attribue la construction aux sires d'Oisy qui étaient à la fois châtelains de Cambray et vicomtes d'Arleux ; il se trouvait près de la chaussée d'Arleux à Paluel ; sa position au milieu d'îles formées par la Sensée et de marais impraticables, en faisait une redoutable forteresse.

En 1337, Philippe de Valois acheta la seigneurie d'Arleux, et le duc de Normandie fit de ce chef, le 9 mai 1340, foi et hommage à l'évêque de Cambray.

Ce fut au Forestel que Charles le Mauvais fut enfermé en 1357.

C'était, dit Froissart « un des forts castiaux du monde. »

ARMAGNAC, *Armaignach, Armeignach, Ermignach, Hierminach, Armignagois, Erminagois, Ermignagois* VII, 126, 127, 435, 437 ; XI, 32, 35, 36, 78, 80, 358 ; XII, 2, 108, 349 ; XIII, 95 ; XIV, 307, 309, 311, 390 ; XVII, 513.

Cf. XVIII, 368, 372.

Province du midi de la Gascogne, dont Auch était la capitale.

Armaignac. Voyez ARMAGNAC.

ARMANÇON VI, 253, 255.

Rivière de Bourgogne qui se jette dans l'Yonne.

Armeignac. Voyez ARMAGNAC.

ARMÉNIE, *Erménie* XI, 229, 237, 238 ; XIV, 387 ; XV, 52, 117, 200, 250, 310 ; XVI, 34.

Cf. XV, 456, 470 ; XVI, 417, 485, 487, 496, 509, 512.

L'un des royaumes chrétiens d'Orient.

* ARMORIQUE IV, 435 ; V, 496 ; VIII, 417.

* ARNI VIII, 482.

Arondel. Voyez ARUNDEL.

AROUAISE, *Aruwaise* III, 20,

Cf. X, 469.

Contrée montueuse qui s'étend de Bapaume à Péronne entre les sources de l'Escaut, de la Somme et de l'Oise.

Elle avait donné son nom à une célèbre abbaye construite au XI^e siècle au milieu de bois qu'infestaient des bandes de voleurs.

* ARQUENNES I^a, 20.

ARQUES-EN-ARTOIS III, 297, 300, 302, 303 ; VIII, 414 ; XVII, 285.

Cf. II, 535.

« Grosse ville à demi-lieue de Saint-Omer (III 303). »
Aujourd'hui commune de 3500 habitants.

Sur l'Aa près de Saint-Omer.

Arques en Navarre. Voyez ARCOS (Los).

* ARQUES-EN-NORMANDIE VI, 489 ; XVIII, 426,

Commune de 950 habitants, canton d'Offranville (Seine inférieure), célèbre par la victoire de Henri IV.

Philippe de Valois se trouvait à Arques au mois de septembre 1335.

Par une ordonnance du 14 octobre 1369, Charles V abandonna aux habitants d'Arques le dixième des impôts levés dans leur ville : c'était afin de les dédommager des frais qu'ils s'étaient imposés pour se défendre.

Deux foires furent établies à Arques en 1376.

ARRAS II, 218, 219, 330, 336, 427, 494 ; III, 90, 198, 199, 209, 219, 224, 225, 246-249, 282, 308, 310, 315, 316, 318, 320, 321-323, 326, 329, 356 ; IV, 127, 128, 163 ; V, 67, 83, 183, 185, 196, 254, 256, 322, 324, 325, 329 ; VI, 90, 94, 109, 205, 207, 221, 224, 225, 300, 321, 322 ; VIII, 16, 17, 19, 283, 285, 305, 307, 404 ; IX, 204, 205, 250-252, 255 ; X, 63, 64, 68, 70, 103, 104, 107, 110, 112, 113, 191, 192, 224, 236, 246, 243, 245, 309, 311, 316, 351, 352, 360, 424, 439, 442 ; XI, 357 ; XII, 3, 4, 36 ; XIV, 36, 388 ; XV, 52, 337, 339 ; XVI, 96, 99, 104, 105, 214 ; XVII, 99, 306, 311, 382.

Cf. I^b, 153 ; II, 525 ; III, 512 ; IV, 481 ; V, 497, 499, 501, 521 ; VIII, 451 ; IX, 516 ; X, 466, 469, 474, 492, 511 ; XII, 355 ; XV, 423 ; XVI, 248, 252, 261, 273 ; XVIII, 305.

Froissart (VI, 205) l'appelle une bonne cité. Il loue ses célèbres tapisseries (XV, 52, 337, 339). Il mentionne l'abbaye de Saint-Vaast (XV, 52).

Le trésor des chartes à Paris renferme de nombreux documents relatifs à la ville d'Arras.

En 1342, il y eut à Arras convocation du ban et de l'arrière-ban.

Au mois de mai 1354, une charte de rémission fut accordée au maire, aux échevins et à la commune d'Arras qui avaient assiégé l'évêque dans son hôtel et commis de graves désordres.

En 1378, il y eut à Arras un mouvement insurrectionnel contre la comtesse de Flandre.

Au mois de mars 1380, les privilèges de la ville d'Arras furent confirmés.

Dans un registre relatif aux biens de l'ordre du Temple se trouve cette mention reproduite par M. Wauters : « La dite maison (du Temple lez Arras) fut arse et détruite environ quatre ans par les Anglais et ne seroit pas refaite pour mille francs. »

ARROS (L') *Lesse (la)* XI, 22, 44, 49, 56-58, 63, 65.

Cf. XI, 434-436.

« Belle rivière, clère et roide (XI, 49). »

C'est la rivière qui passe près de Mauvoisin et de Tournay (XI, 49, 54, 57, 58, 65).

Si on lit ailleurs (XI, 22) que la rivière qui arrose Tournay s'appelle la Lisse, il y a là évidemment une faute de copiste et il faut lire : la Lesse.

En un seul endroit (XI, 65), Froissart appelle cette rivière la rivière de Tournay lorsqu'il rapporte qu'elle se jette dans la Garonne entre Dreux et Mont-au-Lion.

Arsésille. Voyez ALGÉSIRAS.

Arsy. Voyez ARCIS.

ARTAISE, *Ortige* VI, 191.

Artaise-le-Vivier, au nord-est du Chesne, arrondissement de Sedan.

Il se peut toutefois que Froissart ait voulu désigner par Ortigue Autry sur l'Aisne, à cinq lieues de Vouziers.

Il s'y trouvait une forteresse que Robert duc de Bar racheta à Eustache d'Aubrecicourt moyennant 7000 florins d'or au mouton. De plus mille florins furent remis, comme indemnité spéciale, à Courageux de Mauny et à Gui de Nevil.

Artevelle. Voyez ERTVELDE.

ARTIGAT, *Ortingas* XI, 23-28, 55 ; XIV, 344.

Cf. I^a, 319 ; XI, 435.

Aujourd'hui commune de 1300 habitants, sur la rive gauche de la Lèze, arrondissement de Pamiers.

Artigat reçut des privilèges par une charte du mois de juillet 1340.

ARTOIS, ARTÉSIENS, *Artisien* II, 114, 115, 207, 219, 298, 306, 309, 362, 363, 375, 436 ; III, 14, 15, 135, 174, 175, 224, 225, 250, 296, 322 ; IV, 10, 11, 137, 138, 143, 145, 147, 148, 150-155, 157-164, 174, 333, 425 ; V, 12, 16, 85, 146-148, 159, 183, 184, 233, 239, 298, 321, 326, 367, 384, 454 ; VI, 8, 9, 105, 122, 123, 156, 224, 233 ; VII, 90, 201, 412, 429, 430, 480 ; VIII, 17, 19, 33, 248, 283, 284, 336, 372, 386, 403-405, 411, 413 ; IX, 160, 198, 203-205, 243, 248, 342, 345, 356, 433 ; X, 24, 25, 57, 59, 61-63, 96, 102-104, 107, 113, 121, 149, 226, 241, 243, 285, 300, 306, 363, 404, 427 ; XI, 376 ; XII, 2, 10, 28, 314 ; XIV, 44, 388 ; XV, 28, 127, 317 ; XVI, 58, 59, 65 ; XVII, 17, 92, 218, 248, 266, 309, 314, 363, 374, 384.

Cf. I^c, 192 ; II, 499 ; III, 473, 479 ; IV, 441, 442, 445, 458, 459, 471 ; V, 479, 499, 506, 518 ; VI, 459, 468, 491 ; VIII, 446, 450, 452 ; IX, 530, 545 ; X, 457, 469, 497, 531 ; XV, 477 ; XVI, 251, 260, 273, 331, 439 ; XVIII, 124, 320, 322, 324-326, 392, 514.

ARTHEZ, *Erties*, *Ertiel* XI, 51, 84 ; XII, 106, 113 ; XIV, 339.

Cf. XI, 435.

J'avais d'abord songé à Artix, commune de 700 habitants sur la rive droite du Gave de Pau, à 20 kilomètres d'Orthez et de Pau ; mais M. Raymond (et c'est une excellente autorité) se prononce en faveur d'Arthez au nord d'Artix dans les montagnes.

ARTRE III, 152, 159.

Sur la Rhônelle, à une lieue et demie sud-est de Valenciennes.

L'église de ce village relevait de la cathédrale de Cambrai, et la seigneurie des châtelains de Famars.

Artriel III, 152, 159.

Artriel était probablement un hameau d'Artres, de même que Sebourquiau était un hameau de Sebourg.

ARUNDEL, *Arundel*, *Arondiel* IX, 397, 410 ; XI, 373 ; XII, 144, 277 ; XVI, 19.

Cf. I^e, 376 ; XVI, 247.

Le comté d'Arundel se trouve au bord de la mer, dans le Sussex, entre Lewes et Chichester.

Arunaise. Voyez AROUAISE.

Arve, rivière. Voyez ERVE.

* ASAGNA VII, 521.

* *Asceles* VIII, 27.

Ascon. Voyez ABSCON.

ASNIÈRES, *Anières* XV, 261, 353.

Cf. XV, 464.

Asnières-sur-Oise, arrondissement de Pontoise, à huit lieues de Paris.

Le château d'Asnières fut l'une des résidences de saint Louis.

Asnoy. Voyez AULNOY.

* ASSCHE X, 455.

* ASSEBROUCK X, 458.

* ASSENEDE X, 561.

ASSYRIE, ASSYRIENS, *Assiryen* X, 20 ; XV, 39.

Ast. Voyez ASTI.

* ASTARAC XVIII, 368, 372.

ASTI, *Ast* VI, 353 ; VII, 252 ; XIV, 301 ; XV, 369 ; XVI, 7 ;
Cf. IX, 575.

Capitale de l'Astesan dans le Montferrat.

Asti joua un rôle important dans l'histoire des prétentions de la maison d'Orléans dans le nord de l'Italie.

Patrie d'Antonio Astesano qui écrivit vers 1448 un mémoire pour établir les droits du duc Louis d'Orléans au duché de Milan.

ASTORGA, *Asturge, Esturge* VII, 93, 94.

Ville du royaume de Léon, à quarante lieues ouest de Burgos.

Astrebourg. Voyez ABERDOUR.

Astures. Voyez ASTURIES.

Asturge. Voyez ASTORGA.

ASTURIES, *Astures, Esturges* VII, 86, 225 ; XII, 214.

Froissart en fait un comté. Cette province est restée l'apanage des héritiers de la couronne d'Espagne.

Ateigny. Voyez ATTIGNY.

ATH IX, 229, 230 ; X, 13, 261, 314, 320 ; XVI, 162.

Cf. I^b, 43 ; XIII, 325 ; XVI, 244, 283 ; XVIII, 81, 137.

Les manuscrits de Froissart placent Ath tantôt en Hainaut, tantôt en Brabant. Même après le XV^e siècle on trouve des chartes qui attribuent Ath au Brabant : c'était en vertu d'anciennes circonscriptions de l'archidiaconé de Brabant. Jacques de Guise met aussi Ath dans le Brabant.

Cependant, dès une époque reculée, les liens politiques unirent Ath au Hainaut.

* *Athegni*. Voyez ATTIGNY.

* ATHÈNES XVI, 250.

* ATHOL XVIII, 27, 40.

Attegni. Voyez ATTIGNY.

ATTIGNY, *Ateigny, Athegni, Attegni* VI, 190, 191, 232, 236, 260, 262, 298 ; IX, 261 ; XVII, 381, 382. 384, 500.

Cf. XVIII, 435.

Commune qui compte aujourd'hui 1500 habitants. Sur l'Aisne, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

Les rois mérovingiens et carlovingiens possédaient à Attigny un palais dont on voyait naguère encore quelques ruines.

Cette ville souffrit beaucoup des guerres du XIV^e siècle.

* **ATTIQUE** XV, 419.

AUBE, rivière VIII, 23, 33 ; XVII, 500.

Rivière qui prend sa source dans l'arrondissement de Langres et qui se perd dans la Seine.

AUBENAS, *Albenas*, *Ablenas* XVI, 125.

Ville de l'arrondissement de Privas (Ardèche).

Une foire y fut établie en 1336 par Pons de Montlaur, seigneur d'Aubenas.

On y voit encore les ruines de l'ancien château.

En 1376, la population d'Aubenas était réduite à cent cinquante feux.

Aubencuel III, 101, 106 ; XVII, 92.

Voyez **AUBIGNY**.

AUBENTON III, 76, 77, 98-110, 114, 117, 134, 151 ; XVII, 81-83.

Cf. III, 485.

« Grosse ville et bonne et pleine de draperie (III, 99). »

Petite ville située sur le Thon à six lieues de Vervins. Fréquemment ravagée et dévastée, elle n'offre aujourd'hui qu'une population de 1500 habitants.

Le portail de l'église a été classé parmi les monuments historiques.

AUBEROCHE III, 232 ; IV, 218, 225, 232, 239, 245, 249-272, 277, 281, 294, 332 ; VIII, 325, 326 ; IX, 17 ; XVII, 159, 160, 162-166, 172.

Cf. I^e 282, 288 ; IV, 457, 458.

« Bonne ville fermée qui sciet entre Saint-Malcaire et le Riolo et a à nom Auberoche (IX, 17). »

« Biaux chastiaux et fors (III, 245). »

Auberoche figure sur la carte de Cassini dans un coude formé par la Vézère entre Cubjac et le Change.

De vives discussions ont eu lieu au sujet d'Auberoche ; mais il ne faut pas hésiter à reconnaître que Froissart a désigné Auberoche sur la haute Vézère (Dordogne).

Ce qui explique cette controverse, c'est l'inexactitude même du récit du chroniqueur qui place Auberoche non pas à quelques lieues de la Dordogne, mais sur la rive même de la Dordogne. Il semble du reste qu'il ait voulu corriger cette faute ; car faisant ailleurs (XI, 226) l'énumération des villes et châteaux des deux rives de la Dordogne, il passe Auberoche sous silence.

Une autre erreur de Froissart est d'attribuer la seigneurie d'Auberoche à l'archevêque de Toulouse, tandis qu'il eût fallu dire : à l'évêque de Périgueux (IV, 250, 251).

Reprenons l'indication des principaux faits qui concernent Auberoche.

La seigneurie d'Auberoche appartenait aux évêques de Périgueux, et ils furent maintenus dans leur droit par un arrêt du parlement de 1612. Comment était-elle arrivée entre leurs mains ? Était-ce depuis le commencement du XII^e siècle, époque où Guillaume d'Auberoche devint évêque de Périgueux ?

Quoi qu'il en soit, les évêques de Périgueux, dès une époque reculée, inféodèrent le château d'Auberoche aux vicomtes de Limoges à charge de le défendre.

C'est à ce titre que nous voyons en 1207 Arthur vicomte de Limoges en faire hommage à l'évêque de Périgueux, et le même hommage se reproduit en 1287, en 1302, en 1314 et en 1318.

Le château d'Auberoche, à ce que rapporte Froissart, « se rendy par tretiet (IV, 239). » Y eut-il trahison comme nous le lisons tout à l'heure dans des chartes du roi de France et du duc de Normandie ?

Au moment même de la bataille d'Auberoche, c'est-à-

dire au mois d'octobre 1345, le duc de Normandie, alors à Limoges, donna à Hélie de Sador, clerc du roi, en considération de ses services en Périgord et en Espagne, tous les biens confisqués dans la châtellenie d'Auberoche sur Hugues d'Apunzac, chevalier, traître au roi. (*Trésor des chartes* JJ. 58, n° 157.)

Au mois de septembre 1351, Gui de Nesle, lieutenant du roi en Saintonge, Limousin et Périgord, donne à messire Hélie de Foschier, chevalier, pris par trahison au château d'Auberoche, cent livres tournois de rente à héritage, sur les biens de Hugues de Goyas et de Robert de Charbonnel, morts rebelles au roi. (*Trésor des chartes* J. reg. 81, n° 194.)

Le combat d'Auberoche fut livré le 21 octobre 1345.

Il en est fait mention dans la charte suivante du roi Jean, du mois de septembre 1352 :

Johannes Dei gratia Francorum rex notum facimus quod cum olim dilectus et fidelis noster Guillelmus archiepiscopus Auxitanus locum tenens in lingua occitana inclitæ recordationis carissimi domini et genitoris nostri, considerans et attendens utilia, grataque fidelitatis obsequia quæ defuncti nunc Bertrandus de Pratis parvus et Geroldus de Pratis domini de Montepensato milites impenderunt carissimo domino et genitori nostro, dum adhuc in seculo permanent, nec non labores multiplices quod ipsi tam in guerris quam alibi pro genitore nostro ac regni honore et defensione fideliter subierunt, personarum pericula et expensarum gravia onera non vitando, quodque prædictus Bertrandus in cavalcata de Albarocha, ubi ipsi Bertrandus et Geraldus cum ingenti numero vallatorum accesserant, capti fuerunt ab hostibus genitoris nostri ac nostris etc.

En 1346, le château d'Auberoche fut rendu aux Français : faible compensation du désastre qui au même moment les accablait à Crécy.

Une charte du mois de novembre 1316 donnée par Philippe de Valois à Maubuisson près de Pontoise (M. Ber-

trandy a lu Malum divinum au lieu de Malum Dunum, ce qu'il a traduit par Meulan) porte que le château d'Auberoche dont ses ennemis s'étaient emparés furtivement et par trahison (furtive et prodictionnaliter) lui a été rendu, et qu'il a résolu de l'aliéner, avec l'assentiment du vicomte de Limoges, en faveur du cardinal Talleyrand. Le prix est fixé à vingt mille florins.

Par un acte de la même date, le cardinal Talleyrand céda le château d'Auberoche au comte de Périgord son frère ; mais cette cession n'eut pas de suite, car par une charte du mois d'août 1347, le roi de France déclara de nouveau avoir vendu la seigneurie d'Auberoche au cardinal Talleyrand. (*Treſor des chartes* JJ. 76, n° 396.)

Au mois de janvier 1346 (v. st.) Charles de Blois, vicomte de Limoges et sa femme Jeanne de Bretagne avaient ratifié la vente du château d'Auberoche au cardinal Talleyrand.

Ce ne fut que quatre ans après que le cardinal Talleyrand chargea, par un acte du 24 janvier 1350 (v. st.), son frère Roger comte de Périgord de recevoir en son nom l'hommage de ses vassaux d'Auberoche. Déjà il avait lui-même fait hommage de son nouveau domaine à l'évêque de Périgueux.

Plus tard la seigneurie d'Auberoche retourna aux vicomtes de Limoges. Elle leur appartenait en 1419, quand les Anglais s'y établirent, à la grande désolation de la contrée voisine. Les états de Limousin votèrent un subside pour reconquérir le château, et Jean de Bretagne y résida pendant près de deux années. Enfin Françoise de Bretagne vicomtesse de Limoges, en épousant Alain d'Alpret, porta ce domaine dans la maison d'Albret.

Dans une réunion du congrès archéologique de France à Périgueux, M. de Verneilh a fait remarquer que l'on reconnaît aisément l'emplacement des quatre châteaux élevés dans la banlieue de Périgueux par l'évêque Frottaire de Gourdon

ut essent munimen et refugium contra Normannos (dont l'un était Auberoche), qu'ils sont tous vastes comme il convient à des lieux de refuge et que leur situation est très-bien choisie.

AUBIGNY, *Aubencuel* III, 101, 106 ; XVII, 92.

Il ne s'agit pas ici d'Aubencueil-au-Bac (arrondissement de Cambrai), mais d'un village que Froissart place entre Maubert-Fontaine et Signy-l'Abbaye.

J'avais d'abord songé à Auboncourt, village situé au nord-est de Réthel assez près de la route qui conduit à Mézières ; mais il ne peut être ici question que d'Aubigny à mi-chemin de Maubert-Fontaine et de Signy-l'Abbaye, sur la route qui relie ces deux localités.

* AUBIGNY V, 524.

Aubigny-Ville au nord de Bourges.

AUBREICOURT III, 166.

Aujourd'hui Auberschicourt, arrondissement de Douay, à onze lieues de Lille, sur l'Escaillon, au sud-est de Douay, sur la route de Douay à Ronchin.

Au XI^e siècle, Anselme de Ribemont disposa de l'église d'Aubrecicourt en faveur de l'abbaye d'Anchin.

Il est inutile de rappeler que le fief d'Aubrecicourt donna son nom à l'une des familles chevaleresques le plus souvent citées par Froissart : il passa plus tard dans les maisons de Lalaing, de Lannoy et de Sainte-Aldegonde.

AUBRY, *Aubri* III, 158.

Au nord-ouest de Valenciennes, à une lieue de cette ville.

L'un des domaines des seigneurs de Trith.

Froissart mentionne les bois d'Aubry.

Auburit XVII, 88 ; faute de copie. Lisez : *Aulnoit* et voyez

AULNOY.

En comparant les *Chroniques abrégées* aux textes des autres rédactions, on ne peut douter qu'il n'y ait ici une erreur de copie. Ce qui démontre davantage qu'il faut lire : Aulnoy, c'est que ce village est voisin de Famars qui se

trouve cité immédiatement avant dans les *Chroniques abrégées*.

Auce XI, 112. Voyez ANSE.

* AUCFER XV, 391.

AUCH, *Aux* IV, 1 ; VII, 121 ; XIII, 95.

Cf. XII, 374 ; XVIII, 439, 440.

Siège d'un archevêché, dont les prélats sont souvent cités au XIV^e siècle.

La ville d'Auch avait été entourée de murailles dès le milieu du XII^e siècle.

Aude, rivière V, 340, 342, 347-349, 351-353.

Froissart l'appelle : une belle rivière et dit qu'elle se jette dans la mer dont les flots baignent l'île de Chypre.

L'Aude sortie des montagnes des Pyrénées-Orientales a sa double embouchure près de Vendres et de Narbonne.

AUDENARDE II, 452 ; III, 126, 129, 184, 220, 221, 223 ; IV, 317 ; V, 188 ; IX, 190, 198-200, 203-208, 224, 226, 228-232, 235, 353, 354, 358, 359, 365-370, 438, 445 ; X, 42, 43, 52, 53, 56-64, 66, 71, 72, 76, 82, 84-86, 88-93, 96, 97, 100, 105, 107, 112, 115, 120, 139, 141, 150, 152, 153, 174, 175, 178, 182, 191, 201, 256-261, 268, 277, 300-303, 339, 429, 447 ; XVI, 162 ; XVII, 91.

Cf. III, 486, 500 ; IV, 468 ; IX, 533, 541, 558-560 ; X, 455, 461, 462, 466, 467, 475-477, 479, 481, 489, 514, 534, 543, 544, 569, 576, 582 ; XVIII, 96, 105.

Cette ville était fort importante au XIV^e siècle. Comme forteresse, elle devint, par sa position sur l'Escaut, la citadelle de Gand.

Les bourgeois d'Audenarde jouissaient de nombreux privilèges.

Sous le règne d'Édouard I^{er}, Gilles d'Audenarde était gardien de la Wardrobe des enfants du roi d'Angleterre.

On lit dans une charte de Charles VI donnée à Tournay au mois de décembre 1382 : « Que plusieurs personnes « de la ville d'Audenarde, avant qu'elle feust derrai-

« nement assise des Gantois, et autres Flamens nos
« rebelles mirent et retrairent plusieurs de leurs biens
« à refuge et sauvement en nostre bonne ville de Tour-
« nay. » (*Tresor des chartes JJ. 122 n° 7.*)

* AUDREGNIES XVI, 283.

AUDREHEM IX, 248.

Commune du canton d'Ardres, arrondissement de Saint-Omer.

AUDRUICK, *Audruich, Oudruich* V, 319 ; VIII, 410, 412, 415.

Commune de 2300 habitants, arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Les Anglais réparèrent le château en 1364. Robert de Langton en était alors capitaine. Il en existe encore quelques vestiges.

* AUGE VIII, 465.

* AUKLAND V, 490.

* *Aulenoys* XVIII, 439.

Aulesy. Voyez ANLEZY.

AULNAY-DE-SAINTONGE, *Ausnay, Auni* IV, 308 ; V, 109 ; VIII, 189 ; XVII, 173, 224.

• Cf. IV, 503.

Ville de deux mille habitants, arrondissement de Saint-Jean d'Angély.

Le château existe encore.

Froissart (VIII, 189) place fort bien Aulnay non loin de Melle ; mais les mentions du tome IV et du tome V paraissent moins exactes, car elles rapprochent beaucoup trop Aulnay de Mirambeau et de Blaye.

AULNOY, *Ausnoy, Asnoy* III, 152, 156, 159 ; XVII, 88, 89.

Sur la Rhonelle, à une demi-lieue de Valenciennes. On y voit les ruines d'un ancien château.

Au XI^e siècle, le comte de Hainaut donna une partie de ce village à l'abbaye d'Hasnon.

Ce furent deux filles du sire d'Aulnoy qui fondèrent la célèbre abbaye de Fontenelle.

Aulroy. Voyez AURAY.

AUMALE V, 6 ; VI, 9, 93.

Arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Les Anglais qui brûlèrent Aumale (V, 6), venaient d'Airaines et rejoignirent Édouard III à Oisemont. Aumale est à six lieues d'Airaines et à cinq lieues d'Oisemont.

Il ne peut être ici question, comme l'a pensé M. Luce, d'Aumale, hameau de la commune d'Offoy, canton de Ham, qui est à vingt lieues d'Oisemont et dans une direction tout opposée à celle que suivait l'armée anglaise.

La ville d'Aumale fut occupée par les Anglais en 1358 et en 1359.

Aumont. Faute de transcription. Lisez : *Aviot*.

AUNEAU, *Auneaux*, *Auneaulx* XV, 27, 62-64, 204.

« Bonne ville et très-fort chastel (XV, 27). »

Sur l'Aunay, à cinq lieues de Chartres. Il reste peu de chose de l'ancien château qui au XVI^e siècle appartint au duc de Joyeuse.

Auni IV, 503. Voyez AULNAY-DE-SAINTONGE.

* AUNIS XVIII, 557.

Aunot, faute de transcription. Lisez : *Aviot*.

Auque. Mot mal transcrit par les copistes. Voyez *Anque*.

AURAY, *Auroy*, *Aulroy* III, 361, 362, 365, 369, 370 ; IV, 28, 30-32, 41, 49, 50, 51, 53, 63-66, 68, 69, 89, 157 ; VI, 31, 32, 54, 58, 63, 67, 70, 72 ; VII, 21, 23, 25, 27, 28, 35, 36, 40, 43, 46-63, 67, 68, 72, 75, 154, 156 ; VIII, 249, 250, 321, 346, 364, 366 ; IX, 93 ; XI, 118 ; XII, 55, 153, 228 ; XIII, 329 ; XV, 107, 108 ; XVII, 110, 111, 129, 130, 132, 142, 144, 408-419.

Cf. I^e, 318 ; I^e, 213, 284, 351 ; III, 513 ; IV, 437, 438 ; VII, 489-494, 499 ; VIII, 419, 434, 446, 449.

« Belle fortrèche et de grant nom (III, 361). »

Auray, chef-lieu de canton, arrondissement de Lorient (Morbihan), ville et port à neuf lieues de Lorient, célèbre par le pèlerinage de sainte Anne-d'Auray.

Froissart attribue tour à tour la fondation du château d'Auray au roi Artus et à Jules César.

La bataille d'Auray eut lieu non point près de Brech, comme le rapportent la plupart des historiens, mais au sud de Plumergat, dans une étroite vallée arrosée par un ruisseau qui sépare deux collines, l'une qu'on appelle le Camp, probablement parce que c'était là que campaient les Bretons du parti de Montfort, l'autre que couronne une chapelle fondée en 1382 par le duc de Bretagne en l'honneur de l'archange saint Michel. C'était, en effet, le jour de la fête de saint Michel, 29 septembre 1364, qu'il avait obtenu cette victoire.

Dom Plaine qui prépare une histoire de Charles de Blois, m'a fait l'honneur de m'adresser au sujet de la bataille d'Auray une obligeante communication. Je suis heureux de la reproduire :

« Les traditions actuelles du pays sont assez confuses ; mais un chartreux d'Auray a composé vers 1730 sur d'anciens documents une histoire de son monastère qui m'a servi de principal guide.

« Charles de Blois partit de Guingamp et non pas de Nantes. En second lieu le rendez-vous général des troupes franco-bretonnes eut lieu à Josselin et non à Rennes. Charles de Blois se rendit de Josselin à Lauvaux (il y avait à Lauvaux une abbaye de l'ordre de saint Benoît) où il dut passer la nuit du 27 septembre.

« Le matin du 28 l'armée franco-bretonne se mit en marche vers Auray en prenant la direction de Plumergat, et campa un moment sur la rive gauche du Loch, près des moulins de Dur. Un détachement poussa un peu plus loin jusqu'au près du manoir de Karmadio, probablement pour donner le change à l'ennemi qui occupait la rive opposée du petit fleuve et aurait pu empêcher de le traverser. L'expédient réussit à merveille, et l'armée franco-bretonne parvint presque sans coup férir à passer sur la rive droite au moyen d'une jetée de pierres qui existait encore vers 1730.

« L'armée de Charles de Blois franchit alors les marais

de Kerso et vint prendre ses campements dans une position avantageuse, aux environs de la ferme du Marty, sur les hauteurs et sur le petit plateau qui est entre les tenues du Kerlot et du Kerlain.

« Ce mouvement stratégique rapprochait considérablement les deux armées ; car celle de Jean de Montfort avait pris ses positions à quinze cents mètres au-delà, auprès des villages de la Forêt et de Rostavel.

« D'après les traditions de la chartreuse d'Auray, Charles de Blois reçut le coup mortel à l'endroit même où fut élevé peu après le maître-autel de l'église de ce monastère. »

AURE X, 438.

C'était, je crois, une seigneurie dans le comté de Réthel, probablement donnée par Louis de Male à Thierri de Beveren pour le récompenser de ses services.

Aurenc. Voyez ORENSE.

Aurent XII, 203. Voyez OUREM.

Auron. Voyez OLORON.

Auroy. Voyez AURAY.

Ausay. Voyez ALSACE.

Ausie IX, 288. Voyez : AZAY.

Ausnay. Voyez AULNAY.

Ausnoy. Voyez AULNOY.

Aussay. Voyez ALSACE.

Austeriche. Voyez AUTRICHE.

AUSTREHEM IV, 409, 414, 415 ; XVII, 192, 194.

Cf. IV, 489 ; XVIII, 285.

Quelques géographes modernes écrivent : Ouistreham.

Aujourd'hui commune de 1300 habitants, à l'embouchure de l'Orne, canton de Douvres, arrondissement de Caen (Calvados).

On lit : Hostrem dans la relation anglaise de l'expédition d'Édouard III en Normandie.

Austriche. Voyez AUTRICHE.



et Castel-Sarasin. C'est évidemment Auvillar, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Moissac, sur la rive gauche de la Garonne.

Auvillar fut uni à la couronne de France au mois d'avril 1341 et reçut en même temps la confirmation de ses privilèges.

En 1353, le comte Jean d'Armagnac prenait le titre de vicomte d'Auvillar.

Le 16 novembre 1380, la ville d'Auvillar obtint une charte de rémission pour avoir suivi le parti du roi de Navarre.

Auz. Voyez AUCH.

AUXERRE, *Aucoirre*, *Aussoire* VI, 112, 115, 116, 254, 255 ; VIII, 300 ; XVI, 387.

Cf. V, 525 ; XVIII, 439.

D'après les *Chroniques de Saint-Denis*, ce fut le 10 mars 1358 que les Anglais s'emparèrent d'Auxerre. Le roi Jean permit aux habitants de cette ville de prélever certains droits de tonlieu « après ce que les dites cité et ville « furent rachetées et mises hors des mains des Anglois, « ennemis du royaume, lesquels, par un certain temps, « les avoient tenues etc. »

J'emprunte à M. Luce la note suivante :

« Auxerre fut pris et saccagé le dimanche 10 mars 1359 (v. st.) par Robert Knolles qui avait concentré à Regennes, à deux lieues au nord d'Auxerre, toutes les garnisons anglaises des environs pour opérer ce coup de main. Il n'évacua la ville que le mardi 30 avril, moyennant une rançon de 40000 moutons et de 40000 perles du prix de 10000 moutons et à la condition qu'on lui engageât les bijoux de l'église de Saint-Germain d'Auxerre jusqu'au parfait paiement de la dite rançon. Le 10 avril 1370, Robert Knolles, par remords de conscience et en considération du pape Urbain V, fit remise aux habitants d'Auxerre des 40000 florins d'or au mouton qu'il avait levés jadis pour

le rachat du feu, du glaive et du pillage de la dite ville, cité et faubourgs d'Auxerre. »

On voit par une charte de rémission, du mois de décembre 1360, que les habitants d'Auxerre avaient voulu garder eux-mêmes leur ville et en avaient éloigné les hommes d'armes ; ce fut ce qui amena leur perte et le succès de Robert Knolles :

« Comme pour la deffaute et coulpe des bourgeois et habitans de la ville d'Auceurre, la dicte ville ait esté nagaires perdue et destruite par Robert Canole et ses complices ennemis de nostre dit royaume, pour ce que les dis bourgeois et habitans, qui par leurs grans avarices, orgueil et malvais gouvernement voudrent de euls garder la dicte ville, boutèrent et mistrent hors d'icelle partie de plusieurs gentils hommes qui par avant longue pièce estoient venus en la dicte ville en la compaignie de feu Guillaume de Châlon, fils de nostre très-chier et féal cousin et conseiller, le conte d'Auxerre, bouteillier de France, pour la dicte ville et tout le pays garder et deffendre etc. » (*Tresor des chartes* JJ. 89, n° 429.)

Fut-ce après la prise d'Auxerre ou à raison de quelque autre fait d'armes que Knolles chargea de trois fleurs de lys d'or la face de gueules qui brillait sur le champ d'or de son écu ?

Le 17 février 1390, Charles VI permit de lever un péage pour les réparations du pont d'Auxerre ; mais il paraît que cela resta sans suite, car le 3 mars 1402, Charles VI accorda un octroi aux habitants d'Auxerre pour travailler au pont sur l'Yonne qui était près de s'écrouler.

AUXERROIS, *Aucherois* VIII, 33.

Cf. XVIII, 439.

* AVALLOX XV, 423.

AVESNES, *Avenne* II, 391 ; III, 57, 61, 98, 110, 112, 171 ; IV, 330 ; VI, 239-243 ; XVI, 70, 71 ; XVII, 74, 82.

Cf. I^a, 353 ; I^b, 115 ; XVI, 271, 279-281, 283, 286, 287, 442.

Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Nord.

Le Palais de justice occupe l'emplacement de l'ancien château.

Dès les premières années du XII^e siècle, Goswin d'Oisy entoura cette ville de murailles et y fit élever une tour qu'on appelait la grosse tour d'Avesnes.

AVESNES-LE-COMTE IX, 251.

Arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

AVESNES-LE-SEC, *Avesnes* III, 7.

A une lieue au nord-ouest de Bouchain. Cette localité paraît avoir beaucoup souffert des guerres du XIV^e siècle ; car en 1384, Aubert de Bavière exempta du droit de meilleur catel tout étranger qui viendrait s'y établir.

* AVEYRON, rivière VII, 540.

Avignolet, Avignonlet. Voyez AVIGNONNET.

AVIGNON II, 42, 189-192, 194, 197, 339-341, 343-347, 364, 428 ; III, 119, 210, 321, 322 ; IV, 251 ; V, 158, 223, 275-279, 303, 312, 314, 316, 341, 350 ; VI, 32-34, 195, 199, 262, 264, 328, 331, 332, 346-349, 351-357, 361-363, 370-373, 375, 376 ; VII, 82, 84, 85, 87, 230, 235, 279 ; VIII, 15, 40, 43, 55, 81, 83, 84, 100, 101, 307, 308, 386, 387 ; IX, 46, 47, 148, 154, 155, 157, 294, 297, 336, 337, 351, 362, 397, 402, 422, 426, 432, 464, 465 ; X, 168, 205, 305, 306, 316, 323, 324, 343, 350 ; XI, 23, 79, 97, 111, 122, 128, 191-193, 234, 249, 250, 252, 254, 257 ; XII, 40, 51, 215, 332 ; XIII, 40, 189, 195, 199, 219, 281, 306, 308, 309, 311, 314, 315 ; XIV, 3, 26, 29-31, 35-37, 39, 40, 59, 66, 68, 71, 77, 82, 83, 85, 99, 196, 281, 282, 287, 295, 336 ; XV, 50, 51, 60, 93, 125, 128, 129, 132, 133, 190, 255, 353 ; XVI, 83, 116-123, 125-132, 239 ; XVII, 27, 275, 298, 399-401, 423, 424-435, 509, 514.

Cf. I^e 67, 71, 319, 338, 342, 354-357, 414, 423 ; I^b, 30, 139 ; IV, 439 ; V, 517 ; VI, 454, 493-495, 502-504,

510 ; VII, 494, 497, 515 ; VIII, 422, 427, 474, 481 ; IX, 496, 502, 522, 575 ; XI, 442, 448, 450, 451 ; XV, 361, 364, 459 ; XVI, 250, 277, 311, 314, 315, 318 ; XVIII, 39, 202, 205, 210, 212-215, 220, 227, 229, 231, 232, 362, 369, 370, 377, 505, 559.

On peut trouver dans le Religieux de Saint-Denis des détails curieux sur le séjour que fit à Avignon le roi Charles VI. Ce prince accorda des lettres de sauvegarde au couvent des Célestins où reposait saint Pierre de Luxembourg.

AVIGNONNET, *Avignolet*, *Avignonlet* V, 339, 340, 346 ; XIII, 311 ; XIV, 71 ; XVII, 322, 323.

Cf. XVIII, 373.

Avignonnet est dans l'arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne).

Le 28 août 1356, le roi Jean, alors à Chartres, accorda des privilèges fort étendus aux consuls et aux habitants d'Avignonnet pour les aider à réparer les dommages que cette ville avait soufferts : « cum castrum seu villa nostra « Avioneti per inimicos nostros anno isto pro majori parte « concremata seu combusta fuerit et destructa cum domibus et bonis mobilibus. »

En 1378, la population d'Avignonnet était réduite à soixante-treize feux.

Aviot. Voyez AVIOTH.

AVIOTH, *Aviot* XIII, 198.

Cf. XIII, 358.

A une lieue et demie de Montmôdy. On y remarque la magnifique église de Notre-Dame, but de pieux pèlerinages.

AVIS, XI, 259, 276, 405.

Petite ville de l'Alentejo qui a donné son nom à l'ordre militaire des chevaliers d'Avis.

AVRANCHES, *Avrences* VI, 9 ; IX, 61, 62.

Cf. IV, 490 ; IX, 503, 504, 536, 564 ; XVIII, 549.

« Cité belle et forte et près de la mer (IX, 61). »

Vers la fin du mois de novembre 1356, les Anglais dirigèrent une chevauchée vers Bayeux, et ce fut dans cette expédition qu'ils s'emparèrent d'Avranches.

La prise d'Avranches est rappelée dans une charte de rémission, du mois de février 1356 (v. st.), octroyée à Jean de Beaumont qui était resté dans cette ville lors de son occupation par les Anglais.

D'autres lettres de rémission furent accordées, le 13 septembre 1357, à Guillotin des Marais, qui avait exposé qu'il était encore mineur d'âge « tempore quo nuper Anglici dictam villam, castrum et fortalitia ibidem intraverunt et ceperunt. » (*Treſor des chartes* JJ. 89, n° 122.)

Le 14 juillet 1378, Charles V ordonna la démolition des fortifications d'Avranches. On voit par un autre document qu'en 1385, on bailla à cens le terrain où s'était élevé l'ancien château d'Avranches.

Avrences. Voyez AVRANCHES.

* *Ax, Axs.* Voyez DAX.

AXEL, *Axele* X, 429.

Cf. X, 569.

L'un des chefs-lieux du pays des Quatre-Métiers.

Aymet. Voyez AYMET.

Ayton. Voyez AYTOUN.

* AYTOUN, *Aiton* X, 543.

Aytoun ou mieux Aytown est bâti sur la rive gauche d'un ruisseau nommée l'Ay qui se jette dans la mer à Aymouth. Sur la rive droite du ruisseau se trouvait la célèbre église d'Aytoun qui servit de point de réunion aux chevaliers écossais.

Au nord-ouest de Berwick, sur la route qui conduit de cette ville à Dumbar.

AZAY, *Ausie* IX, 288.

Ville de 1050 habitants, canton de Vendôme (Loir-et-Cher).

* BABELAKE XII, 391.

BABYLONE XV, 251.

Cf. XVI, 360, 462, 472, 506.

Comme les historiens du XIII^e siècle, Froissart donne ce nom à la ville du Caire.

Bacelles. Voyez MON TSAUNÈS.

* BACHARAH II, 546.

BACHY, *Baissi* III, 226.

A une lieue de Cisoing, arrondissement de Lille.

Bachy ou Baissy se trouve à l'est de Cysoing. Cette localité est déjà citée dans des actes du XI^e siècle.

BADAJOS, *Val-de-Yosse*, *Badeloce* IX, 486-488, 490.

Cf. IX, 581 ; XI, 439.

Capitale de l'Estramadure.

Badeloce. Voyez BADAJOS.

* BADENOCH XVIII, 27, 28.

* *Bagines* V, 508.

Hallines près d'Esquerdes ?

BAGNÈRES, *Bagnières*, *Baignières*, *Banières*, *Baniers* VII, 228, 231, 239, 244 ; XI, 21, 54, 55, 65 ; XVII, 433, 454, 457.

Cf. XI, 435, 436.

« Bonne grosse ville fermée (XI, 21). »

Chef-lieu d'arrondissement (département des Hautes Pyrénées) sur l'Adour, à cinq lieues de Tarbes.

BAGNÈRES (rivière de). Voyez ADOUR.

Bagnières. Voyez BAGNÈRES.

BAGNOLES, *Bignolet* XVIII, 322.

Cette localité ne figure que dans les *Chroniques abrégées*. Elle y est placée entre Castelnaudary et Avignonnet.

Le copiste des *Chroniques abrégées* est vraisemblablement seul responsable de l'ordre fort inexact dans lequel il place les localités successivement occupées par les Anglais dans leur expédition en Languedoc en 1356 ; mais la mention de Bignolet s'explique parfaitement en lisant : Bagnoles, puisqu'on rapporte un peu plus loin que les

Anglais, avant de s'emparer de Trèbes, s'établirent sur une petite rivière qui y passe. Bagnoles se trouve sur le ruisseau du Clamoux qui se jette dans d'Aude à Trèbes.

Bagnolles. Voyez BAGNOLS.

BAGNOLS, *Bagnoles, Baignols* VI, 262, 264 ; XVI, 125.

A huit lieues d'Avignon (arrondissement d'Uzès, Gard).

BAIE (LA), *Bai, Bay, Baye* IV, 146, 154 ; VIII, 92-94, 99 ; XI, 341 ; XVII, 512.

Cf. X, 465.

Froissart désigne ainsi la baie de Bourgneuf, fermée du côté de la mer par l'île de Noirmoutier.

Par une charte du 20 octobre 1349, Édouard III donna à Gauthier de Bentley l'île de Noirmoutier, les villes et terres de Beauvoir, la Baie etc.

En 1371, le comte d'Hereford fut envoyé « en la Bay. » On conserve encore au Record-office les comptes de cette expédition qui fut marquée par la défaite de la flotte flamande (juillet 1371).

Walsingham prétend que ce combat ne fut que le résultat du hasard et que les Anglais ignoraient qu'ils eussent devant eux des navires flamands.

Quoi qu'il en soit, Édouard III chercha à justifier sa victoire dans une déclaration donnée à Marlebergh le 1^{er} septembre 1371, où il expose que les Flamands ont réuni dans une intention hostile un grand nombre de *cogges* et de vaisseaux de guerre, qu'ils ont déjà arrêté des navires anglais et portugais et qu'il importe de s'opposer à leurs desseins.

Baignères. Voyez BAGNÈRES.

Baignier, rivière XI, 65. Voyez ADOUR.

Baignières. Voyez BAGNÈRES.

Baignols. Voyez BAGNOLS.

BAILEUX, *Baillous* III, 78.

Cf. I^b, 159.

Baileux est un village à une demi-lieue au sud de Chimay (arrondissement de Thuin).

BAILLIÈVRE, *Baillores* III, 78.

A une lieue et demie de Chimay (arrondissement de Thuin).

BAILLEUL VIII, 338, 339 ; X, 114, 147, 226, 230.

Cf. X, 543.

Ville de 10,000 habitants, arrondissement d'Hazebrouck (Nord).

En 1295, Gui de Namur avait acheté la châtellenie de Bailleul.

Une charte du 5 novembre 1334 porte rémission pour les habitants de Bailleul coupables de rébellion.

Les privilèges des habitants de Bailleul furent confisqués après la bataille de Roosebeke.

En 1386, les Bretons pillèrent Bailleux. On voit dans les registres du Châtelet que Jean Le Brun avoua « que durant « le voyage que l'en fist en Flandres quant l'en cuida « passer en Engleterre, il et autres compagnons bretons « entrèrent par force en l'église de Bailleul, rompirent « coffres, aumailles et huys de revestiaires estans illec et « en icelle prindrent plusieurs vestemens, aournemens et « autres choses. »

* **BAILLEUL**, abbaye V, 482.

Près de Crécy.

Bailleus. Voyez **BAILEUX**.

Baillores. Voyez **BAILLIÈVRE**.

Bailloel, *Bailuel*. Voyez **BAILLEUL**.

Bavière. Voyez **BAVIÈRE**.

BAIN IX, 304, 315.

Arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine).

Le château de Bain qui au XVI^e siècle était le siège d'une baronnie, n'est plus aujourd'hui qu'une ferme.

Baïonne. Voyez **BAYONNE**.

Baïonne à la Majolle. Voyez **BAYONA**.

BAISE, *Rivière de Tournay* XI, 65.

Rivière qui se jette dans la Garonne près de Monluc (voyez ce mot).

Froissart l'a confondue avec l'Arros qu'il appelle : la Lesse.

BAISIEU, *Basieu* III, 255, 258, 261.

Commune de 2000 habitants, canton de Lannoy, à trois lieues de Lille.

Baissy. Voyez BACHY.

* BÂLE VI, 494.

BALINGHEM, *Bavelinghem* V, 302, 319 ; VIII, 281, 409, 410, 412 ; XV, 297, 302, 354 ; XVI, 230.

Cf. VII, 543.

Balinghen est à une demi-lieue ouest d'Ardres.

L'une des garnisons françaises sur la frontière de Calais.

La motte du château existe encore.

* BALLESBURY I^b, 91.

* BAMBOROUGH II 521 ; XIII, 361.

Ban (Le). Voyez LOBON.

BANEZA (La), *Fenasse (La)* XI, 380.

Au sud-ouest de Léon et au sud d'Astorga.

La Baneza est en effet à une petite distance de Raolès.

Baniers. Voyez *Bagnères*.

* BANNOCK-BURN II, 498.

Bapaulme. Voyez BAPAUME.

BAPAUME, *Bapaulme*, *Baupumes* II, 330, 421, 494 ; III, 8, 15, 24, 32 ; VI, 206, 208, 225 ; VIII, 17, 20 ; X, 62, 63, 351 ; XII, 4 ; XVI, 113 ; XVII, 69.

Cf. III, 473 ; X, 461.

Dans une vaste plaine, à cinq lieues d'Arras.

BAR, BARROIS III, 175 ; IV, 174, 335 ; V, 368 ; VI, 253, 255, 260, 261 ; VIII, 33, 351, 405 ; X, 104, 403 ; XI, 250 ; XII, 109 ; XIII, 21, 144, 184, 187, 192 ; XV, 231 ; XVII, 573.

Cf. II, 517 ; VIII, 493 ; IX, 546 ; XV, 426.

Province de Lorraine dont Bar-le-Duc était la capitale.

BAR-SUR-AUBE VI, 113.

Sur la rive droite de l'Aube, à treize lieues de Troyes.

La ville de Bar-sur-Aube fut unie à la couronne par des lettres royales du mois d'octobre 1375.

BAR-SUR-SEINE VI, 191-193, 213 ; XVII, 379.

Cf. II, 530.

Sur la rive gauche de la Seine, à huit lieues de Troyes.

On voit encore quelques ruines de l'ancien château sur une hauteur qui domine la ville.

BARBARIE, BARBARINS II, 394 ; XIV, 151, 152, 154, 159, 163, 165, 170, 213, 216, 227, 232, 238, 270, 271, 273, 275, 277, 279, 280.

Cf. XIV, 421, 432 ; XVI, 496, 497.

D'après Cabaret d'Oronville, le duc de Bourbon, au retour du voyage de Barbarie, ne voulut pas débarquer à Gènes. Le contraire semble résulter d'une déposition insérée dans les registres de Châtelet (II, 453).

On lit dans une charte de rémission que : « Thomas « Frérimet, povre varlet, environ la Saint-Jehan-Baptiste « l'an mil CCCIIII^{xx} et onze, se partist de Emmel emprès « Beauvais pour aler ou voyage que faisoient nostre très- « chier et amé oncle le duc de Bourbonnais et autres en « Barbarye, en la compagnie de Aubert de Hangest, che- « valier, seigneur de Emmel. » (*Trésor des Chartes*, JJ. 148, n° 30.)

BARBARINS. Voyez BARBARIE.

Barbasan. Voyez BARBAZAN.

* *Barbaux*. Voyez BARBEAUX.

BARBAZAN, *Barbasan* XI, 55, 57, 58, 64.

Canton de Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne).

* BARBEAUX, *Barbaux*, abbaye XVIII, 442.

Abbaye cistercienne, à deux lieues de Melun.

BARBERY-LES-MOINES, *Barbon* IX, 271.

Sur la Seine, au sud-ouest de Saint-Lié et au nord de Barbary-Saint-Sulpice.

Il n'est pas question ici du village de Barbonne, à deux lieues de Sézanne, où s'élevait une Maison-Dieu de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

BARBERY-SAINT-SULPICE, *Barnars-Saint-Siple* IX, 263.

« Gros village à une lieue de Troyes », dit Froissart. Ceci est exact ; mais le village ne compte plus que deux ou trois cents habitants, malgré la fertilité de la contrée au milieu de laquelle il s'élève.

Barbeske, Barbesque, Barbestre. Voyez BRIBIESCA.

Barbon. Voyez BARBERY-LES-MOINES.

BARCELONNE, *Barselonne* VII, 142, 143, 244 ; XI, 19 ; XII, 40, 42-47, 314, 332 ; XIV, 28-30, 240 ; XV, 32 ; XVI, 129 ; XVII, 458.

Cf. VII, 498 ; XII, 374.

Capitale de la Catalogne.

Barefleu, Barefflues. Voyez BARFLEUR.

Barelle XI, 112. Voyez ARBRESLE (L').

Barquesière. Voyez BERKSHIRE.

Barfleu. Voyez BARFLEUR.

BARFLEUR, *Barfleu, Barefleu, Barefflues* IV, 388-394 ; XVII, 188, 189, 195.

Cf. IV, 487 ; XVIII, 283, 286, 287, 443.

Port dans l'arrondissement de Valognes (Manche).

Guillaume de Windsor et Bernard Brocas donnèrent quittance au vicomte de Valognes de 6000 royaux d'or sur 12000 qui leur étaient dûs pour la délivrance de Barfleu (11 août 1361).

* BARI I^b, 102.

* BARNARD-CASTLE, *Chastel-Bernard* V, 490.

Au sud-ouest de l'évêché de Durham.

Vaste forteresse, bâtie au sommet d'un rocher par un compagnon de Guillaume le Conquérant, du nom de Bernard. Walter Scott y a placé la scène de plusieurs épisodes de son poème de Rokeby.

Barnars-Saint-Siple. Voyez BARBERY-SAINT-SULPICE.

Barole (La). Voyez ARBRESLE (L').

* BARRE (LA) IV, 449.

Château en Poitou.

BARROIS. Voyez BAR.

BARSAC, *Besac* IX, 98, 99.

Cf. IX, 510.

Ville de 3000 âmes, sur la rive gauche de la Garonne, à huit lieues de Bordeaux.

Je traduis Besac par Barsac, parce que Froissart semble en fixer la situation près de la Garonne et parce que d'autre part on comprend aisément que le duc d'Anjou, s'étant emparé de Langon, ait mis une garnison à Barsac. On disait : Bersac au XIV^e siècle.

Il y aurait bien plus de difficultés si l'on voulait trouver Besac dans Beyssac, commune de Marmande, ou dans Beychac entre Bordeaux et Libourne, ou dans Baysac, commune de Verteuil (Médoc).

Une seule objection subsiste. Pourquoi Froissart fait-il traverser la Garonne aux chevaliers anglais qui s'y rendaient de Bordeaux ? Peut-être parce que pour se rendre devant Barsac ils suivirent la route la plus fréquentée au XIV^e siècle : celle de Rions à Cadillac.

En 1354, Édouard III donna la seigneurie de Barsac à Bérard d'Albret. En 1381, Richard II en disposa en faveur de Jean Stratton.

Barselonne. Voyez BARCELONNE.

Baruth. Voyez BEYRUTH.

Bas (Le). Voyez *Ban (Le)*.

Bascle. Voyez BASQUE.

Basieu. Voyez BAISIEUX.

BASQUE (PAYS) ET BASQUES, *Bascle (pays de)* et *Bascles* VII, 121, 132, 140 ; XI, 142, 203 ; XII, 115, 128, 331 ; XIII, 132, 303 ; XV, 81.

Froissart signale nettement l'existence des populations basques au milieu des races plus récentes qui les entourent.

BASSÉE (LA) V, 184.

Petite ville du département du Nord, à six lieues de Lille.

Au mois de septembre 1350, une charte de rémission fut accordée aux habitants de la Bassée qui avaient pris les armes contre le châtelain de Lille.

On peut voir dans le recueil des Ordonnances le règlement fort remarquable des arbalétriers de la Bassée (mai 1389).

Bassegni. Voyez BASSIGNY.

Basselonne. Voyez BARCELONNE.

* BASSERODE II, 537.

* *Basseville* IV, 488. Voyez BEUZEVILLE.

BASSIGNY, *Bassegni* XIII, 194.

Contrée qui s'étendait entre l'Aube et la Meuse.

BASSOUÈS, *Boussée (La)* XI, 203, 207, 211, 212.

Bassouès, à l'ouest de Montesquiou.

La carte de Cassini indique les fortifications.

Il ne reste du château qu'une grosse tour et un portail aujourd'hui classés parmi les monuments historiques.

Dom Vaissette interprète ce nom de la même manière et place Bassouès dans le comté de Pardiac.

BASTOGNE XIII, 197, 258.

Chef-lieu d'arrondissement (Luxembourg belge).

* *Bastreville*. Voyez BAVILLE.

* BASTWEILER I^a, 352 ; I^b, 54, 64, 81, 111, 155 ; VIII, 431 ; XIII, 324-326, 332, 333.

Localité célèbre par la bataille qui y fut livrée le 22 août 1371.

Le récit de la bataille de Bastweiler est donné par Froissart (sans qu'il cite le lieu où elle fut livrée) VIII, 91, 92, et XIII, 21-24.

On peut voir dans Butkens des documents intéressants sur cette journée et ceux qui y prirent part.

BATZ, *Bay* IV, 154.

Port sur l'Océan (arrondissement de Savenay).

Près du Croisic.

BAUDEGNIES, *Biaudagnies* III, 159.

Sur l'Écaillon, à trois kilomètres ouest du Quesnoy.

Sur la route de Cambrai au Quesnoy.

L'ancien château n'existe plus, et la maladrerie citée dans une charte de 1262 a également disparu.

* *Baudeville*. Voyez BOUTEVILLE.

* *Baudin*. Voyez WIDIN.

* BAUDOUR I^r, 270.

Aujourd'hui commune de 500 habitants. Près de Saint-Ghislain.

Baugency. Voyez BEAUGENCY.

Baupumes. Voyez BAPAUME.

Bauscan, île XIV, 153.

L'île Vulcano, l'une des îles Lipari ?

BAVAY, BAVESIS III, 142-144 ; XVII, 87, 88.

Petite ville fort ancienne de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).

Les remparts de Bavay avaient été bâtis en 1301. Le duc de Normandie les renversa en 1340. Le duc de Bourgogne les releva au XV^e siècle. Deux siècles plus tard Turenne les fit démolir, et il n'en reste plus que quelques traces au milieu des jardins.

BAVESIS. Voyez BAVAY.

BAVIÈRE, *Bavière* X, 345, 346, 360 ; XIII, 102.

Cf. XV, 411, 421 ; XVIII, 165, 187.

Contrée de l'Allemagne, plus puissante au moyen âge qu'aujourd'hui.

* BAVILLE, *Bastreville* IV, 492.

A l'ouest de Bourg-Théroutte.

Bay. Voyez BATZ.

Bay (La), *Baye (La)*. Voyez BAIE (LA).

BAYEUX VIII, 242, 297.

Cf. VI, 489 ; XVIII, 285, 288, 426, 500.

Ville située sur l'Aure, à trois lieues de la mer (Calvados).
Les Anglais firent une chevauchée à Bayeux au mois de novembre 1356.

Certains privilèges furent accordés aux marchands de Bayeux par une ordonnance de Charles VI du mois d'avril 1393.

BAYONA, *Bayonne à la Mayolle* XI, 420-425, 427.

Cf. XI, 460.

Port de Galice, à trois lieues de Vigo.

Froissart l'appelle : Bayonne à la Mayolle.

BAYONNE, BAYONNAIS, *Baïonne, Baïonnais* II, 395 ; IV, 1, 126, 127, 129, 130, 137, 145, 216, 218-220 ; VII, 100-102, 104, 105, 107, 112-116, 152, 240, 243 ; VIII, 105, 106, 315 ; IX, 59, 66, 84, 87, 100, 102, 104-106 ; X, 332 ; XI, 130, 329, 341, 348 ; XII, 41, 114, 326, 328, 330, 345, 346 ; XIII, 93-97, 105, 113-115, 126, 127, 132, 133, 147, 153, 158, 193, 199, 267, 296, 303 ; XV, 4, 147, 150, 151, 160, 182 ; XVI, 11, 213, 214, 216, 217 ; XVII, 225, 429-432, 514.

Cf. I^b, 84 ; II, 504, 552, 553 ; IV, 483, 485 ; VI, 489 ; VII, 500-502 ; IX, 506 ; XII, 394 ; XIII, 354 ; XVIII, 439, 440.

« Forte et bonne ville (IV, 1). »

« Bonne ville forte et grosse (IV, 218). »

Port dont les marins occupent une place importante dans les annales maritimes du XIV^e siècle.

A l'embouchure de l'Adour.

Le 23 janvier 1364 (v. st.), Édouard III écrivit aux villes de Flandre pour les engager à renouer leurs relations commerciales avec les marchands de Bayonne.

Bayonne. Voyez BAYONA.

* BAZAS XVIII, 294, 439, 440.

Bazas fut tour à tour l'objet des faveurs des rois de France et d'Angleterre.

Par une charte du mois de janvier 1338, le roi de Bohême

y établit, au nom du roi de France, un consulat formé de jurés élus. Une foire y fut fondée au mois d'avril 1340.

D'autre part Édouard III déclara, le 15 juin 1353, que la ville de Bazas resterait à perpétuité unie à la couronne d'Angleterre.

* BAZEILLES V, 475.

Voyez une note rectificative t. XX, p. 272.

Beane. Voyez BEAUNE.

BÉARN et BÉARNAIS, *Berne, Bierne, Bernois, Bernais* III, 311 ; VII, 108, 126 ; VIII, 316, 318 ; IX, 141 ; XI, 3, 8, 15, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 27, 32, 33, 37, 51, 53, 62, 63, 67, 68, 72, 74, 81-84, 98, 100, 130, 138, 139, 149, 150, 151, 171, 175, 180, 183, 190, 192, 200, 224, 232, 307, 309, 356, 401, 402 ; XII, 45, 46, 108-110, 113, 114, 127, 128, 218, 330, 331, 337, 338, 350 ; XIII, 59, 111, 257, 281, 282, 285, 299, 301, 307, 310, 311, 313 ; XIV, 3, 26, 73, 74, 77, 78, 156, 164, 198, 293, 325, 335, 337, 340, 343, 355, 361, 374, 375 ; XV, 23, 81, 83, 84, 98, 134, 168 ; XVII, 548.

Cf. I^a, 318, 319, 322, 334-336, 358, 487, 502 ; I^b, 111, 112 ; XI, 433, 438 ; XII, 376, 394 ; XIII, 374 ; XIV, 440.

Froissart dit que la terre de Béarn n'est tenue que de Dieu et de l'Aigle (XIII, 300).

BEUCAIRE, *Biaucaire, Biaukaire, Biauquaire* II, 428 ; IV, 341, 343, 344, 346, 348, 359, 366 ; V, 341, 350 ; XIV, 279, 344 ; XVII, 184, 424.

Cf. XVIII, 486, 493.

La sénéchaussée de Beaucaire était l'une de ces sénéchaussées du midi où les hommes d'armes se présentaient en grand nombre, soit par esprit belliqueux, soit plutôt dans l'espoir de s'enrichir à la guerre. Aussi, aux termes de l'ordonnance du mois de juin 1338, ne recevaient-ils que douze deniers tournois par jour tandis qu'on payait ailleurs quinze deniers.

Pendant la captivité du roi Jean, les communes de la sénéchaussée de Beaucaire s'unirent aux bourgeois de Montpellier (voyez ce mot) pour envoyer des députés près de lui en Angleterre.

BEAUCE, *Biausse* II, 342 ; III, 394 ; IV, 350, 353 ; VI, 161, 279, 280 ; VII, 6, 8, 11, 13, 14, 17-19, 287, 290, 466 ; VIII, 33 ; IX, 274-279, 304, 458 ; XII, 2, 67 ; XIII, 115, 153, 186, 192 ; XV, 66, 204 ; XVII, 366, 390, 407, 466.

Cf. VII, 488 ; IX, 546 ; XVIII, 439.

« Beau et plain pays (VIII, 33) ». — « Bon pays (VI, 270) ».

Vaste et fertile contrée qui s'étendait d'Étampes à Pithivien et de Mantes à Vendôme.

BEAUFORT-EN-CHAMPAGNE VI, 116, 141, 144, 145, 147, 149, 176, 189 ; VII, 324, 325 ; XVII, 381.

Je ne puis mieux faire que de reproduire ici la notice de M. Luce :

« Le château de Beaufort était situé sur le territoire de la commune actuelle de Montmorency (arrondissement d'Arcis-sur-Aube). La seigneurie de Beaufort avait passé en 1269 dans la maison de Lancastre par suite du mariage de Blanche d'Artois, veuve de Henri le Gros comte de Champagne, avec Edmond de Lancastre. La terre de Beaufort devint un duché en 1597 ; mais le duc de Vendôme et de Beaufort, arrière-petit-fils de Gabrielle d'Estrées, la vendit à Charles de Montmorency qui en 1688 fit ériger cette terre en duché-pairie sous le nom de Beaufort-Montmorency. »

Dans les *Chroniques abrégées* (XVII, 381), on a écrit : Beaumont au lieu de : Beaufort.

BEAUFORT-EN-VALLÉE XII, 218, 219.

Cf. I^a, 315.

Petite ville de l'arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

Les ruines du château dominant une riante vallée qu'arrose la Loire.

Le château de Beaufort-en-Vallée fut donné en 1246 à Charles d'Anjou.

En 1308, un chevalier que la charte latine nomme : Geraldus de Viridisco, fonda dans le château une chapelle en l'honneur de saint Louis.

Le 22 août 1343, Philippe de Valois fit don à Guillaume Roger, frère du pape Clément VI, de mille livrées de terres dans la prévôté de Beaufort.

Par une charte donnée à Amiens au mois d'avril 1347, le duc de Normandie érigea le vicomté de Beaufort en comté au profit de Guillaume Roger, neveu du pape.

Froissart rapporte que quelques années plus tard le château de Beaufort fut l'un de ceux qu'occupèrent les pilards anglais et gascons.

Le document que nous allons reproduire, nous montre un écuyer de la garnison de Beaufort profitant de l'absence du lieutenant du comte de Beaufort pour se rendre maître du château. Aussitôt après viennent les Anglais qui s'en emparent sans résistance :

« Charles, etc. savoir faisons, etc. Que comme le jeudi avant Noël derrain passé, Jehan de la Godière, escuier, fils de Clémence de Savigny, lequel estoit de la guernison et du chastel de Beaufort en Valée, par l'induction d'aucuns autres gentils hommes du païs et par temptation d'ennemis, lui et sept autres gentils hommes eussent pris et retenu à euls ledit chastel, et bouté hors le clavier ou portier qui en icellui estoit et reffusé à Gautier, le lieutenant du cappitaine d'icellui chastel qui commis y estoit par le conte de Beaufort. Et lequel lieutenant, qui se fioit oudit Jehan, s'en estoit issus et alés oïr messe en l'esglise de la ville, et lequel chastel, avec les biens et guernisons qui dedens estoient, il prindrent et tindrent sans les vouloir rendre audit lieutenant, ne aux autres bonnes gens à qui les biens estoient. Et ces choses venus à la cognoissance de ladicte Clémence, qui lors n'estoit pas oudit chastel, mais y avoit plusieurs de ses biens, icelle fust venue par devers ledit Jehan, son fils, oudit chastel pour lui dire et monstrer que

trop mal avoit fait de ce faire et que il s'en délaissast et retraisist, lequel n'en vout riens faire, et pour l'amour maternelle qu'elle avoit à son dit fils, y feust demourée le mardi au soir, dont le mercredi matin les Anglois y vindrent et donnèrent assaut, et tuèrent un, et navrèrent deuls de ceuls qui oudit chastel estoient. Et pour ce que icellui Jehan vit qu'il n'estoient mès que cinq et qu'il ne pourroient résister, ne tenir ledit fort, lui et ses compaignons accordèrent aux dis Anglois, et leur rendirent le fort par condition qu'il emporteroient l'or, l'argent et des biens de léans tant comme il leur plairoit, sans nuls chevaux, etc. (Charte donnée à Crécy en Brie, au mois de juin 1363, *Trésor des chartes*, JJ: 92, n° 225.)

En 1366 des paysans occupèrent Beaufort.

Ce château avait beaucoup souffert des guerres lorsqu'on le répara en 1406.

BEAUFORT-SUR-MEUSE XII, 5 ; VII, 1.

Cf. 1^b, 45 ; XVI, 280.

A Ben-Ahin près de Huy, à quatre lieues au-dessous de Namur, sur la rive droite de la Meuse.

Ce château, berceau d'une illustre maison, appartenait à Florent Berthout, seigneur de Malines, lorsque celui-ci le vendit en 1327 à Gilles Fanchon, échevin de Huy. Cette famille ne le conserva pas longtemps.

Jean II, comte de Hainaut, acheta le 27 juin 1330 la seigneurie de Beaufort-sur-Meuse qui devint l'apanage de son frère Robert.

Ce fut au château de Beaufort-sur-Meuse que Robert de Namur fit son testament le 10 novembre 1386.

En 1391, le château de Beaufort fit retour au comte de Namur.

Saccagé par les habitants de Huy sous le règne de Philippe le Bon, démantelé par les Français en 1554, il n'offre plus aujourd'hui que quelques ruines pittoresquement groupées au haut d'une montagne dont la Meuse baigne le pied.

BEAUGENCY, *Baugency* XIII, 140, 186.

Sur la rive droite de la Loire, à six lieues d'Orléans.

Un document de 1313 mentionne la chapelle royale du château de Beaugency.

On lit dans un mémoire présenté en 1383 par Élie de Neilhac, capitaine de Beaugency, qu'il s'y trouve « un chasteau tel royal et une chastellenie bien notable, et a ou chasteau » une belle et notable abbaye. »

Le château de Beaugency fut incendié en 1568, et il n'en reste qu'une grosse tour, haute autrefois de quarante-deux mètres, qu'on appelle la tour de César.

BEAUJOLAIS, *Biaugelois*, *Biaujolois* II, 428 ; III, 213 ; V, 297, 300, 302 ; VI, 333, 335, 346, 351, 354.

Cf. V, 513.

Pays situé au nord de Lyon, dont Beaujeu était la capitale.

Beaukaire. Voyez BEUCAIRE.

* BEAULIEU XVIII, 278.

Près de Valenciennes.

Beauté. Voyez BEAUTÉ.

* BEAUMARIS XVI, 330.

Dans l'île d'Anglesey.

BEAUMETZ-EN-CAMBRÉSIS VI, 231, 233.

Cf. XVIII, 85.

Canton de Bertincourt. On y voit encore des parties importantes de l'ancien château.

BEAUMONT-EN-HAINAUT, *Biaumont* II, 111, 191, 192, 428 ; III, 91, 98 ; VIII, 6 ; X, 189, 242, 245, 315 ; XI, 2 ; XIV, 324, 368 ; XVI, 70 ; XVII, 74, 316.

Cf. I^a, 1, 6-9, 19, 185, 248, 280, 292, 352, 354, 458 ;

I^b, 22-26, 41, 44, 102, 107 ; XVI, 283, 287, 442.

Apanage des fils puînés des comtes de Hainaut.

La terre de Beaumont fut érigée en 1518 en comté en faveur de Guillaume de Croy.

L'ancien château qui dominait toute la contrée, a disparu.

BEAUMONT-EN-PÉRIGORD IV, 225, 232, 235, 236, 242, 247, 248 ; XVII, 158.

« Bonne ville et grosse (IV, 235). »

A sept lieues et demie au sud-est de Bergerac.

Si Froissart nomme cette ville Beaumont-en-Laillois, c'est simplement le résultat de la confusion qu'il a faite dans cet endroit entre l'Isle-Jourdain et Lisle-sur-Dronne (Dordogne).

Beaumont-en-Périgord fut fondé par Luc de Tany, sénéchal d'Aquitaine, qui obtint son érection en paroisse en 1272.

Les privilèges de Beaumont remontent au 15 novembre 1286. Depuis lors ils furent à diverses reprises augmentés par les rois d'Angleterre.

Au mois d'août 1370, Charles V disposa de la seigneurie de Beaumont en faveur de Bertucat d'Albret.

* BEAUMONT-LE-ROGER IX, 503, 504.

Arrondissement de Bernay (Eure).

BEAUMONT-SUR-OISE IV, 432.

Arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

Il n'existe plus qu'une tour de l'ancien château.

BEAUMONT-SUR-VESLE, *Biaumont-sur-Velle* XI, 258.

Canton de Verzy, arrondissement de Reims (Marne).

* BEAUMONT V, 526.

Arrondissement de Châtelleraut (Vienne).

Beaumont XVII, 381. Faute de copiste (Cf. VI, 116). Lisez

BEAUFORT et voyez BEAUFORT-EN-CHAMPAGNE.

BEAUNE, BEAUNOIS VI, 328, 330 ; X, 337.

Cf. I^o, 71 ; VII, 489 ; XII, 361 ; XVI, 274.

Aujourd'hui ville de 11000 habitants (département de la Côte-d'or).

Le vin de Beaune était cité au XIV^e siècle comme l'un des meilleurs de la Bourgogne. On le vendait en 1350 dix sous le septier.

BEAUNE, *Beane-en-Gastinois* IX, 274.

Beaune-La-Rolande, commune de 2000 habitants, chef-lieu de canton, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

Les Anglais venant de Nemours suivirent la route qui passe à Beaumont-en-Gâtinais ; puis ils se portèrent à gauche par la chaussée romaine jusqu'à Beaune où ils trouvèrent un chemin qui conduisait à Pithiviers.

Ancienne possession de l'abbaye de Saint-Denis et ayant à ce titre le privilège de ne relever que d'un siège royal.

* BEAUPRÉ IV, 499.

A une lieue et demie au nord de Milly.

Ce fut là qu'Édouard III plaça son camp après avoir brûlé le faubourg de Beauvais.

BEAQUESNE, *Biaquesne* X, 351.

Cf. X, 492.

Arrondissement de Doullens (Somme).

BEURAIN OU BEURAINVILLE, *Maurain, Serain* V, 81, 82 ; XVII, 215.

Sur la Canche, entre Montreuil et Hesdin.

On lit : Maurain dans les *Chroniques abrégées* et Serain dans la deuxième rédaction.

BEAUREVOIR, *Beauvoir* III, 169.

Cf. III, 473.

A une lieue du Catelet et à cinq petites lieues de Saint-Quentin.

Il existe encore une tour crénelée de l'ancien château, qui servit de prison à Jeanne d'Arc.

BEAURIEU, *Biaurieu* III, 78.

Hameau situé à l'ouest de Chimay, entre Salles et Sainte-Geneviève.

Beausse. Voyez BEUCE.

BEAUTÉ-SUR-MARNE, *Biauté, Biaulté* X, 146, 198-318 ; XII, 233 ; XIV, 34.

Cf. I^a, 396, 397 ; IX, 547, 550 ; XVI, 255.

Château sur les bords de la Marne qui fut l'habitation favorite de Charles V et de Charles VI. On sait qu'il

devint plus tard l'apanage d'Agnès Sorel qui porta à plus d'un titre le nom de Beauté.

On lit dans une charte de Charles V, de 1377, que pour les embellissements du château de Beauté on enleva aux habitants de Fontenay la moitié de leurs fontaines, ce qui ajouta aux pertes qu'ils avaient souffertes lorsque les hommes d'armes du duc de Normandie assiégeaient Paris à l'époque d'Étienne Marcel.

BEAUVAIS, *Biauvais* IV, 174, 425, 427, 428, 430, 433 ; V, 71, 72, 367 ; VI, 107, 321, 386 ; XI, 109 ; XIV, 388, 390 ; XVII, 196, 197, 335.

Cf. IV, 498, 499 ; VI, 460 ; XV, 464.

Aujourd'hui ville de 16000 habitants, chef-lieu du département de l'Oise.

On trouve au *Trésor des Chartes* J. reg. 90 n° 564 des lettres de rémission pour plusieurs habitants de Beauvais qui avaient pris part à la Jacquerie,

Charles VI confirma en 1394 les privilèges que la ville de Beauvais avait reçus de Philippe-Auguste.

Beauvaisis. Voyez BEAUVOISIS.

BEAUVILLE, *Bellemotte* VI, 226.

Dans une île de la Garonne, au-dessus de Verdun.

BEAUVOIR, *Biauvoir* III, 149, 156.

Cette localité qui n'existe plus, devait être, d'après Froissart, voisine de Saultain, de Maresches et de Curgies.

Il ne peut être ici question ni de Beauvois qui est trop loin de Valenciennes, ni, comme le propose M. Luce, du hameau de Beauvoir situé entre Mons et Maubeuge.

BEAUVOIR V, 452.

Cf. V, 526, 543.

Ancienne commanderie, sur le champ de bataille de Poitiers. Elle est indiquée sur la carte de Cassini.

* BEAUVOIR VIII, 431 ; XVIII, 335.

Beauvoir-sur-mer dans la baie de Bourgneuf.

* BEAUVOIR VII, 487.

Beauvoir III, 169. Voyez BEAUREVOIR.

Beuvoisin. Voyez BEAUVOISIS.

BEAUVOISIS, *Beuoesis*, *Biauoesis*, *Beuvoisin* IV, 4, 147, 425, 427, 480, 433 ; VI, 44-48, 50-52, 86, 87, 92, 111, 112, 179, 260, 261 ; VII, 415 ; X, 147 ; XIII, 337 ; XV, 28, 182, 261 ; XVII, 363, 379, 482.

Cf. I^a, 506 ; IV, 499 ; VI, 459, 461, 464, 468-471, 474, 487 ; XIV, 445 ; XV, 437 ; XVIII, 407.

Ancien territoire des Bellovaci, aujourd'hui absorbé dans le département de l'Oise.

BEC-D'ALLIER, *Becq-d'Allier* XI, 113.

Canton de la Guerche (Cher). On y voit encore sur les bords de la Loire les ruines d'un ancien château.

* BEC-HELLOUIN, *Bek-Harlewyn* XVIII, 383.

A cinq lieues de Bernay (Eure).

BÉCHEREL, *Bécheriel* VIII, 238, 239-242, 253, 260, 262, 267, 277, 321-323, 326, 340-343.

Cf. I^a, 285 ; VIII, 433, 447, 448, 458, 464, 469.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Montfort (Ille-et-Vilaine).

La ville de Bécherel est bâtie sur une hauteur qui passe pour le point le plus élevé de toute la Bretagne. Fortifiée dès le XII^e siècle, elle joua au XIV^e siècle un rôle important dans les guerres de Charles de Blois et de Jean de Montfort.

Les murailles de Bécherel furent démolies en 1400. Il n'en reste plus qu'une vieille porte.

Voici comment la *Chronique anonyme de Flandre* rapporte la prise de Bécherel :

« En l'an mil III^eLXXI les barons de Bretagne et les bourgeois des bonnes villes s'assablèrent pour bouter hors les Engls qui estoient dedans une ville nommée Bécherel en laquelle ils avoient demouré par le terme de XXII ans en recepvant du plat pays de Bretagne grandes raenchons chacun an, laquelle chose ils ne pooient, ne

voloient plus souffrir... et tantost ordenèrent entre eux trois capitaines auxquels fu quierqué au frait du pays IIII^m hommes, et furent le sire de Laval, le visconte de Roham et le seigneur de Biaumanoir, et allèrent assiéger ladite ville de Bécherel en laquelle avoit bien VI^e Englès, et devant icellui fort furent les dis capitaines VII mois, et toutesvoyes les Englès se rendirent sauf leurs corps et leurs biens et widièrent doudit pays. »

Bécheriel. Voyez BÉCHEREL.

Becq d'Allier. Voyez BEC-D'ALLIER.

* BEL-HOUSE (château de) XVI, 247.

BÉDARIEUX, *Bédariez* II, 428.

Aujourd'hui ville de 9000 âmes, arrondissement de Béziers (Hérault).

En 1376, le nombre des feux était réduit à quarante.

En 1380, il descendit à dix-huit, ce qui représente une population de moins de cent habitants.

Bédariez. Voyez BÉDARIEUX.

BEDFORD, *Beteforde* (comté de) II, 327 ; IX, 387, 390, 392, 405, 407, 410, 420, 425.

Cf. II, 524.

Au sud-ouest de Cambridge.

* BERRST II, 541.

* BÉCARD, *Bégar* V, 495.

Abbaye dans le diocèse de Tréguier.

Behaigne. Voyez BOHÈME.

Behaignois. Voyez BOHÉMIENS.

Bélories. Voyez BOHÉRIES.

Beck-Harlewyn. Voyez BEC-HELLOUIN.

* *Belac, Belelac.* Voyez BELLAC.

BELGRALTSCHI, *Brehappe*, XV, 247-251.

Cf. XV, 400, 413, 454-456.

Bourg situé à dix lieues au sud-est de Widin, sur la route de cette ville à Nissa.

* BELLAC, *Belac, Belslac* V, 524 ; XVIII, 463.

BELLAING, *Bellain* III, 158.

A deux lieues à l'ouest de Valenciennes.

Le domaine de Bellaing appartient successivement au comte de Hainaut et aux maisons de Wavrin et du Chasteler.

Bellay. Voyez VELAY.

Bellemarine, Belmarin, Bellemari VII, 93, 116, 267 ; IX, 429 ; XIV, 278 ; XVII, 425.

Cf. XVI, 496, 497.

C'est le royaume de Maroc, où régnaient les Mérinides, en arabe Beni-Merin : nos anciens chroniqueurs en ont fait Bellemarine.

Bellemote. Voyez BEAUVILLE.

* BELIN XVIII, 484.

A dix lieues de Bordeaux.

BELLEPERCHE VII, 409-411, 465-475 ; VIII, 102, 103 ; IX, 460 ; XI, 122, 124 ; XVII, 480, 493.

Cf. VII, 542, 546.

Le château de Belleperche n'est point indiqué dans l'atlas de Cassini, ni sur des cartes plus récentes. Il se trouvait au nord de Moulins, sur la rive gauche de l'Allier, entre Bagneux et Montilly vis-à-vis de Villeneuve.

C'était une forteresse carrée construite vers 1304 par Pierre de Belleperche qui était l'un des plus célèbres docteurs de l'université de Paris et que sa science fit monter sur le siège épiscopal d'Auxerre. Louis II duc de Bourbon l'agrandit considérablement et y ajouta la tour du donjon. Chef-lieu d'une des quinze châtellenies du Bourbonnais.

La prise de Belleperche où les Anglais s'emparèrent de la duchesse de Bourbon, est antérieure au 10 novembre 1369 ; car on a une quittance du receveur Jean Saulnier, de cette date, où il reconnaît avoir reçu diverses sommes « depuis que ma dicte dame fu prinse, pour fère les « nécessités de ly et de ses gens, ly estant prisonnière à « Belleperche. »

BELLEPERCHE. — BELPUIIS.

C'est donc à l'hiver 1369-1370 qu'appartient l'expédition du duc de Bourbon qui reconquit son château, mais qui ne parvint point à rendre la liberté à sa mère. Il existe en effet une ordonnance du mois de février 1369 (v. st.), par laquelle le duc de Bourbon convoque la noblesse de son duché pour combattre les Anglais devant Belleperche.

Voyez sur cette question une note jointe par M. Chazaud à son édition de Cabaret d'Orville, dont le récit doit être comparé à celui de Froissart.

Bellepuc, Bellepuis. Voyez BELPECH.

BELLEVILLE V, 300, 302 ; XVII, 288.

Cf. V, 515.

Ville de 3000 habitants, arrondissement de Villefranche (Rhône).

BELLEVILLE VI, 274, 283, 286, 309.

Cf. XVIII, 440, 449, 467, 497.

Canton de Beauvoir, arrondissement de Niort.

Forteresse importante au XIV^e siècle, dont le nom se retrouve fréquemment dans les contestations relatives à l'exécution du traité de Brétigny.

* *Bellian* XVI, 283.

Belonges. Voyez BRAGANCE.

BELORADE, *Pierre-Ferard* IX, 122.

Sur la route de San-Domingo de la Calzada à Burgos.

Il se peut que le roi Henri II se soit senti malade (empoisonné ?) en arrivant à Belorade ; mais en ce cas il se fit ramener à San-Domingo où il mourut.

BELPECH, *Bellepuis, Belpuis, Bellepuc* XI, 23 ; XII, 106 ; XIV, 344.

Cf. I^e 319 ; XI, 435.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Castelnaudary (Aude).

C'était, dit Froissart, la première ville du comté de Foix en venant de Carcassonne.

Belpuis. Voyez BELPECH.

BENAC, *Benach* XI, 56.

Canton d'Ossun (Hautes-Pyrénées).

Le village de Benac est à un kilomètre au sud-est de Lane. On y voit encore les ruines de l'ancien château des sires de Benac.

A cette maison appartenait probablement Raymond de Benac que le duc d'Anjou retint à son service, moyennant une solde de cinquante francs, par des lettres du 2 octobre 1369.

Benach. Voyez BENAC.

* BENAVENT XVIII, 376.

Près de Pouligny-Saint-Pierre (Indre).

BENAVENTE, *Padyen* XII, 189.

Cf. XI, 459.

Entre Zamora et Léon. La mention de Villalpando qui vient aussitôt après, me porte à croire qu'il s'agit ici de Benavente. Cette localité est fréquemment citée dans le récit des historiens espagnols.

* *Bendelay*. Voyez BENTLEY.

BÉNÉVENT, *Bonivent* V, 75.

Cf. XII, 374.

Froissart fait allusion à la célèbre victoire remportée par Charles d'Anjou sur Manfred le 26 février 1265 (v. st.)

BENESSE, *Besenghen* IX, 103.

A l'est de Capbreton sur une hauteur qui domine les marais d'Angresse, assez près de la route qui conduit de Saint-Vincent de Tirosse à la Benne et à Bayonne.

Aujourd'hui Benesse-Maremme, commune de mille habitants.

BENON, V, 109 ; VIII, 195, 196, 199.

Cf. VIII, 443, 444.

Canton de Courçon (Charente-Inférieure).

La tour de l'ancien château existe encore.

Gui de Sérís était châtelain de Benon en 1362

Charles V se trouvait à Benon au mois de septembre 1372.

Le château de Benon appartenait au vicomte de Thouars. Les Anglais formèrent le projet de s'en emparer en 1381. C'est ce que nous apprend la lettre suivante de Charles VI au vicomte de Thouars :

« Nostre amé et féal le viconte de Thouars en sa terre de Benon en la sénéchaucie de Xantonge... Comme environ la Chandeleur derrenièrement passée, pour ce que les gens dudit viconte avoient entendu que aucuns Anglois et nos ennemis estoient ou devoient venir euls embuscher en la forest dudit Benon pour le chastel dudit lieu occuper et empescher, se il le peussent, ledit Pierre Charruau avec plusieurs arbalestriers et autres dudit lieu de Marant, au commandement dudit viconte ou de ses gens, feust alés ou dit chastel de Benon pour la garnison et seurté d'icelui, etc. (Paris, juillet 1381, *Trésor des Chartes*, JJ. 119 n° 214.) »

* BENTLEY, *Bendelay* XVI, 248.

Bercler, Berclery. Voyez BERKLEY.

* BERG-OP-ZOOM XVIII, 52, 53.

BERGERAC, *Bergerach*, *Biergerach*, *Bergherach*, *Berguérac* III, 231 ; IV, 218-227, 229-234, 240, 241, 246, 247, 253, 261, 265, 271, 274, 275, 277, 279, 294 ; V, 339, 380 ; VII, 280, 479 ; VIII, 4, 6, 9-12, 14, 31, 65, 314 ; IX, 1, 10, 12 ; XI, 226, 228 ; XV, 152, 153 ; XVII, 154, 156, 157, 161, 466, 496, 497.

Cf. I^a, 433 ; I^b, 54, 121, 140 ; IV, 457 ; V, 486 ; VIII, 422 ; IV, 497, 498 ; XVIII, 293.

Sur la Dordogne. Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et ville de 12000 habitants (Dordogne).

Philippe de Valois confirma les privilèges de Bergerac au mois de juin 1337.

La possession de la seigneurie de Bergerac fut entre les rois de France et d'Angleterre l'objet de contestations qui remontaient assez haut.

On trouve dans l'arrêt du Parlement du 13 juillet 1335 la mention d'un procès au sujet de la seigneurie de Bergerac entre Mathe d'Albret, veuve de Renaud de Bergerac, et Archambaud comte de Périgord.

Mathe d'Albret, dame de Montignac, céda en 1338 la châtellenie de Bergerac à Édouard III.

D'autre part, au mois de mars 1339, Roger-Bernard comte de Périgord céda la châtellenie de Bergerac au roi de France en échange de la terre de Mont-Cuq ; et l'on voit par des lettres de l'évêque de Beauvais, du 10 novembre 1341, qu'à cette époque on délibérait sur ce que le comte de Périgord recevrait comme prix de la cession de la seigneurie de Bergerac.

Afin de s'attacher les habitants de Bergerac, l'évêque de Beauvais, lieutenant du roi de France, leur donna au mois d'octobre 1341 d'importants privilèges qui furent confirmés par Philippe de Valois au mois d'octobre suivant. La même année, une foire fut instituée à Bergerac.

Au mois de juillet 1343, Philippe de Valois donna à Roger-Bernard comte de Périgord, en échange de la seigneurie de Bergerac, une rente sur le domaine de Mont-Cuq. Le comte de Périgord s'en plaignit : il alléguait que cette châtellenie lui avait déjà été cédée.

Les consuls de Bergerac abusèrent-ils des privilèges qu'on leur avait accordés ? Se montrèrent-ils favorables aux Anglais ? Quoi qu'il en soit, des lettres de rémission leur furent octroyées au mois de juin 1345, c'est-à-dire au moment même de l'expédition du comte de Derby.

Selon la chronique 10432 de la Bibliothèque de Bourgogne, le comte de Derby s'empara de Bergerac par ruse.

Une chronique citée par dom Vaissette fixe la prise de Bergerac par le comte de Derby au 24 août 1345.

Le 10 septembre, le comte de Derby confia la garde de cette ville à Bernard et à Bérard d'Albret, selon une convention dont nous empruntons le texte à M. Bertrand :

« Hæc indentura facta apud Brageracum die sabbati decima die mensis septembris, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo quinto inter egregium virum dominum Henricum de Lancastria, comitem Derbi, locum tenentem serenissimi principis domini nostri Angliæ et Franciæ regis, in ducatu Aquitaniæ et lingua occitana, ex parte una, et nobiles viros dominos Bernardum Ezii dominum de Lebreto, et Bernardum de Lebreto, dominum de Vayriis, milites, fratres, ex altera, testatur conventiones habitas et concordatas inter ipsos, super custodia villæ Brageraci ejusdem domini nostri regis quæ sunt tales :

« Primo, quod dicti fratres erunt capitanei dictæ villæ, illamque custodire et salvam facere domino nostro regi prædicto tenebuntur a dicto die usque diem nonum sequentis mensis octobris, et pro custodia dictæ villæ habebunt et tenebunt cum ipsis ducentos octoginta decem et octo homines equites armorum, et mille ducentos servientes pedites, tam balisterios sive archerios quam lancerios cum taulachis, videlicet per primos quatuordecim dies dicti termini, et per residuos quatuordecim dies ejusdem termini, ducentos quinquaginta homines equites armorum, ipsis fratribus computatis, et dictos mille ducentos servientes ad vadia regia, videlicet pro quolibet ipsorum fratrum, quatuor solidos, pro quolibet balisterio seu archerio tres denarios, et pro quolibet lancerio duos denarios sterlingorum vel eorum valorem, per diem, secundum consuetudinem patriæ alias usitatum et antiquitus observatam, et finito dicto termino, dictus dominus comes et locum tenens ponat alium vel alios capitaneum seu capitaneos in dicta villa si ipsi fratres plus custodire noluerint eandem.

« Item, dicti fratres facient monstram dictarum gentium equitum et peditum et equorum de octo in octo diebus, durante termino prædicto, coram illo quem dictus dominus comes et locum tenens duxerit deputandum.

« Item, quod dicti fratres poterunt, vocato deputato per

dictum dominum comitem et locum tenentem, et per visum ejusdem, opera et reparationes necessarias in dicta villa faciendas fieri facere, suburbia sive barria munire vel destruere et reparari facere, secundum quod discretioni videbitur faciendum et commodius fuerit pro utilitate regia et salvatione villæ prædictæ.

« Item dictus dominus comes et locum tenens per suum deputatum faciet providere de arcubus sive balestris unius pedis et duorum pedum, springallis et quadrellis necessariis pro custodia et defensione villæ prædictæ, quæ tamen in villa prædicta præsentem reperiri poterunt aut aliunde commode haberi : quam artillariam dicti capitanei dividere custodibus dictæ villæ et, in fine termini prædicti, dicti capitanei illam reddere et restituere dicto deputato tenebuntur, exceptis illis quæ, si necessario contigerit, fuerint devastata.

« Item, quod, finito dicto termino, dicti capitanei capitaniam et custodiam villæ prædictæ, cum eadem benivolentia dicti domini comitis et locum tenentis qua eisdem receperunt, dimittere possint, ipso prius certiorato legitime et requisito.

« Item, si forsan vellet dictus dominus comes et locum tenens dictos fratres in capitania et custodia prædictis ulterius moraturos, finito termino prædicto, quod solvantur eis, præ manibus, vadia, pro ipsis et dictis gentibus, ut est dictum, per tempus quod ipsos voluerit ultra remanuros et moraturos ; et, in casu quo dicta vadia sic non solventur, quod cum eadem benivolentia dimittere possint capitaniam et villam prædictas, ipso tamen, ut supra, requisito.

« Item, equi ipsorum capitaneorum et gentium suarum armorum prædictorum appretiabuntur, si et quando monstrabuntur, de die in diem, et si qui, in servitio regio, perdantur, illi qui eos perdent, habeant vadia, sicut est fieri consuetum in ducatu, in tali casu ; et nihilominus

emenda eis fiat de restauro equorum condigna perditorum quam cito fieri poterit bono modo.

« Item, quod dicti fratres et quilibet ipsorum tamen cum magistro Johanne Wawyn, constabulario Burdegalæ, per dictum dominum comitem et locum tenentem deputato et eis adjuncto, habeant potestatem reappellandi et convocandi gentes Bregeraci de redeundo ad villam prædictam, perdonandi, gratiam faciendi, et homines equites et pedites, ad vadia regia, in locis, si quæ ipsos capere vel domino regi adquirere contingeret, et eis expediens videatur, ponendi conventiones et pacta faciendi eisdem gentibus et aliis quæ venire voluerint ad obedientiam dicti domini nostri regis, et quod dictus dominus comes et locum tenens ordinata, tractata, promissa, contenta et facta per dictos fratres et quemlibet ipsorum, simul cum dicto adjuncto deputato, ad commodum et honorem dicti domini nostri, registrata et grata habeat et confirmet.

« In quorum omnium testimonium, sigilla dominorum prædictorum his indenturis alternatim sunt appensa.

« Datum Bregeraci, undecimo die septembris, anno prædicto. (Original en parchemin aux archives du département des Basses-Pyrénées.) »

On trouve la mention de la prise de Bergerac dans une charte du roi Jean, du 30 janvier 1354, où l'on rapporte que Jean de Gallart, seigneur de Limeuil, lors de l'entrée des Anglais dans cette ville, tomba en leur pouvoir :

« Que comme nostre amé et féal chevalier Jehan de Gallart, sire de Limueil et de Boirel, ou temps que le duc de Lanclastre, lors conte Derbin, lieutenant du roy d'Angleterre, en son host et chevauchée de gens d'armes, guerres durans entre nostre très-chier seigneur et père, que Dieu absaille, et ses ennemis, vint pardevant Bergerac, dedans estant ledit sire de Limueil et avec li ses compaignons et gens d'armes estans en sa compaignie ou service de nostre dit seigneur et père, et nostre ycelly seigneur de Limueil et

ses dictes gens furent pris par les dis ennemis en la besoigne et desconfiture qui fu en ladiçte ville, et emmenés prisonniers et longuement détenus es parties de Bourdeloys. (*Trésor des Chartes*, JJ. 82, n° 601). »

En 1354, le roi Jean se montra hostile aux prétentions de la maison de Périgord sur la seigneurie de Bergerac. Par une charte du 5 mars de cette année, il l'adjugea à Robert de Matas, sans tenir compte des réclamations de la veuve d'Archambaud comte de Périgord.

Le 6 avril 1361, Édouard III confia la gardé du château de Bergerac à Guillaume d'Arentain.

Lors de l'expédition du prince de Galles en Espagne, la ville de Bergerac lui donna un subside de huit cents livres.

En 1367, le duc d'Anjou accorda certains privilèges aux bourgeois de Bergerac qui étaient revenus à l'obéissance du roi de France.

On a conservé une lettre adressée le 12 mars 1375 par Bertrand du Guesclin aux habitants de Bergerac.

Elle était ainsi conçue :

« Chers et bien amés, voulés savoir que nous sommes venus aujourd'huy devant ce fort pour ce que ceax dedans avoient rompu les trèves et lequel nous avons en nostre main. Vous pouvez venir seurement et vous ferés venir des vivres. Ceste lettre vous vaudra seureté et vous prions, geuverneur et cossans, que vous veniez parler à nous, et ces présentes vous vaudront sauf-conduit, ce jour et ce jeudi par tout le jour.

« Escrit devant Montleydier ce mercredi XII^e jour de mars. »

Le château et les remparts de Bergerac ont été démolis sous Louis XIII.

Bergherach. Voyez BERGERAC.

Berghes. Voyez BERGUES.

Berguérac. Voyez BERGERAC.

BERGUES, *Berghes* II, 217, 225 ; III, 129, 221, 296, 299, 301 ; V, 152, 157, 158, 160, 197, 253 ; IX, 358 ; X, 50, 52, 106, 114, 137, 143, 147, 213, 215, 216, 226, 230, 243-250, 252, 253, 255, 256, 270, 272, 273 ; XI, 300, 346 ; XII, 251 ; XVII, 34, 240.

Cf. I^r, 294 ; II, 516, 518, 540, 541 ; V, 493, 494 ; VI, 496 ; IX, 533 ; X, 513, 543, 582 ; XVIII, 299.

Bergues-Saint-Winoc, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Dunkerque (Nord).

Baudouin le Chauve, comte de Flandre, éleva l'église où il déposa les reliques de saint Winoc et entoura de remparts la ville bâtie sur une colline qui était contigue à cette église. De là le nom de Bergues-Saint-Winoc.

Les traditions locales tracent le tableau le plus sinistre du sac de Bergues en 1383. En vain le prieur de Saint-Winoc se jeta-t-il aux pieds de Charles VI pour implorer sa clémence. La ville fut pillée et l'abbaye profanée. On y conservait une précieuse bibliothèque qui devint la proie des flammes. Le lendemain, Charles VI entra à Bergues et ordonna de mettre le feu à ce qui était resté debout : l'abbaye de Saint-Winoc, l'église Saint-Pierre et le cloître des Dominicains furent seuls préservés de la destruction générale de la ville.

La relation de ces malheurs fut écrite par un témoin oculaire, Thomas de Bergues, religieux du monastère de Saint-Winoc, et nous extrairons quelques lignes de ce qui nous en a été conservé par l'annaliste Meyer :

Le prieur de Saint-Winoc et celui des Dominicains furent chargés d'aller en suppliants implorer la merci du roi de France ; mais ceux qui se trouvaient aux portes de la ville, ne leur permirent point de passer et les forcèrent de rentrer dans la ville, tant ils étaient impatients de s'enrichir des riches dépouilles de la cité conquise. A cette nouvelle, les cris et les gémissements éclatent de toutes parts, et la foule des malheureux se hâte de chercher un

abri dans les églises et dans les monastères. Ce fut au milieu de la nuit que les Normands franchirent les remparts sans rencontrer de résistance. Tout périt sous leurs coups, hommes, femmes et enfants. Les moines de Saint-Winoc étaient réunis pour chanter les matines quand les assaillants brisèrent les portes du monastère. Le prieur Simon de Haringhe obtint la vie pour les religieux, mais il fut lui-même conduit en Normandie. On avait caché le trésor dans le dortoir : on l'y découvrit. Les reliques des saints furent portées à Arras, après qu'on eût arraché les châsses d'or et d'argent. Les ornements sacrés furent partagés entre les voleurs. Deux pupitres d'airain d'un travail admirable furent enlevés par l'ordre du duc de Berry qui plus tard envoya deux cents francs au monastère. Enfin Simon de Haringhe se racheta à Honfleur, et le diacre Thomas, auteur de ce récit, s'étant échappé à Hesdin des mains de ceux qui le conduisaient à Abbeville, trouva un refuge dans l'abbaye de Mangy. »

Il avait fallu dédommager les Bretons et les Normands de ce qu'on ne leur avait pas accordé le pillage de Bruges. C'était à ce titre que Bergues avait été abandonnée à leur avidité et à leurs violences.

Berkamestede, Berkamstead. Voyez BERKHAMPSTEAD.

BERKHAMSTEAD, *Berkamestede, Berkamstead* VI, 366, 367 ; XIII, 63, 115 ; XVI, 142, 227, 235.

Cf. I^a, 97, 444 ; I^b, 19 ; II, 514 ; VI, 496.

Berkhamstead est dans l'Hertfordshire.

C'était à Berkhamstead, selon une ancienne tradition, que Guillaume le Conquérant avait juré d'observer les lois d'Édouard le Confesseur.

Là était mort l'empereur Richard de Cornouailles, et lorsqu'Édouard III créa son fils aîné duc de Cornouailles, il lui donna en même temps le château de Berkhamstead.

Il reste encore quelques imposants débris de ce palais où Froissart salua le Prince-Noir dont il devait raconter les exploits.

Berkhamstead était à une époque reculée la résidence des rois de Mercie.

Le château bâti par Robert de Mortain, frère de Guillaume le Conquérant, fut confisqué quand Guillaume de Mortain prit les armes contre Henri I^{er}. Henri II s'y installa et en fit une résidence royale ; mais le roi Jean en disposa en faveur de Geoffroi Fitz-Piers, comte d'Essex, qui le reconstruisit. Henri III le donna à Richard de Cornouailles son frère. Édouard I^{er} en fit don à son favori Gaveston. A la mort de celui-ci, ce domaine fit retour à la couronne. Édouard III l'attribua d'abord à son frère Jean d'Eltham, puis à son fils le prince de Galles.

Jusque dans ces derniers temps les possesseurs de ce château le tenaient en relief du prince de Galles.

« Ce château, dit Camden, n'offre plus que quelques « murailles en ruines et un tas informe de pierres ; mais « on remarque un peu plus haut une magnifique résidence « élevée sur une petite colline par sir Édouard Cary, « maître des joyaux du roi. »

BERKLEY, *Bercler*, *Bercley* II, 84, 86, 89, 93, 97, 284 ; XVI, 159 ; XVII, 11.

Cf. I^a, 148-150 ; I^b, 29, 84 ; I^c, 219, 220 ; XV, 361 ; XVI, 328.

« Chastel très-fort, très-bel et très-puissant. »

Le château de Berkley est situé sur la rive droite de l'Avon. Il existait dès le temps des Saxons et fut le berceau d'une illustre famille dont le nom rappelle malheureusement la page la plus sombre de l'histoire d'Angleterre au XIV^e siècle.

La reine Isabelle, dans sa marche de Gloucester vers Bristol et alors qu'Édouard II n'était pas encore tombé en son pouvoir, passa par Berkley et rendit le château à Thomas de Berkley qui en avait été dépouillé par Hugues Le Despenser.

Selon la chronique d'Adam de Merimouth, Thomas de

Berkley ne trempa point dans le meurtre du roi Édouard II que le comte de Kent s'efforça inutilement de sauver. Les deux coupables furent Mautravers qui se réfugia en Flandre et Gournay qu'on décapita en mer de peur qu'il n'accusât de complicité de hauts seigneurs du royaume d'Angleterre.

BERKSHIRE, *Barquesière* IX, 384, 410 ; XVI, 19.

Cf. III, 517 ; IV, 471.

Le Berkshire s'étend entre le Hampshire et l'Oxfordshire.

BERMERAIN, *Bermeraing* III, 142, 144 ; XVII, 88.

Au nord-ouest de Solesmes, sur l'Écaillon.

Le cimetière avait été fortifié avec soin ; des murailles garnies de meurtrières reliaient cinq tours dont quatre existent encore. A deux mètres et demi du sol, des corbeaux en grès soutenaient une terrasse d'où il était aisé aux assiégés de se défendre contre les assaillants. Des souterrains communiquaient avec le village, et l'on voyait naguère sous le porche de l'église un four qui avait servi à cuire le pain pour les habitants de Bermerain réfugiés dans cette enceinte.

Bermeraing. Voyez BERMERAIN.

BERNOT III, 33.

Sur la rive droite de l'Oise, canton de Guise, arrondissement de Vervins (Aisne).

* BERMONDSEY (prieuré de) XVI, 289.

* BERNARDERIE (L.) IX, 498.

* BERNAY IX, 502-504.

Berne. Voyez BÉARN.

Barquesière. Voyez BERKSHIRE.

BERRY, BERRUYERS II, 212, 213, 342, 468 ; III, 394 ; IV, 174, 187, 331 ; V, 380, 382-387, 390, 398 ; VI, 194, 198, 199, 315, 321 ; VII, 14, 18, 290, 303, 323, 351, 353, 466, 479, 480 ; VIII, 27-29, 79, 153, 154, 211, 235, 341, 375 ; IX, 9, 458 ; X, 127, 171, 316, 328 ; XI, 115, 203 ; XII, 3, 67, 143 ; XIII, 35, 73, 81, 112, 138, 148, 149, 153, 156, 159, 263 ; XVII, 33, 339, 341, 366.

Cf. V, 524 ; VI, 493 ; VII, 523, 538, 539 ; VIII, 421, 459, 463 ; XII, 360 ; XVIII, 386, 390, 486, 493, 556.

Froissart l'appelle : le bon et gras pays de Berry (V, 380).
« Bon pays et gras », répète-t-il (VI, 198).

Le duché de Berry fut donné au mois d'octobre 1360 à Jean comte de Poitiers.

Le duc de Berry rendit ce duché à Charles VI par une charte scellée à l'Écluse le 4 novembre 1386.

Bervich, Bernich. Voyez BERWICK.

BERWICK, *Bervich, Bernich* II, 15, 17, 18, 22, 107, 209-211, 248-252, 254-256, 258-264, 266, 268, 269, 271-276, 279-281, 283, 285-287, 304, 308, 309, 315-319, 321, 332, 333 ; III, 234, 237, 238, 244, 425, 428, 437, 440, 463-465, 467 ; IV, 122, 127, 128, 130 ; V, 119, 121, 136, 323, 324, 330, 332, 333, 335, 337 ; VII, 315, 316, 480 ; IX, 26-37, 385, 386, 418, 425 ; X, 208, 286, 378-381, 388 ; XIII, 202, 205, 210, 218, 236, 244, 247 ; XVI, 18 ; XVII, 4, 39, 121, 123, 229, 231, 307-309, 314, 315, 317, 318.

Cf. I^a, 132, 294, 295 ; II, 520, 521 ; IV, 441 ; V, 491, 519 ; VI, 453 ; IX, 499 ; X, 565 ; XIII, 360 ; XVI, 323 ; XVIII, 2, 41, 296, 366, 367, 386, 586.

A l'embouchure de la Tweed.

C'était, dit Camden, la ville la mieux fortifiée de toute l'Angleterre.

Le château de Berwick n'offre plus que des ruines.

Besac, Besach. Voyez BARSAC.

Besances. Voyez BRAGANCE.

BESANÇON, *Besençon* VI, 330 ; VII, 18.

Aujourd'hui ville de 47000 âmes et chef-lieu du département du Doubs.

Besences. Voyez BRAGANCE.

Besençon. Voyez BESANÇON.

Besenghen. Voyez BENESSE.

Bésiers. Voyez BÉZIERS.

BESMONT, *Bewmont, Bieumont* III, 98, 107.

Village situé à une lieue et demie à l'ouest d'Aubenton.
BETBÈZE, *Bretèche (la)* XI, 38.

Cf. I^e, 321 ; XI, 435.

Château marqué sur la carte de Cassini au haut d'une montagne, sur la rive droite de la Garonne, à l'est de Mazères.

Beteforde. Voyez **BEDFORD**.

Béthencourt. Voyez **BÉTHENCOURT**.

Betford. Voyez **BEDFORD**.

Bêthe. Voyez **WENTS-BECK**.

BÉTHENCOURT, *Béthencourt* VI, 138, 139.

Sur la rive gauche de la Somme, à deux lieues de Nesle.

Il y a ici évidemment quelque erreur dans le texte de Froissart. Il est impossible que les Navarrais quittant Thorigny pour gagner Vailly traversent la Somme à Béthencourt et longent ensuite les bois de Bohain.

Le ms. d'Amiens, sans nommer Béthencourt, fixe le passage de la Somme au-dessous de Vermand. Nous avons déjà rencontré la même expression t. III, pp. 20 et 27. Froissart a-t-il confondu la Somme et l'Omignon qui arrose l'abbaye de Vermand ? M. Luce propose de lire : Bertaucourt, mais Bertaucourt est au-dessus et non au-dessous de Vermand et à la source même de l'Omignon. De plus les Navarrais se fussent ainsi portés au-devant de ceux qui les poursuivaient.

Ce qui semble le plus conforme aux vraisemblances, c'est de faire passer la Somme aux Navarrais près de Morcourt ou de Remaucourt. Cette marche les aurait conduits vers les bois de Bohain, et ils auraient ainsi pu trouver un peu plus loin un gué de l'Oise, comme le rapporte Froissart.

BÉTHUNE, *Bittune* II, 219, 354, 427, 429 ; III, 62, 63, 64, 66, 67, 69, 70, 118, 120, 247 ; V, 84, 147-149, 151, 155, 184 ; VI, 109, 205, 207 ; IX, 174, 250, 251 ; X, 264 ; XI, 357.

Cf. II, 549, 551 ; III, 473, 479, 506 ; IV, 468, 497 ;

V, 497 ; X, 358, 582 ; XVIII, 123, 305, 320, 322, 325, 326, 330, 331.

La ville de Béthune, par sa position et la fidélité de ses habitants, fut à diverses reprises au XIV^e siècle le rempart de la monarchie française, et d'importants privilèges furent le prix de ses services.

Ce fut le 14 août 1346 que l'armée flamande qui secondait les efforts d'Édouard III pour s'emparer de Calais, mit le siège devant Béthune. Elle fut réduite à se retirer après un assaut inutile ; mais les habitants de Béthune avaient subi des pertes qu'on évalua à deux cent mille livres. Ils reçurent au mois d'octobre l'autorisation de construire un beffroi, d'y placer des cloches et d'y avoir une prison. En même temps leurs libertés furent confirmées et étendues. Le duc Eudes de Bourgogne s'engage le 27 octobre 1346 à ne rien faire pour les diminuer, et il permet qu'on prenne dans ses forêts tout le bois nécessaire pour reconstruire les ponts et les portes de la ville.

Au mois de janvier 1346 (v. st.), Philippe de Valois confirma de nouveau les privilèges de Béthune.

Une autre ordonnance du mois de février suivant porte que, vu les souffrances des bourgeois de Béthune pendant la guerre, la ville de la Gorgue qui relevait du roi, sera soumise à leur autorité.

A la même date appartiennent deux ordonnances royales qui attribuent aux échevins de Béthune le droit de connaître de tous les délits, sauf les cas de lèse-majesté, et qui accordent à la ville le produit de la confiscation des biens des bannis.

Une autre charte du mois de mars 1346 (v. st.) fait connaître que les bourgeois de Béthune absous par les échevins ne pourront plus être inquiétés par les officiers du roi.

Dans une quatrième charte du mois d'avril 1247, Philippe de Valois déclare amortir mille livres de terres en faveur des hôpitaux et maladreries de Béthune « pour ce que

« nos amés les échevins, prévost, maieur et communauté de
« la ville de Béthune ont esté moult domagiet ceste présente
« année pour cause de nos guerres et leurs maisons arses. »

Le roi Jean confirma à son tour les privilèges de Béthune par une charte donnée à Saint-Omer au mois de novembre 1353.

Au mois de décembre 1386 le duc de Bourgogne céda à Guillaume de Namur, en échange du château de l'Écluse, la châtellenie de Béthune.

* BEUZEC-CONQ VII, 541.

Petit port près de Concarneau.

Besmont III, 107. Voyez BESMONT.

* BEUZEVILLE, *Basseville* IV, 488.

Les Anglais en quittant Carentan, se portèrent vers Beuzeville. De là ils marchèrent vers Saint-Lô.

Tel est du moins le récit de la chronique anonyme de Valenciennes.

On montre à Beuzeville les ruines d'une bastide élevée par Jean de Vienne lors du siège de Saint-Sauveur.

* BEVEREN II, 535 ; XVIII, 161.

* BEVERHOUTSVELD I^o, 352 ; X, 453, 454, 458, 459, 462, 474.

Vaste bruyère aujourd'hui convertie en terres arables, où rien ne retrace plus la lutte héroïque des compagnons de Philippe d'Artevelde.

BEVERLEY, *Buvrelé* IX, 420 ; X, 382, 383, 386.

Cf. X, 566.

Saint-Jean de Bruvelé, dit Froissart.

Beverley se trouve sur la rive droite du Hull, assez près de l'endroit où il se jette dans l'Humber (Yorkshire).

Jean de Beverley, archevêque d'York, y termina ses jours en 721, et le cloître où il mourut, jouissait de tous les privilèges du droit d'asyle. Camden rapporte qu'on y voyait un siège de pierre sur lequel étaient écrits ces mots : *Hæc sedes lapidea freedstool dicitur id est pacis cathedra, ad quam reus fugiendo perveniens omnimodam habet securitatem.*

FROISSART. — XXIV.

Le monastère de Saint-Jean de Beverley agrandi à diverses époques est encore aujourd'hui l'un des plus beaux monuments religieux de l'Angleterre.

C'était là que les Percy avaient choisi le lieu de leur sépulture, et on y remarque plusieurs monuments funèbres de chevaliers de cette maison.

Bevrellet. Voyez BIERVLIET.

BEYRUTH, *Baruth, Barut* XV, 189, 201, 310 ; XVI, 50.

Cf. XV, 471 ; XVI, 429.

Port de la Palestine où abordaient un grand nombre de pèlerins.

BÉZIERS, *Bésiers* IV, 370 ; V, 341, 350, 352 ; VII, 89, 230 ; XI, 76, 98 ; XII, 332 ; XIII, 306, 311 ; XIV, 28, 39, 42, 59, 60, 61, 64, 68-71, 164, 365 ; XVII, 275, 325, 329.

Cf. I^r, 437 ; X, 478, 500 ; XIII, 441 ; XIV, 400.

Par deux ordonnances royales des mois de juillet et novembre 1340, la ville de Béziers reçut la confirmation de ses privilèges.

Des foires y furent établies au mois d'avril 1341.

On lit dans des lettres de Charles V, du mois de mai 1371, que le maréchal d'Audrehem autorisa les habitants de Béziers à construire sur leurs remparts des moulins à vent, les moulins à eau établis sur l'Orbe étant insuffisants : « *cum eadem villa sit magna, spatiosa et nobilis ac bene populata, et in ea affluat cotidie gentium extranearum multitudo copiosa.* »

La ville de Béziers reçut le 16 novembre 1380 une charte de rémission pour l'appui qu'elle avait pu donner autrefois aux Navarrais.

Biaucaire. Voyez BEAUCAIRE.

Biaudegnies. Voyez BAUDEGNIES.

Biaugelois. Voyez BEAUJOLAIS.

Biaugen. Voyez BEAUJEU.

Biaujolois. Voyez BEAUJOLAIS.

Biauquaire. Voyez BEAUCAIRE.

Biauquesne. Voyez BEAUQUESNE.

Biaurieu. Voyez BEAURIEU.

Biauvois. Voyez BEAUVAIS.

Biauvesis. Voyez BEAUVOISIS.

* *Bidin.* Voyez WIDIN.

Biergerach. Voyez BERGERAC.

Bierne. Voyez BÉARN.

BIERVLIET, *Bevreliet* X, 429 ; XII, 77.

Cf. I^a, 362 ; II, 530 ; IX, 530 ; X, 543, 569.

Biervliet eut dès le XIII^e siècle une assez grande importance commerciale, puisque ses marins prirent une part glorieuse à la conquête de Constantinople.

La charte de Biervliet, de l'an 1183, accorde à cette ville les mêmes privilèges que ceux dont jouissait déjà le port de Damme.

Dès 1224 Biervliet était une ville fortifiée.

En 1358 le comte de Flandre donna aux habitants de Biervliet une nouvelle charte qui renfermait cinquante articles.

Biés. Voyez BIEZ.

Biés. Voyez OBIES.

Biets (la). Voyez BOOTE (TER).

Biétune, Biéthune. Voyez BÉTHUNE.

Biewmont III, 98. Voyez BESMONT.

BIEZ (LE), *Biés (le)*, *Oubies* IX, 233, 357.

Au sud-ouest de Wihers, non loin de Mortagne.

Bignolet. Voyez BAGNOLES.

BIGORRE IV, 370, 373 ; VI, 274, 283, 287, 309 ; VII, 155-157, 214, 231, 239, 244, 254, 274, 329 ; VIII, 9, 14 ; IX, 141 ; XI, 2, 15, 16, 19, 20, 21, 26, 30, 50, 54, 56, 59, 60, 68, 69, 72, 73, 119, 130, 222-224 ; XII, 2, 105, 107, 108, 114, 331 ; XIV, 26, 39, 95, 133, 299, 301 ; XV, 115, 134 ; XVI, 11 ; XVII, 176, 433, 454, 457, 496.

Cf. VII, 514 ; VIII, 459, 494 ; XI, 436, 440 ; XIII, 343 ; XVIII, 398, 414, 440, 443, 449, 557.

Province de Gascogne, dont Tarbes était la capitale.

Charles le Bel porta quelque temps le titre de comte de Bigorre. Plus tard Édouard III investit de ce comté le captal de Buch. Charles V en disposa en 1374 en faveur de Jean II comte d'Armagnac et Charles VI le donna en 1389 au comte de Foix Gaston Phébus.

Le captal de Buch fut créé comte de Bigorre le 20 avril 1370.

Binch. Voyez BINCHE.

BINCHE, *Binch* II, 65, 401 ; III, 108 ; IV, 326.

Cf. I^a, 197, 246, 255, 256, 270 ; II, 526 ; XIII, 325 ; XVI, 280 ; XVIII, 82.

« Moul't biaux hiretages et proufitables (II, 401). »

. A quatre lieues est de Mons.

Petite ville située dans un pays charmant, où les comtes de Hainaut résidèrent souvent, mais qui vit ses monuments détruits par la flamme dans les guerres du XVI^e siècle.

BISCAYE, *Bisquai*e XI, 81, 82, 107, 329, 338, 350 ; XII, 266, 328, 330, 343.

Cf. VIII, 502, 506.

Province maritime de l'Espagne septentrionale. Bilbao en est la capitale.

*Bisquai*e. Voyez BISCAYE.

* BITHYNIE XV, 408, 410.

BLACKHEATH, *Blaquehede* IX, 394-396.

Froissart dit que c'est une montagne à quatre lieues de Londres, dont le nom signifie : Noire-Bruyère.

La bruyère de Blackheath se trouve indiquée sur les cartes anciennes des environs de Londres. Elle s'étendait sur une colline traversée par la voie romaine de Londres à Douvres, près de la route de Deptford et non loin de Greenwich. On jouissait de là d'une vue étendue sur la Tamise et sur la cité de Londres.

On lit dans la relation de l'entrée de Henri VI à Lon-

dres que les bourgeois se rendirent au-devant de lui jusqu'à Blackheath : *Exierunt obviam domino regi usque quemdam locum vocatum Blakeheth per quatuor miliaria distantem ab urbe, ubi tota civitas super montem posita etc.*

Blackheath est aujourd'hui une station du chemin de fer de Londres à Woolwich.

BLACK-ADER, Noire-Rivière II, 264.

Sur la route de Lammoorlaw à Berwick.

D'après Froissart, cette rivière séparait l'Angleterre de l'Écosse.

BLACK-ADER-TOWN, Noire-tombe, abbaye II, 264.

Ce monastère devait son nom, dit Froissart, à une noire rivière qui sépare l'Angleterre et l'Écosse.

Nous avons retrouvé cette rivière dans le Black-Ader, et ceci nous conduit à reconnaître également *Noire-tombe* dans Black-ader-town, bourg situé au centre du comté de Merch, près de Black-ader-castle.

Peut-être y avait-il là au XIV^e siècle un de ces monastères bénédictins dont on rencontre fréquemment les ruines dans cette partie de l'Écosse.

Plus à l'est vers la mer s'élevait la grande abbaye bénédictine de Coldingham ; mais sa situation ne répond point aux indications géographiques données par Froissart.

Blacque. Voyez VALACHIE.

BLAIN XII, 170, 171, 178, 383.

Cf. VIII, 446 ; XIII, 357.

Petite ville de l'arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure).

Il reste d'imposants débris du château démoli en 1628 par l'ordre de Richelieu.

* **BLAIR XVIII, 27.**

BLANC (LE) XIII, 158.

Aujourd'hui ville de 6000 habitants sur la Creuse, chef-lieu d'arrondissement (Indre).

Blanche-Lande. Voyez BLANCKLAND

Blanche-Take, Blanche-Taque. Voyez BLANQUE-TAQUE.

Blancheberge. Voyez BLANCKENBERGHE.

BLANCKENBERGHE, *Blanqueberghe, Blancheberge*, III, 194, 199, 203, 206 ; X, 230 ; XI, 359 ; XII, 72 ; XVII, 95.

Cf. III, 491 ; XVIII, 166.

Blanckenberghe était un ancien port, ayant droit de commune, dont les députés sont cités dans la plupart des traités conclus avec les rois de France.

Il est fait mention du port de Blanckenberghe et de ses marins dans divers documents du XIV^e siècle.

Le 12 février 1334, le comte de Flandre amortit un terrain à Blanckenberghe pour y élever une église destinée à remplacer celle de Notre-Dame de Scarphout engloutie par la mer.

BLANCKLAND, *Blanche-Lande*, abbaye, II, 160.

Au sud d'Hexham, à la limite de l'évêché de Durham et du Northumberland.

Le monastère de Blanckland avait été fondé en 1165 par Gauthier de Bolbec en l'honneur de Notre-Dame.

* BLANDECQUES X, 512.

Près de Saint-Omer. On y remarquait une abbaye cistercienne fondée au XII^e siècle.

BLANGY, *Blangis* V, 82, 185, 320, 325, 327, 331 ; XVII, 215, 307, 309.

Cf. I^b, 8 ; V, 518.

Sur la Ternoise, arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

Blangis. Voyez BLANGY.

Blanke-Take. Voyez BLANQUE-TAKE.

Blanqueberghe. Voyez BLANCKENBERGHE.

BLANQUE-TAKE, *Blanche-Taque, Blanche-Take* V, 6-9, 11, 13-21, 24, 25, 29, 30, 80, 179 ; VII, 439, 440, 441, 443 ; XVII, 201, 217, 488.

Cf. II, 518 ; III, 503 ; V, 471-473, 546.

Je ne puis mieux faire que de reproduire ici une note

de M. Louandre, auteur d'estimables travaux sur Abbeville et le Ponthieu :

« Ce que les marins appellent : Blanque-Taque, c'est-à-dire tache blanche, est le point le plus apparent de la falaise crayeuse qui forme, au-dessus de Port-le-Grand, une longue bande de couleur blanche. C'est donc à douze ou quinze cents mètres environ, à l'aval de ce village, que nous devons placer l'endroit où se trouvait ce passage. Le gué de Blanque-Take n'a jamais varié. Dans les longues guerres du moyen-âge il a toujours servi de passage aux nombreuses armées qui ravagèrent le pays. Aujourd'hui comme au temps de Gobin Agache ce gué est « à gravier de blanche marle, fort et dur, sur quoi on peut fermement charrier, » mais maintenant le fleuve est entièrement guéable depuis Port-le-Grand jusqu'à Noyelles. »

Les chroniques de Saint-Denis placent le gué de Blanque-Take à Saigneville.

Blaquehede. Voyez BLACKHEATH.

* *Blas* XV, 487.

Voyez VALAQUES.

BLATON II, 487, 489, 491.

A une lieue de Peruwelz (arrondissement de Tournay).

Blaves. Voyez BLAYE.

BLAYE, *Blaves* II, 394, 397, 399, 403-409 ; IV, 1, 303, 304, 307-309 ; V, 108, 109, 282, 467 ; VII, 149, 290 ; IX, 65 ; XVI, 213 ; XVII, 173, 224.

Cf. IV, 463, 503, 504.

Le 11 février 1330 (v. st.), Édouard III confia la garde du château de Blaye à Pierre de Montausier. L'année suivante elle passa à un clerc nommé Jean Travers.

Le 10 juin 1335, Édouard III remit la garde du château de Blaye à Guillaume de Campagne.

Le 20 mars 1337, Édouard III ordonna à Olivier d'Ingham, sénéchal de Gascogne, d'employer Bérard d'Albret à la défense du château de Blaye.

M. Luce cite une chartre scellée à Compiègne au mois de septembre 1339, par laquelle Philippe de Valois donne à Jean de Tancarville et à ses frères la châteltenie de Blaye « qui leur appartient de droit héritage comme il a été « déclaré contre le roy d'Angleterre par nostre parlement. » Philippe de Valois y rappelle que ses gens ont pris par force d'armes le château et la ville de Blaye.

Jean de Tancarville vendit Blaye à Renaud de Pons au mois de novembre 1343.

Le 20 octobre 1341, Édouard III avait disposé de la châteltenie de Blaye en faveur de Bertrand de Montferrand.

Par une chartre du 20 mai 1358, Édouard III ordonna de remettre le château et la châteltenie de Blaye à Auger de Montault, seigneur de Mussidan.

Un document de 1376 porte que la ville de Blaye jadis donnée à Auger de Mussidan a été remise entre les mains du roi d'Angleterre et sera désormais unie perpétuellement à sa couronne.

Ces quelques notes sont bien incomplètes, et le lecteur me saura gré d'emprunter ici deux ou trois pages à l'excellent ouvrage que M. Léo Drouyn a intitulé : la *Guienne militaire*.

« Le rocher sur lequel s'élève la ville de Blaye, occupe une position trop exceptionnelle pour que les premiers habitants de la contrée n'aient pas eu l'idée de s'y retrancher, en sorte que les Romains, après la conquête de l'Aquitaine, n'eurent qu'à s'y établir à la place de ceux qu'ils avaient chassés, y ajouter quelques retranchements, y creuser peut-être des fossés plus larges et en faire ainsi une des plus fortes places du sud-ouest de la Gaule. Dès le temps d'Auguste, c'était un poste militaire important. Blaye se trouve marquée dans la carte de Peutinger, dressée, croit-on, vers le milieu du III^e siècle. Ausone l'appelle Blavia la Guerrière, et plus tard, au XII^e siècle, l'auteur du Roman de Garin le Loherain n'en parle qu'en lui donnant l'épithète de ville forte....

« Clovis, vainqueur des Visigoths, s'empara de l'Aquitaine, dont ses descendants héritèrent. Un d'eux, Charibert, roi d'Aquitaine, fils de Clotaire II et frère de Dagobert, mourut à Blaye en 631 et fut enseveli dans l'église de Saint-Romain, où son tombeau ne fut, dit-on, détruit que pendant les guerres de religion.

« D'autres barbares venus du midi, les Sarrasins, chassèrent à leur tour les ducs d'Aquitaine ; mais Charles Martel, après la bataille de Poitiers, rendit à Eudes, duc d'Aquitaine, les villes qu'il avait été obligé d'abandonner. L'alliance entre les peuples du midi et ceux du nord ne pouvait être éternelle, et Hunold, fils d'Eudes, voulut recouvrer son ancienne indépendance. Charles rentra en Gascogne, prit Bordeaux et Blaye, et ravagea le pays. Cela se passait vers l'année 736. Quarante-deux ans après, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne fut entièrement détruite à Roncevaux par les Basques, malgré les prodiges de valeur de Roland qui la commandait. Charlemagne, averti trop tard, revint sur ses pas et ne trouva que des cadavres. Il fit transporter à Blaye le corps du paladin et le fit ensevelir dans l'église de Saint-Romain. A sa tête, il fit mettre son épée appelée Durandal, et à ses pieds son olifant d'ivoire...

« Les Rudel restèrent longtemps en possession de la seigneurie de Blaye : l'un d'eux, Guillaume Rudel, eut une guerre à soutenir contre Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui, après une première défaite, le vainquit à son tour, le chargea de chaînes et prit la ville, qu'il détruisit de fond en comble. Peu de temps après cependant, il rendit la liberté à Rudel, qui mourut avant de rentrer dans Blaye. Wolgrin Rudel fut plus heureux que son père, et, malgré l'opposition du duc de Guienne, fit rebâtir, vers le milieu du XII^e siècle, le château, qu'il rendit inexpugnable....

« Philippe le Bel, ayant enlevé par ruse la Guienne aux

Anglais, Édouard I^{er} fit partir une flotte sous les ordres de son frère Edmond, comte de Lancastre, qui prit Blaye et presque toutes les villes situées sur le bord du fleuve. L'année suivante, elles furent reprises par le comte d'Artois et Charles de Valois, qui commandaient une armée envoyée par le roi de France. Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye, seconda de tout son pouvoir le roi anglais, qui lui écrivit, en 1294, pour l'engager à lui être fidèle, et en 1295, pour lui annoncer le départ du comte de Lancastre. Un Geoffroy Rudel était encore seigneur de Blaye en 1315 ; il était mort en 1318-19, et comme il ne laissait qu'une fille nommée Alice, la garde du château et de la châtellenie de Blaye fut donnée, le 1^{er} décembre, par Édouard II à Arnaud Cailhau, sénéchal de Saintonge. Le 27 décembre de l'année suivante, Alice, femme de Guillaume Furt d'Ornon, ses fils Bernard et Gaillard d'Ornon, et sa fille Engévine cédèrent au roi d'Angleterre le château, toute la ville, toute la châtellenie et la baronnie de Blaye, avec tous les droits de justice dans Blaye, dans le Blayais et dans tout le reste de la Gascogne, moyennant la somme de mille livres tournois de rente, qui devait être prise sur la prévôté de Camparian et sur les coutumes de Bordeaux et de Royan qui appartenaient autrefois au seigneur de Blaye, et enfin d'autres revenus appartenant au roi : plus, onze mille livres tournois comptant. Dans cette transaction, qui fut confirmée, le 20 septembre 1332, par Édouard III, il fut stipulé entre autres clauses, que si Alice n'était pas reconnue comme héritière de son père, les mille livres de revenus et les onze mille livres payées reviendraient au roi.

« Édouard II, voulant être seul propriétaire de la baronnie de Blaye, acheta, le 20 août 1323-24, les droits que pouvaient avoir sur le château le comte de Périgord et quelques autres. Il est probable que le roi d'Angleterre avait fait l'acquisition de cette ville, une des plus fortes de la Guienne et qui commandait l'entrée du fleuve, afin de

la ravitailler comme il l'entendait, et de lui donner pendant la guerre qu'il soutenait contre la France, des gouverneurs de son choix et sur lesquels il pouvait entièrement compter. En 1335, il en donna la garde à Guillaume de Campagne, qui en était connétable depuis 1331, et à Bernard d'Albret, en 1337. Il cherchait aussi à s'attirer ou à se conserver l'amitié de ses habitants. C'est ce qu'on voit par plusieurs lettres qu'il leur écrivit le 30 septembre 1324, le 17 juin 1326, le 10 mars 1328 et le 13 décembre 1336, et par quelques privilèges qu'il leur accorda en 1335.

« En 1338, Gaston de Foix, ayant pris le commandement de l'armée française, passa en Guienne et s'empara de Blaye et de quelques autres places. Le 20 octobre 1341, la châtellenie et la prévôté de Blaye furent concédées par le roi d'Angleterre à Bertrand de Montferrand. Cependant, cette ville était probablement encore au pouvoir des Français, puisque, en 1345, elle fut assiégée par les Anglais...

« La ville de Blaye resta encore sept ans au moins entre les mains des Français ; en effet, le 11 septembre 1352, le comte de Stafford « pactisoit de la reddition avec noble « Bertrand Viger, fils d'Arnoul Viger de Mont-Guyon, » qui en était sans doute gouverneur. Louvet, à qui ce fait est emprunté, ne dit pas si le pacte fut fait à la suite d'un siège, et la ville fut remise entre les mains des Anglais.

« Le château et la châtellenie de Blaye furent, en 1357, donnés par Édouard III à Auger de Montaut, seigneur de Mussidan, avec tous les revenus et les droits y attachés, en remplacement de la terre de Blanquefort qui lui avait été donnée en 1355, et que, sur l'ordre du roi, il avait rendue à Gaillard de Durfort. D'après une clause de cette donation, le roi ou son lieutenant pouvait reprendre la seigneurie en donnant à Auger de Montaut mille livres de rente.

« Plus tard, en 1376, Édouard III annexa la ville à la couronne d'Angleterre, et Henri IV, en 1406-07, confirma cette annexion. Dans l'intervalle, les Français, sous la

conduite du duc d'Anjou et de Bertrand du Guesclin, s'emparèrent de Blaye et d'une grande quantité de places fortes, qu'ils ne purent conserver longtemps, parce que leur armée était trop peu nombreuse pour permettre de l'affaiblir en mettant des garnisons dans les forteresses dont les Français s'étaient emparés de vive force ; aussi, deux ans après, voyons-nous Blaye, revenue sous la domination anglaise, entrer dans la confédération des filleules de Bordeaux...

« La ville dont les Rudel étaient seigneurs, celle qui plus tard fut assiégée par le duc d'Orléans, et plus tard encore par Dunois, domine la rive droite de la Gironde ; elle était divisée en deux parties de dimensions inégales par un mur fort probablement précédé d'un fossé. Elle présente la forme d'un arc très-irrégulier, dont la corde est tracée par la Gironde qui vient battre les rochers escarpés couronnés par les anciens murs, derrière lesquels se dressent ceux de la citadelle. Un fossé très-large et très-profond, creusé dans le roc et en partie inondé, venait relier les deux extrémités de la corde, et séparait la forteresse de la terre ferme...

« Ce beau château est dans un état complet de délabrement, et bientôt il n'en restera à peu près rien...

« Nous avons vu plus haut que Wolgrin Rudel avait fait rebâtir le château au milieu du XII^e siècle.

« Si les restaurations réclamées par Bernard d'Albret, gouverneur de Blaye en 1337, ont été faites, il n'en reste plus rien, et ce sont encore les premières constructions, celles de Rudel, qui paraissent devoir résister les dernières aux injures du temps et des hommes. »

D'après la *Chronique anonyme de Flandre*, la ville de Blaye fut défendue en 1345 « par un castelain prudomme. « Nonpourquant il n'estoit mie chevalier, mais bourgeois « de Toulouse. » Son nom était Miles de Hauteroche.

Blein. Voyez BLAIN.

Blère. Voyez BLESLE.

BLESLE, *Blère* XIV, 167.

Petite ville de 1500 habitants, arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

On y remarque encore les débris de vastes fortifications.

Il y avait à Blesle un monastère de femmes de l'ordre de saint Benoît, fondé au X^e siècle par Ermengarde, comtesse d'Auvergne.

BLOIS IV, 3 ; V, 382, 383, 395, 396 ; VI, 281, 347 ; VII, 14, 15, 466, 472 ; VIII, 211 ; IX, 279, 280, 287, 288, 323, 458 ; X, 147, 189, 242, 305, 316 ; XI, 119 ; XII, 2, 67, 143 ; XIII, 14, 35, 82, 125, 136-140, 146, 186, 193, 263 ; XIV, 324, 371, 372 ; XV, 2 ; XVI, 70, 168, 169, 280, 281, 285 ; XVII, 343, 344.

Cf. I^a, 297, 314, 315, 318, 349, 353 ; I^b, 102-104, 106, 107, 109, 114 ; VI, 493 ; X, 482, 493 ; XII, 367, 387 ; XIII, 137 ; XVI, 442, 443.

Froissart mentionne le chapitre de Saint-Sauveur de Blois (XIII, 137).

Ville située sur la rive droite de la Loire, qui, par les seigneurs de diverses maisons qui l'ont possédée aussi bien que par sa situation, a rempli un rôle important dans l'histoire.

Au mois de mai 1343, Ytier Odoneu, bourgeois de Blois, reçut un don de soixante livres de terres en Périgord pour avoir découvert au capitaine du château un complot qui avait été formé pour s'emparer de la ville.

« La conté de Blois, lit-on dans des lettres de Charles V, de juin 1370, est un noble membre de nostre royaume. »

En 1381, Gui de Blois confirma les privilèges de la ville de Blois.

Bocs d'Albret. Voyez BROCAS.

Bods. Voyez BUDE.

Boés. Voyez BÈTHE.

Boesde. Voyez BOMMEL.

* BOESINGHE IX, 509.

* *Boghwan* XVIII, 29.

Buchan ?

BOHAIN, *Bohaing* II, 494 ; III, 19, 24, 134, 169, 172 ; VI, 138, 140, 141 ; IX, 132, 303.

Arrondissement de Saint-Quentin (Aisne), à cinq lieues et demie de Compiègne.

C'était autrefois une forteresse importante qui figure dans les annales militaires de la France depuis Philippe-Auguste jusqu'à Turenne.

La seigneurie de Bohain appartenait en 1339 à Jean de Châtillon qui, cette même année, prêta hommage à ce titre à l'abbé de Vermand.

J'emprunte les lignes suivantes à une notice de M. Gormart sur le château de Bohain :

« L'ancien château de Bohain, dont on reconnaît encore parfaitement le périmètre, circonscrit par un fossé large et profond, était situé sur la hauteur qui domine la ville de Bohain, vers le nord. Aujourd'hui l'emplacement où s'éleva jadis cette importante forteresse, ne présente plus au visiteur qu'un champ mis en culture, autour duquel apparaissent çà et là de petites éminences couvertes d'arbres qui cachent, sous leurs ronces, les débris des vieilles murailles de cet antique manoir. »

Bohaing. Voyez BOHAIN.

BOHÈME, *Boesme*, *Behaigne* IX, 146, 211 ; X, 383 ; XI, 197, 331 ; XII, 250, 261 ; XIII, 28, 102 ; XIV, 141-143 ; XV, 230, 244 ; XVI, 86, 135, 239 ; XVII, 401.

Cf. I^a, 498 ; II, 510 ; V, 475 ; XII, 390, 391 ; XIV, 419, 443 ; XV, 411, 416, 452, 467, 487 ; XVI, 306, 308, 309, 493.

Royaume dont les liens avec la France furent étroits à l'époque où il eut des rois issus de la maison de Luxembourg.

BOHÉMIENS, *Behaignons* IV, 399 ; V, 55 ; VI, 91.

Cf. XV, 244, 330; XV, 424.

BOHÉRIES, *Béhories* III, 21, 27, 28, 33-35.

L'abbaye de Bohéries, de l'ordre de Cîteaux, avait été fondée en 1141.

Bohéries est aujourd'hui un hameau de la commune de Vadencourt près de l'Oise, à une lieue de Guise.

* BOIS-DE-HAINE I^a, 258, 270.

* BOIS-DE-MAINE XVIII, 482.

Aujourd'hui hameau de Rennes-en-Grenouille, arrondissement de Mayenne.

Occupé dès le commencement de 1356 par le duc de Lancastre, le Bois-du-Maine fut évacué moyennant une rançon de 20000 écus d'or en vertu d'un arrangement conclu le 11 mars 1360 (v. st.). (*Note de M. Luce*).

BOIS-LE-DUC XIII, 17, 33, 107, 160, 163, 177, 180.

Cf. XVIII, 96, 104.

Ville du Brabant septentrional.

* BOIS-SIRE-AMÉ I^b, 108.

BOLI, *Boly, Poly, Pebly* XV, 345.

Cf. XV, 427, 497, 498.

Capitale d'un pachalik, sur le littoral méridional de la Mer-Noire. Au nord-est de Kutahieh.

BOLOGNE, *Bouloingne* VII, 252.

Cf. I^a, 169; VI, 495, 503; VII, 536; VIII, 475; IX, 575; X, 550, 552; XI, 443; XII, 419; XIV, 422, 424, 426.

Froissart l'appelle : Bouloingne la Grasse.

Ville d'Italie célèbre par son université.

Ce fut à Bologne qu'Eustache de Confians raconta à Froissart les aventures du roi Pierre de Chypre.

* BOLSWERT XV, 402.

Ville de Frise.

* *Boly* XV, 427. Voyez BOLI.

BOMMÉL, *Boesde* XIII, 107.

Boesde sur le Licque dans le duché de Gueldre ne peut

être que Bommel, ville du duché de Gueldre sur le Wahal que Froissart a pu aisément confondre avec le Leck.

On écrivait : Boemel au XIV^e siècle.

Bonival. Voyez BONNEVAL (Dordogne).

Bonivent. Voyez BÉNÉVENT.

* BONN XVIII, 162.

Sur la rive gauche du Rhin.

* BONNE-ESPÉRANCE I, 262, 270 ; XVI, 283.

Célèbre abbaye du Hainaut.

Bonneu. Voyez BONNEVAL (Eure-et-Loir).

BONNEVAL, *Bonival* IV, 237, 243, 250 ; XVII, 159.

Bonneval n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la commune de Fossemagne (arrondissement de Thénon).

Bonneval fut compris dans la vente faite en 1346 par Philippe de Valois au cardinal Talleyrand de la terre d'Auberoche. On l'y appelle : la bastide de Bonneval (*bastida Bonæ-vallis*).

BONNEVAL, *Bonniaus*, *Bonneu* VI, 34, 36, 274 ; XIII, 140.

Ville de 3600 habitants, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir).

* BONNEVILLE VI, 489 ; XVIII, 426.

En Normandie.

Bonniaus. Voyez BONNEVAL (Eure-et-Loir).

Bonnez. Voyez BOUË.

BOOTE. Voyez TER BOOTE.

* BOOTHULL II, 521.

BORDEAUX, *Bourdiaux* II, 42, 394, 395, 398, 403-405, 407 ; III, 115, 131, 233 ; IV, 1, 127-130, 214, 216-222, 226, 229, 232, 235, 236, 240, 242, 243, 245, 246, 249, 250, 251, 253, 256-259, 261, 265, 266, 271-274, 277, 279, 281, 286, 303, 304, 307-309, 335, 337-340, 353, 376, 379, 383, 384 ; V, 108-110, 115, 117, 118, 280, 281, 283, 285, 294, 317, 339, 343, 344, 354, 377-380, 385, 386, 431, 450, 458, 462, 464-470 ; VI, 13-15, 17, 369 ; VII, 50, 72, 96, 98, 102, 104-106, 108-110, 115, 116,

121, 122, 125, 127, 132, 142-149, 214, 230, 240, 241, 243, 257, 274, 280, 290, 292-294, 456, 481, 482 ; VIII, 13, 14, 60-62, 64, 65, 71, 76, 88, 91, 104-110, 179, 187, 206-210, 218, 220, 234, 237, 269, 312-314, 317, 320, 321, 324, 414 ; IX, 2, 3, 5-9, 14, 17-19, 23, 59, 65, 67, 84-88, 96, 98-102, 115, 116, 326, 338, 408, 419 ; X, 75, 78, 108, 131, 134-136, 170, 264, 329, 330, 332, 375, 385 ; XI, 3, 16, 53, 103, 107, 119, 130, 153, 225, 226, 348 ; XII, 41, 42, 46, 51, 53, 110, 114, 119, 236, 237, 313, 326, 328, 330, 345, 346, 374 ; XIII, 93-96, 268, 276, 296, 297, 301-303, 307, 312 ; XIV, 49, 170, 180, 206 ; XV, 3, 139, 142, 147, 149-154, 160, 182, 195, 220 ; XVI, 4, 11, 100, 136, 151, 152, 161-164, 166, 178, 182, 191-194, 200, 203, 212-217, 226, 232-234, 236, 238 ; XVII, 154-158, 161, 163, 166, 172, 173, 176-178, 180, 187, 224, 226, 276, 278, 279, 321, 338, 339, 358, 361, 428, 429, 431, 432, 436, 437, 439, 465, 514.

Cf. I^a 155, 336 ; I^b 14, 18, 81, 84 ; II, 502, 529 ; IV, 462, 500, 503, 504 ; V, 486, 520, 524, 544 ; VI, 450, 452, 473, 504, 506 ; VII, 503, 515 ; VIII, 421, 422, 428, 459, 473 ; IX, 496, 506, 509, 556 ; XIII, 350, 352 ; XVI, 323, 330, 403 ; XVIII, 295, 371, 375, 385, 390, 396, 397, 408, 439, 440, 551, 552.

Froissart cite, à diverses reprises, l'abbaye de Saint-André à Bordeaux (IV, 219, 220 ; V, 468 ; VII, 102, 106, 147, 149, 290 ; XIII, 301 ; XV, 151 ; XVI, 217).

Il mentionne aussi les fers de glaives de Bordeaux (IX, 326, 338, 408).

Au mois d'août 1375, le sénéchal de Guyenne, s'étant rendu d'Angleterre en Guyenne, invita les jurats de Bordeaux à se réunir près de lui à Libourne. Il leur annonçait qu'il voulait leur donner des nouvelles du roi d'Angleterre, du prince de Galles et du duc de Lancastre et conférer avec eux sur les dommages causés par la guerre à la ville de Bordeaux.

Bordeaux jouissait sous la domination anglaise de privilèges fort étendus ; et lorsque les progrès du duc d'Anjou devinrent de plus en plus menaçants , Bordeaux forma en 1379 avec les villes de Bourg, de Blaye, de Castillon, de Saint-Émilion, de Libourne et de Cadillac une ligue étroite contre les Français, ligue dont l'un des principaux articles portait que tous les contingents des villes qui y étaient entrées, marcheraient non point sous les ordres des officiers du roi d'Angleterre, mais sous la bannière de la ville de Bordeaux.

M. Léo Drouyn donne les détails suivants sur l'enceinte de Bordeaux sous la domination anglaise :

« En 1302, on ordonna la construction d'une nouvelle enceinte. Ici, comme partout, on dut commencer par creuser les fossés et les garnir de palissades en attendant les murs, qu'on ne dut pas tarder à construire. Cependant, les fortifications ne marchèrent pas très-vite, puisque, pendant tout le XIV^e siècle et dans la première moitié du XV^e siècle on fait mention de nouvelles fortifications que l'on construisait et que l'on réparait, des sommes qui étaient demandées dans ce but au roi, de l'argent qu'il accordait, etc. Cette nouvelle enceinte agrandit considérablement la ville de Bordeaux. »

BORDELAIS, *Bourdellois* IX, 3 ; XVI, 213, 214, 216, 217.

Voyez aussi le mot : BORDEAUX.

* BORDES V, 526.

Village voisin du champ de bataille de Poitiers.

* BOSC-ACHARD XVI, 347.

* BOSNIE XV, 400, 407 ; XVI, 453, 510.

* BOSPHORE XV, 422, 427.

BOTHAL, *Broel* X, 380.

« Biel castel et fort sur la marine (X, 380). »

D'après le récit de Froissart, les Écossais passent près d'Alnwick et suivent le rivage de la mer jusqu'à Bothal d'où ils se portent près de Morpeth.

Bothal se trouve entre Morpeth et la mer, sur la rive gauche du Wantsbeek.

On lit dans l'édition de Jones : Boul, ce qui donne à peu près la même prononciation que Bothal.

Bothal appartient longtemps aux Bertram ; j'ignore si à la fin du XIV^e siècle ce domaine était passé aux Percy comme le dit Froissart.

Résidence actuelle du duc de Portland.

* BOTHWELL II, 521.

BOUC (Lande de) *Bourg (Lande de)* XI, 39, 40, 45, 50, 57, 58, 68 ; XII, 108, 349.

Cf. XI, 435.

Vaste territoire inculte contesté au XV^e siècle entre les habitants de Lannemezan et ceux de la Barthe de Nestes.

Bouçain. Voyez BOUCHAIN.

BOUCHAIN, *Bouçain* II, 57, 58, 488, 490, 493 ; III, 79, 83, 110, 112, 142, 144, 164, 166, 167, 170, 176, 178, 188, 250, 251, 253-255, 293 ; XVII, 85, 92, 376.

Cf. I^e 284 ; III, 489 ; IV, 506 ; XVI, 310.

A quatre lieues et demie sud-ouest de Valenciennes.

Dès le IX^e siècle Bouchain appartenait à l'abbaye de Saint-Amand. Plus tard les châtelains de Valenciennes en firent une forteresse importante, et Bouchain devint la capitale du comté d'Ostrevant.

On y voit encore la partie inférieure d'une tour qu'on appelle la tour d'Ostrevant.

BOUÉ, *Bouvez* III, 36.

A deux lieues de Nouvion (arrondissement de Vervins).

* *Bouef-sur-Seine*. Voyez ELBEUF.

* BOUËX, *Boy* V, 544.

A trois lieues et demie d'Angoulême.

Il y avait à Bouëx un château.

BOUGARBER, *Montgarbiel, Montgerbiel* XI, 51, 84 ; XII, 106, 108.

Cf. XI, 435.

En 1538 on disait encore : Mongarber.

Aujourd'hui l'orthographe officielle est : Bougarber.

Bougarber est actuellement un village de 400 habitants, sur la rive gauche de l'Uzan, à deux lieues de Lescar. On y voit un vieux château.

M. Raymond qui a consacré au Béarn de si longues et si excellentes études, pense que le dîner de Froissart à Bougarber eut lieu non pas dans ce village, mais dans un lieu qui n'en est pas éloigné et qu'on nomme : l'hôpital de Lespiaub, près du Chemin Roumin. Il y avait là une petite commanderie.

Bougie. Voyez BOUGIE.

BOUGIE, *Bougie* XI, 9 ; XII, 226 ; XIV, 152, 213, 227, 278.

Ville du littoral de l'Afrique.

Bouguerie. Voyez BULGARIE.

* BOUILLON V, 476.

Boulogne. Voyez BULGARIE.

BOULOGNE, *Bouloingne, Boulongne, BOULONNAIS, Boulenois* II, 26-28, 95, 186, 187, 232, 237, 329, 330, 332, 427 ; III, 74, 432, 435 ; IV, 209, 213 ; V, 81, 82, 84, 86, 87, 146, 147, 178, 182, 222, 223, 233, 239, 252, 253, 306, 311, 319, 321, 343 ; VI, 122, 123, 185, 287, 288, 320-323, 380, 381, 386-388, 390-392 ; VII, 305, 309, 412, 424 ; VIII, 328, 329, 335, 336, 386, 403 ; IX, 169, 242, 243, 248 ; X, 211, 274, 277, 285 ; XI, 77 ; XII, 8, 12, 63, 64 ; XIII, 317, 318 ; XIV, 4, 45, 46, 107, 180, 184, 392 ; XV, 111, 196, 197, 202 ; XVI, 88, 189, 211, 218, 221, 230, 231 ; XVII, 202, 215, 216, 219, 250, 266, 303, 305, 384, 393, 394, 403, 404, 468.

Cf. II, 501, 542, 553 ; IV, 450, 491 ; V, 484, 515, 517 ; VI, 464, 466, 468, 477, 489, 490, 500, 508, 510 ; VIII, 452 ; IX, 505, 544 ; X, 534, 540, 555 ; XII, 379, 390 ; XIV, 410, 424, 447 ; XV, 111, 116, 274 ; XVI, 325, 326, 362, 366, 374, 375, 378, 384, 409 ; XVIII, 51, 55, 292, 375, 415, 416, 419, 426, 545.

Froissart cite à diverses reprises l'église de Notre-Dame de Boulogne, objet d'un célèbre pèlerinage (II, 27, 186, 187).

L'ancienne ville de Boulogne était bâtie sur une hauteur. Un pont la mettait en communication avec le château bâti en 1231.

BOULOGNE-SUR-SEINE IV, 422, 432.

Cf. IV, 450, 492.

Entre Paris et Saint-Cloud.

Bouloingne. Voyez BOLOGNE et BOULOGNE.

Boulongne. Voyez BOLOGNE, BOULOGNE et VOULONNE.

BOURBONNAIS, *Bourbonnois* V, 445 ; VII, 8, 9, 408, 409, 411, 466, 469, 479 ; VIII, 27-29 ; X, 104 ; XI, 3, 113, 115 ; XII, 375 ; XIII, 45, 47, 53, 73, 74, 76 ; XIV, 172 ; XVII, 408, 480, 508.

Cf. I^a, 343 ; XIV, 406.

Froissart l'appelle : le bon pays de Bourbonnais (XI, 3).

Louis II duc de Bourbon donna pour devise à l'ordre de l'Écu le mot allemand : *allen* (tous). Il est assez étrange que ce soit à l'Allemagne, alors le pays le moins chevaleresque de l'Europe, que le prince de Galles et le duc de Bourbon aient emprunté leurs devises.

Bourbourc. Voyez BOURBOURG.

BOURBOURG, *Bourbourc* III, 129, 301 ; V, 157, 197 ; IX, 358 ; X, 50, 76, 147, 213, 215-217, 223, 226, 227, 230, 243, 252-256, 265, 266, 268-271, 273, 274, 300, 345, 346 ; XII, 251, 252 ; XIII, 197 ; XVI, 237.

Cf. I^a, 294 ; I^b, 101-104 ; I^c, 310 ; VIII, 463 ; IX, 520 ; X, 514-516, 518, 528, 529, 531, 543, 582 ; XII, 357.

Petite ville encore à moitié flamande, fort déchue aujourd'hui de son ancienne prospérité.

L'abbaye de Bourbourg était un monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoit, fondé au commencement du XII^e siècle par Robert de Jérusalem et sa femme Clémence de Bourgogne. On y conservait un calice donné par saint

Thomas de Cantorbéry en souvenir de l'hospitalité qui lui y avait été donnée.

Il ne reste plus rien de l'abbaye de Bourbourg.

Bourch-d'Argental. Voyez BOURG-D'ARGENTAL.

Bourch-dessous-Blaves. Voyez BOURG-SUR-GIRONDE.

Bourch-le-Royne. Voyez BOURG-LA-REINE.

Bourch-sur-Charente. Voyez BOURG-CHARENTE.

BOURDEILLE, *Bourdille* IV, 243 ; VII, 329-333 , 342, 344-350, 380, 383 ; VIII, 71 ; XVII, 159.

Cf. I^a, 437 ; I^b, 133 ; I^c, 352 ; VII, 540, 541 ; IX, 498.

« Très-fort castel (VII, 329). »

Aujourd'hui commune de 1500 habitants, canton de Brantôme, arrondissement de Périgueux (Dordogne).

Le château bâti, dit-on, à la fin du XII^e siècle existe encore. On y remarque la tour du donjon.

En 1342, le roi de France donna la seigneurie de Bourdeille au comte de Périgord.

De son côté Roger-Bernard comte de Périgord céda à son frère le cardinal Talleyrand la terre de Bourdeille (13 avril 1342).

En 1347, Corborand de Vigier était capitaine de Bourdeille pour le roi de France.

En 1376, Édouard III disposa du château et de la châellenie de Bourdeille en faveur de Raymond de Mussidan.

J'emprunte les données suivants à un travail de M. de Verneilh :

« Le château que Seguin de Badefol défendit pendant neuf semaines contre une armée anglaise commandée par les comtes de Cambridge et de Pembroke, occupe un promontoire étroit et escarpé, complètement inaccessible du côté de la rivière et isolé, du côté de la ville, par un ravin profond, où s'est blottie la rue principale de Bourdeille, et par une large coupure creusée dans le rocher. Une enceinte élevée, qui n'a pas perdu un seul de ses machicoulis et dont les murs se confondent avec la base du donjon, com-

plétait ce système de défense et faisait de Bourdeille une place forte très-redoutable. Le château proprement dit consistait en un bâtiment simple à deux étages, comprenant chacun deux grandes salles qui se commandent ; une tourelle à pans occupe l'angle qui domine le pont. Le donjon se trouve à l'angle opposé : c'est une tour octogone d'une hardiesse et d'une conservation admirables ; ses quatre étages renferment des salles voûtées en arêtes et sont couronnés par de grands machicoulis cintrés, analogues à ceux des remparts d'Avignon. »

M. Léo Drouyn ajoute aux renseignements donnés par M. de Verneilh les détails suivants :

« Ce château est situé sur une étroite langue de rocher, médiocrement haute, mais très-escarpée, qu'entoure le bourg, autrefois ville murée. Toutes les fortifications avancées se pressent du côté de l'est. Le château de Bourdeille a encore une toiture, ce qui est rare pour les forteresses du moyen-âge, devenues généralement inutiles, et, par suite, abandonnées. Le donjon surtout est merveilleusement conservé ; il ne doit pas appartenir à la première construction et au premier plan, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; car la cour, qu'il domine de toute sa hauteur, a été autrefois occupée par des salles voûtées, dont on ne voit les arrachements que sur le mur du nord. Toutes ces salles, à en juger par le style de leurs chapiteaux et de leurs nervures, n'étaient antérieures que de quelques années au donjon, et appartenaient aussi au XIV^e siècle. »

La *Chronique de Flandre* rapportant la chevauchée du duc d'Anjou en 1378 s'exprime en ces termes : « Et s'en
« ala devant la ville de Bourdelles qui bien fermée estoit
« de murs et de fossés et de bonnes tours grant fuisson,
« et fu assalie moult fort, et les gens dedens la ville se
« deffendirent par le terme de X jours et puis se rendirent. »

Bourdellois. Voyez BORDELAIS.

Bourdille. Voyez BOURDEILLE.

Bourg (landes de). Voyez BOUC (landes de).

BOURG-D'ARGENTAL, *Bourch-d'Argental* II, 307, 311, 428 ; XI, 126.

Cf. XI, 436 ; XII, 366.

Chef-lieu de canton du département de la Loire, arrondissement de Saint-Étienne (Loire).

Sur la Diome, à six lieues de Saint-Étienne.

BOURG-CHARENTE, *Bourc-sur-Charente* X, 375.

Arrondissement de Cognac (Charente).

« Fort chaste! », dit l'auteur du livre des Faits de Bouciquaut.

* BOURG-DIEU V, 524.

Près Châteauroux.

* BOURG-EN-BRESSE XIII, 439.

Aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ain.

* BOURG-EN-CHAMPAGNE XVIII, 438.

A deux lieues de Langres (Haute-Marne).

BOURG-LA-REINE, *Bourch-la-Royne* IV, 422 ; VI, 259, 261, 265, 266, 268, 270, 271 ; XIII, 141 ; XVII, 196, 389.

Cf. IV, 491, 492, 494, 507 ; VI, 496.

Bourg-la-Reine près Sceaux (Seine).

BOURG-SAINT-ANDÉOL, *Bourg-Saint-Andrieu* XVI, 125.

Ville de 4600 habitants, sur la rive droite du Rhône (département de l'Ardèche).

A neuf lieues d'Avignon, dit Froissart. On compte quatorze lieues de France au moins ; mais les lieues de Froissart sont beaucoup plus fortes que les lieues modernes.

Bourg-Saint-Andrieu. Voyez BOURG-SAINT-ANDÉOL.

BOURG-SUR-GIRONDE, *Bourch-dessous-Blaves* IV, 304 ; XI, 226.

Arrondissement de Blaye (Gironde.)

Bourg-sur-Gironde ou Bourg-sur-mer.

A trois lieues au sud de Blaye. C'est près de Bourg que la Dordogne se jette dans la Gironde.

Les Anglais entourèrent Bourg de murailles en 1338.

Selon la chronique 10233 de la Bibliothèque de Bour-

gogne, le comte de Derby ne réussissant point à s'emparer de Bourg, corrompit le châtelain ; mais celui-ci tomba peu après entre les mains du châtelain de Blaye qui lui fit trancher la tête.

Le 14 juillet 1341, Édouard III disposa de la châtellenie de Bourg en faveur de Bernard d'Aillon.

Le 28 janvier 1344, Édouard III donna l'ordre d'envoyer un capitaine, des munitions et des vivres dans la ville de Bourg qui était menacée par les Français.

Ici encore je ne saurais mieux faire que de recourir aux recherches si intéressantes de M. Léo Drouyn :

« La ville de Bourg était déjà fortifiée en 1273 ; mais il est probable que ces fortifications n'étaient pas suffisantes, puisqu'en 1280-81 Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, ordonne de la clore de murs. Du moment qu'elle fut sérieusement fortifiée, elle devint une des places les plus importantes du pays, ce qui sans doute devait être fort honorable pour ses habitants, mais ce qui leur attira aussi une foule de calamités. Bourg, par sa position en face du confluent de la Dordogne et de la Garonne, était avec Blaye la clef du pays, et pas une armée, soit de terre, soit de mer, n'arrivait en Guienne sans l'assiéger. En effet, le roi d'Angleterre ayant déclaré la guerre à Philippe le Bel, fit partir une flotte commandée par Edmond de Lancastré, son lieutenant, qui, à la fin de 1294, reprit Bourg, dont les Français s'étaient emparés l'année précédente. Ces attaques répétées avaient dû dégrader les fortifications de la cité, car l'année suivante Édouard I^{er} accorda des subsides aux maire, jurats et habitants, pour la fortification de la ville. Ces travaux étaient à peine terminés, que Robert d'Artois, qui avait pris le commandement des troupes françaises en remplacement de Charles de Valois, s'empara sans trop de peine de presque toutes les places que les Anglais possédaient en Guienne, excepté de Bourg, qui leur resta fidèle.

« Depuis longtemps le château de Bourg appartenait au vicomte de Fronsac. Pendant les neuf années (1294-1303) que la Guienne fut obligée d'obéir au roi de France, l'amour que les tièdes portaient à leur souverain légitime s'était affaibli, et Édouard sentait la nécessité, pour conserver la Guienne, de ménager les seigneurs de ce pays. Des difficultés subsistaient depuis longtemps entre le roi d'Angleterre et le vicomte de Fronsac, à propos du château de Bourg ; en 1314, elles furent aplanies, et il fut convenu que le vicomte rendrait hommage pour celui qu'il recevait d'Aymeric de Bourg, damoiseil. En 1322, le roi d'Angleterre, ayant besoin de troupes pour la guerre qu'il faisait en Écosse, demanda l'aide des seigneurs gascons. Dans la liste de ceux qui furent convoqués à cette occasion, on retrouve Aymeric de Bourg, auquel Édouard III à son avènement au trône, écrivit pour l'engager à lui être fidèle. La lutte entre la France et l'Angleterre ne pouvait tarder à se rallumer, et les Anglais faisaient tous leurs efforts pour mettre la Guienne en état de défense et la maintenir dans de bonnes dispositions. Le roi d'Angleterre écrivait aux seigneurs gascons pour les engager à lui être fidèles ; il leur accordait des subsides pour mettre leurs châteaux en état de défense. On fortifiait les villes, on les remplissait de vivres et de munitions, on leur accordait de nouveaux privilèges. Dans un mémoire adressé, à cet effet, à Hugues le Despenser, on trouve cet article :
« Item, soit ordené de mannder partie des vytailles à
« Burdeux, partie à Blayes, et partie à Burgh ; car à
« Burgh covent mettre plus de foison de vitailles, et
« d'armures, pur ceo qe hors de Burgh convent vitailier
« Lyburne et Seint-Émilion..... Item, qu'il face mestre
« Thomas l'inginour appareiller les espringalds qe sont
« à Burgh et à Blayes, issint qu'il soient prests à getter. »
Il fallait que Bourg fût une place de premier ordre puisque c'était de là qu'on devait ravitailler deux villes très-

importantes, et qu'elle renfermait l'arsenal et le chantier de réparation des engins.

« Cependant, Édouard tardant à reconnaître Philippe de Valois comme roi légitime de France, celui-ci envoya en Guienne le comte d'Alençon, qui pilla le château de Bourg. Édouard, qui tenait à terminer la guerre d'Écosse, consentit pour le moment à ce que voulait son rival ; mais peu de temps après les hostilités recommencèrent plus terribles et plus acharnées que jamais. En 1338, Gaston, comte de Foix, prend le commandement de l'armée française et s'empare de Bourg, qui venait d'être de nouveau fortifié par les Anglais ; la même année, le roi d'Angleterre avait écrit aux nobles et aux habitants de Bourg, pour les remercier de leur fidélité et les engager à y persister. En 1341, la ville était de nouveau au pouvoir de l'Angleterre, déclarée devoir rester entre les mains du roi, et la châtellenie en fut cédée à Bernard d'Aillon, et l'année suivante à Amanieu Belhord, seigneur de la Mote. Cette même année, Bernard Ezii, seigneur d'Albret, avait été fait prisonnier par les Français dans la ville de Sainte-Bazeille. Édouard, pour le dédommager, lui donna plusieurs seigneuries en Guienne, et comme le nouveau serment du sire d'Albret l'exposait au courroux de Philippe, il lui promit, entre autres, le château de Bourg, reconquis depuis peu sur les Français.

« Depuis ce moment, et jusqu'au commencement du siècle suivant, la ville paraît avoir joui d'une tranquillité qui ne fut pas troublée par la présence d'armées ennemies. Pendant ce temps, le roi d'Angleterre accorda de nombreux privilèges aux habitants, entre autres, en 1357, celui qu'il ne serait vendu, en gros et en détail, dans les auberges de la ville, d'autres vins que ceux de leurs crus. Mais les fortifications avaient besoin d'urgentes réparations : Édouard III imposa à cet effet la noblesse de la juridiction de Bourg ; les travaux étant terminés l'année suivante, l'impôt cessa d'être perçu.

« En 1363, toutes les villes et les seigneurs du Bordelais vinrent à Bordeaux rendre hommage au prince de Galles, qui prenait possession de la principauté d'Aquitaine, que lui avait donnée Édouard III son père. Les députés de Bourg se composaient du maire Arnoud Olivier, accompagné d'Amaubin Conge, d'Hélie de Laporte, d'Arnaut Johan et d'Hélie Aymeric. Trois ans après, la ville fut annexée à la couronne d'Angleterre.....

« La ville de Bourg-sur-mer est bâtie, presque en face du Bec-d'Ambès, sur un rocher perpendiculaire de vingt mètres environ de hauteur, qui domine la rive droite de la Dordogne, large en cet endroit de 1,450 mètres. Ce rocher forme, du côté sud-ouest, un promontoire assez saillant servant d'assiette au château.

« Nous voyons par le catalogue des rôles gascons, qu'Édouard III permit à Milet de Boilhe de construire une maison forte dans la châtellenie de Bourg (Pro Mileto del Boilhe licentia construendi domum fortem in terra sua infra castellaniam de Burgo). Si c'est le château de Bourg qui est ici désigné, ce ne devait être qu'une reconstruction ou une réparation ; car il est probable, pour ne pas dire positif, qu'un château existait à Bourg avant le XIV^e siècle et qu'il occupait la pointe du promontoire, c'est-à-dire, l'emplacement de celui qui existe actuellement. »

BOURGES, *Bourghes* IV, 333 ; V, 386 ; VI, 300, 321 ; VII, 14, 479 ; VIII, 79 ; X, 316 ; XIII, 80 ; XIV, 196 ; XVII, 340, 405.

Cf. I^b, 108 ; VI, 451, 453 ; XIII, 321, 349 ; XVIII, 390.

Ancienne capitale du Berry. Aujourd'hui chef-lieu du département du Cher.

BOURGET (LE) X, 193.

Commune de 700 habitants, arrondissement de Saint-Denis, à trois lieues de Paris.

Les habitants du Bourget, ayant exposé qu'ils se trou-

vaient « sur grant chemin royal » et qu'ils avaient été à plusieurs reprises pillés par les ennemis, reçurent certains privilèges de Charles V.

Bourghignons. Voyez BOURGUIGNONS.

Bourghes. Voyez BOURGES.

* BOURGNEUF VIII, 430.

On lit dans des lettres de Charles V, de 1372, que « après « la ville de la Rochelle le lieu de Bourgneuf est le plus « solempne et aisé lieu du pais d'Aunis. »

BOURGOGNE, *Bourgongne, Bourgoingne*, duché, II, 340, 428 ; III, 251, 252, 308, 310 ; IV, 35, 86, 155, 174, 204, 333, 425, 426 ; V, 85, 87, 278, 279, 368, 383, 384, 396, 445 ; VI, 53, 112, 114, 117, 156, 161, 162, 191, 222, 254, 256, 258, 259, 315, 321, 327, 328, 330, 333, 334, 338, 346, 357, 359-362, 387, 391, 404, 405, 423, 443 ; VII, 4-6, 15, 18, 19, 22, 90, 91, 201, 313, 314, 479 ; VIII, 119, 153, 195, 211, 263, 289, 301, 314, 341, 351, 370, 388, 416 ; IX, 134, 155, 271, 273, 274, 446 ; X, 104, 187, 285, 400 ; XI, 110-112, 115, 160, 306 ; XII, 2, 3, 67 ; XIII, 21, 187, 192, 281 ; XIV, 31, 34 ; XV, 318, 423 ; XVI, 49, 58, 59, 65 ; XVII, 175, 210, 386, 387, 395-397, 401.

Cf. II, 518 ; III, 517 ; V, 515 ; VI, 462, 490, 492, 493, 503, 509, 511, 512 ; VII, 487, 488, 539, 543 ; VIII, 421, 443, 465, 468, 492 ; IX, 567, 568 ; X, 457, 467, 478, 496, 500, 552 ; XII, 356 ; XV, 398, 423 ; XVI, 276, 428, 429, 434, 439 ; XVIII, 40, 439, 544.

Vaste duché dont le démembrement de la couronne de France, prix de la fidélité et du dévouement de Philippe le Hardi, entraîna à peu de chose près la perte de la monarchie française lors des desseins ambitieux formés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

Ce fut le 9 septembre 1363 que Philippe le Hardi reçut le duché de Bourgogne.

BOURGOGNE, comté VI, 222, 333 ; XV, 231.

C'est ce qu'on a appelé depuis : la Franche-Comté.

Bourgoingne, Bourgogne. Voyez BOURGOGNE.

BOURGUIGNONS, *Bourghignons* III, 129, 130, 213, 269 ; IV, 33, 34, 41, 335, 370 ; VI, 147, 149, 169, 187, 442 ; VII, 19, 24, 91, 193, 244, 332, 386, 395 ; VIII, 284, 295, 296, 371, 376, 404 ; X, 127, 139, 181, 186, 189, 200, 265, 270, 368, 369, 403 ; XII, 109, 205 ; XIII, 48 ; XVII, 426.
Cf. VI, 503.

BOURLAIN III, 157.

Cf. II, 488.

Aujourd'hui dépendance de la ville de Valenciennes.

Il y a près de Valenciennes un marais qu'on appelle encore actuellement le marais de Bourlain et qui s'étend sur la rive gauche de l'Escaut depuis la commune de Trith jusqu'aux portes de Valenciennes.

BOURLERS III, 78.

Village de 800 habitants, à deux lieues sud-est de Chimay (arrondissement de Thuin).

* BOURSAULT-SUR-MARNE XVIII, 438.

BOUSIGNIES, *Vousseigny* III, 167.

Près de la Scarpe, à l'ouest de Saint-Amand.

Boussée (La). Voyez BASSOUËS.

* BOUSSIÈRE (LA) I, 258.

BOUTEVILLE IX, 119, 120 ; X, 332, 376 ; XI, 225 ; XII, 352 ; XIII, 101, 133, 274, 276 ; XV, 134, 148, 156.

Cf. XVIII, 460, 468.

Arrondissement de Cognac (Charente).

Le château de Bouteville donna lieu à de fréquentes contestations après le traité de Brétigny.

Ce fut le sire de la Rochefoucauld qui remit les clefs de Bouteville à Chandos après le traité de Brétigny.

BOUVINES, *Pont-à-Bouvines* III, 247, 248, 250, 253, 255, 260, 282, 301, 332 ; XVII, 99.

Cf. III, 504-507, 509 ; XVIII, 177.

Sur la Marcq, canton de Cysoing (Nord). Philippe de

Valois en y plaçant son camp se souvenait sans doute de la victoire de Philippe-Auguste.

Au nord de Cysoing, sur l'ancienne voie romaine de Tournay à Estaires.

* *Boxley* VIII, 469.

* *Boy*. Voyez *BOUEX*.

Brabançons, Braibenchons II, 61, 64, 183, 365 ; III, 10, 13, 100, 103, 111, 118, 135, 198, 202, 214, 220, 221, 223, 246, 271, 308, 310, 317, 374 ; VI, 86, 88, 91, 99, 187, 203, 214, 327, 326 ; VII, 141 ; VIII, 211 ; IX, 461 ; X, 470 ; XIII, 107, 160, 162, 163, 165-180, 188, 267, 278 ; XVII, 45, 104.

Cf. III, 494, 495, 502, 505.

Il semble par plusieurs passages de Froissart qu'il ait été mal disposé pour les communes et même pour les barons de Brabant. Le souvenir de la captivité de Wenceslas n'avait pu s'effacer de l'esprit du chroniqueur.

BRABANT II, 55, 60, 108, 110, 111, 113, 114, 300, 302, 303, 307, 309, 312, 321, 351, 363, 373, 383, 416, 439, 443, 451, 452, 466, 469, 471, 472, 474, 477, 479, 480, 484, 487-491 ; III, 4, 5, 16, 60-62, 65, 68, 88, 102, 107, 179, 181, 208, 209, 213, 214, 216, 217, 222, 225, 272 ; IV, 124, 204, 206, 215, 310, 311, 325, 326, 401 ; V, 155, 156, 162, 255, 313, 338, 368 ; VI, 47, 52, 53, 209, 213, 374, 375, 410 ; VII, 1, 2, 6, 302, 315-318, 421 ; VIII, 91, 92, 118, 267, 268, 351, 370, 373 ; IX, 146, 147, 199, 213, 229, 350, 356, 432, 439, 440, 443, 445, 459-461 ; X, 2, 4, 5, 8, 11-13, 18, 49, 50, 54, 59, 61, 72, 84, 160, 184, 275, 276, 279, 285, 298, 306, 308-311, 314, 320, 344, 347, 349, 408, 431 ; XI, 195, 403 ; XII, 74, 76, 183, 344 ; XIII, 2, 3, 9, 16, 17, 19, 25, 28, 29, 33, 34, 38, 39, 48, 52, 102, 106, 108, 160, 162, 163, 166, 167, 170-173, 175, 187, 188, 272 ; XIV, 5, 34, 254 ; XV, 109 ; XVI, 162 ; XVII, 17, 80, 81, 93, 96, 152, 173, 174, 271, 274, 364, 380, 385, 395, 402, 482.

Cf. I^a, 164, 185, 487 ; I^b, 127 ; I^c, 352 ; II, 519, 532, 546 ; III, 474, 478, 479, 483, 486, 492-494 ; IV, 442, 454, 463, 467-469, 504, 505 ; VII, 487, 538, 545 ; VIII, 431 ; IX, 500, 530 ; X, 462, 507, 533, 570 ; XIII, 356 ; XIV, 397 ; XVI, 265, 266, 361 ; XVIII, 38, 54, 56, 93, 96-100, 102, 104, 111, 112, 114, 119, 120, 125-127, 153, 154, 158, 169, 273, 305, 306, 327, 328, 383.

Le 6 juin 1347, le duc de Brabant alors à Saint-Quentin, déclara que ce serait seulement lorsqu'il verrait les communes de Brabant maintenir son alliance avec le roi de France, qu'il les mettrait en possession des privilèges que ce prince leur avait accordées.

* BRADENASH IV, 453.

BRAGA, *Bragues* XI, 407 ; XII, 90, 91.

Cité archiépiscopale du Portugal.

BRAGANCE, *Besances, Betances, Belonges* XI, 425 ; XII, 79, 90, 95, 97, 98, 101, 102, 103, 115, 116, 118, 124, 126, 185, 186, 325.

Cf. XII, 376.

Ville de Portugal dans la province de Tra-los-montès, assez près des frontières de Galice.

J'ai été disposé à croire qu'il y a deux villes de Besances dans Froissart : l'une que les Anglais assiégèrent, non loin de la Corogne, qui serait Betancos ; l'autre aux limites de la Galice et du Portugal où résida le duc de Lancastre, qui, à ce que nous voyons par une de ses propres lettres, est Bragance. Néanmoins, après avoir relu les chapitres relatifs à l'expédition anglaise, qui sont les plus confus et les plus inexacts de toute l'œuvre historique de Froissart, je suis réduit à penser que toutes les mentions se rapportent à Bragance. Voici le passage le plus clair qui concerne cette ville : « Besances est à l'un des cornets de « Galice la dernière bonne ville devers le royaume de « Portingal et ou droit chemin du Port et de Connimbres » (XII, 95).

* BRAGELOGNE, *Brugelèmes* XVIII, 438.

Dans le département de l'Aube.

Braibant. Voyez BRABANT.

Braibenchon. Voyez BRABANÇONS.

BRAINE, *Brainne* II, 428.

Braine ou Braisne-sur-Velle, arrondissement de Soissons.

Résidence des comtes de Braine.

Une foire fut instituée à Braine en 1370.

* BRAINE I^a, 340.

Braine-le-Comte (district de Mons).

Brainne. Voyez BRAINE.

Braist, *Brait*. Voyez BREST.

* BRANCION XV, 423, 424.

A sept lieues de Mâcon.

Bramford. Voyez BRENTFORD.

Brandonne. Voyez BRANTÔME.

BRANCEPETH, *Bran spes*, *Bransepie* II, 251, 319 ; III, 441 ; XIII, 209.

Le château de Brancepeth s'élevait près de la Were. Il avait été bâti par les Bulmer, et c'était un mariage qui l'avait porté dans la maison de Nevill.

Brancepeth est dans l'évêché de Durham.

Branford. Voyez BRENTFORD.

Bransepie, *Bran spes*. Voyez BRANCEPETH.

BRANTÔME, *Brandonne* VIII, 36, 45.

Cf. V, 524.

Arrondissement de Périgueux (Dordogne).

L'abbaye de Brantôme avait été fondée en 769 par Charles Martel.

Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant-général du roi de France en Languedoc, se trouvait à Brantôme le 10 octobre 1344.

BRAS-SAINT-GEORGE, *Bras-Saint-George* XV, 220, 249-251, 264, 310, 311.

Cf. XV, 408, 409, 443, 451, 455, 456, 466, 470, 471.

Tel était le nom donné par les croisés à l'étroit bras-de-mer qui sépare l'Europe de l'Asie.

* BRASSAC XVIII, 375, 376.

* *Brathwike* XVIII, 366.

Château en Écosse.

BRAY-SUR-SOMME VI, 206, 208 ; VIII, 283-285 ; IX, 251 ; XVII, 382, 383, 498.

« Ville fermée (VI, 208). »

Commune de 1500 habitants, arrondissement de Péronne.

Bray avait reçu une charte de privilèges de Philippe-Auguste en 1212.

J'emprunte à M. Luce la note suivante :

« Le régent rend hommage à la belle résistance des habitants de Bray-sur-Somme dans deux chartes que nous sommes heureux de signaler et qui sont de véritables titres de gloire pour cette localité. Par acte daté de Paris en janvier 1360 (n. st.), Charles régent autorise ses bien amés les habitants de Bray-sur-Somme à convertir leur marais en terre *gaignable et havable* ou en prés : « Comme après ce que le roy d'Engleterre, le prince de Gales et le duc de Lenclouistre furent descendus derrain ou royaume à grant quantité de gens, ennemis de nostre dit seigneur, de nous et du dit royaume, pour ycelui grever et dommagier, en eulx traiant ès parties de Picardie, il feust venu à la cognoissance des dis maire, eschevins et communauté que le dit duc de Lenclouistre et grant partie de gens du dit roi d'Engleterre en sa compagnie se ordoncoient et entendoient à traire vers la ditte ville de Bray et ou païs d'environ ; et pour ce, au plus tost qu'il peurent, se mistrent en arroy et en ordenance et retindrent grant quantité de gens d'armes arbalestriers et archiers, à leurs gaiges et despens, pour garder et deffendre la ditte ville et pour résister de tout leur pouvoir contre la puissance desdis ennemis : lequel duc de Lenclouistre et ceulx de sa com-

paignie, venus devant la ditte ville, firent et donnèrent à ycelle et à ceulx qui dedens estoient, plusieurs grans, griefs et crueulx assaus et envaïsemens par plusieurs journées et intervalles : lesquels maire, eschevins et communauté, à l'aide de Dieu et des dittes gens d'armes arbalestriers et archiers, obvièrent et résistèrent aus dis ennemis par tele manière que il s'en départirent et alèrent. Et fut la ditte ville et les bonnes gens qui y estoient, garantis pour lors d'estre périllies, exillies et gastés par les dis ennemis ; mais toutevoies, pour cause des dis assaus et envaïsemens, non obstant la deffense et résistance des dittes gens d'armes et des dis supplians, yceulx supplians ont esté grandement domagiés en leurs biens par les ennemis, tant en la forteresse de leur ville et en leurs molins qui ont esté ars et gastés, comme autrement. » (JJ. 90, n° 438.) « Par d'autres lettres de même date que les précédentes, Charles régent amortit en faveur de ses amés les habitants de Bray-sur-Somme 40 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle qui doivent être affectées à la fondation d'une chapelle en l'honneur de Dieu, de sa benoite mère et du glorieux confesseur monseigneur saint Nicolas, en exécution d'un vœu fait par les dits habitants, lorsque leur ville fut dernièrement assiégée par les Anglais (JJ. 90, n° 439). »

* BRAY IV, 492.

Entre Beaumont-le-Roger et Neufbourg.

* BRAY I°, 238, 257, 262.

Près Binche (arrondissement de Mons).

* BRECH VII, 493.

Près d'Auray.

BREDA II, 61.

L'une des villes les plus importantes du Brabant septentrional, à neuf lieues de Berg-op-Zoom.

* *Breghenok* XVIII, 5, 6.

Bréha. Voyez BRÉHAT.

Brehain. Voyez BREHAIN.

BRÉHAN, *Brehain* IX, 315, 316.

Commune de 2400 habitants, sur le Lié, arrondissement de Ploërmel (Morbihan)

Brehappe. Voyez BELGRALTCHI.

BRÉHAT, *Bréha* (île de) IV, 12, 164 ; XIII, 146, 149.

L'île de Bréha séparée de la terre ferme par un étroit chenal, se trouve dans l'arrondissement de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Brehoude. Voyez BRENTWOOD.

BRENTFORD, *Bramforde, Branforde, Branford* III, 378 ; IX, 394 ; XII, 281, 292 ; XVI, 227.

Cf. VIII, 491 ; XVI, 300.

Froissart (III, 378) place Brentford sur la route de Plymouth à Windsor.

Sur la Tamise, entre Richmond et Londres.

Il existait là un gué qui permettait de traverser facilement la Tamise.

La chapelle de Brentford avait été fondée par Richard Cœur-de-Lion.

BRENTWOOD, *Brehoude* XV, 196 ; XVI, 28.

Cf. XVI, 248.

Ville du comté d'Essex entre Londres et Chelmsford.

* BRENTISLE XVIII, 547, 548.

* *Bresovia*. Voyez PASSAROVITZ.

BREST, *Braist, Brait* III, 333, 335, 336, 339, 341-345, 352 ; IV, 21-29, 144, 151, 184, 185 ; VIII, 246, 248, 252, 253, 256-264, 267, 269-279, 416 ; IX, 60, 64, 321, 322 ; X, 75, 275 ; XI, 153, 201, 202, 203, 332-337 ; XV, 126 ; XVII, 107, 128, 148.

Cf. I, 394 ; III, 512, 515 ; IV, 436-438, 442, 449 ; VIII, 413, 415, 433, 449, 450, 452 ; IX, 506, 507 ; X, 516 ; XI, 440, 455, 456 ; XII, 384 ; XIII, 351 ; XV, 366 ; XVI, 246, 247 ; XVIII, 197, 335, 480, 509, 510.

« La clef de Bretagne (III, 343, 345). »

« Pas n'est dus de Bretagne, qui n'est sires de Brest (III, 335). »

« Le castiel de Brest moult estoit fort (*Chronique de Flandre*). »

C'est Jean le Bel (I, 284) qui rapporte que Jeanne de Montfort, sortant d'Hennebont, se rendit à Brest « à quatre lieues de là. »

Brest est à trente lieues d'Hennebont ; mais Jean le Bel, dans son enthousiasme pour les héros de la Bretagne, a effacé devant eux, ici et ailleurs, toutes les distances. L'erreur de Froissart est d'avoir reproduit trop fidèlement le récit du chanoine de Saint-Lambert.

La *Chronique de Flandre* rapporte que la dame de Clisson, ayant appris le supplice de son mari, se présenta au château de Brest, et que s'en étant ainsi emparée, elle fit par vengeance trancher la tête au châtelain qui l'avait accueillie sans soupçonner ses projets.

En 1377, Richard d'Abberbury et Jean Goloffre étaient capitaines du château de Brest. On trouve vers cette époque une charte : De ingeniis vocatis canons et aliis providendis pro castro de Brest.

Le 24 mai 1386, Thomas d'Assenden était connétable du château de Brest. En 1388, le comte Richard d'Arundel en fut nommé capitaine. En 1392, le capitaine de Brest était Jean Holand comte de Huntingdon.

Le 28 mars 1397, Richard II résolut de rendre Brest au duc de Bretagne. Un ordre conçu en ce sens fut transmis le 7 avril suivant au sergent Jean Drax.

BRETAGNE, *Bretagne* II, 427 ; III, 308, 310, 321, 323, 324, 326-331, 333-336, 339, 342, 343, 346, 348, 350, 355-359, 361, 362, 368-401, 403, 405, 414, 415, 419, 421-424, 466, 469 ; IV, 1-12, 16, 18, 20, 25, 32-34, 36-39, 41, 45, 51, 60, 61, 63, 69, 70, 73, 74, 76, 90, 92-94, 96-98, 111, 112, 115, 117, 120, 123, 126-129, 135, 137, 138, 143, 145, 146, 150, 151, 153-158, 163-168, 172-179, 181, 183, 184, 186-190, 193, 194, 197, 198, 200-203, 206-213, 215, 217, 221, 382 ; V, 88, 119, 164-167,

169, 171-173, 175, 222, 228, 229, 251, 289, 291, 292, 303, 309, 312, 316, 365, 366, 372, 383, 384 ; VI, 6, 14, 18, 21-23, 25, 194, 198, 273, 276, 279, 281, 286, 298, 311, 312, 315-318, 329, 359, 397, 402, 406, 408, 433, 442, 443 ; VII, 5-7, 21-31, 33-35, 37, 38, 40, 42-44, 46, 48, 50-57, 59-66, 68, 70-81, 147, 149, 152, 170, 201, 238, 248, 250, 251, 273, 285, 302, 314, 327, 328, 330, 356, 357, 418, 475 ; VIII, 37, 38, 50, 53, 90, 92-95, 99, 117, 124, 143, 155, 205, 208, 211, 219, 220-224, 238, 239, 241, 245-255, 258, 260, 262, 264, 266-269, 276, 277, 280-282, 291, 298, 301, 308, 309, 311, 314, 317, 320, 323, 326, 327, 338, 340-342, 345-349, 350, 353, 355, 359, 362, 364-366, 368, 372, 373, 375, 380, 415 ; IX, 1, 2, 4, 6, 22, 60, 61, 64, 65, 67, 69, 73, 77, 78, 80, 128, 129, 133, 144, 208-211, 215, 238-242, 268, 269, 271, 272, 278, 282, 293-295, 297, 303, 304, 309, 310, 316, 318, 321, 322, 331-333, 340, 341, 380, 381, 458, 462, 469 ; X, 75, 104, 275, 333, 400 ; XI, 39, 60, 118, 195, 201-202, 228, 306, 332, 341, 359, 391 ; XII, 2, 4, 5, 20, 54, 56-64, 67, 68, 142, 151-159, 174, 175, 224, 226, 227, 229, 230, 320 ; XIII, 50, 86, 89, 99-101, 104, 106, 109, 116, 117, 123-125, 146, 147, 149, 186, 192, 246, 297 ; XIV, 1, 100, 103, 315, 353, 355, 364, 365 ; XV, 1, 3, 20, 22-25, 28, 30, 34, 36, 37, 47, 61, 65, 72, 95, 96, 99, 101, 104, 180, 205, 214, 256 ; XVI, 4, 167-170, 176, 231 ; XVII, 105, 106, 110, 112-114, 116, 118, 120, 127, 131, 135, 141, 142, 144-148, 150, 152-154, 242-244, 263, 264, 275, 281, 290, 297, 300, 331, 361, 388, 415-421, 439, 474.

Cf. I^a, 38, 153, 154, 177, 392, 466, 480, 487, 494, 512, 514 ; I^b, 18, 77 ; I_c, 213 ; III, 512-516, 525 ; IV, 435-443, 445-447, 453-456, 458, 459, 482 ; V, 495, 503, 514, 523, 550 ; VI, 454, 499 ; VII, 489, 493, 495, 496, 516, 529, 534, 540 ; VIII, 418, 419, 421, 433, 434, 445, 446, 448-451, 465-467, 472 ; IX, 506, 507, 510,

517, 518, 535, 544, 546, 553, 556, 574 ; X, 467, 482, 516, 547 ; XI, 457 ; XII, 356, 382, 388 ; XIII, 322, 326, 350, 355, 384 ; XIV, 430 ; XV, 363, 366, 380 ; XVI, 308, 324, 384 ; XVIII, 196, 198-200, 203-205, 209, 233, 236, 238, 240, 242, 275, 279, 299, 339-344, 382, 407, 421, 422, 428, 447, 480, 481, 504.

Froissart distingue deux Bretagnes : la Bretagne bretonnant et la douce Bretagne ou Bretagne gillot (VIII, 251, 245).

C'est avec une vive admiration qu'il retrace les aventurieuses péripéties dont la Bretagne fut le théâtre. Aussi appelle-t-il cette guerre : « la grande guerre de Bretagne » (IV, 3).

Les chartes relatives à l'histoire de la Bretagne au XIV^e siècle abondent. Déjà un grand nombre ont été recueillies, et l'on peut pour compléter le récit de Froissart, se borner à renvoyer aux écrits de dom Lobineau, de dom Morice et de leurs successeurs.

BRETAGNE (GRANDE) II, 196 ; VIII, 389.

Voyez ANGLETERRE.

Bretaigne. Voyez BRETAGNE.

Breteche (La). Voyez BETBÈZE.

BRETEUIL, *Bretueil*, *Bretuel* V, 316, 371-377, 379, 381, 382, 397 ; VIII, 243 ; XVII, 336-338.

Cf. V, 523, 524 ; VI, 489 ; IX, 503, 504, 556 ; XVIII, 383, 426, 549.

« Un des bons chastiaux dou monde (XVII, 336). »

« Le chastiel de Bretuel est uns des biaux et des fors
« séans à plainne terre qui soit en toute Normandie
« (V, 374). »

Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Évreux.

La château de Breteuil avait été bâti par Guillaume le Conquérant.

Le roi Jean donna Breteuil en 1344 à son fils Philippe d'Orléans.

En 1356, le siège de Breteuil dura de Pâques aux fêtes de Saint Jean.

Le 14 juillet 1378, Charles V donna l'ordre de démolir les fortifications de Breteuil, et l'on trouve un ordre des commissaires royaux, du 20 septembre suivant, pour faire payer aux habitants les frais de cette démolition.

Je trouve dans une charte de Charles VI la mention suivante :

« Charles, etc. pour considération des bons et agréables services que Légier de la Vergne, escuier du pays de Guyenne, nous a fais ou temps passé en plusieurs manières, et par espécial en la compagnie de feu le seigneur de Marueil, naguères trespassé oudit pays, devant le siège de Bretueil etc. (*Trésor des chartes*, JJ. 128, n° 126.) »

Bretiche (La). Voyez *Bretèche (La)*.

BRETIGNY VI, 279, 281-283, 285, 287, 289-291, 299, 301, 303, 305, 307-309, 482, 496, 498, 499, 501 ; VII, 281, 282, 421 ; IX, 155 ; XI, 16 ; XIV, 385 ; XV, 113 ; XVII, 390-392.

Cf. I, 87 ; IV, 475 ; VI, 483, 489, 496, 498, 499, 501 ; VII, 537, 540 ; VIII, 421, 442, 444 ; IX, 496, 499, 500 ; X, 501 ; XIV, 426 ; XVIII, 436, 439, 441.

Commune de 127 habitants, entre Sours et Gellainville, au sud-ouest de Chartres (Eure-et-Loir), célèbre par le traité qui y fut conclu le 8 mai 1360.

Ce n'étaient pas seulement les compagnons anglais qui refusaient d'observer la paix de Brétigny ; il en était de même des Bretons. Le roi de France fut réduit à leur payer deux mille deux cents francs pour les faire sortir des forteresses de Chastenay et de la Selle-en-Gâtinois, et cette somme leur fut remise par leur compatriote Bertrand du Guesclin.

BRETONS II, 482 ; III, 197, 334 ; IV, 47, 49, 50, 57, 58, 70-72, 74, 76, 78-81, 84, 87, 88, 90, 92, 93, 105-109, 111, 121, 149, 151, 153, 158, 160, 161, 167, 172, 174-177,

181, 190, 191 ; V, 165, 166, 168, 170, 171, 173, 175, 327 ; VI, 21, 22, 38, 198, 327, 329, 400, 401, 404, 409, 415, 422, 431, 438, 440, 442 ; VII, 12, 14, 26, 28, 32, 33, 36, 37, 40, 43, 46, 48, 50, 55, 58, 59, 63, 70, 72, 76, 81, 84, 88, 90, 91, 94, 95, 141, 193, 231, 244, 250, 267, 328, 329, 332, 350, 386, 396, 417, 447, 449, 454-458, 463 ; VIII, 37, 51, 63, 64, 68, 70, 73, 81, 102, 117, 147, 148, 150, 152, 158, 167, 176, 178, 196, 199, 224, 227-233, 237, 239, 248, 251, 254, 256, 259-261, 269, 271, 276, 278 ; IX, 20, 24, 25, 61, 67, 84, 85-89, 93, 94, 98, 102, 140, 145, 148, 149, 155-159, 215, 285, 307, 310, 311 ; X, 127, 138, 139, 149, 172, 175, 181, 186, 187, 189, 191, 200, 232, 233, 241, 253, 265, 270, 271, 368, 369 ; XI, 75, 142, 145-147, 332, 334-337, 415 ; XII, 5, 109, 143, 154-156, 187, 190-192, 194, 195, 198, 199, 203, 205, 208, 219, 309, 316, 322, 336, 340, 341, 347 ; XIII, 50, 147 ; XIV, 90, 91, 96-98, 104, 292 ; XV, 205, 206, 256, 308 ; XVII, 134, 142, 245, 410, 415, 426, 523, 531, 537, 538, 541, 545, 555, 561, 570.

Cf. I^a, 431 ; II, 513 ; V, 498, 513, 549 ; VI, 454, 489, 499 ; VIII, 421, 445 ; IX, 510 ; X, 484, 505 ; XII, 353, 385 ; XV, 460.

Autant Froissart admire le courage des chevaliers de la Bretagne, autant il éprouve de mépris pour les aventuriers du même pays qui vivent de pillages et forment le principal élément de ces compagnies, honte et fléau du XIV^e siècle.

Un chevalier anglais disait : « Ce sont male gent. Ils « pillent et ardent (XIII, 50). »

En Espagne on les jugeait de même : « Il sont mauvais « et sans conscience, car il n'y en a pas ung seul qui ne « soit larron (XII, 199). »

« Bretons esqumeurs de mer n'ont nulle conscience à « mal faire (IV, 172). »

Bretueil, Bretuel. Voyez BRETEUIL.

Bretuel. Voyez VERTEUIL.

BRETTEFERT, *Prestonlere, Pestorlere* IX, 135.

Hameau à l'est de Cherbourg, non loin du village de Gonneville.

La situation de Brettefert me paraît répondre aux indications de Froissart sur le combat où Guillaume des Bordes fut fait prisonnier.

Les Français quittant Montebourg suivent, en se dirigeant vers le nord, la route qui traverse les villages de Saint-Germain, de Montaigu, de Sainte-Croix et de Teurteville. Arrivés à Saint-Pierre, ils rejoignent la route de Barfleur à Cherbourg et la prennent à gauche en se portant du côté de Cherbourg. C'est à une faible distance de là, sur cette même route, que se trouve Brettefert. Le théâtre du combat put être le plateau que borne à l'ouest le bois connu sous le nom de haye de Digoville. C'est, d'après notre conjecture, « la plache ens ès bois » dont parle Froissart.

* BRETTEVILLE IV, 487.

Breuse. Voyez BROUSSE.

* BREUZE III, 508.

Breveld. Voyez BEVERLEY.

BIBIESCA, *Barbeske, Barbesque, Barbestre* VII, 222, 223 ; XVII, 453.

Dans la Vieille-Castille, au nord-est de Burgos, sur la route de cette ville à Miranda de Ebro.

Il ne peut pas être question ici de Barbastro (Aragon).
BRIE VI, 44, 46-51, 54-56, 63, 64, 83, 86, 112, 113, 115, 144, 154-156, 161, 190, 192, 260, 261, 279, 298, 329, 346, 359 ; VII, 5, 6, 16, 19, 466 ; VIII, 33 ; IX, 446, 448 ; X, 192 ; XI, 109 ; XIII, 144 ; XVII, 275, 371, 395, 407.

Cf. VI, 456, 459, 485 ; IX, 554 ; X, 541 ; XVIII, 381, 398, 438.

Province avec titre de comté. Elle comprenait deux parties principales : la Brie champenoise dont la capitale était

Meaux et la Brie française dont la capitale était Briecomte-Robert.

* BRIE-COMTE-ROBERT IX, 500.

BRIEL, *Brielle*, *Brielle* X, 297 ; XI, 359 ; XII, 76.

Cf. XVIII, 51, 52, 54, 159, 160.

Ville de Zélande située à l'embouchure de la Meuse.

Brielle, *Brielle*. Voyez BRIEL.

Briete. Voyez *Biète*.

BRIFFEUIL, *Brifuel* II, 489 ; III, 265, 267.

Village situé entre Wasmes et Bury (Hainaut belge).

Là s'élevait le château des sires de Briffeuil.

BRIGNAIS, *Brinay*, *Brunay* VI, 335-346, 351 ; VII, 4 ; IX, 155 ; XI, 111, 112 ; XVII, 396-399.

Cf. VI, 502.

Aujourd'hui commune de 2200 habitants (arrondissement de Lyon).

Denis Sauvage voulut examiner lui-même les lieux où s'était livré ce combat si fatal à la noblesse française, et voici comment il rend compte du résultat de sa visite à Brignais :

« M'estant retiré, comme autrefois en la petite ville-bourgade de Saingenis-Laval, deux lieues françaises par delà Lion, selon la descente du Rosne, du costé du royaume, et à une semblable lieue par deçà Brignais, pour vaquer plus solitairement à mes études et reveoir tiercement les présentes histoires de Froissart, devant que les faire imprimer sur ma correction, maistre Matthieu Michel, mon hoste et bon amy, précepteur de quelques jeunes enfants de certains bourgeois de Lion, ayant souvent ouy parler du fait-d'armes ensuyvant, à ceux du pais, le matin du 27^e jour de juillet 1558, me conduisit, en alant le droit chemin de Saingenis à Brignais, jusques à environ trois quarts de lieue française, au bout desquels, sur le costé gauche de nostre chemin, trouvasmes un petit mont ou tertre couvert d'un petit bosquet de jeunes chesnes

et de redrageons de chesneaux, en forme de taillis, là où les plus anciens hommes du païs, selon le rapport des ayeuls aux pères et des pères aux fils, disent qu'estoyent campées les compagnies qu'ils nomment les Anglois, s'abusans en ce qu'ils pensent que ces Anglois ayent esté défaits en ce lieu. Illec, en conférant la description de nostre auteur au lieu propre et estans alés jusques à la vilette de Brignais (qui n'est qu'à un quart de lieue par delà ce petit mont) et ayans d'avantage circui tout l'environ, trouvastes que ceste mesme montaignette (que les gens du païs appellent le bois du Goyet) estoit vrayement le fort, que nostre auteur décrit, et qu'il n'y a rien de faute, sinon qu'il la dit ici haute montaigne, encores qu'elle ne se puisse vrayement nommer que tertre ou colline, comme aussi les abregés ne disent simplement que montaigne. Ceste montaignette, colline ou tertre, estant située en une combe aucunement bossue (qui tend d'un gros hameau, nommé le Pérou, jusques à Brignais) et flanquée d'une montaigne, appelée le mont de Baroles, du costé droit, et d'une autre montaigne, prenant son nom du village d'Érigni, du costé gauche, au jour dessusdict pouvoyt avoir, pour son orient, le vray endroit de la ville de Lion, pour son midi, celuy du village de Vourles, pour son occident, celuy de Brignais, et, pour son septentrion le mont de Baroles, beaucoup plus élevé, la descente duquel l'approche si fort, qu'il n'y a que le seul chemin qui mène de Saingenis à Brignais, qui face la séparation de l'un à l'autre. Du costé de son orient, il a une assez belle petite plaine à bas ; puis de ce costé même se drèce incontinent roidement (mais non guères hautement) et presque ainsi du costé de septentrion, jusques à tant qu'il fait un coupeau, comme en forme de rondelle : dont il a eu quelquefois le nom de Mont-Rond, et maintenant de Monrand, envers aucuns, par langage corrompu. Ce coupeau, monstrant encores, pour reste de l'enceinct des tranchées du fort des compagnies, jusques à

trois piés de profondeur, et jusques à cinq ou six de largeur, presque tout à l'entour, avec autant de rampar, que le temps en a peu souffrir, parmi plusieurs monceaux de cailloux au dedans du fort, peut avoir environ cinquante grans pas en diamètre, et environ sept-vingts en contour, et devers son occident s'avale si platement, qu'il s'évanouit incontinent en une assez grande plaine, qui environne tout Brignais ; et de ce costé, où devoit estre l'entrée du fort, n'y a nulle marque de tranchée, par l'espace d'environ douze grans pas ; mais, tost-après, elle recommence vers le midi, duquel costé se trouve une bien petite combe, comme le fond d'une vague, se regetant sur un autre plus bas coupeau (nommé le petit Mont-rond ou Monrand) qui s'apploit incontinent du tout vers Vourles, et vers Érigni ; et en telles plaines continues s'estoyt cachée la pluspart des compagnies, derrière ces deux coupeaux. Si nous fut dict, et a esté souventefois depuis, par gens dignes de foy, qu'il n'y a pas long temps que l'on a trouvé plusieurs bastons et autres harnois de guerre dedans les terres d'environ. »

Brinay. Voyez BRIGNAIS.

* BRIONNE IV, 492.

En Normandie.

Briode. Voyez BRIOUDE.

BRIOUDE, *Briode, Briude* VI, 350, 354, 358 ; XI, 112, 122-125, 127, 128 ; XVII, 400.

Cf. XI, 436, 437.

Ville de 5000 habitants, près de l'Allier (Haute-Loire).

Philippe de Valois, le roi Jean et Charles V confirmèrent les privilèges du chapitre de Brioude, qui remontaient à Charlemagne.

On peut voir sur Brioude quelques lignes insérées dans la notice sur Seguin de Badefol (XX, 234).

Bristo. Voyez BRISTOL.

BRISTOL, *Bristo* II, 25, 39, 72-84, 86 ; IV, 10, 217 ; XI, 325,

326 ; XII, 149, 255, 260, 263, 265-267, 271, 272, 276, 280, 288-291 ; XV, 137, 139, 173, 200 ; XVI, 19, 151, 152, 156, 159, 176, 177, 180, 191 ; XVII, 4, 10, 9, 11.

Cf. I^b, 83 ; I^c, 282 ; II, 499, 505, 506 ; III, 482, 483 ; VI, 542 ; VII, 513 ; IX, 508 ; XVI, 321, 328, 330, 352, 384.

« Bonne ville et grosse, riche et marchande (XVII, 9). »

« Ville forte et bien fermée (II, 74). »

Près de l'embouchure de l'Avon, à la limite du Somersetshire et du Gloucestershire.

Il semble que les souvenirs du siège de Bristol n'aient point pesé sur l'esprit de la reine Isabelle ; car elle se réserva la garde du château et de la ville.

Le château de Bristol avait été construit peu après la conquête normande par les comtes de Gloucester. Il a été démoli par l'ordre de Cromwell. On en voit encore l'emplacement sur une hauteur qui domine la ville.

Bristol est devenue une ville de 175000 habitants, où l'on remarque encore un grand nombre de monuments qui remontent au moyen-âge.

Briude. Voyez BRIOUDE.

* BRIVES-LA-GAILLARDE VIII, 459.

BROCAS, *Boce d'Albret* XI, 65, 67.

A une lieue d'Albret. On y voit encore la trace d'un ancien château.

Broe. Voyez BROU.

Broel. Voyez BOTHALL.

Broie (La). Voyez BROYE (LA).

* BRONNAN XVIII, 29.

Forêt en Écosse.

* BROONS XIII, 357.

A six lieues de Dinan (Côtes-du-Nord).

BROSSE, *Breuse* VII, 351-354 ; XVII, 474.

Cf. VII, 541.

Les ruines du château de Brosse existent encore. Elles

dépendent de la commune de Chaillac, canton de Saint-Benoît-du-Sault.

* BROTONNE I^a, 452 ; III, 491.

BROU, *Broe* VII, 476 ; VIII, 214, 237.

Cf. VII, 546.

A quatre lieues de la Rochelle, dit Froissart (VII, 476).

La tour de Brou qui n'existe plus, se trouvait à l'extrémité du canal de Brouage, non loin de Marennes (Charente-Inférieure).

Aujourd'hui commune de Saint-Sornin, arrondissement de Marennes.

On trouve dans les rôles de Gascogne la mention suivante à la date du 12 février 1348 : *de turri de la Broe in Marempne ultra la Charente concessa Johanni Bonvoet*.

Au mois de juillet 1372, une convention avait été conclue entre le duc de Bourbon d'une part et Simon de Burleigh et Nicolas de Dagworth d'autre part pour que la tour de Brou fût neutralisée et restât en dehors des hostilités, à la condition que la duchesse de Bourbon serait ramenée à Tours à la Toussaint. Cette convention fut-elle exécutée ? Froissart l'affirme et ajoute qu'Eustache d'Aubrecicourt y eut une grande part. Il semble que Cabaret d'Orville ait voulu flatter l'orgueil de la maison de Bourbon pour laquelle il écrivait, en rapportant au contraire que, peu après la prise de la Rochelle par les Français (août 1372), la duchesse de Bourbon fut délivrée de vive force dans la tour de Brou par Bertrand du Guesclin.

* BROU XII, 383, 384.

A cinq lieues de Châteaudun.

* BROUAGE VII, 546.

Brouselles. Voyez BRUXELLES.

BROUSSE, *Bruse*, *Burse*, *Bursele* XV, 328, 340-343, 345, 347 ; XVI, 30, 38-41, 46, 48, 64, 71.

Cf. I^a, 416 ; XV, 417, 422, 427, 485, 493, 495, 497, 499 ; XVI, 251, 256, 414, 421, 422, 426, 427, 438, 443.

« Grosse ville (XV, 340). »

Près de la mer de Marmara, au pied du mont Olympe.

Brouzelles. Voyez BRUXELLES.

Brouzellois. Voyez BRUXELLOIS.

BROYE, *Broie (la)* V, 22-24, 50, 58, 61, 64, 68, 75, 79, 80 ; XVII, 201, 211, 213, 216.

Cf. V, 474, 476, 499.

Aujourd'hui commune de 400 habitants, canton d'Hesdin, arrondissement de Montreuil.

Philippe de Valois après la défaite de Crécy, soit qu'il ne voulût pas se mêler aux fuyards, soit qu'il craignît la poursuite des Anglais, prit un chemin à la droite du champ de bataille et gagna, à travers les bois, le château de la Broye, laissant l'Authie entre les Anglais et lui. De la Broye il se dirigea vers Auxy et vers Doullens pour retourner à Amiens.

Bruais. Voyez BRUAY.

BRUAY, *Bruais* IX, 250.

Commune de 1500 habitants, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais.)

BRUCH, *Dreus* XI, 65.

Les copistes ont peut-être fait un D du B du nom original.

C'est à l'ouest de Bruch et à l'est de Monluc que la Baise se jette dans la Garonne.

Brude. Voyez BRIOUDE.

Bruel. Voyez BRUILLE.

Bruesse. Voyez BROSSE.

* *Brugelèmes.* Voyez BRAGELOGNE.

BRUGES II, 101-103, 187, 217-219, 224, 225, 335, 336, 379, 382, 433, 436, 439, 441, 443, 451, 452 ; III, 68, 117, 124, 196, 202, 206-208, 212, 312, 320 ; IV, 208, 210, 212, 312, 314, 317, 319 ; V, 156, 163, 188, 265 ; VI, 287, 289, 306, 374-376 ; VII, 66, 68, 320 ; VIII, 99, 100, 304, 306, 339, 346, 349, 351, 355, 356, 363-366, 372,

374, 375, 380, 382, 385, 387, 402 ; IX, 125, 126, 128, 130, 158-161, 168-172, 175, 184, 190-195, 197, 198, 204, 206-209, 213, 215, 216, 232, 235, 341, 343-345, 348-354, 357-359, 365, 366, 370, 438, 444-461 ; X, 9, 10, 12, 18, 20-26, 29, 30-36, 38, 41-45, 47-52, 54, 56, 58, 59, 61, 63, 71, 82-85, 91, 92, 95, 98-100, 105, 106, 110, 139, 141, 143, 150-153, 158, 165, 175, 176, 178-180, 183, 191, 202-204, 211, 226, 231, 242, 275, 276, 320, 339, 353-356, 359, 361, 365, 366, 403, 408, 410, 430, 437, 438, 451 ; XI, 138, 159, 263, 264, 358, 360, 368 ; XII, 11, 21, 22, 28, 73-75, 286 ; XIV, 164 ; XV, 297 ; XVI, 59, 109, 211 ; XVII, 15, 402, 419, 481.

Cf. I^a, 161, 292, 305, 306, 352, 353, 359-362, 437 ; I^b, 101 ; I^c, 286, 352 ; II, 518, 527, 528, 532, 535, 539-542, 550 ; III, 476, 477, 479-481, 492, 498, 509 ; IV, 465, 469-471 ; V, 479, 511 ; VI, 464, 492, 494 ; VII, 538, 540, VIII, 454-458, 463, 466-468, 472, 474 ; IX, 508, 509, 514, 516, 517, 529-532, 534, 535, 541, 543, 556-560, 565, 567, 574, 581, 582 ; X, 458-460, 462-464, 467, 474-477, 479-482, 484, 488-491, 502, 504, 505, 512, 514, 534, 536, 539, 542, 543, 560, 568, 569 ; XI, 441 ; XII, 354, 362, 363 ; XIII, 375 ; XVI, 260, 264, 274, 434 ; XVIII, 50-52, 54, 55, 96, 99, 105, 110, 111, 119, 120, 122, 158, 159, 164, 170, 177-179, 297, 298, 308, 321, 356, 357, 410, 436, 471, 501, 511, 517, 525, 529, 532, 537, 538, 541, 542, 545, 547.

Cité fameuse au moyen-âge par ses institutions et les développements qu'y reçurent l'industrie et les arts, célèbre encore aujourd'hui par ses monuments qui ont résisté à l'injure des siècles et par ses souvenirs qui dureront plus longtemps encore que ses monuments.

Dans un de ses poèmes, Froissart pour exprimer la plus haute idée de la richesse, se sert de ces mots :

Tous li avoires qui est en Bruges.

Voici comment la continuation des Chroniques de Saint-Denis (ms. n° 4 de la Bibliothèque de Bourgogne) rapporte la soumission de Bruges après la bataille de Roosebeke :

« Le jeudi XXVII^e jour dudit mois de novembre, le roy et ses gens qui savoient ledit d'Artevelle et ses Flamens près de euls aus champs, se mistrent en ordenance et en batailles et se mistrent en chemin pour aler contre lesdis Flamens, et les approchièrent tant que lesdis Flamens povoient traire jusques à l'avant-garde des gens du roy. Tutevoyes les gens du roy s'approchièrent d'euls et leur coururent sus sur une petite montaigne, là où estoit ledict Philippe d'Artevelle et ses Flamens, près d'un petit village appelé Rosebech, et tantost furent yceuls Flamens desconfis qui estoient bien en nombre XL^m, sicomme on les povoit estimer. Et furent XXV^m ou plus desdis Flamens mors sur la place, entre lesquels fu mort ledit Philippe d'Artevelle ; et avecques ce furent mort grant foison desdis Flamens qui s'enfuyoient en la chace que l'en faisoit après euls. Et toute celle journée demoura le roy en son logeis, et le vendredi ensuivant XXVIII^e jour dudit mois, le roy parti de son logeis et ala à Thorout ; et le XXIX^e jour dudit mois vindrent ceuls de Bruges euls rendre à luy, et le roy les receut par le traittié qui s'ensuit, c'est assavoir que ils tendront d'ores en avant le roy et ses successeurs roys de France à tousjours leur seigneur souverain, et à luy et à ses lieutenans, baillis, prévos, sergens et autres officiers quelsconques obéiront et ressortiront en son parlement à Paris en cas de ressort et de souveraineté, et luy garderont ses drois royaulx et les tendront sans enfreindre. Item toutes fédérations et alliances faites ou consenties à faire par euls ou aucuns d'euls ou par autres d'euls et pour euls et en leurs noms avecques Anglois ou autres ennemis du roy, tant des temps de Jaques et Philippe d'Artevelle comme d'autres temps en quelconque manière que ce soit, ils tendront comme nulles et comme

cassées et vaines et de nul effect, sans y plus entendre en quelconque manière, et de fait les apporteront au roy. Item, que de tout leur povoir ils dommageront d'ores en avant et grèveront les ennemis du roy et du royaume et leurs aliés et bien vueillans, et par especial les Anglois, et ne leur donront conseil, confort, ne aide de gens, de biens, ne de vivres en aucune manière, et ne converseront avecques euls en marchandise, ne aultrement, se ce n'est du congié et licence de leur seigneur. Item que ils paieront au roy VI^{xx} mil frans d'or, cent chars chargiés de pain et cent tonneauls de vin, lesquels ils devoient faire amener en l'ost du roy à leurs despens ; et desdis VI^{xx} mil frans paieront LX^m comptans, et des autres LX^m bailleront hostages. Et aussi se déclaireront pour la partie du pape Clément, sicomme il est dit de ceuls d'Ippre.

« Lesqueles choses ils accordèrent et jurèrent sur les saintes éwangiles de Dieu tenir et acomplir fermement sans enfreindre. Et parmy ce le roy leur quitta et pardonna tous meffais, et leur acorda confermer tous leurs privilèges royaulx et faire confermer ceuls du conte. »

Une charte de Maximilien, du 11 décembre 1494, porte que quatre à cinq milles maisons naguère habitées sont devenues vides à la suite des guerres civiles.

BRUILLE, *Bruel* III, 254, 255.

Sur la rive gauche de l'Escaut, entre Mortagne et Notre-Dame-au-bois, à une lieue et demie nord-est de Saint-Amand.

Bruières. Voyez BRUYÈRES.

Brunay. Voyez BRIGNAIS.

Bruse. Voyez BROUSSE.

BRUXELLES, *Brouselles*, *Broucelles* II, 66, 310, 451, 458, 484 ; III, 1-5, 49, 62, 65, 66, 68, 70, 113, 184, 191, 214, 220, 271, 272, 308, 314, 319 ; VI, 239, 374, 375, 398, 402 ; IX, 213, 350, 353, 459-461 ; X, 4-7, 50, 59, 171, 265, 307, 315, 348 ; XII, 3 ; XIII, 19, 21, 22, 24, 36,

38, 39, 108, 162, 180, 188, 197 ; XIV, 164 ; XV, 157 ; XVI, 267 ; XVII, 62, 67, 74, 385, 402.

Cf. I^a, 86, 153, 159, 170, 177, 182, 183 ; I^b, 23, 43 ; II, 514, 524 ; III, 473, 475, 484, 494, 505, 509, 510 ; VI, 451, 457, 491 ; IX, 566 ; X, 455, 456, 514, 533, 557 ; XI, 441 ; XIII, 331, 333, 335, 346-359 ; XVIII, 51-53, 55, 96, 99, 103, 104, 159, 162, 163.

Froissart cite le palais de Calleberghe ou Codenberghe (III, 68 ; X, 6 ; XV, 157).

Il mentionne aussi les heaumiers de Bruxelles (X, 171).

Ancienne capitale du Brabant devenue la capitale du royaume de Belgique.

Le 5 septembre 1340, Édouard III, alors à Anderlecht sous les murs de Bruxelles, donna à un Flamand nommé Jean Crabbe la garde du château de Somerton.

C'était la récompense des services rendus à la journée de l'Écluse par Jean Crabbe qui y commandait quarante navires avec lesquels il combattit et poursuivit la flotte française (Adam de Merimouth).

BRUXELLOIS, *Brouzellois* XIII, 22, 188.

Sur le tableau que Froissart fait des soins dont s'entouraient les bourgeois de Bruxelles dans leurs expéditions militaires, je ne puis que renvoyer au tome XIII, p. 22.

BRUYÈRES, *Bruières* III, 35 ; VIII, 291 ; IX, 256.

A une lieue et demie sud-est de Laon, au nord de Verges.

Charles VI confirma, au mois d'août 1381, les privilèges de Bruyères.

BRY XVII, 88.

Commune de 360 habitants, arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy.

Au nord-est du Quesnoy, sur la route de Gomignies à Roisin ; il s'y trouvait un ancien château qui a appartenu pendant quelque temps à la maison de Croy.

Voyez les observations jointes au mot : *Soulettes*.

Buck XVI, 6. Lisez : BUCKINGHAM.

BUCKINGHAM, *Buck XVI, 6.*

Entre l'Oxfordshire et le Bedfordshire.

BUDE, *Bode VII, 141, 296 ; IX, 145, 148, 156, 157 ; XV, 231, 242, 245, 343-345, 347, 348, 350, 358.*

Cf. XV, 400, 401, 408, 421, 450, 452, 496, 497, 499, 500, 502 ; XVI, 255, 274, 419.

« Cité souveraine de Hongrie (XV, 245). »

Sur le Danube, au sud-est de Vienne.

BUENICOURT, *Buignicourt II, 44-50, 54, 56-58 ; III, 166.*

Au nord-ouest d'Arleux, sur la route de Douay à Cambrai.

Ce fut François I^{er} qui brûla en 1521 le château où le sire d'Aubrecicourt offrit l'hospitalité à une princesse française qui venait demander aux chevaliers de Hainaut l'appui de leur épée.

Buignicourt. Voyez BUENICOURT.

BUIRONFOSSE, *Vironfosse III, 22, 29, 36, 47, 48, 50, 57, 58, 60 ; VII, 425 ; XVII, 72-75.*

Cf. I^a, 512 ; I^b, 30 ; III, 473, 475 ; XIII, 356.

Commune de 2600 habitants, arrondissement de Vervins (Aisne).

BUISSIÈRE (LA) IX, 250.

Commune de 850 habitants, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais).

BULGARIE, *Boulguerie, Bouguerie XI, 231, 233, 235.*

Cf. XV, 408, 420, 421, 453, 461, 499, 506 ; XVI, 444, 452, 453, 461, 498, 506, 510, 516.

Province voisine du Danube, entre la Valachie et la Servie.

* BUNGEY VIII, 491.

* BURFORD XII, 391, 392.

Burge, Burghes. Voyez BURGOS.

BURGOS, *Burges, Burghes, Burgues, Burs II, 207 ; VII, 222-225, 228, 261 ; VIII, 144, 146 ; IX, 122, 123 ; XI, 150, 189, 318, 329, 330, 419 ; XII, 131, 132, 140, 141, 214.*

333 ; XIII, 132, 293, 295, 303 ; XVII, 427, 442, 453.

Cf. VII, 497, 498, 514 ; VIII, 434.

Capitale de la Vieille-Castille.

Burgues. Voyez BURGOS.

Burlesquans. Voyez BUSCAMPVELD.

* BURROUGH-BRIDGE XVIII, 4.

Burs. Voyez BURGOS.

Burse, Bursele. Voyez BROUSSE.

BURY-SAINT-EDMUNDS, *Saint-Aymon* II, 67, 70, 71, 73 ; XVII, 9.

Cf. II, 504, 505.

Le monastère de Bury avait été fondé par le roi Sigebert. Quand le roi saint Edmond, martyrisé par les Danois, y eut reçu la sépulture, il fut communément désigné sous le nom de monastère de Saint-Edmond. C'était d'abord une grande église couverte en bois, mais le roi Canut la reconstruisit, et plus tard les moines de Bury en élevèrent une autre d'une rare magnificence et dotée de nombreux privilèges. Une enceinte de murailles protégeait le bourg qui s'était groupé autour de l'abbaye.

Voici comment Leland décrit la ville et le monastère de Bury :

« A city more neatly seated the sun never saw, nor a monastery more great and stately, whether one consider the endowments, largeness or unparallel'd magnificence. One might think even the monastery itself were a city, so many gates has it (some whereof are of brass), so many towers and a church than which nothing can be more magnificent. »

La main avide de Henri VIII a dispersé toutes les richesses déposées par les fidèles pendant une longue suite de siècles au pied des autels du monastère de Saint-Edmond, et le spectacle de ses vastes ruines éveille, dit Camden, un sentiment mêlé d'admiration et de douleur.

BUSCAMPVELD, *Burlesquans* X, 18.

Vaste bruyère qui s'étendait entre Wardamme et Beer-nem. Elle était traversée par l'ancienne route de Bruges à Gand.

* BUSSIÈRE-BADIL, *Guisser* V, 524.

A quatre lieues et demie de Nontron (Dordogne).

* BUSTLEHAM III, 523.

Cf. le mot BESHAM.

Buvrelé. Voyez BEVERLEY.

* BUZET XVIII, 375.

A une lieue de Damazan.

* BYNEDON, abbaye IV, 460.

* BYSHAM-MONTAGU IV, 461.

Cf. le mot BESHAM.

Cabasse (la). Voyez ALCOBAÇA.

Cabastaing, Cabestain. Voyez CAPESTANG.

Cacongle. Voyez CAGNONCLE.

CADILLAC IX, 20.

Commune de 550 habitants, canton de Fronsac, arrondissement de Libourne.

En 1354, Édouard III donna cette terre à Guillaume Aubert.

CADILLAC, *Cavillac* IX, 117 ; XI, 226.

Froissart dit (IX, 117) que cette ville était de l'héritage du captal de Buch. Cadillac était en effet la capitale du comté de Benauges sur lequel Édouard III avait reconnu les droits du captal de Buch. Voyez notamment les chartes du 6 juillet 1355 et du 16 juin 1358.

Sur la rive droite de la Garonne (arrondissement de Bordeaux).

Une partie de l'ancienne enceinte fortifiée existe encore.

CADZAND, *Cadzant, Cazant, Cagan, Gagand, Gaint, Quasant, Quagant* II, 381, 384, 387-389, 419, 423, 424, 429, 430, 432-440 ; XII, 72 ; XVII, 46, 52, 54.

Cf. I^o, 30 ; I^o, 226, 282 ; II, 542, 543 ; IV, 464 ; XVIII, 51, 53, 55, 297.

Cadzand, d'après d'anciennes cartes, formait au XIV^e siècle une île à l'embouchure de l'Escaut, vis-à-vis du port du Swyn.

CAEN, *Kem*, *Kem* IV, 381, 382, 400, 401, 405, 407-410, 412-416, 418-423, 425 ; V, 179-182, 303, 304, 367 ; VI, 9, 156, 321, 360, 383, 384 ; VIII, 241 ; IX, 62, 63 ; XVII, 190, 192-195, 290.

Cf. I^o, 153 ; I^o, 296 ; II, 533 ; III, 512 ; IV, 459, 462, 489-492, 494 ; V, 507 ; VI, 489 ; VIII, 426, 465 ; XVIII, 67, 283, 285-288, 292, 382, 426, 500.

« Ville plainne de très grant rikèce, de draperie et de toutes marchandises, de riches bourgeois, de nobles dames et de moult belles églises (IV, 408). »

Froissart cite l'abbaye de Saint-Étienne (IV, 409, 414) et celle de la Trinité (IV, 409, 414).

Michel de Northburgh ne voyait, Londres excepté, aucune ville d'Angleterre qu'on pût comparer à Caen.

J'emprunte à M. Luce la note suivante relative à la prise de Caen par Édouard III, le 26 juillet 1346 :

« Par la rivière « qui keurt parmi la ville de Kem, qui « porte grosse navie, » Froissart semble entendre le bras de l'Orne, où venait se jeter l'Odon, un peu avant l'intersection des rues Saint-Pierre et Saint-Jean, et qui, entourant d'eau de tous côtés le quartier autrefois appelé pour cette raison *Île Saint-Jean*, le séparait de la *Vieille-Ville*. Ce bras a été comblé depuis le dernier siècle dans sa partie sud-est, entre l'ancien pont Millet et l'église Saint-Pierre, mais sa partie nord-ouest, entre le quartier Saint-Jean et le faubourg Saint-Gilles, sert aujourd'hui, comme au temps de Froissart, de port à la ville de Caen. Michel de Northburgh, d'accord sur ce point avec notre chroniqueur, dit que, du côté de l'eau où sont situées les abbayes de Saint-Étienne et de la Trinité, il ne resta de défenseurs

que dans le château. D'où l'on peut conclure que la partie évacuée fut la *Vieille-Ville* dont les habitants cherchèrent un refuge et essayèrent de se retrancher dans l'*Île Saint-Jean*. Le continuateur de Nangis dit, de son côté, que le combat eut lieu au milieu de la ville, à l'entrée du pont et un peu au-dessus, en face de l'église Saint-Pierre. Enfin, d'après la version très-vraisemblable des *Grandes chroniques de France*, le comte d'Eu et le sire de Tancarville ne sortirent du château qu'au milieu de l'action et pour seconder l'énergique résistance des habitants. Il résulte de tous ces témoignages concordants que le fort du combat eut lieu au passage du bras de l'Orne le plus rapproché du château et à l'assaut de l'ancien pont Saint-Pierre. »

D'après la *Chronique de Flandre*, Édouard III avait à peine quitté la Normandie lorsque le maréchal Bertrand de Briquibec rentra à Caen et mit à mort la garnison anglaise « à l'ayuwe de cheuls de le ville. »

La levée des aides donna lieu à une sédition à Caen en 1382.

CAËR-LÉON, *Carlion* XII, 203, 206-208, 212, 230, 243, 257.

Cf. VII, 546.

C'était là et non pas à Carlisle comme on le lit dans le second livre de Froissart, que « li rois Artus séjournoit plus « volentiers que ailleurs pour les biaux bois qui sont environ et pour che que les grans merveilles d'armes y « avoient (X, 394). »

Sur l'Usk, au nord de Newport, près de l'embouchure de la Severn.

On y voit encore quelques débris des murailles d'enceinte qui ont à certains endroits douze pieds d'épaisseur ; mais rien ne retrace plus l'ancienne splendeur de ces monuments tels que les décrit Girald de Cambrie en ayant soin de rappeler comme Froissart que cette cité fut la résidence du roi Artus.

* CAËRMARTHEN IX, 508.

* CAËRNAVON XVI, 330.

Cagan, Cagant. Voyez CADZAND.

* CAGLIARI XIII, 422.

CAGNONCLE, *Cacongle* III, 14.

A une lieue à l'est de Cambrai.

La terre de Cagnoncle appartenait au XII^e siècle à la maison de Landas.

CAHORS (ville et pays de), *Cahours, Caours, Chaours* IV, 359, 366 ; VI, 283, 286, 309 ; VII, 339, 340, 343, 357, 365 ; VIII, 26, 28 ; XIV, 26, 93, 160, 161, 292, 297 ; XV, 115 ; XVII, 391, 472, 475, 476.

Cf. II, 502 ; VII, 540, 541 ; XVIII, 414, 439, 440, 443, 449, 465, 468, 556.

Philippe de Valois accorda de nouveaux privilèges aux consuls de Cahors au mois de juin 1346.

Après la paix de Brétigny, Chandos fut reçu par les consuls à la barre Saint-Michel, et ils lui prêtèrent serment « au grand moustier de Saint-Étienne. »

Au mois de juillet 1370, le roi de France confirma les privilèges de Cahors.

A la même époque, Charles V accorda à l'université de Cahors les mêmes privilèges qu'à l'université de Toulouse.

De plus la ville de Cahors reçut de nouvelles libertés. Le duc d'Anjou rappelait dans la charte où elles étaient accordées, la part qu'avaient prise les bourgeois de Cahors au rétablissement de l'autorité du roi de France : « Licet multis civitatibus et locis notabilibus ducatus Aquitanie et aliarum terrarum, post transportum de eis factum in regem Anglie, occasione pacis novissime, visum fuerat necessarium querere erga dominum meum, ut eorum dominum superiorem, remedium ressortivum, sicut ab hactenus eis competiret et in dicto transporto fuit expresse salvatum, Anglicorum tamen ferocitas illorum corda sic invaserat quod nullus ex eis ab illorum jugo durissimo recedere aut dictum remedium ausus est appetire, donec

consules ac ceteri habitatores inclitæ civitatis Cadorci se et sua fortunæ periculo submiserunt, contemptaque dictorum Anglicorum rabie et furore, dominum meum in suum dominum cognoverunt, etc. »

Quelques auteurs rapportent qu'il y avait tant de marchands italiens établis à Cahors qu'on les nommait les Caorsins dans les autres villes du royaume.

Cahours. Voyez *Cahors*.

Cahoursin. Voyez QUERCY.

CAIRE (LE), *Kayre (Le)*, *Quaire (Le)* XI, 229 ; XIII, 5, 278 ; XV, 247, 251, 262, 356 ; XVI, 31, 55, 67, 107.

Cf. XV, 456, 465, 505 ; XVI, 257, 261, 415, 432, 440, 472.

Ville d'Égypte.

CALABRE IX, 150, 152, 290, 449, 466, 467 ; X, 304, 305, 324, 342 ; XIV, 29, 236, 240 ; XV, 150-153, 332, 449, 468 ; XV, 234.

Cf. XIV, 575.

Contrée méridionale de l'Italie.

Froissart remarque que le pays était si riche que les habitants dédaignaient le travail (IX, 468).

* CALAHORRA VII, 500, 502.

CALAIS II, 95, 111, 330, 427 ; III, 74, 75 ; IV, 378, 412, 419 ; V, 82-88, 93, 95, 97-101, 103, 107, 108, 114, 117-120, 122, 125, 132, 134-137, 141, 142, 144-149, 151-155, 157, 159, 161, 163-165, 171, 176-190, 192, 194-224, 229-241, 243-246, 249, 251, 256, 259, 271, 272, 278, 288, 295, 303, 306, 307, 319-321, 326, 328-332, 334, 365 ; VI, 19, 20, 184, 187, 203-207, 209-215, 217, 219, 220, 222-224, 243, 257, 258, 274-276, 283-287, 292-301, 305, 309, 312, 314, 316, 319-321, 359, 376, 377, 380, 384, 397 ; VII, 318 ; VIII, 15, 16, 18, 96-99, 116, 205, 207, 267, 268, 277, 280, 284, 305, 306, 320, 327-329, 333-335, 337-339, 343, 344, 364, 373, 374, 383, 385, 386, 388, 390, 398-400, 403, 404, 408-411, 414, 415 ; IX,

131, 213, 241-245, 250, 269, 459, 461 ; X, 73, 75, 76, 80, 151, 158, 185, 186, 208-210, 214, 216, 220, 221, 233, 234, 244, 246, 252, 270-272, 274-278, 285, 364, 423, 442, 446 ; XI, 16, 153, 361, 362, 371 ; XII, 8, 18, 68, 146, 155, 251, 320, 327, 332 ; XIII, 11, 161, 164, 317, 318 ; XIV, 4, 46-50, 52-57, 106-108, 117, 127, 138, 139, 149, 150, 152, 180, 181, 184, 205, 217, 256, 257, 315, 356, 377, 378, 383, 385, 388 ; XV, 110-113, 116-118, 122, 123, 126, 142, 164, 165, 182, 187, 193, 197, 198, 237, 273-276, 297, 298, 300, 301, 304, 306, 354 ; XVI, 2, 4, 11, 15-17, 72, 74-76, 79, 109, 110, 112, 113, 144, 146, 151, 157, 164, 180, 192, 194, 210, 230, 232, 237 ; XVII, 216, 218, 219, 222, 223, 227, 228, 234-238, 240-242, 246-253, 256-261, 264-269, 271, 280, 281, 285, 290, 294, 305-307, 311-313, 315, 380, 382, 383, 386, 391, 393, 394, 402, 403, 468, 481, 482, 488, 497, 498, 542, 564.

Cf. I^a, 376, 386, 414, 415, 418, 461, 490, 506 ; I_b, 43, 53, 57, 58, 72, 73, 79, 84, 119, 151, 154 ; I^c, 192, 286, 351 ; III, 518 ; IV, 452, 487, 497 ; V, 474, 476, 484, 485, 488, 489, 493, 494, 497, 499-509, 514, 515, 517-519, 550, 551 ; VI, 489, 491, 492, 498-501, 507, 508 ; VII, 538, 543, 544, 546 ; VIII, 450, 454, 455, 459, 463, 493-495 ; IX, 514, 515, 544, 545, 554 ; X, 474, 476, 488, 489, 503, 505, 506, 516, 519-521, 525, 560 ; XII, 378, 379, 388, 389, 392 ; XIII, 375 ; XIV, 398, 399, 419, 441, 445, 447 ; XV, 402, 404, 416 ; XVI, 246, 249, 268, 288-291, 298, 301, 305, 308, 309, 321, 326, 352, 362, 366, 373-375, 377, 378, 397 ; XVIII, 51, 55, 290, 292, 293, 297, 301-303, 322, 325, 352, 354, 357, 415, 417, 439, 440, 505, 515, 517, 519, 533-535, 540, 545, 546, 554, 557, 578, 587.

Froissart appelle Calais : la clef du royaume de France (V, 141 ; XIV, 383 ; XVI, 157).

Longtemps après, François de Rabutin écrivait : « que la

« ville de Calais est accomplie de la meilleure part des perfectiones requises en une forteresse inexpugnable, et que le profit et grand revenu du port l'améliore davantage pour être l'un des principaux et plus renommés de la mer océane. »

Philippe de Valois confirma au mois de juillet 1336 les privilèges qui avaient été accordés à la ville de Calais par Eudes IV duc de Bourgogne.

Il existe un dénombrement des principaux chefs et des forces de l'armée anglaise devant Calais à la date du 3 septembre 1346. Ce document conservé dans les manuscrits contemporains et depuis lors plusieurs fois imprimé est plein d'intérêt pour l'histoire militaire de l'Angleterre.

Calais capitula le 4 août 1347.

Une proclamation du duc de Clarence, du 12 août 1347, annonce que tous les marchands anglais qui voudront s'établir à Calais, y recevront des maisons.

Le 20 septembre 1347, l'ordre est donné en Angleterre de porter du charbon et des saumons à Calais.

Édouard III nomma Jean de Chivereston capitaine, Guillaume Stury sénéchal, Guillaume Salop gardien de la monnaie.

Pour ce qui concerne le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, le système de doute historique développé par M. de Bréquigny se trouve victorieusement réfuté dans le mémoire de M. Auguste Lebeau.

Il résulte des pièces justificatives jointes à la dissertation de M. Lebeau que ce fut précisément au moment où Philippe de Valois accordait de nombreux privilèges aux bourgeois sortis de Calais (octobre 1347), qu'Eustache de Saint-Pierre y rentra. Édouard III avait cru devoir répondre à cette mesure par des actes de générosité et de clémence.

Ce qui établit parfaitement qu'Eustache de Saint-Pierre revint à Calais pour aider de son expérience l'application

des usages locaux, c'est que son retour coïncida avec la remise en vigueur de ces usages. Dès le mois d'octobre 1347, Édouard III annonça l'intention de les respecter, et par une charte solennelle du 3 décembre 1347, il garantit aux bourgeois de Calais le maintien de leurs anciennes lois.

Cependant lorsqu'Eustache de Saint-Pierre rentra à Calais, il n'y fut point suivi par sa famille, puisque nous voyons en 1351 les biens qui lui avaient été restitués, revenir à la couronne d'Angleterre *per forisfactum heredum dicti Eustachii qui adversario nostro Franciæ contra nos adherentes existunt.*

Par une charte donnée à Breteuil au mois d'octobre 1347, Philippe de Valois anoblit Jaquin Nicolin et ses fils Selvestre et Peret, de Nogent-en-Bassigny, à raison des services qu'ils lui avaient rendus en l'ost devant Calais.

Que fit le roi de France pour les sergents de Tournay, dont Froissart rapporte l'audacieuse tentative et le succès ?

Le reproche souvent adressé à Philippe de Valois et à ses successeurs de ne rien avoir fait pour les bourgeois de Calais n'est pas fondé. Non-seulement de nombreuses chartes eurent pour but de les dédommager de ce qu'ils avaient souffert, mais de plus on ne négligea rien pour atteindre ce but.

Le 8 septembre 1347, Philippe de Valois alors à Amiens déclare abandonner aux bourgeois de Calais chassés de leur ville toutes les forfeitures qui lui écherront, et disposer en leur faveur, « afin qu'ils puissent estre plus tost pourvus de ce qui leur est nécessaire pour leur soutenance, » de tous les offices qui deviendront vacants et dont il pourra disposer. Par une autre charte, il leur abandonne spécialement ce qu'on pourrait saisir en France sur les Anglais et leurs partisans.

Tout donne lieu de croire que ces engagements furent tenus.

On voit par les registres de l'hôtel de ville de Carcassonne que cinquante bourgeois de Calais furent investis des offices vacants dans cette sénéchaussée.

Au mois de septembre 1349, Philippe de Valois donne à Colart de Londoners jadis bourgeois de Calais, en considération de ce qu'il a souffert pendant le siège de cette ville, certains bien confisqués sur un usurier du bailliage de Vitry.

A la même date, on rencontre plusieurs dons de forfaitures à des habitants de Calais chassés par les Anglais.

Le 9 mars 1350, un don est fait à Mabile veuve d'Enguerrand dit Estreletrop et à une autre femme qui ont perdu leurs biens à la suite du siège de Calais :

« Attenta paupertate Mabillæ, relictæ defuncti Ingerranni quondam dicti Estreletrop, et Marguaretæ, filiæ defuncti Nigri de Calesio, quæ de villa Calesii sunt oriundæ, et ibidem tempore obsidionis et captionis ejusdem morabantur, omniaque bona sua pro servanda fidelitate ad quam carissimo domino et genitori nostro atque nobis tenebantur, amiserunt. » (*Tresor des Chartes*, JJ. 80, n° 226.)

On lit dans des lettres de Charles V, du mois de janvier 1371 (v. st.), qu'il y eut des plaintes à Laon parce qu'on avait donné dans cette ville l'office de sergent à « aucuns « pour la perte qu'ils orent en la destruction de la ville « de Calais. »

Les privilèges accordés aux habitants de Calais en 1347 furent confirmés en 1350, en 1358, en 1365, en 1382 et en 1385.

Des lettres royales du 11 octobre 1385 déclarent notamment que les bourgeois de Calais ont mérité, par l'énergique résistance qu'ils opposèrent aux Anglais, de conserver les privilèges qui leur étaient propres, dans toutes les villes où ils se fixeront.

Plusieurs trêves spéciales à Calais et à ses environs furent négociées entre les Français et les Anglais. Je citerai ici celle qui dura de la Saint-Michel 1347 à la Saint-Jean 1348 et celles qui furent conclues le 10 mars 1352, le 20 novembre 1353 et le 3 décembre 1353.

Le 4 avril 1348, il fut défendu de prendre des habitants de Calais au service du roi d'Angleterre pour la défense de leur ville. On doutait de leur fidélité aux Anglais.

En 1348, l'étape de l'étain, du plomb et des étoffes de laine fut établie à Calais.

En 1356, de vastes armements furent faits à Calais. Peut-être Édouard III songeait-il à favoriser, par une invasion dans le nord de la France, la marche du prince de Galles au sud de la Loire.

Édouard III accorda en 1362 à Calais le monopole de l'étape des laines.

Le 22 août 1393, Richard II l'y établit de nouveau.

Calais fut sans doute armé de canons par les Anglais. Il y eut dans cette ville un office spécial de maître-canonier : *officium gunnatoris* porte un document de 1390.

En 1399, Jean d'Aubrecicourt était capitaine de Calais.

Les Français disaient que dût Charles VI donner toutes ses filles à Richard II, ils s'en consoleraient aisément si ces mariages les remettaient en possession de Calais (XVI, 15).

Calames. Voyez CALLAUME.

* *Calane* XVIII, 29.

Bourg d'Écosse.

Calauves. Voyez CALLAUME.

* *Calboun*. Voyez CARBONNE.

Caldée. Voyez CHALDÉE.

Calkuli. Voyez CAUQUELLE.

CALLAUME, *Calauves*, *Calames* III, 142, 143 ; XVII, 88.

Hameau situé au sud-est de Vendegies-sur-Écaillon.

La chapelle de Callaume figure sur la carte de Cassini.

* *Calnet (insula)* XVIII, 335.

Caloigne (La), *Calongne (La)*. Voyez COROGNE (LA).

Caluisiel, *Calusiel*, *Caluset*, *Calusset*. Voyez CHALUSSET.

* CAMALDOLI VIII, 481.

CAMBRAI. Voyez *Cambray*.

CAMBRAY, *Cambrai* II, 57, 428, 442, 468, 473, 476, 479, 488, 490, 491, 493-495 ; III, 1-18, 29, 35, 78-81, 83-85, 87, 89, 90, 92, 93, 148, 160-167, 172-176, 184, 213, 323, 380 ; IV, 293, 295-297 ; V, 67, 277 ; IX, 147, 255 ; X, 245, 310, 312, 314, 315, 344, 349, 431 ; XIV, 3, 266 ; XV, 53, 254 ; XVI, 113, 121 ; XVII, 62-64, 66-68, 78-80, 84, 89, 91-93, 126, 169, 335.

Cf. I^e, 295, 454, 455 ; II, 542, 552 ; III, 472-474, 485, 487, 488 ; IX, 500, 516, 520 ; X, 463, 492 ; XIII, 233 ; XV, 382, 430 ; XVI, 277, 284-286, 310, 361 ; XVIII, 74-76, 78, 85, 94, 137-139, 144-148, 193, 194.

Froissart cite à Cambray la porte de Saint-Quentin (III, 8, 11, 15), la porte de Douay (III, 15) et la porte Robert (III, 9, 11, 15).

Cette mention de la porte Robert qu'on rencontre dans toutes les rédactions des Chroniques, ne serait point sans intérêt pour la chronologie des travaux de Froissart, si cette porte avait été construite par l'évêque Robert de Genève, comme le rapporte le *Cameracum christianum* de M. Leglay ; mais selon d'autres auteurs, la porte Robert était ainsi appelée depuis le XIII^e siècle de Robert Coillet, seigneur de Villers-Plouich, qui la fit bâtir.

Froissart mentionne les belles toiles qu'on tissait à Cambray (XV, 254).

Cambray, bien que cité archiépiscopale, a perdu beaucoup de son ancienne importance.

On ne voit plus rien de l'abbaye de Saint-Aubert où furent célébrées avec tant de magnificence les noces de Jean sans Peur et de Marguerite de Hainaut.

La cité de Cambray reçut au XIV^e siècle, comme prix de l'appui qu'elle donna à la monarchie française, de nombreux privilèges de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V et de Charles VI.

Au moment même de la campagne de Buironfosse, au mois de novembre 1339, Philippe de Valois s'engagea à

y envoyer trois cents hommes d'armes et trois cents arbalétriers pour la défendre contre tous, l'empereur excepté. J'ai publié plusieurs pièces qui ne furent que la conséquence de cette première convention.

CAMBRÉSIS II, 44-47, 114, 115, 350, 362, 375, 455, 459, 460, 486, 488, 490, 493, 494 ; III, 8, 10-15, 29, 76, 87, 89, 96, 135, 172, 185, 187, 190, 250 ; IV, 295 ; V, 105, 363, 367, 368 ; VI, 3, 6, 27, 223, 224, 231, 233, 234 ; VIII, 17 ; XV, 357 ; XVII, 17, 64, 80, 84, 92, 223, 384.

Cf. VI, 496 ; XV, 506 ; XVIII, 84, 145, 193.

Province ayant titre de comté, bornée au nord, à l'est et à l'ouest par le Hainaut et l'Artois et au sud par le Vermandois et la Thiérache. Cambray en était la capitale.

CAMBRIDGE, *Cambruge* IX, 405, 407, 410, 420, 425.

Cf. V, 507, 551 ; XII, 379 ; XV, 385.

Ville célèbre par son université et capitale du Cambridgeshire.

Il ne reste plus qu'une porte du château bâti par Guillaume le Conquérant.

L'université de Cambridge prit une extension considérable sous le règne d'un roi ami des lettres. Pembroke-Hall fut créé en 1343 par la comtesse de Pembroke ; Trinity-Hall en 1350 par Guillaume Bateman, évêque de Norwich ; Corpus-Christi en 1351 par deux guildes de Cambridge. Une sœur du comte de Clare fonda en 1344 Clare-Hall, et c'est aussi à l'année 1349 que le Caius-Collège reporte son origine.

* CAMBRON XVI, 283.

Cambruge. Voyez CAMBRIDGE.

Camores. Voyez ZAMORA.

Camp. Voyez CAMPO.

Campagne. Voyez CHAMPAGNE.

* CAMPANIE XVI, 312.

Camper-Corentin. Voyez QUIMPER-COARENTIN.

Camperlé, Camperli. Voyez QUIMPERLÉ.

CAMPINE XIII, 163, 180.

Partie du Brabant, située au nord de Louvain et de Malines, où s'étendent de vastes bruyères.

CAMPO, *Camp* XII, 302, 303.

Contrée de la Vieille-Castille dont la principale ville est Medina-del-Campo.

* *Candaleigh* XVI, 500.

CANCHE, *Quance* V, 24, 82.

Petit fleuve qui se jette dans la Manche après avoir passé à Hesdin et à Montreuil.

Dans un passage (V, 82), Froissart appelle la Canche : la rivière d'Hesdin.

CANDIE XIV, 227 ; XV, 117.

Cf. XVI, 509.

Froissart mentionne les vins de l'île de Candie.

Canteleu. Voyez CHANTELOUP.

CANTERBURY, *Cantorbie* II, 26, 88, 95, 111, 196 ; V, 145, 332 ; VI, 13, 14, 17, 18, 388, 389, 392 ; IX, 391-393, 424, 461 ; XIV, 257 ; XII, 9, 148, 277 ; XV, 142, 143, 274 ; XIV, 219, 221 ; XVII, 28, 228, 229, 231, 362.

Cf I^a, 132, 377, 418, 419 ; I^b, 118 ; I^c 379 ; IV, 442 ; VI, 511 ; VII, 415 ; VIII, 472 ; IX, 564 ; XVI, 366-368, 408.

Métropole ecclésiastique de l'Angleterre, vers laquelle se dirigeaient de nombreux pèlerins qui déposaient leurs prières et leurs offrandes sur le tombeau de saint Thomas Becket.

From every shire s'ende
Of Englelond to Cantebury they wende.

(CHAUCER.)

Froissart mentionne à diverses reprises le célèbre pèlerinage de saint Thomas de Canterbury (II, 26, 95, etc.).

Froissart (XII, 9) dit que l'abbaye de Canterbury (celle de Saint-Thomas) est « moult grande et moult belle » et

qu'il existe dans la même ville une autre monastère, l'abbaye de Saint-Vincent, « laquelle est aussi moult belle et « moult puissante et riche sans mesure. »

Ailleurs il rapporte que les Lollards pillèrent à Canterbury deux abbayes, celle de Saint-Thomas et celle de Saint-Vincent (IX, 393). Il y a erreur pour cette dernière désignation. Il n'y avait pas d'abbaye de Saint-Vincent à Canterbury ; mais Froissart a pu, d'après la prononciation anglaise, rendre ainsi le nom du monastère de Saint-Augustin, resté jusqu'à ce moment l'un des plus remarquables monuments religieux de la cité archiépiscopale du comté de Kent.

* CANTIMPRÉ I^a, 454, 455 ; I^c, 434.

Monastère situé aux portes de Cambrai, qui fut détruit en 1580 après quatre siècles d'existence.

Cantorbie. Voyez CANTERBURY.

* *Cantrebaghan* XVIII, 6.

Caours. Voyez CAHORS.

Caoursin. Voyez CAHORS (pays de) et QUERCY.

Capadoche. Voyez CAPPADOCE.

Capdenac, Capdenach, Chapdenach VII, 339, 340.

Commune de 1600 habitants, à une lieue et demie de Figeac (Lot).

On y voit encore les restes d'importantes fortifications.

Capdenac fut l'une des villes qui en 1369 reconnurent l'autorité du roi de France.

Capdenach. Voyez CAPDENAC.

CAPELLE-EN-THIÉRACHE, *Cappelle-en-Thérarche, Chapelle-en-Thiérasse* III, 22, 35, 50, 58 ; XVII, 72.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Vervins (Aisne).

CAPESTANG, *Cabestain* IV, 370 ; V, 341, 342, 349, 350 ; XIV, 59, 71, 327-329 ; XVII, 325.

« Ville durement riche (V, 341, 342, 349). »

« Bonne ville et forte (V, 350). »

Arrondissement de Béziers (Hérault), à trois lieues et

demie ouest de Béziers, entre le canal du Midi et l'étang de Capestang.

Capestang avait tant souffert par les guerres qu'en 1377 la population s'y trouvait réduite à cent quatre-vingts feux. En 1382, elle descendit à cent feux (cinq cents habitants).

CAPPADOCE, *Capadoche* XIV, 230.

C'est de ces pays que les infidèles, selon Froissart, tirent leurs boucliers de cuir bouilli.

Cappelle en-Thérarche. Voyez CAPELLE-EN-THIÉRACHE.

Caraguisse. Voyez RAGUSE.

Carahais. Voyez CARHAIX.

* CARBONNE, *Calboun* XVIII, 374.

A neuf lieues sud-ouest de Toulouse, sur la Garonne.

L'une des villes qui en 1356 obtinrent de nouveaux privilèges comme ayant été en grande partie brûlées par les Anglais.

CARCASSONNAIS, *Charcasonois* II, 428.

CARCASSONNE, *Charcassonne*, *Quarquassonne*, *Carquassonne*
IV, 359, 366, 370; V, 340, 345, 347-349, 351-353, 380;
VI, 132, 262, 274, 278; VII, 132-134; X, 26, 210; XI, 21,
22, 27, 39, 46, 56, 75, 76, 225; XII, 51, 114, 237, 331,
332; XIII, 298, 306, 307, 311; XIV, 26, 31, 39, 41, 61,
71, 164, 344, 345, 361; XVII, 184, 275, 323, 330.

Cf I, 319, 478; V, 520; XI, 435; XVIII, 369-371,
373, 486, 493.

« Une des fortes cités du monde, car elle est assise
« hault et tout sur une roche, et bien fermée de pierre de
« grés, de tours, de murs et de portes (XVII, 323). »

Là ville de Carcassonne faisait remonter ses privilèges
aux temps légendaires que rappelle Froissart : elle se pré-
tendait à ce titre chambre royale : « Audita supplicatione
« civium civitatis Carcassonnæ continente quod, quamquam
« ipsi sint ab antiquo et a tempore quo ipsa civitas fuit
« erepta a manibus Infidelium, propter eminentem digni-

« tatem ipsius civitatis quæ clarius Lingvæ Occitanæ
« camera regia extitit, quitti, franchi et immunes etc. »
(Charte du duc d'Anjou, du 26 octobre 1368.)

Les privilèges de Carcassonne furent confirmés par les rois de France au mois de décembre 1344 et en 1351.

Dans des lettres données au mois de septembre 1371, on lit que Carcassonne (cette ville relevait du domaine et possédait un trésorier royal) est la chère chambre royale, la clef du Languedoc, l'une des principales cités du royaume de France : « cara camera regia, clavis totius Lingvæ Occitanæ et una de principalioribus regni Franciæ. »

On comptait à Carcassonne en 1304 plus de dix-neuf cents feux, soit près de 10,000 habitants. Les deux cinquièmes étaient pauvres. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, le nombre des feux était réduit à douze cent soixante-treize. La peste de 1349 avait beaucoup contribué à cette dépopulation.

En 1372, la population de la cité de Carcassonne n'était plus que de huit cent sept feux.

Au mois de février 1346, on travailla activement aux fortifications de Carcassonne. Dix années devaient s'écouler, et les craintes qu'on concevait l'année de la défaite de Crécy, ne se réalisèrent que l'année du désastre de Poitiers.

Si en 1356 les Anglais n'attaquèrent point la cité de Carcassonne, ils en brûlèrent du moins les faubourgs.

C'est ce que rappelle la charte suivante : « Attendentes
« quod macellarii Carcassonæ, propter cursum principis Gal-
« larum et concremationem dicti loci etc. (octobre 1359). »

Une charte de Charles V, de 1380, déclare que la sénéchaussée de Carcassonne « pour la petite provision et
« ordenance que l'on y a mis ou temps passé, est en très-
« grant petitesce et en voye de venir du tout au néant. »

* CARDIFF II, 506 ; VIII, 493 ; XVIII, 2, 296.

Capitale du Glamorganshire.

Le château où Robert de Normandie fut retenu prisonnier appartient aujourd'hui au marquis de Bute.

Cardueil, Carduel. Voyez CARLISLE.

Carelach IX, 103.

Je ne retrouve pas cette localité sur les cartes. Je la place et non sans quelque hésitation, sur la montagne qui s'élève vis-à-vis de Tosse, au-dessus d'un ruisseau sur lequel se trouve le moulin Carrère.

Voyez les observations jointes à l'article MONTPIN.

CAREMBAUT, *Clarenban X,* 114.

Contrée de la Flandre française dont Phalempin était la capitale.

CARENTAN, *Carenten, Quarenten, Quarentin IV,* 389, 391, 393, 394 ; VII, 416 ; VIII, 104 ; IX, 62, 63, 140, 368 ; XI, 327 ; XIII, 109, 297 ; XVII, 189.

Cf. IV, 487, 488, 505 ; XVIII, 283, 286, 382, 384.

Ville de 3000 habitants, sur la Douve, canton de Saint-Lô (Manche).

Le 13 décembre 1346, on traîna sur la claie à Paris deux chevaliers normands Roland de Verdun et Nicolas de Groussy. « Et fut pour ce qu'il avoient vendu et livré « aux Englois le chastel de Carentan. » (Chronique anonyme publiée par M. Douët d'Arcq.)

On lit dans un document du mois d'août 1358 que le roi de Navarre, maître de Carentan, y appela en grand nombre des Navarrais et des Anglais :

« Et depuis la dicte ville de Karenten et tout le clos de Costentin ait esté baillée en assiette de terre au roy de Navarre, et ait esté mis en possession et saisine dudit pais, ou quel le roi de Navarre fist venir dès lors si grant nombre d'Englois et de Navarrois, qu'il convint de nécessité qu'il eussent la seigneurie des habitans ou dit pais de Costentin, et qu'il fussent obéissant en tout et partout au roi de Navarre comme à leur seigneur. » (*Trésor des chartes*, JJ. 87, n° 70.)

Carente. Voyez CHARENTE.

Carenten. Voyez CARENTAN.

Caresoris. Voyez CASTROKERIS.

CARHAIX, *Craais*, *Carahais* III, 362, 365, 369, 370 ; IV, 68, 69, 89-92, 94-97, 110, 112, 115, 117-119, 121 ; XVII, 111, 135, 136, 138, 140.

Cf. I^o, 213 ; IV, 437, 439.

« Forterèce et bonne cité (IV, 69). »

Froissart ne dit pas que Carhaix était une résidence épiscopale. Il rapporte seulement que dans cette ville s'était retiré un évêque qui en était seigneur et qui était oncle d'Hervé de Léon (III, 362, 369). Ailleurs (IV, 16, 18), il nous apprend que l'oncle d'Hervé de Léon était évêque non de Carhaix, mais de Léon.

J'ai cité ailleurs (XXII, p. 97) à l'appui du récit de Froissart le testament d'Hervé de Léon qui institue l'évêque de Léon son instituteur testamentaire.

C'est à une variante qui paraît n'être que l'interpolation de quelque copiste, qu'appartient la double erreur de la mention d'un évêque de Carhaix et de l'affirmation que cette ville se trouve au bord de la mer (III, 370).

On ne peut pas d'autre part attacher beaucoup d'autorité au texte fort corrompu des *Chroniques abrégées* qui portent : « Si y estoit l'évesque du lieu et l'avoit en « signourie (XVII, 111). »

Carhaix est une des villes les plus anciennes de la Bretagne. Sa position sur une montagne élevée en faisait une forteresse importante. A treize lieues de Châteaulin (Finistère).

Charité-sur-Loire (Le). Voyez CHARITÉ-SUR-LOIRE (LA).

CARLA, *Carlat* XI, 23 ; XIV, 344.

Cf. I^o, 319 ; VIII, 429 ; XI, 435.

Carla-le-Comte, commune de 2000 habitants, sur le sommet d'une colline, canton du Fossat, arrondissement de Pamiers (Ariège).

Il ne reste plus que des débris peu importants de l'ancien château détruit pendant les guerres de religion.

CARLAT XI, 108, 122 ; XIII, 64, 75, 80, 148, 159 ; XII, 351, 352 ; XIV, 164.

Commune de 900 habitants, arrondissement d'Aurillac (Cantal).

Carlat. Voyez CARLA.

Carléon, Carlion. Voyez CAËRLÉON.

Carléon, Carlion. Voyez CARLISLE.

CARLISLE, *Cardoel, Carduel, Carluel, Carlion* II, 112, 131, 133, 136, 151, 152, 154, 156, 198, 201 ; III, 444 ; X, 390, 391, 394, 396, 398 ; XIII, 203, 206 ; XVII, 124.

Cf. I, 142 ; II, 512, 521 ; III, 517 ; V, 489, 490 ; X, 565 ; XIII, 359 ; XVIII, 586.

« Cité bien fermée de portes, de murs et de fossés (X, 394). »

Froissart a confondu Carlisle avec Caërléon, et c'est pourquoi il place Carlisle, qu'il appelle tantôt Carléon, tantôt Cardueil, dans le pays de Galles en ayant soin d'ajouter que ce fut l'ancienne résidence du roi Artus (II, 131 ; X, 394).

Cependant il paraît avoir reconnu plus tard son erreur, et dans son récit de la bataille d'Otterburn (XIII, 203, 206), il distingue Carlisle (Carduel) de Caërléon (Carlion en Galles) ; mais là aussi il donne à Caërléon la position géographique qui appartient à Carlisle.

Carlisle qui a souffert souvent des guerres soulevées dans le nord de l'Angleterre, est aujourd'hui une ville de 30000 habitants. Une partie importante de l'ancien château bâti par Guillaume le Roux a été conservée et est entretenue avec soin.

Carluel. Voyez CARLISLE.

Carni, Carny. Voyez CERNAY.

Caros. Voyez CHARROUX.

CARPENTRAS VI, 348, 353, 356.

Aujourd'hui ville de 1100 habitants.

Sur l'Auzon (Vaucluse).

Il ne reste des anciens remparts de Carpentras que deux portes remarquables par leur architecture.

Carquassonne. Voyez CARCASSONNE.

CARQUEFOU, *Carquefoure* III, 405, 408, 410 ; XVII, 116.

Sur la rive gauche de l'Erdre, canton de Nantes.

* CARROUGES XII, 366.

Une faute typographique sans excuse a substitué en cet endroit Argental à Argentan, et Argenton à Alençon.

* CARTERET VIII, 467.

Village à six lieues de Valognes (Manche).

Cartesée. Voyez CHERTSEY.

* CARTHAGE V, 526.

Carthesée. Voyez CHERTSEY.

Casant. Voyez CADZAND.

Case-Dieu (La). Voyez CHAISE-DIEU (LA).

CASCANTE, *Castan* IX, 108, 110-113.

Au sud-ouest de Tudela, sur la route qui conduit à Tarazona.

* CASENTINO VIII, 481.

CASSEL, *Cassiel* II, 218-220, 222-225, 362 ; III, 129, 220, 221, 296, 299, 301-303 ; V, 217-224 ; IX, 339 ; X, 50, 52, 85, 114, 143, 147, 213, 216, 226, 227, 244, 246 ; XVII, 34, 35.

Cf. II, 516-519, 536 ; III, 499, 501 ; V, 498 ; IX, 485 ; X, 473, 512, 513, 543, 466 ; XVIII, 137.

Ville située sur une montagne et célèbre par les diverses batailles qui se livrèrent au pied de ses pentes gazonnées.

Vers 1321, Philippe le Long avait exigé la démolition des fortifications de Cassel ; elles avaient été à peine relevées lorsqu'en 1328 Philippe de Valois les fit renverser de nouveau. En 1349, les Flamands, d'accord avec les Anglais, les rebâtirent, et ce travail fut continué en 1373 en vertu d'un ordre du comte de Flandre.

Il ne reste à Cassel que deux vieilles portes. De l'emplacement du château on jouit d'une vue fort étendue sur les fertiles campagnes des environs.

CASSEL (châtellenie de) II, 217 ; III, 220, 296, 299, 303.

Cassères. Voyez CAZÈRES.

Cassiel. Voyez CASSEL.

Cassuel. Voyez CASTEL-LAW.

Castan. Voyez CASCANTE.

Castel-en-Cambrésis. Voyez CATEAU-CAMBRÉSIS.

Castel-neuf d'Aury. Voyez CASTELNAUDARY.

Castel-Eraut. Voyez CHATELLERAULT.

Castel-orguilous. Voyez *Chastiel-orguilleus*.

* CASTELBON IX, 498.

A quatre lieues sud d'Orthez (Basses-Pyrénées).

Castiel-Achart. Voyez MOTHE-ACHARD (La).

Castiel-Gaillart. Voyez CHATEAU-GAILLARD.

Castiel-Gonthier. Voyez CHATEAU-GONTHIER.

Castiel-Landon. Voyez CHATEAU-LANDON.

Castiel-Noef. Voyez CASTELNAU.

Castiel-Noef-sour-Loire. Voyez CHATEAU-NEUF-SUR-LOIRE.

CASSEL-CULIER, *Chastel-Cuillier*, *Chasteau-Culier*, *Chastel-Culier*, *Catetulier* XI, 47, 120, 203 ; XIV, 26.

Cf. XI, 440 ; XVIII, 375.

Village de 800 habitants, canton de Puymirol (arrondissement d'Agen). A deux lieues d'Agen.

Bernard de Rovinhan (Ravignan ?), seigneur de Château-Culier, est cité en 1357.

Le château de Castel-Culier existait dès le XI^e siècle : il fut démoli sous le règne de Louis XIII. La place qu'il occupait au sommet d'une colline, présente à peine quelques ruines.

CASSEL-LAW, *Cassuel* X, 335.

Cassuel cité entre Queenes-Ferry et Dunbar me paraît ne pouvoir être que Castel-Law, à l'ouest de Dalkeith, sur la route d'Édimbourg vers le Clydsdale.

CASTEL-LOUBON, *Castielbon*, *Chastielbon* VIII, 316 ; XVII, 548.

Cf. XVIII, 440.

Tel est le nom que porte encore la vallée étroite et stérile qui s'étend de Lourdes à Argeles.

Le manoir de Castel-Loubon (bon château) était très-vaste et composé de plusieurs enceintes. On en voit encore les ruines, et son nom est resté à toute la vallée qui les entoure.

Castel-Orquelous. Voyez TOPCLIFF.

Castelains, Castelans, Casteloings. Voyez CASTILLANS.

CASTELMORON, *Mauron, Moron* IV, 302, 303, 305, 306 ; XVII, 170, 171.

Cf. IV, 501, 502.

Castelmoron-sur-Lot, à sept lieues de Marmande.

Le château de Castelmoron soutint plusieurs sièges. Il fut démantelé en 1435.

CASTELNAU, *Château-neuf, Castielnoef* VIII, 316, 318 ; XVII, 548.

Castelnaud-Basse-Rivière (Hautes-Pyrénées).

Le duc d'Anjou revenant de Lourdes remonta vers le nord jusqu'à Castelnaud. De là il se porta à l'ouest vers Sault.

CASTELNAUDARY, *Castel-neuf-d'Aury, Chastel-neuf-d'Aury, Noef-Castiel-d'Aury* V, 346, 347 ; XII, 107 ; XIII, 311 ; XIV, 80 ; XV, 322.

Cf. XVIII, 273.

Ville de 10,000 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Aude).

Les historiens du Languedoc tracent un triste tableau de ce que cette ville eut à souffrir de l'expédition du prince de Galles qui précéda la bataille de Poitiers.

Cette même année, le 2 février 1355 (v. st.), le roi Jean avait accordé une charte de privilèges aux bourgeois de Castelnaudary. Elle fut brûlée en même temps que la ville par les Anglais : « *locus tunc destructus totaliter et vastatus per hostes nostri regni*, » porte une charte de Charles V.

Le roi Jean donna à Chartres, le 28 août 1356, de nouveaux privilèges à la ville de Castelnaudary pour l'aider à se relever de ce que lui avaient fait souffrir les Anglais qui en avaient récemment brûlé la plus grande partie.

Au mois d'avril 1383, Charles VI confirma les privilèges de Castelnaudary.

Castelongne. Voyez CATALOGNE.

CASTELSAGRAT, *Sograt, Segrat* IV, 283, 284.

Cf. XVIII, 375, 376.

Commune de 1350 habitants, canton de Valence, arrondissement de Moissac (Tarn-et-Garonne).

A cinq lieues d'Agen.

Cette localité était beaucoup plus importante au moyen-âge.

En 1330, Gobert Jourdain était bailli de Castelsagrat.

En 1343, Castelsagrat fut uni à la couronne de France : ce qui n'empêcha point Philippe de Valois d'en disposer au mois d'octobre 1347 en faveur de Jean de l'Isle, fils du comte de l'Isle-Jourdain.

Castelsagrat passa bientôt aux mains des Anglais.

En 1348, Édouard III céda la bastide et le domaine de Castelsagrat à Gaillard de Durfort.

Le 8 avril 1357, le prince de Galles déclara confirmer les privilèges qui avaient été accordés aux habitants de Castelsagrat par Jean Chandos et Jacques d'Audley.

En 1359, Édouard III disposa du domaine de Castelsagrat en faveur de Gobert de Bouville.

CASTELSARRASIN, *Chastel-Sarrasin* XI, 226.

Ville de 7000 habitants, à cinq lieues de Montauban.

En 1377, on ne comptait que quatre-vingt-dix-huit feux (moins de 500 habitants) à Castelsarrasin.

Casteléraut. Voyez CHATELLEBRAULT.

Castesoris. Voyez CASTROXERIS.

CASTETS-EN-DORTE, *Chastel-en-Dorte* XI, 226.

Sur la rive gauche de la Garonne, canton de Langon, arrondissement de Bazas.

On trouve dans les rôles de Gascogne, de 1213, la mention suivante : *Pro Raymundo Guillelmi de Guto milite licentia construendi domum fortem in loco vocato Castet-en-Dorte.*

M. Léo Drouyn, dans sa *Guyenne militaire*, a réuni des données fort intéressantes sur Castets-en-Dorte. Le lecteur me saura gré d'en emprunter quelques-unes à son consciencieux travail :

« Raymond-Guillaume de Goth, chevalier, neveu du pape Clément V, étant seigneur de Castets-en-Dorthe. Le roi lui donna, le 15 novembre 1313-14, l'autorisation d'y construire une maison-forte. Alors fut fondé le château de Castets. Le 24 mai 1316-17, le roi paraît l'avoir donné à Raymond-Guillaume en toute propriété, avec sept paroisses, en échange d'un manoir que ce seigneur possédait dans le diocèse d'Agen. Le marché était probablement fort avantageux pour le seigneur de Castets ; mais alors Édouard II était en guerre avec les Écossais et avait besoin d'argent ; il est probable que Raymond-Guillaume de Goth lui en fit passer, comme le firent d'autres seigneurs, villes et cités de la Guienne, et que le roi reconnut de cette manière les bons offices de son vassal.

« Cependant, Raymond-Guillaume ne fut pas toujours fidèle à la couronne d'Angleterre. Après la mort de Charles le Bel, il prit parti pour Philippe de Valois contre Édouard III, et mourut pendant la guerre que le roi de France fit, en Guienne, à celui d'Angleterre. Philippe VI, ayant eu pendant quelque temps le dessus, voulut récompenser les seigneurs gascons qui l'avaient servi : les seigneurs de Castets étaient de ce nombre. Aussi, à la prière de Jean, évêque de Beauvais, son lieutenant en Languedoc, il donna, au mois de mars 1341, à Bertrand de Goth, damoiseau, coseigneur de Castets-en-Dorthe, fils de Raymond-Guillaume de Goth, chevalier, la haute justice de cette localité, qui lui appartenait par suite, dit sa lettre, de

la révolte du roi d'Angleterre, et la moitié de la basse justice dudit lieu qui avait été confisquée pour la même cause sur Pierre de Solers et sur plusieurs autres rebelles. Ce droit valait annuellement 80 livres tournois environ. Tous ces dons étaient octroyés à cause des services gratuits que Bertrand et son père lui avaient rendus pendant la guerre de Gascogne, et des pertes qu'ils avaient éprouvées (plus de 1,000 livres de rente par an) et, en outre, pour les indemniser d'une somme de 2,060 livres de gages dont ils l'avaient tenu quitte.

« Cependant, le comte de Derby, étant arrivé en Guienne en 1345, reprit aux Français tout ce qu'ils avaient conquis. Le roi d'Angleterre dut confisquer sur Raymond-Guillaume de Goth et sur son fils la terre de Castets. Nous trouvons, en effet, qu'il la donna à Jean de Grailly, et que Jean l'ayant abandonnée, elle rentra au pouvoir du roi, qui en fit don à Bernard de Puch (de Podio) auquel elle appartenait en 1416.

« D'un autre côté, on trouve que le château de Castets-en-Dorthe fut restitué au seigneur d'Albret le 14 juillet 1355. On trouve plus tard, le 2 juin 1358, que le roi d'Angleterre la garda sous sa main, et enfin qu'un Raymond-Guillaume, seigneur de Castets, fit hommage au prince de Galles, dans l'église Saint-André de Bordeaux, le 9 juillet 1363. Est-ce Raymond-Guillaume de Goth ou Guillaume-Raymond (Willem-Aramon) Monadey qui était à cette époque coseigneur de Castets, ainsi qu'on le voit par une reconnaissance, en sa faveur, datée du 9 janvier 1367? En 1383, Gaillard de La Mote est, à son tour, qualifié seigneur de Castets-en-Dorthe. Il est vrai que cette seigneurie avait été de tout temps divisée; néanmoins tout cela est fort obscur, et l'histoire suivie de ce château pendant le XIV^e siècle ne peut se faire qu'imparfaitement avec le petit nombre de documents connus. En 1377, il fut pris par les Français commandés par le duc d'Anjou et Bertrand du Guesclin.

« Le château de Castets-en-Dorthe est bâti sur la rive gauche de la Gironde, à l'extrémité d'un plateau élevé de 30 mètres au-dessus des eaux du fleuve ; il est séparé du bourg qu'il domine, par un profond ravin, au bas duquel jaillit une belle source. Jadis, les fortifications du bourg étaient réunies à celle du château par un mur dont on ne trouve plus que de faibles restes. Nous avons vu plus haut que cette forteresse fut construite en 1314. De ce qui fut fait alors, il reste peu de chose, parce que de nombreuses modifications y ont été faites à la fin du XVI^e siècle par Jean de Jobas, à qui l'on doit probablement les différents bastions triangulaires tournés vers le bourg. Ceux qui devaient protéger les autres côtés de la forteresse, ont été rasés ; et à la fin du XVII^e siècle, un membre de la famille du Hamel a donné au château l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui, et en fit ainsi une des plus belles habitations de la Guienne. »

Castiau-Josselin. Voyez JOSSELIN.

Castiaux-l'abbé. Voyez CHÂTEAU-L'ABBAYE.

Castiel-en-Cambrésis. Voyez CATEAU-CAMBRÉSIS.

Castielnoef XVII, 548. Voyez CASTELNAU.

Castielbon XVII, 548. Voyez CASTEL-LOUBON.

CASTILLANS, *Castilliens, Castelans, Castelains, Casteloings, Cateloins* VII, 178, 181, 202, 206, 210, 214, 217 ; VIII, 123, 125 ; IX, 66, 115 ; XI, 259, 260, 271, 277, 278, 290, 294, 298, 299, 302, 303, 307, 311-315, 318-320, 324, 393-395 ; XII, 133, 135, 136 ; XIII, 132 ; XVII, 445, 446, 449-451.

Cf. XI, 434.

Les Castillans sont trop prompts à s'incliner devant les arrêts de la fortune et à saluer de leurs acclamations le plus fort et le vainqueur (XIII, 92).

Sur la manière de combattre des Castillans, voyez XI, 290 et 291.

Sur le courage des femmes de Castille, voyez XII, 206.

CASTILLE V, 93 ; VII, 83, 86-96, 100-108, 110-112, 115, 117, 119, 124, 152, 158, 161, 174, 177, 181, 186, 187, 190, 191, 194, 200, 203, 205, 209, 213, 216, 218, 220, 222, 225, 244, 253, 261-263, 266, 271-273, 415, 479 ; VIII, 1, 2, 101, 106, 108, 109, 111, 113, 125, 139, 146, 304, 305, 306, 349 ; IX, 100, 107, 113, 115, 122, 380, 458, 463, 494 ; X, 264, 272, 277, 292, 332 ; XI, 1, 3, 5, 6, 9, 10, 12, 13, 101, 102, 107, 118, 131, 134, 138, 155, 189, 201, 252, 259, 262, 265, 266, 269, 270, 274, 276, 279, 280, 284-287, 295, 296, 298, 310, 318, 322, 325, 326, 328, 341, 345-347, 354-357, 369, 374, 375, 387, 399, 402, 405, 406, 420, 424, 426, 432 ; XII, 42, 48, 53, 63, 64, 66-68, 77, 81, 82, 84, 91, 94, 98, 110-112, 124-127, 136, 139-141, 143, 151, 175, 185, 189, 191, 198, 200, 201, 206, 210, 211, 213, 214, 218, 295, 305, 306, 312, 319, 323-325, 327, 328, 332, 339, 343, 344, 375, 377, 393, 394 ; XIII, 92-98, 110-112, 127-129, 132, 135, 276, 277, 279, 280, 293, 302-305, 316 ; XV, 66, 154 ; XVII, 422, 426, 427, 430, 432, 433, 437, 438, 440-442, 450, 452-454, 457, 459, 462, 496, 515.

Cf. I^r, 334, 359, 362, 481, 501, 509 ; I^b, 17, 112 ; II, 507 ; IV, 460 ; VII, 500, 502, 505, 514, 529 ; VIII, 454, 455 ; IX, 510 ; XI, 458 ; XVI, 493 ; XVIII, 513, 569, 570.

« En Castille n'a que roches qui ne sont pas bonnes à mengier au vert jus, et montaignes haultes et estranges et dur ayr et rivières troubles et vivres trop divers et vins secs (XIII, 96). »

Il y eut au XIV^e siècle un grand nombre de traités conclus entre la France et la Castille. Ils sont rappelés dans une charte du mois de mars 1397 où Charles VI, considérant « les « grans amours, fraternités et alliances » de ses prédécesseurs et des monarques castillans et voulant se montrer « favorable et gracieux en toutes choses » accorde divers privilèges aux marchands de Castille.

Castilliens. Voyez CASTILLANS.

CASTILLON, *Chastillon* IX, 12, 13, 15, 16 ; XI, 226.

Cf. IX, 498.

Ville de 3500 habitants, située sur la Dordogne, à quatre lieues et demie de Libourne.

Une bataille importante y fut livrée en 1453. Talbot y périt, et la domination des Anglais en Guyenne y reçut une mortelle atteinte.

Castillon-sur-Dordogne, dit Froissart.

Ici encore je suis heureux d'emprunter quelques lignes au travail si intéressant et si complet de M. Léo Drouyn :

« Castillon doit être une des localités le plus anciennement fortifiées de notre pays. Son admirable position sur un promontoire qui domine le cours de la Dordogne et dans une des plus fertiles vallées de l'Aquitaine, a dû être de tout temps utilisée, et je ne doute pas que les Romains y aient établi une forteresse, un *castellum*, dont Charlemagne et ses successeurs auront profité, celui-ci pour maintenir les Aquitains dans l'obéissance, ceux-là pour arrêter les ravages des barbares qui ne cessaient d'inonder les Gaules. Ce qu'il y a de positif, c'est que là existait un château-fort au IX^e siècle (818), car la charte de confirmation des privilèges de l'abbaye de Moissac est datée de Castillon-sur-Dordogne et signée de Pepin, fils de Louis le Débonnaire.

« Jusqu'en 1377, époque du premier siège mémorable qu'ait soutenu Castillon, l'histoire, assez monotone de cette ville, se confond entièrement avec celle de ses seigneurs les vicomtes de Castillon.

« Le vicomté de Castillon avait été donné par Henri III à Jean de Grailly avant 1228. Plus tard, l'ancien vicomte, cherchant à recouvrer ses seigneuries, revenait quelquefois dans le pays malgré son bannissement, et voulait en appeler au roi de France. Jean de Grailly en écrivit à Édouard, qui donna ordre de se saisir, si l'on pouvait, du vicomte et de le mettre en lieu sûr, et le 1^{er} octobre 1280,

il mit Jean complètement en possession de Castillon. C'est ainsi que le vicomté entra dans la maison de Grailly, la plus puissante peut-être de la Guienne pendant le XIV^e siècle. Le membre le plus illustre de cette famille est Jean III de Grailly, plus connu sous le nom de captal de Buch....

« L'année même de la mort de cet illustre capitaine, Charles V lança cinq armées contre la Guienne. Le duc d'Anjou et Bertrand du Guesclin, après avoir pris Bergerac et Sainte-Foy, vinrent mettre le siège devant Castillon.

« Durant la campagne, pendant laquelle le duc d'Anjou et Bertrand du Guesclin prirent cent trente-trois places fortes, Archambaud de Grailly, vicomte de Castillon, fournit soixante hommes d'armes. Le roi d'Angleterre lui fit compter 900 livres pour gratification. Malgré les succès des généraux de France, les villes gasconnes, et surtout celles du Bordelais, restaient fidèles au parti de l'Angleterre. Afin de résister avec plus de succès, elles formèrent en 1379 une confédération... Castillon devint par ce traité filleule de Bordeaux, avec sept autres villes, toutes appartenant actuellement au département de la Gironde.

« Le siège de 1377 avait fortement endommagé les fortifications de Castillon. Pour les rétablir, le vicomte permit, en 1382, aux magistrats municipaux de lever un droit de douze deniers par livre du prix de tout le vin vendu en détail dans les tavernes de la ville. Déjà, vers 1342, le produit des droits prélevés sur toutes les marchandises passant sur le territoire des vicomtes de Castillon devait être employé à l'entretien des fortifications situées sur les frontières. Dans le commencement du XV^e siècle, le vicomte Gaston de Foix jouissait, comme ses ancêtres, de plusieurs péages dont le produit devait être utilisé à l'entretien du château et des fortifications de la ville....

« La ville de Castillon est bâtie sur la rive droite de la Dordogne, à l'extrémité orientale d'un plateau peu élevé, dont la base est baignée, au sud, par la rivière. »

Castillon. Voyez CHATILLON.

Castonseaux. Voyez CHAMPTOCEAUX.

CASTRES (mont de) III, 150, 151, 153-157, 159, 160-162 ; XVII, 88.

Près de Famars se trouve le Mont-Jouy (Mons Jovis) que Froissart appelle le mont de Castres.

C'est une colline à la droite de l'Escaut et près de Famars. Elle est connue sous le nom de Mont de Famars. Toutefois elle a un nom plus ancien que les paysans emploient de préférence, le mont *Hou* ou *Howis* (Mons Jovis), mont de Jupiter. Le nom de Castres est tombé en désuétude et ne se trouve guère que dans Froissart.

C'est probablement parce que cette colline est voisine de Famars, *Fanum martis*, qu'on lui a parfois donné le nom conservé par Froissart de Mont de Castres ou *Mons Castrorum*.

CASTROXERIS, *Cateseris*, *Caresoris*, *Castesoris* XII, 303, 322.

A l'ouest de Burgos, dans la Vieille-Castille.

CATALOGNE, *Castelongne*, *Casteloingne*, *Kateloingne* VII, 120, 121, 126, 127 ; XI, 17, 19, 22, 31, 40, 191, 193, 194, 401 ; XII, 47, 343 ; XIV, 336 ; XV, 81 ; XVI, 130.

Cf. XV, 449.

Province d'Espagne, dont la capitale est Barcelonne.

CATEAU-CAMBRÉSIS, *Chastiel en-Cambresis* II, 486, 494 ; III, 85, 89, 133-136, 138, 140, 167, 169 ; XVII, 79, 85.

Cf. IX, 519 ; X, 492.

Sur la Selle, à l'est de Cambrai.

Une bulle pontificale de l'an 1119 mentionne cette localité sous le nom de : *Novum Castellum*.

Les évêques de Cambrai y avaient une résidence dont il reste encore quelques vestiges.

La ville de Cateau-Cambresis reçut au mois de mars 1342 des privilèges qu'elle avait mérités par son zèle pour la cause française.

Cateculier. Voyez CASTELCULIER.

Catelains. Voyez CASTILLANS.

Catellongne. Voyez CATALOGNE.

Cateloings, Cateloins. Voyez CASTILLANS.

Cateseris. Voyez CASTROXERIS.

* CATHEU XVI, 280.

CAUCHIE (LA) III, 303.

La Cauchie ou Cauchy est un hameau dépendant de la commune d'Eecke ou Ecques, arrondissement d'Aire, à deux lieues de Saint-Omer.

Ce fut à la Cauchie, selon le récit de Froissart, que l'armée flamande dont Robert d'Artois était le chef, fut surprise par les Français commandés par le duc de Bourgogne.

Le but de l'expédition flamande était Arras. On espérait forcer ainsi Philippe de Valois à lever son camp de Bouvines.

Tandis que Robert d'Artois combattait et non sans succès aux portes de Saint-Omer, un corps composé des milices de Furnes, de Bergues et du Franc s'avancait vers Téroouanne. Ce fut ce corps qui fut mis en fuite à la Cauchie et qui essaya mais inutilement de se rallier au Neuf-fossé. Cet échec entraîna la déroute de toute l'armée flamande.

La Cauchie est au nord de Téroouanne, sur la route qui conduit de cette ville à Cassel, un peu au sud-est du village d'Ecques.

CAUDROT XI, 226.

Canton de Saint-Macaire, à onze lieues de Bordeaux.

En 1347, Caudrot fut uni à la couronne d'Angleterre.

Cauls. Voyez CAUX.

CAUMONT X, 77, 78; XI, 226.

Cf. X, 464.

Sur la rive gauche de la Garonne (arrondissement de Marmande).

En 1381, Richard II donna le château de Caumont à Bertucat d'Albret.

CAUQUELLE, *Calhuli* VI, 284.

Cf. VIII, 450 ; XVIII, 415.

En latin : Calquella. Village de 450 habitants, à une lieue et demie sud-ouest de Calais, près de Frethun.

Caus. Voyez CAUX.

Cauveigny, Cauvigni. Voyez CHAUVIGNY.

Caus, Causls, Kausls (pays de) VI, 9, 112 ; VII, 4, 6 ; IX, 68 ; XI, 372 ; XV, 188 ; XVII, 480.

Partie de la Normandie, dont Caudebec est la principale ville.

Cavillac. Voyez CADILLAC.

CAYEU (LE) VI, 93.

Cf. VI, 497.

Froissart appelle le Cayeu le pays qui entoure le bourg de Cayeux, arrondissement d'Abbeville (Somme).

CAZÈRES, *Cassères* XI, 31-33 ; XII, 344.

Cf. I^a, 320 ; I^c, 287, 352 ; XI, 435.

Arrondissement de Muret (Haute-Garonne).

Celle III, 21. Voyez SELLE.

CELLE (LE). Voyez LECELLES.

Cènes. Voyez SHEEN.

Cepée, Ceppée. Voyez SHEPEY.

CÉPHALONIE, *Chifolignie* XVI, 53, 54.

Cf. XVI, 430-432.

Quelles étaient les dames et demoiselles qui en 1397 avaient la seigneurie à Céphalonie ? A Céphalonie on était bien près d'Ithaque où avait régné la reine Pénélope.

Le comté de Céphalonie formait la sixième pairie de Morée. Après avoir longtemps appartenu à une famille française, il était passé à la maison napolitaine des Tocco. En 1353, Léonard de Tocco, créé comte de Céphalonie, crut devoir relever ce titre en y ajoutant celui de duc de Léucade. Il eut pour successeur Charles de Tocco qui épousa successivement Catherine de Baux et la fille du roi de Serbie. Après celui-ci vint Léonard II qui vivait en 1391. Parmi les

jeunes damoiselles dont parle Froissart, se trouvait sans doute une fille de Léonard II nommée Théodora, qui assez longtemps après fut la première femme de Constantin Dracosès, dernier empereur de Constantinople. A défaut de la puissance, elle ne devait apporter à son époux que le triste présage des malheurs et des revers dont sa jeunesse avait été témoin.

A quelle époque remontaient les traditions conservées par Froissart sur les nymphes qui « conversoient » à Céphalonie ? Quoi qu'il en soit, elles n'étaient pas mal placées dans une île qui devait son nom à Céphalus, innocent meurtrier de Procris, qui fut aimé par Aurore au milieu des bois où il chassait et que plus tard Aurore porta au ciel :

Cephalus roseæ præda pudenda deæ.

Cepsée. Voyez CHIDLEY.

CÉRISY, *Chérisy* VI, 206, 208, 209.

A deux lieues au sud de Saint-Quentin.

CERNAY-EN-DORMOIS, *Carny-en-Dormois* VI, 236-238.

Cf. VI, 484.

Arrondissement de Sainte-Menehould, à onze lieues de Châlons.

Il existe encore quelques vestiges des anciens remparts.

D'après Knyghton, Cernay tomba au pouvoir des Anglais le 31 décembre 1359.

Cernelles-en-Vexin. Voyez CORMEILLES-EN-VEXIN.

* CESSON XII, 383.

Près de Rennes.

Cestre. Voyez CHESTER.

Chalon. Voyez CHALONS.

Chalons. Voyez CHALON.

* CHABOTERIE (LA) V, 526 ; XVIII, 386.

CHAISE-DIEU (LA), *Case-Dieu (La)* VI, 350, 354, 358.

Arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

Ce fut dans le monastère de la Chaise-Dieu que Clément VI reçut la sépulture. On y voit encore son tombeau.

CHALDÉE, *Caldée* II, 10, 13.

Challon. Voyez CHALON.

CHALON-SUR-SAÔNE II, 428 ; VI, 333, 335 ; X, 337.

Cf. VII, 488, 489 ; IX, 541.

Ville de vingt mille habitants, sur la Saône, à quinze lieues de Mâcon.

On y remarque quelques traces de l'ancienne enceinte fortifiée.

CHALONS-SUR-MARNE VI, 55, 113, 114, 116, 141-149, 152, 154, 191, 232, 235-237, 253, 255, 300, 321 ; VII, 324 ; VIII, 33, 304 ; X, 147, 199 ; XIII, 144, 181, 184, 193-195 ; XVII, 214, 378, 381, 386.

Cf. I^a, 70 ; VI, 487 ; VIII, 466 ; X, 456 ; XIII, 356.

Châlons en Champagne, dit Froissart.

Froissart cite l'abbaye de Saint-Pierre (VI, 141, 142, 145-147, 149) et la grande rue de Saint-Pierre-des-Champs (VI, 143).

On lit dans un document de 1369 que depuis 1348, soit par suite d'épidémies, soit pour d'autres causes, la ville de Chalons-sur-Marne n'a cessé de décheoir. Fondée sur le commerce et autrefois l'une des plus florissantes du royaume, elle est devenue pauvre et dépeuplée à ce point que les maisons tombent en ruines. On n'y fait plus que huit cents pièces de drap au lieu de trente à trente-six mille que l'on fabriquait autrefois, etc.

Charles VI était à Chalons-sur-Marne le 2 septembre 1388 quand il fit sceller une ordonnance relative au paiement des hommes d'armes de l'ost d'Allemagne.

Challucet, Chaluset. Voyez CHALUSSET.

CHALUSSET, *Challuset, Chaluset, Challucet, Calusset, Calusiel, Caluisiel, Calusset* IX, 141, 142, 238 ; X, 264 ; XIII, 52, 56, 57, 59, 60, 80, 147-149 ; XIV, 25, 160, 168-170, 177, 178, 205.

Cf. XIII, 349 ; XVIII, 552.

« Fort castiel (IX, 141). »

Chalusset est un hameau de la commune de Boisseuil, canton de Pierre-Buffière, arrondissement de Limoges.

Le château de Chalusset avait été construit au XII^e siècle. Ses ruines couvrent un espace considérable au sommet d'une roche escarpée dont la base est baignée par deux ruisseaux. On remarquait aux quatre angles quatre grosses tours et au centre une tour pentagonale très-élevée qu'entourait une vaste salle d'armes.

Voici comment je trouve les ruines de Chalusset décrites dans un ouvrage publié il y a quelques années :

« Non loin de Boisseuil, et à un quart de lieue du pont de Roselle, on remarque les ruines importantes de l'ancien château de Chalusset, les plus curieuses et les plus considérables de toutes celles qui existent dans le département de la Haute-Vienne. D'après la tradition la plus répandue, le château de Chalusset occupait l'emplacement d'une station romaine. Vers le milieu du XII^e siècle, cette forteresse appartenait à la vicomtesse Marguerite ; elle la vendit, en 1273, à Gérard de Maumont. Sous le règne de Charles V, les Anglais en furent chassés par les habitants de Limoges, avec l'aide du célèbre connétable et maréchal de Sancerre. En 1574, Jean de Maumont, seigneur de Saint-Vic, se saisit de ce château, devenu presque inhabitable depuis l'expulsion des Anglais, et le fortifia de nouveau, prétendant, dit le P. Bonaventure, le tenir pour ceux de la religion réformée. Il commença en même temps à piller les villages voisins et à rançonner les paysans et les voyageurs. Les habitants de Limoges, s'étant rassemblés, marchèrent contre lui sous la conduite du capitaine Vouzelle et le forcèrent à s'enfermer dans ses murs. Trois ans après, les bourgeois de Saint-Léonard, réunis à ceux de Limoges, de Solignac, d'Eymoutiers, etc. firent le siège de Chalusset. Le fort fut investi de tous

côtés et se rendit au bout de cinq jours. On résolut alors, pour assurer la tranquillité du pays, de démolir cette place de manière à en rendre le rétablissement impossible.

« Les tours de Chalusset, si remarquables par l'étendue qu'elles couvrent de leurs débris, le sont peut-être davantage par leur position singulièrement pittoresque, au haut d'une roche inculte et sauvage, au pied de laquelle deux ruisseaux assez rapides viennent confondre leurs eaux. Ces vieux remparts semblent menacer encore l'habitant des campagnes, dont ils n'excitent plus même la curiosité. Sur les côtes voisins, des champs cultivés et de riches pâturages reposent agréablement les yeux. En arrivant aux ruines, toute végétation cesse, aucun autre bruit ne s'y fait entendre que les cris de la bergère qui poursuit la chèvre égarée ou les pas de l'étranger curieux. Ces magnifiques ruines ont déjà occupé le crayon de plusieurs habiles dessinateurs. Le château proprement dit, compris entre les ruisseaux de la Ligoure au nord-ouest et de la Briance au sud-ouest, présente la forme d'un trapèze, dont l'axe se dirige du sud-ouest au nord-est et dont le plus petit côté qui répond à la porte principale située au nord-est, peut avoir quatre-vingts pieds, et le côté opposé cent trente pieds. La longueur moyenne est d'environ deux cent dix pieds. On n'observe de fossés que sur le côté du sud-ouest, les autres étant suffisamment défendus par les pentes extrêmement rapides de la montagne. Sur les quatre angles du trapèze s'élevaient quatre tours assez considérables, accompagnées de plusieurs petites qui renfermaient les escaliers et dont on ne voit plus que les décombres. Dans tout cet espace se trouve compris 1° une cour d'entrée fort étroite d'abord, qui s'élargit en avançant et offrait tout à la fois, en cas d'attaque, un avantage aux assiégés et un obstacle de plus aux assiégeants ; 2° deux salles assez grandes sur les deux côtés de la cour ; 3° une tour très-élevée, de forme pentagonale

placée à peu près vers le centre de tout l'édifice ; 4° une grande cour ou place d'armes très-vaste, au pied de la même tour ; 5° enfin deux salles qui terminent, du côté de la Briance, le développement du château : le mur antérieur de celle qui est la plus voisine du centre, est entièrement détruit et laisse apercevoir de l'autre bord toute la partie intérieure des ruines. La structure de ces différentes pièces, totalement découvertes, et dont les murs sont presque partout abattus ou dégradés, appartient évidemment au moyen-âge. Il en est de même de tous les chapiteaux des colonnes et de ceux des piliers évidemment gothiques, à joints alternatifs, qui s'observent sur les parois des différentes salles et soutiennent des voûtes en ogives encore bien conservées. »

Par une charte du 26 octobre 1369, Louis, seigneur de Sully, remit entre les mains du roi ses villes et châteaux de Chaluset, de Corbessin, de Malmont et de Chaluschaurcol, situés en Limousin, sur les frontières des ennemis. (*Trésor des chartes*, J. 400, n° 63.)

Ceci n'empêcha point Chaluset de tomber, avec tout ce qu'il renfermait d'objets précieux, entre les mains des chefs de compagnies.

Cabaret d'Orville rapporte que Perrot le Béarnais employa quinze mille francs de la finance conquise à Chaluset pour élever une forteresse à Brassempoing, arrondissement de Saint-Sever (Landes).

C'est en 1383 que Froissart place les pillages de Perrot le Béarnais, capitaine de Chaluset.

En 1388, Perrot le Béarnais était encore capitaine de Chaluset, et là comme ailleurs, on donnait le nom d'Anglais aux compagnies qui occupaient des forteresses afin de pouvoir plus librement piller le pays. « Il faisoient guerre « d'Anglois, » dit Froissart (XIV, 26).

Au mois de novembre 1389, Jean Le Restif interrogé par les juges du Châtelet déclare qu'il a « esté prins et

« emmenés par les Engleis de la garnison de Salucet au-
 « dit lieu de Salucet, et là un Engleis nommé Le Biernois,
 « capitaine dudit fort, lui fist promettre et jurer qu'il le
 « serviroit bien et loyaument contre toutes personnes. Et le
 « dit capitaine lui bailla un sauf-conduit afin qu'il peust
 « seurement aler et venir entre les François et les
 « Engleis, sous ombre duquel sauf conduit il, par trois
 « ou quatre fois, s'est partis à piés dudit fort de Salucet
 « et venu espier les François qui aucunes fois fesoient
 « embusches près dudit lieu de Salucet... Et dist que le
 « plus grant nombre de gens d'armes qu'il veist oncques
 « saillir dudit lieu de Salucet pour aller sur les Fran-
 « çois et le pays de patis estant illec environ, estoient
 « III^e lances, jà-soit-ce que dedens icellui fort de Salucet
 « soient le nombre de V^e hommes d'armes, sans les gros
 « varlets. »

D'après Froissart (IX, 141), ce ne fut pas Perrot le Béarnais, mais Aimerigot Marcel (Mérigot Marchès), qui s'empara vers 1377 du château de Chalusset.

Aimerigot Marcel, dit Froissart, était « uns escuiers
 « de Limosin, englès. »

Baluze a fait remarquer que le véritable nom du capi-
 taine de Chalusset qui tint toute une armée royale en échec,
 était non point Aimerigot Marcel, mais Mérigot Marchès.
 On lit ailleurs qu'il était fils d'Aimery seigneur de Mar-
 chès et de Noblac et en partie de Chalus en Limousin.

Lorsque nous rédigeons, dans la table des noms histo-
 riques, la notice réservée à ce personnage qui occupe une
 si grande place dans les récits de Froissart, nous n'avions
 pas sous les yeux l'importante publication des Registres
 du Châtelet par la société des Bibliophiles français, et
 nous y trouvons à la date du mois de juillet 1391 des ren-
 seignements pleins d'intérêt qui complètent le récit de
 notre chroniqueur sur la vie et la triste fin de ce célèbre
 chef de compagnies.

Bien que la citation soit fort étendue, elle nous paraît indispensable pour mieux faire connaître Méricot Marchès, son oncle Guyot du Séel et ses compagnons Perrot le Béarnais et Geoffroi Tête-Noire.

Nous reproduisons d'abord la notice que l'érudite éditeur des Registres du Châtelet consacre à Méricot Marchès :

« Aymery Marchetz ou de Marchetz étoit chevalier. Il avait soutenu la cause du roi Jean dans les guerres qui ensanglantèrent le midi de la France au commencement de son règne. Trois quittances, datées des 7 mars 1353-54, 15 mai et 5 septembre 1354, constatent la part qu'il avoit prise à ces guerres. C'est à ce titre qu'il reconnaît avoir reçu en prêt sur ses gages la somme de quarante-cinq livres tournois, de Jean Chauvel, trésorier des guerres, avec deux écuyers de sa compagnie qui ont servi avec lui dans le Limousin et le Périgord, sous le gouvernement de Regnaut de Pons, sire de Montfort, chevalier, capitaine pour le roi esdits pays et ès lieux circonvoisins outre la Dordogne. La seconde de ces pièces est scellée d'un sceau rond de cire rouge, dont l'écu est chargé de six billettes posées 3, 2 et 1, accompagnées de quatre pals en chef. Par des lettres données à Arras, au mois de juin 1340, Philippe VI ratifiait l'autorisation qui avait été donnée par le procureur du roi en Limousin, à Aimery Marchès d'établir un étang sur ses terres et de changer la direction d'une route pour l'établissement dudit étang. Voici les titres sous lesquels il se trouve désigné dans cette confirmation : Noble homme et puissant seigneur Aimery Marchès, chevalier, seigneur en partie de Chalus, de Marchès et de Nouailhac (Biblioth. Nat. Cab. des titres, I^{re} série des originaux, dossier Marchès, et Arch. Nationales, JJ. 71, pièce 413, fol. 294 v^o et 295 r^o). Il est encore désigné comme chevalier dans divers titres des années 1354, 1357 et 1362, extraits des archives du Limousin. (D. Villevieille, *Trésor généalogique*, t. XXIX, fol. 139 v^o et 140 r^o, Cab. des titres, 136.) »

Nous passons aux Registres du Châtelet. Malheureusement les premiers feuillets manquent, et nous ne connaissons qu'une partie des dépositions des témoins :

« Item, le bourc de Malencontre, estant Mérigot à Chasteau-Nuef, et Ponchot de Langhac devant lui, ledit bourc et Mérigot avoient guerre mortal de parolles, et ledit bourc li conduit par nuyt les vivres à gens du pays dedens ledit lieu, par laquele provision ledit Mérigot defendi ledit lieu par longtemps plus qu'il ne l'eust tenu, et de ce lui faisoit et donnoit bon prouffit, et aussi au Roc de Vendas lui apporta plusieurs vivres, et se prouvera par Girart du Séel, par Pierre de La Courtine et Jamet de Lagout.

« Item, Bertrandon de Vez, capitaine de Rochefort, qui est à monseigneur le vicomte Dalphin, ledit Mérigot estant au Roc, lui promist des vivres, et se prouvera par le dessus dit.

« Guillaume Constans, demourant au Pont-Gibaut, enseigna audit Mérigot comment se pourroit prendre Chasteau-Neuf et Cornouelle, et l'estat et gouvernement desdis lieux, et lui a administré et baillié par moult de fois dagues, espées, bacinets et autres armeures et chevaux, et se prouvera par les dessus dis.

« Item, Pierre Giac, demourant en la Tour en Auvergne, ledit Mérigot estant audit Roc de Vendès, le avitailla de vivres, et tant qu'il en vouloit, lui en bailloit pour son argent, et se prouvera par les dessus dis.

« Item, Johannet d'Orcival, qui bailla et administra audit Mérigot fil pour refaire les cordes de ses arbalestres, qui estoient toutes rompues, et samblablement lui bailla et administra par nuit plusieurs vivres.

« Item, Perrotin de Cisternes, de Memac, qui plusieurs fois, ou nom et pour Gieffroy Teste-Noire, est alés ès bonnes villes enquérir des nouvelles et entreprises que on faisoit contre ledit Gieffroy Teste-Noire, et les lui rappor-

toit, ou qui le vouloit chevauchier ou autrement grever, afin qu'il feist provision au contraire, et aloit descouvrir et chevaucher le pays quant lesdis Gieffroy et Mérigot vouloient chevauchier, et aussi leur rapportoit où ils pavoient mieulx faire leur prouffit.

« Item, Perrotin de Villevalès, dudit lieu, estoit son compaignon et complice ad ce faire, et le scet par le conseil Gieffroy Teste-Noire.

« Item, Jehan Lespicier, de Tuelles, consult de Tuelles et ses compaignons consuls, qui depuis ont esté en ladite ville, ont esté achater arbalestres à Montpellier pour Gieffroy Teste-Noire et ses compaignons, et chascun an iij^e de poudre de canon, dont ledit Mérigot avoit sa part. »

Il est assez étrange de voir les consuls de Tulle acheter de la poudre à canon pour Mérigot Marchès. Nous verrons plus loin qu'il comptait des partisans et des amis même chez les populations des pays qu'il désolait par ses excursions.

Nous reprenons les dépositions des témoins, et la première nous montrera Mérigot battant monnaie comme le roi et au coing du roi :

« Item, maistre Jehan Le Mège, demourant à Limoges, et iiij ses complices, dont ne scet les noms, mais en y avoit aucuns qui estoient religieulx, vestus de drap rousset et un capulaire blanc, et les a veus venir à Chaluset, et là forgoient monnoye d'argent au coing du roy, et entreprennent de forger or.

« Item, Gérard de Serre, capitaine du lieu de Lestranges, a communément, durant la fortune Gieffroy Teste-Noire, esté conseiller et espie favorable dudit Gieffroy, et sera prouvé par les dessus dis et xx autres hommes qui le servoient, et ledit capitaine au Roc de Vendès, avec messire Guillaume Le Bouteillier.

« Item, le barbier de Rochefort et son frère le prestre, demourans à Clermont, quant il estoit au roi, lui rappor-

toient tout ce que par les gens du pays s'entreprenoit contre ledit Mérigot.

« Item, dit que il monsterra et enseignera sans nombre des gens du plat pays qui l'ont toujourns advitaillé.

« Item, que s'il plaist au roy lui pardonner ce que dit est, il fera bon François Gérard du Séel, Denti Marchès et xxx autres gentilshommes, et feront de moult grans prouffis au roy. »

L'audition des témoins étant terminée, les juges résolurent d'en rendre compte au roi. Dès le même jour le prévôt du Châtelet fit connaître que la volonté du roi était « qu'on feist audit Mérigot, sur tout luy oy, bon et brief « droit et accomplissement de justice sans nul délay ; » et immédiatement on alla chercher Marchès à la bastille de la porte Saint-Antoine où il était, comme le dit Froissart, confié à la garde du vicomte d'Acy, pour le conduire à la prison du Châtelet : ce qui s'accomplit le 9 juillet 1391 vers minuit, et deux sergents prêtèrent le serment de veiller à sa garde et de faire en sorte que personne ne pût parler au prisonnier.

Nous reprenons les extraits des Registres du Châtelet :

« Le lundi x^e jour dudit mois de juillet, l'an dessus dit, par devant monseigneur le prévost, présens nobles hommes et puïssans seigneurs messire Robert de Béthune, chevalier, visconte de Meaux, messire Jehan de Blaisy, chambellan du roy, messire Guillaume Le Bouteillier, sénéchal de Limosin, et messire Béraut du Bois-Rogier, chevaliers, maistres Guillaume Porel, conseiller du roy nostre sire en parlement, Dreux d'Ars, lieutenant dudit monseigneur le prévost, Andrieu Le Preux, procureur du roy nostre sire oudit Chastellet, Girart de La Haye, examinateur illec, et maistre Guillaume Cochetart, notaire du roy nostre sire ou bailliage de Saint-Père-le-Moustier, fu attaint et fait venir en jugement, sur les quarreaux dudit Chastellet, le dessus dit prisonnier Mérigot Marchès, auquel

par ledit monseigneur le prévost fu dit et commandé que de sa vie, estat, gouvernement, maintieng, acointances, aliances, féaultés et promesses qu'il avoit faites, tant aus François et aucuns François à lui, s'aucuns en savoit, comme Engleis qu'il avoit en son obéissance, et des machinations que faites avoient contre le bien, honneur et estat du roy nostre sire, de sa personne, de tous nos seigneurs et le bien publique du royaume, il deist la vraye vérité, et aussi de toutes choses qui lui seroient demandées, et de celles qu'il sauroit qui pourroient servir au prouffit dudit seigneur, de sondit royaume et de tout le bien publique et à la confusion de son adversaire d'Engleterre. Lequel prisonnier, après ce qu'il ot, sur tout ce et autres choses qui lui pourroient venir à cognoissance et mémoire, juré aus sains Évangiles de Dieu dire vérité, sans aucune force ou contrainte cogneut et confessa qu'il est nés du chastel que l'en dit Beaudéduit, à quatre lieues près de la ville de Lymoges, et lequel chastel tenoit feu son père en foy et hommaige de l'évesque de Limoges qui lors estoit, et lequel de présent il tient, avec ses appartenences et appendances, en foy et hommaige dudit évesque, et que puis xvij ans ou environ, ycelui chastel, par le temps des guerres qui ont esté ou pays, a esté du tout ars, destruit et abatu, et de présent n'y a aucun édifice, mais la place seulement. Et dit que sondit feu père, tout le temps de sa vie, fu et a esté bon et loyal François, et tenu le parti et bien veillant du roy et de sondit royaume.

« Cogneut avec ce qu'il a un sien frère appellé Tautin Marchès, fils de sondit feu père, lequel, tout le cours de sa vie, a tenu le parti du roy de France et esté bon et loyal François, jusques au temps de l'emprisonnement de lui qui parle, qu'il lui a esté rapporté que, pour cause de sa prinse, sondit frère s'est tourné Engleis et tenu le parti d'iceulx, au temps que lui qui parle, fu prins et arrêté prisonnier ou pays de Limosin.

« Dit qu'il est homme marié et que, puis deux ans a ou environ, il a espousée Mariote Marchaise, sa femme, de laquele ne sont encores yssus aucuns enfans.

« Cogneut aussi que, au temps que par le feu roi Jehan le pays de Limosin fu baillié et livré aus Engleis, le père de lui qui parle, se tourna et print le parti du roy de France, et délaissa tout ce qu'il avoit oudit pays de Limosin tenu en la subjection desdis Engleis, ouquel temps il qui parle, estant en aage de ix ans ou environ, fu par sondit feu père baillié en garde à messire Thomas de Roux, chevalier, tenant le parti d'iceulx Engleis, et avec lequel il demoura par l'espace de trois ans ou environ.

« Dit aussi que icellui messire Thomas, en après ce, bailla lui qui parle en garde à messire Gouffier Hélias, chevalier, né dudit país de Limosin et tenant le parti d'iceulx Engleis, avec lequel il demoura deux ans, et tant que à une certaine bataille ou assault qui fu au-devant du fort de Macère en Lymosin, que tenoient lors et occupoient les François, icellui messire Gouffier fu tué et occis d'une flesche qui lui fu traitte dudit fort.

« Après la mort duquel messire Gouffier, par aucuns ses parans et amis, il qui parle, fu baillié en garde à Richart de Neuville, escuier engleis, lequel il a servi comme varlet et portant son bacinet après lui, par l'espace de quatre ans ou environ, et tant et jusques ad ce que le duc de Lenclastre passa par ledit pays de Lymosin, ou derrenier voyage que il y fist, que par Gérard du Séel, escuier, oncle de lui qui parle, il fu présenté audit duc, disant qu'il estoit personne aagée et souffisant pour le servir et soy armer, et que à le servir il vouldist lui qui parle recevoir, et lui fère faire le serement en tel cas acoustumé, auquel duc de Lenclastre, et en sa main, il fist lors serement, et par la foy de son corps promist et s'obliga servir bien et loyalment le roy d'Engleterre et ledit duc de Lenclastre à tousjours mais, envers et contre toutes personnes

quelconques, sans soy departir dudit service aucunement sans le congié d'iceulx ; et de tenir et acomplir sesdites foy et serement s'oblige, en la main dudit duc de Lenclastre, icellui son oncle, par la foy et serement de son corps, et sur l'obligation de tous ses biens quelconques, corps pour corps et avoir pour avoir.

« Et dit que, en la compagnie de sondit oncle, et en son service sous lesdis roy d'Engleterre et duc de Lenclastre, il fu en service par l'espace de quatre ans ou environ avant ce qu'il se armast oncques en nulle manière, en la compagnie duquel son oncle, il, puis ledit temps jusques environ le jour de l'an derrenièrement passé, qu'il fu prins et emprisonné, a continuellement chevauchié, a sui et fréquenté les guerres, et que, à une armée ou assemblée qui fu au devant du fort de Salignac, il se arma la première fois. Et lors il qui parle, sondit oncle, Pierre Le Biernois, capitaine de Chalucet, et autres furent prins et desconfis par monseigneur le mareschal de Sancerre, et en après, par raençon, mis au délivre.

« Dit avec ce, que, depuis celui temps, il a esté prins prisonnier, et en fait de guerre, par deux ou trois fois, et continuellement en la compagnie, force et ayde desdis Engleis s'est tousjours, puis le temps dessus dit, armé et porté, grévé et domaigié le roy et son royaume, ou dit pays de Lymofin et aillieurs là où il a esté, au mieux qu'il a peu et sceu, tant à prendre prisonniers François et forteresses, les mettre et composer à finances et raençons, et aussi les pays voisins d'environ ledit lieu de Salucet a paytis à son singulier prouffit, et des autres prouchains capitaines d'illec environ tenans le parti dudit roy engleis, et fait tout fait que l'en puet et doit faire de bonne guerre, comme de prendre François, les mettre à raençons, prins et pillié sur le pays, mené routes de gens sous son gouvernement par le royaume de France, et bouté et fait bouter feux en icellui.

« Item, dit que, pour le serement et promesses dessus dis, par lui fais audit duc de Lenclastre, ce aussi que sondit oncle l'avoit plegié par la manière que dit est cy-dessus, espérant aussi que, pour ce qu'il est descort entre le roy de France et le roy d'Engleterre, et aussi le duc de Lenclastre, de la terre dudit pays de Limosin, lequel chascun dit à soy appartenir, saichant que l'en traite de la paix d'iceulx deux roys, considérant en soy que ou cas que le pays de Lymosin demourroit audit roy d'Engleterre ou duc de Lenclastre, qu'il leur pouvoit bien dire et monstrier ou faire dire et monstrier comment il a esté tousjours bien son obéissant et tenant son parti, le servi à son pouvoir le plus diligemment qu'il a peu et sceu, et afin qu'il eust lui qui parle pour mieux recommandé et en sa grâce, et lui feist aucuns biens, pour les peines, travaux et vexatiens que prins avoit en sondit service faisant, et qu'il avoit et a bien gardé sondit serement, et que s'il avenoit que ladite terre et pays de Limosin retour-nast en l'obéissance du roy de France, il convendroit que ce feust du consentement dudit roy d'Engleterre et duc de Lenclastre, cuidant, par ces causes et moyens, estre remis à son premier estat et obéissance dudit roy de France, non pensant ou saichant en ce aucune chose avoir mal fait, ne en aucune manière offendu contre ledit roy de France, mais pour sauver sondit serement, fait par la manière que dit est cy-dessus, se estoit tousjours tenu et tenoit en l'obéissance et service d'iceulx Engleis, et les conseilloit, confortoit et aydoit de son povoir, et eust aidé tant qu'il eust peu, et jusques en la fin de ces pre-sentes trêves faillies, et qu'il eust sceu auquel desdis sei-gneurs ledit pays de Limosin feust appartenu, qu'il eust tenu le parti de celui à qui il feust venu et escheu, jà soit ce que tousjours il qui parle, eust espérance de s'en retour-ner en l'obéissance du roy nostredit seigneur.

« Dit oultre, sur ce requis, que xv ans sont passés et plus

qu'il ne receipt Nostre Sauveur Jéhsu-Crist, ja soit ce que, depuis celui temps, il ait esté par chascun karesme confessé.

« Item, cogneut que, entre la Toussains et Noël derrenièrement passé, lui qui parle et Guillaume Remon de Bedos, escuier, estans lors en une forteresse que l'en appelle le Bois, près de la rivière de Dourdonne, pourparlèrent ensamble de plusieurs choses, entre lesquelles icellui escuier, qui estoit de la garnison du chastel de Carlat, dist et enseigna à lui qui parle comment il lui feroit bien prendre ledit chastel, et vouloit, se ainsi estoit qu'il feust prins, que il déposant en feust seigneur, disant à lui qui parle que, en l'estable où les chevaux dudit Guillaume estoient, avoit un très-grant pertuis, qui passoit et yssoit au dehors de la muraille dudit chastel, que icellui pertuis il destouperoit et feroit descombrer, et que par illec, lui qui parle et autres ses compaignons pourroient entrer et faire tout leur plaisir et volenté d'icellui chastel.

« Item, cogneut que, environ iiij jours après Noël derrenièrement passé, deux ses varlets, l'un nommé Perrot et l'autre Le Monjat, qui venoient tout droit des prisons de Ventadour, où ils avoient un pou paravant esté prisonniers, distrent, enseignèrent et menèrent de nuyt lui qui parle espier ledit lieu de Ventadour, en sa compaignie un autre sien varlet nommé Robin, lesquieulx advisèrent et conceurent ensamble que icellui fort estoit prenable par eschielement entre le pal et la tour neufve, pour ce que l'en n'y faifoit point de guet, sicomme sesdis deux varlets avoient veu et sceu, durant le temps qu'ils avoient esté prisonniers oudit lieu de Ventadour. Et celle nuyt qu'il fut espier et aviser ce que dit est, ne fist autre chose ; mais au temps du premier jour de l'an, il qui parle, faisoit son assemblée oudit pays de gens et d'eschièles pour prendre ladite place et chastel, s'il eust bonnement peu ; mais il fu de ce destourbé et empeschié, parce que alors il fu prins et emprisonné par un nommé Tournemine, et, en

après ce, baillié et livré par ledit Tournemine audit messire Jehan de Blaisi, et par lui admené prisonnier oudit Chastellet, ouquel il est de présent prisonnier.

« Et dit que tous ceulx dudit pays de Limosin tenans le parti des Englois qui pavoient savoir l'entreprinse de lui qui parle, en avoient très-grant joye, et que c'est le fort d'environ tout ledit pays de Limosin de la prinse duquel ils auroient la plus grant joye. »

C'est ce même Tournemine que Froissart nous montre mettant la main sur Marchès, et nous tenons à faire remarquer que les Registres du Châtelet l'appellent aussi Tournemine, quoique les historiens du Bourbonnais aient accusé Froissart d'erreur et aient préféré lire Tournemire nom que porte un château situé à quatre lieues d'Aurillac.

Nous poursuivons la série des aveux de Marchès :

« Item, et avec ce, dit que, puis un an a ou environ, lui qui parle et Perrot Le Biernois, capitaine de Chalucet, estans ensamble audit lieu de Chalucet, et qu'ils orent longuement parlé ensemble, icellui Biernois dist à lui qui parle, que par aucuns ses amis, lesquieulx il ne lui vout nommer, il estoit advisé et enseigné comment il pourroit avoir et recouvrer le fort de Nonnette, appartenant à monseigneur de Berry, en lui desclairant la manière comment, c'est assavoir qu'il convendroit que de nuyt, et à eschièles, l'en entrast xx ou xxx personnes en la basse-court dudit chastel, laquelle n'estoit aucunement gardée, ou au moins n'y avoit nulles guettes de nuyt qui veillassent icelle basse-court, et que iceulx hommes se boutassent en certaine vielle estable estant en ladite basse-court, en laquelle a plusieurs viels fus de queues wides et merrien, et illec se tenissent jusques environ après heure de soleil levant, que le capitaine et portier d'icellui chastel à cop et à très-grant haste mettent ceulx qui ont guettié ycelle nuyt hors dudit chastel, et que quant ils ystroient hors d'icellui, le portier dudit chastel laisseroit l'uis et guichet dudit chastel

ouvert tout communément, tant et jusques ad ce qu'il auroit ouvert la porte d'icelle basse-court pour lesdis guetteurs mettre hors, et que sytost comme iceulx xx ou xxx hommes sauroient et verroient que ledit portier se seroit trait arriere et eslongné la porte dudit chastel pour aler mettre hors yceulx guetteurs, et auroit lessié l'uis ou guichet d'icellui ouvert, que ils se boutassent, meissent et entrassent entre ledit portier et la maistre-porte dudit chastel, par laquelle porte ainsi lessiée ouverte, comme dit est, ils pourroient avoir et recouvrer icelle forteresse et chastel de Nonnette, sans aucune offence ou péril, pour ce que dedens icellui chastel ne demoure que pou ou nulles gens pour garder icellui chastel.

« Et dit, sur ce requis, que oncques entre ledit Biernois et lui qui parle, de prendre icelle forteresse ou autres quelconques, n'ot entre eulx aucune foy, promesse ou paction bailliée d'un costé, ne d'autre, jà soit ce qu'ils soient bienveillans et amis li uns de l'autre, et qu'ils aient enconvenencié de parolles entre eulx non porter ou faire guerre li uns à l'autre ; aussi ne s'entredemandent-ils aucune chofe.

« Item, cognoist que, puis iiij ans ençà, un nommé Perrotin Dardies, sergent du conte Dalphin d'Auvergne, et gouverneur et receveur des patis voisins, que les habitans d'environ paient chascun an à lui qui parle, l'a conseillé et aidé, et aussi lui baillié un bacinet et une espée, et plusieurs autres choses nécessaires pour vivre, en lui baillant l'argent ou valeur que lesdites parties povoient valoir.

« Dit avec ce, lui qui parle, que ou mois d'aoust derrenièrement passé, que Richart Scosse, escuier, commissaire de par le roy d'Engleterre à faire tenir les trèves ou pays de Limosin, vint veoir lui qui parle au Roc de Vendas par lui enforcié de nouvel, et que icellui commissaire lui ot fait commandement de par le roy d'Engleterre qu'il se partist dudit fort, et deseparast icellui, et tenist et gar-

dast leedites trèves, sur peine d'estre bany et réputé et tenu pour rebelle, désobéissant et traître dudit roy d'Engleterre, et sur toutes les autres deffences que il lui povoit fere et dire, et que icellui commissaire et requis il qui parle de lui monstre et enseigner les garnisons qu'il avoit et estoient oudit Roc, icelli commissaire dist à part à lui qui parle, tout seul, qu'il se tenist fort et se deffendoist tout le mieux qu'il pourroit et sauroit, puis qu'il se mettroit en rebellion. Ouyes lesquelles parolles, et non cuidans aucunement mesprendre, veu ce que dit lui avoit icellui commissaire, il, depuis iceulx commandemens à lui fais, et aussi les sommations et requestes des officiers du roy estans oudit país, afin qu'il vuidast icellui fort, a, depuis ce, tenu et occupé ledit fort du Roc de Vendas, et jusques ad ce que, par certain accord fait entre messire le visconte de Meaux et messire Guillaume Le Bouteillier, dessus nommés, ou nom du roy, et lui, il s'est partis d'icellui fort, et l'a mis et baillié en l'obéissance du roy.

« Dit outre que, deux ans a ou environ, il oy dire, n'est record du nom des personnes, que un nommé Eliot Le Vassal, escuier tenant la forteresse d'Algonde, sous la Dourdoigne, avoit offert à livrer icelle forteresse à Guillaume de Campan, capitaine de Carlat; mais il ne scet par quel manière, ne comment. Et dit, sur ce requis, que, entre lui et ledit de Vassal, d'icelle forteresse ou autres quelconques, n'ot oncques parolles entre eux.

« Item, cogneut que, environ xv jours avant Noël derrenièrement passé, il qui parle, par l'ennortement d'un sien varlet, appelé Robin Le Galois, et lequel estoit un po paravant revenu du pays d'Arragon, en la compagnie du conte de Charrolois, advisa il qui parle de la manière comment il pourroit prendre le fort du Merle, estant oudit país, par l'ennortement duquel il et autres ses varlés en sa compagnie, ou temps dessus dit, environ minuyt, monterent et eschelèrent deux des fors dudit lieu du Merle, et

commençoient à vouloir escheler le tiers et derrenier fort d'icellui ; mais par cas d'aventure, aucun des gens dudit fort fist cheoir un grant bacin contre terre, qui fist moult grant noise, par laquele noise ceulx qui faisoient le guet en icelle forteresse, se esveillèrent et commencèrent à faire moult grant cry et hu, pour doubte et paour desquelx, et que il et ceulx de sadite compagnie ne feussent veus, apperceus et cogneus, il et sesdis compaignons se treyrent et yssirent hors de toutes icelles forteresses ainsi par eulx eschelées, comme dit est ; et pour doubte aussi qu'ils ne feussent prins, poursuis et aconceus, laisserent audit lieu du Merle leurs eschièles et autres habilemens par le moyen desquelx ils avoient fait ledit eschiellement.

« Item, cogneut que, viiiij ans a ou environ, il ot premièrement cognoissance du seigneur de Vauxeaux, demourant près d'Orival, appellé Guillaume Treuquie, lequel vint veoir plusieurs fois lui qui parle au Roc de la Borde, que tenoit lors et occupoit icellui Mérigot déposant ; et lequel de Vausseaux, environ la Toussains derrenièrement passée, autrement du temps n'est record, demanda à lui qui parle s'il vouloit prendre le fort de Montrignon, et il lui enseigneroit, ou à ses gens pour lui, la manière comment l'en le pourroit faire, disant que, à quatre brassées près de la maistre-porte dudit chastel, et au costé senestre, avoit et a une faulce porte, laquelle de present est murée, et contre laquelle a une grant vielle sale par dedens, par laquele porte, et à bien petit d'ayde et de peine, il pourroit entrer en icellui fort ; et ne lui pourroit l'en meffaire, pour ce qu'il y a une grant arche de pierre au-dessus. Et lequel de Vausseaux lui promist par sa foy et serement le aidier, conforter et conseillicier en ce. Et, en persévérant en ce, prindrent ensamble certaine journée en un lieu dont il n'est record, auquel jour et lieu, il qui parle envoya un nommé Ferrando et un autre ses serviteurs, autrement n'est record

de leurs noms, pour veoir et adviser ycelle place et le lui rapporter, en la compagnie dudit de Vausseaux. Lequel et lesdis serviteurs de lui qui parle, se assemblèrent au lieu que prins, dit et nommé avoient ; mais pour aucunes causes et empeschemens qui lors survindrent, n'est record quels, ils s'en retournèrent sans autre chose faire, et ne alèrent aucunement veoir, ne adviser icellui fort.

« Item, dit que ledit de Vausseaux, paravant ce que dit est, a mené et guidé il qui parle en plusieurs lieux par le pays d'Auvergne, en sa compagnie Jennequin l'Engleis, connestable du Roc du Sap, et Gouin de Seterées et autres, juques au nombre de x à xij personnes, et ont alé le grant chemin au-dessoubs de Montrignon ; et que quant icellui de Vausseaux ot mis au grand chemin lui qui parle et ceulx de sa compagnie, pour eulx en aler où ils vouloient aler, et qu'il fu environ l'aube du jour, icellui de Vausseaux et autres, pour doute qu'ils ne feussent cogneus, leissoient lui qui parle et sesdis compagnons, et s'en retournèrent leur chemin là où bon leur sambloit.

« Et dit, sur ce requis, que audit de Vausseaux il a plusieurs fois promis lui faire grant quantité de biens, et aussi aucunes fois lui a donné le tout ou partie des patis que lui qui parle, prenoit sur la terre d'icellui de Vausseaux.

« Dit avec ce, que les trèves qui sont entre les deux roys sont grandement domagables au roy de France et à son royaume, parce que ou pays d'Engleterre a très-grant famine, et que, durant icelles trèves, les Engleis se sont fort avitailliés des biens creus et estans ou royaume de France, et que aussi plusieurs marchans de France en y ont fait mener très-grant quantité ; et scet ces choses par plusieurs Engleis et François, des noms desquieulx il n'est record, qui le lui ont dit.

« Item, dit que, un an a ou environ, le duc de Lenclastre lui envoya certaines lettres closes en son nom, qui lui

furent présentées par messire Richart Credo, chevalier engleis ; et contenoient icelles lettres, sicomme il se recorde, que il qui parle, se tenist bel et bien, ainsi qu'il avoit acoustumé de faire, et se gouvernast et gardast ses forteresses au mieulx qu'il pourroit et sauroit, et que, les trèves faillies, il passeroit la mer et entreroit ou royaume de France à très-grant puissance, sans aucune faulte. Et dit, sur ce requis, qu'il ne lui escripvoit autre chose dont il soit record, ne aussi en quel partie du royaume il descendroit.

« Item, scet que, se xij^e hommes d'armes et iij^e arbalestriers estoient ou pays de Guienne et tenoient les champs par un an, ils ne trouveroient homme nul oudit pays qui les combatist, s'il ne survenoit à l'ayde d'icellui pays, par le roy d'Engleterre ou le duc de Lenclastre, secours et ayde d'autres gens.

« Item, scet que, se le roy de France ou aucuns ses officiers aloient oudit pays de Guienne acompaigniés desdites gens d'armes et arbalestriers, il a oudit pays cent forteresses, que grandes que petites, lesquelles, soubz umbre de ce qu'ils se pourroient excuser par devers les Englès qu'ils se seroient rendus François, pour la doubte et paour d'iceulx et qu'ils ne destruisissent eulx et leurs biens, se rendroient volentiers François, sans aucune force ou contrainte leur faire.

« Item, scet par aucuns Englois dudit pays de Guienne que, les trèves faillies, et le roy de France ou ses gens pour lui se boutent et mettent fors les premiers oudit pays de Guienne, qu'ils feront en ycellui pays et auront toute tele obéissance qu'ils voudront, et ne trouveront homme nul dudit pays qui les combatte. Et se ainsi n'est fait, et les Engleis se mettent aussi samblablement les premiers oudit pays de Guienne, ils tendront icellui pays en très-grant subgection, et feront et porteront moult de domaige à ceulx du pays d'ilec environ

tenans le parti et bienveillant du roy et de son royaume. Et ne scet, sur ce requis, nommer les personnes qui le lui ont dit, mais il est tout commun oudit pays.

« Item, dit qu'il scet du duc de Lenclastre et autres gens du pays d'Angleterre qui lui ont dit, et des noms desquieulx il n'est record, qu'ils aimeroient mieux combattre le roy de France en son royaume atout x^m bacinets et v^m archiers, qu'il ne feroit combattre les François ou pays d'Angleterre à xx^m Engleis contre x^m François; car tousjours sont les François tels comme ils ont tousjours esté François, et les Engleis sont Engleis comme ils ont acoustumé d'estre.

« Item, dit que un nommé le bourc de Malencontre, duquel est faite mention ès articles cy-devant escrips, a eu de lui qui parle, pour paiement et salaire des vivres et services que fais lui a, en lui administrant vivres et faisant administrer par ses gens, lui estant au Roc de Vendas, plusieurs paiemens des patis dudit pays de Limosin composé à lui qui parle, et n'est record jusques à quel somme.

« Item, et que Bertrandon de Vez, capitaine de Rceho-fort, escript en yceulx articles, lui envoya audit Roc de Vendas, de sa volenté, et sans ce qu'il feust envers lui, pour cause de patis ou autrement, tenu en aucune manière, trois sommes de fèves, paravant que l'en meist le siège au-devant de lui.

« Item, dit outre et par dessus ce qu'il a déposé, que à Guillaume Constans, demourant au Pont-Gibaut, en récompensation des services, dons et biens que fais lui a, il qui parle, lui a, aucunes fois et par divers intervalles de temps, donné le prouffit qu'il lui pouvoit compéter et appartenir, pour cause de patis, en aucunes paroisses d'icellui pays composé à lui, et aussi lui a administré et baillié par plusieurs fois dagues, espées, bacinès et autres armeures et chevaux.

« Item, cogneut que, quant les trèves furent criées et publiées oudit pays de Limosin, il, en obéissant aus cris et ordonnances sur ce faites, se parti et vuida de toutes les forteresses qu'il tenoit et occupoit oudit pays, et les mist en l'obéissance du roy de France et autres, ainsi comme par ceulx qui ordonnoient et faisoient garder et maintenir icelles trèves, fu dit et ordonné.

« Item, cogneut que depuis lesdites trèves, par la manière que dit est, il, pour ce qu'il ne savoit où se logier, et n'avoit aucune forteresse ou retrait pour soy retraire, enforça et fist emparer et fortefier la place et lieu du Roc de Vendas seulement ; et que, pour ce que par le conte d'Armignac lui est deu certaine et grant somme d'argent pour son service par lui fait ou voyage d'Arragon, ou service dudit conte, a tenu ledit fort pour soy récompenser sur icellui et ses hommes, et lequel fort il a depuis rendu et mis en l'obéissance du roy, et baillié la possession d'icellui à messire le visconte de Meaux et messire Guillaume Le Bouteillier dessus dis.

« Cogneut avec ce, que, environ an et demi a, icellui conte d'Ermignac, par ses lettres closes, scellées de son séel, manda lui qui parle qu'il venist parler à lui au fort de Rodès, et lesquelles lettres lui furent apportées par Gaillart de Bessynes, sénéchal de Rouergue, auquel mandement il qui parle ala audit lieu de Rodès, et là trouva ledit conte accompagné dudit sénéchal et de Gaillart de Wibarc, bourgeois de Rodès, et d'autres chevaliers et escuiers. Lequel conte trait à part lui qui parle, et, en la présence d'iceulx sénéchal et Gaillart, requist lui qui parle qu'il feust son homme, et lui feist serement de le servir contre tous qui pevent vivre et morir, et qui mal lui voudroient faire et porter, excepté contre le roy d'Engleterre ; et outre, lui accorda et consenti qu'il peust faire son prouffit partout là où il porroit et sauroit, sauf en sa terre. Et afin qu'il lui tenist ses foy et serement, lui

promist donner la ville et chastel de Saint-Geniers, sous la rivière d'Oc ; et tient que icellui fort fu baillié audit conte par le roy de France, ne scet la cause pourquoy, avec environ iij^e livres de rente appartenans et appendans audit chastel, et quatre mil frans en or comptant. Ouye la requeste duquel conte, et dons à lui fais par icellui, il qui parle, fist le serement dessus dit audit conte ; et, ce fait, par icellui conte ou ses gens lui fu baillée la possession et saisine des ville et chastel dessus dis et ses appartenances, et, avec ce, lui fu baillié en chevaux la value de mil frans : par lequel moyen il qui parle, a servi ledit conte d'Ermignac ou voyage d'Arragon au mieulx qu'il a peu et sceu, et duquel voyage, pour ses gaiges et ceulx de sa compaignie, lui est deu par ledit conte d'Ermignac grant quantité d'argent, et afin d'estre de ce récompensé, il avoit fait édifier ledit Roc. »

Il résulte d'un acte publié par dom Vaissette que les relations du comte d'Armagnac avec Marchès furent pendant quelque temps très-intimes. Le discord ne commença que lorsque le comte d'Armagnac refusa de payer ce qu'il devait au chef de compaignie.

« Cogneut aussi, sur ce requis, que par aucun des serviteurs du seigneur de Mont-Rodas, des noms desquieulx il n'est record, lui estant oudit fort du Roc de Vendas, lui ont esté bailliées et livrées, pour son argent, plusieurs espées et dagues, et, avec ce, lui ont promis en baillier toutes fois qu'il en voudroit avoir pour son argent payant.

« Et dit que autre chose du fait d'entre les François et les Englois ou aliances, il ne scet autre chose que dit a cy-dessus.

« Dit oultre, sur ce requis, que depuis le temps dessus dit qu'il se commença à armer et tenir le parti des Engleis, il, par plusieurs fois, en la compaignie de plusieurs Engleis, de gens des pays d'Auvergne et de Limosin, a suy et fréquenté routes de gens d'armes, et mené routes

de gens par les fins et mettes du royaume de France . prins et aidié à prendre et espier les forteresses dessus dites, et aussi prins chevaliers, escuiers, gens de commun, beufs, vaches, moutons et tous vivres, en la terre du roy et en son royaume, rençonné et bouté et fait bouter feux en plusieurs lieux oudit royaume. »

Ainsi se termina la confession de Marchès. Ce qu'il avait révélé sur les projets du duc de Lancastre, ne pouvait le sauver, et sa condamnation ne se fit point attendre.

« Après lesquelles confessions ainsi faites par ledit Méri-got, prisonnier, le mardi ensuivant, xj^e jour dudit mois de juillet, l'an dessus dit, par devant monseigneur le prévost, présens nobles hommes messire Robert de Béthune, visconte de Meaux, messire Guillaume Le Bouteillier, messire Borart du Bois-Rogier, messire Jehan de Blaisy, chevaliers ; maistres Guillaume Porel, Nicole de Buyencourt, conseillers du roy nostre sire en parlement, Dreux d'Ars, lieutenant dudit monseigneur le prévost, Andrieu Le Preux, procureur du roy nostre sire en Chastellet, Girart de La Haye, examinateur illec, et Guillaume Cochetart, notaire du roy nostre sire ou bailliage de Saint-Père-le-Moustier, fu attaint et fait venir en jugement, sur les quarreaux dudit Chastellet, le dessus dit prisonnier Méri-got Marchès, lequel, sans aucune force ou contrainte, et après ce qu'il ot juré aus sains Éwangiles de Dieu dire vérité, continua et persévéra ès confessions cy-dessus escriptes, par lui autresfois faites, lesquelles lui furent leues mot après autre, et afferma par serement les fais contenus en icelles, et tout ce qui cy-dessus est escript, par lui avoir esté fait, commis et perpétré, non cuidant aucune chose mesprendre ou offenser contre la magesté royal, espérant, comme dit est cy-dessus, que, se le pays de Limosin, par le traittié de la paix que l'en espère qui se doit faire entre les deux roys, est rendu aus Englois ou au duc de Lenclastre, que tousjours il, par ce, demourast

en sa bonne grâce et amour ; et s'il advenoit que ledit pays feust et demourast au roy de France, que tout ce qui par lui avoit esté fait, lui seroit pardonné, remis et quittié par un chascun desdis roys, et que, par ce moyen, il auroit sa paix et pourroit demourer seurement avec lequel que bon lui sembleroit. Et néanmoins dit, sur ce requis, que plustost il eust prins et tenu le parti du roy d'Angleterre et ses aliés que celui du roy de France. Et ne vout autre chose cognoistre ou confesser, et, pour ce, fu fait remettre à part sur lesdis quarreaux.

« Et, ce fait, par ledit monseigneur le prévost demandé fu ausdis présens conseillers leurs advis et oppinions comment l'en avoit à procéder contre ledit Méricot, prisonnier, et s'il y avoit cause assez contre ledit Méricot par quoy l'en le deust justicier, et qu'il eust desservi mort, et aussi s'il avoit assez confessé et dit tout ce qu'il povoit savoir, pour le bien publique, du pays de Limosin et autres lieux voisins, à l'onneur du roy et au prouffit de son royaume. Tous lesquels, veu que par iceulx chevaliers fu tesmoigné, et par leurs seremens, que au temps qu'ils ont esté oudit pays de Limosin, ès frontieres dudit pays, pour deffendre icellui et résister à la male entreprinse dudit Méricot, Perrot Le Biernois et autres ses complices, et mesmement durant le temps qu'ils ont esté et tenu siège au-devant de lui à la Roche-de-Vendas, icellui Méricot tousjours a esté pourveu et avitaillié de vivres par aucunes gens du pays, dont ils ne povoient savoir la vérité, ne en avoir la cognoissance, et qu'ils espèrent mieulx que autrement que par aucuns grans voisins dudit pays icellui Méricot fu et a esté visité, conforté, conseillé, pourveu et avitaillié de vivres et autres choses nécessaires pour le fait de la guerre et à sa defense contre eulx et ceulx de leur compaignie qui estoient audit siège, délibérèrent et furent d'oppinion que pour en savoir plus à plain par sa bouche les noms d'iceulx ,

avec les alliances, foy et promesses qu'il avoit à eulx, et des dons par lui à eulx fais, s'aucuns fais en avoit, et des autres crimes et délits que fais avoit, sicomme il est voix et commune renommée oudit pays de Limosin que icellui prisonnier est chargé d'avoir tué et occis de sa main plusieurs François, puis le temps desdites treves criées oudit pays, et d'avoir fait sauldre les François, ou aucuns de ceulx que prins avoit, oudit Roc-de-Vendas ou val d'icelle Roche, par quoy ilz estoient murdris et affolés, icellui Mérigot feust une fois questionné pour savoir qu'il voudroit sur ce dire : ausqueles oppinions ycellui monseigneur le prévost s'accorda, et ainsi le pronça.

« En entérinant lequel jugement, ledit monseigneur le prévost fist venir par devant lui le dessus dit prisonnier Mérigot Marchès, et, après plusieurs interrogatoires à lui faites sur la manière des foy et serement, et aussi des alliances qu'il puet avoir et a à aucuns gens tenans le parti et bienveillans du roy nostre sire, lequel ne vult autre chose cognoistre que dit est cy-dessus et escript; et, pour ce, fu despouillié tout nu, mis, lyé et estendu à la question de la coustepointe sur le petit tresteau; et, avant ce qu'il feust aucunement tiré, ne jetté eaue sur lui, requist instamment que l'en le meist jus d'icelle question, et il diroit vérité. Si fu mis hors d'icelle question et deslié ledit Mérigot, prisonnier, du commandement dudit monseigneur le prévost; et, en après ce qu'il ot esté au feu et se choffé, fu ramené en jugement sur les quarreaux dessus dis. Ouquel lieu, sans aucune force ou contrainte de gehine, icellui prisonnier, après ce que de rechief il ot fait serement aus sains Évangiles de Dieu dire vérité de tout ce qu'il avoit fait, et aussi de tout ce qu'il en sauroit, supposé ores que l'en ne lui en demandast ou deist aucune chose; et, en persévérant et continuant ès autres confessions cy-dessus escriptes, par lui autrefois faites, et outre

et par-dessus icelles, cogneut et confessa que un nommé Jehannot Dordades, familier et serviteur du conte Dalphin, lui a plusieurs fois vendu, baillié et livré haches, arbalestres, bacinets, espées et tous autres harnois de guerre, tant pour hommes que pour chevaux, desquieux il a baillié l'argent audit Jehannot paravant les trèves derrenières et durant ces présentes trèves.

« Cogneut aussi que, sept ans a ou environ, ledit conte Dalphin, par unes lettres de sauf-conduit, envoya querre lui qui parle, et lui manda qu'il venist parler à lui en son hostel, à Ardes en Auvergne, avecques lequel il qui parle, puis ledit temps, a continuellement, par chascun an une fois, beu et mengié en son hostel. Et par lequel conte, afin que lui qui parle, ne dégastast sa terre, son pays et ses hommes, durant le temps dessus dit, et afin que les gens d'icellui pays peussent dire à tous qu'ils feussent des patis composés et raençonnés audit Merigot, lui fu lors premièrement, et depuis tousjours, par chascun an et par trois quartiers de l'an, à chascun d'iceulx quartiers, païé la somme de xiiij ^{xx} frans, une pièce de cire, une pièce de satin et douze aulnes de drap, d'une part; et pour la terre de Blaisve, estant oudit pays dudit conte Dalphin, et appartenant à une dame de religion, parente dudit conte Dalphin, il qui parle, par un chascun d'iceulx sept ans, a reçu par manière de patis raençonné, et par la main dudit conte ou ses commis et députés, soixante frans, parmi payant lesqueles raençons ou patis, il qui parle, n'a aucune chose mesfait, prins, pillié, robé ou couru la terre dudit conte Dalphin, mais icelle lui a gardée à son pouvoir du mieux qu'il a peu et sceu. »

Ce dauphin d'Auvergne qui chaque année buvait avec Marchès, était Béraud II surnommé le Grand, dont la fille avait épousé le duc de Bourbon.

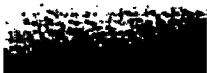
« Cogneut avec ce, il qui parle, que un pou paravant les sept ans dessus dis, à l'ayde d'aucuns ses gens et aliés,

prindrent de fait le chastel de Marqueux, appartenant audit conte Dalphin, ouquel, sicomme il fu lors dit, avoit bien, tant en joyaulx d'or, d'argent, reliques, or et argent monnoyé, comme autres ustencilles et mesnaiges d'ostel, la value de xxx^m livres ou plus. Tout lequel chastel, ensamble tous les biens qui dedens estoient, il qui parle, délaissa audit conte, pour l'onneur de lui, parmy la somme de iiiij^m frans en or comptant, qu'il en receipt, et deux coursiers ou pris de v^c frans, xxv draps de soye, deux houppelandes nuefves fourrées d'escureux et xx mars en vaissèle d'argent, que icellui conte lui envoya. Et partant, lui qui parle et ceulx de sa compaignie se départirent dudit fort et le rendirent audit conte ou ses gens, par la fourme et manière que dit est cy-dessus. Et dit que tout ce qu'il a fait de mal contre le roy de France et son royaume, il a cogneu et confessé ; et autre chose, ne plus que dit est, ne sauroit dire. Et, pour ce, fu fait remettre en la prison de laquele il avoit esté attainct.

« Oyes lesqueles confessions d'icellui Mérigot, prisonnier, et lesqueles furent leues mot après autre en l'an et jour dessus et derrenièrement dis, et en la présence des conseillers et assistans cy-dessus escrips et nommés, ledit monseigneur le prévost demanda à icoulx conseillers dessus nommés qu'il leur sambloit bon d'estrefait dudit prisonnier, comment l'en avoit à procéder contre lui, se il seroit plus mis à question, et s'il avoit assez cogneu par quoy il deust estre condempnés à souffrir mort, et quele. Tous lesquieulx furent d'oppinion qu'il ne feust plus questionné, et que, attendu ce que il est nés du royaume de France, que ses feu père et Mathi Marchès, escuier, son frère, et autres ses amis, ont tous les jours de leurs vies tenu le parti du roy nostre sire et de son royaume, au veu et au sceu dudit Mérigot, lequel ils n'ont aucunement peu retraire à eulx, sicomme icellui Mathi a rapporté et dit ausdis chevaliers, qui ainsy le afferment par leurs

seremens ; que au temps qu'il se arma premièrement, il estoit aagiés de xv à xvj ans, et, par ce, povoit bien avoir advis et conseil à sondit feu père, à son frère et à ses oncles et autres parens et amis estans et demourans oudit pays de Lymosin, et bienveillans du roy nostredit seigneur, s'il eust bien fait ou non de tenir le parti d'iceulx Englois ; que, par sadite confession, il a moult de fois esté en sa possibilité de soy traire devers le roy et tenir son parti, s'il eust voulu ; mesmement que, par sa confession, il a mené routes de gens d'armes et esté le chief d'eulx ; ce aussi qu'il cognoist et advoue à tenir de l'évesque de Limoges tout ce de terre, rente et revenue qui lui eschei par la mort de sondit feu père, lequel évesque tient nuement en foy du roy nostre sire ; les chevauchées, armées, roberies et larrecins, feux boutés, prises de gens tenans le parti du roy nostre sire et de son royaume, et des prises de villes et de chasteaulx ; que par sa confession appert qu'il a conquestés, avant icelles trèves entre les deux roys et durant icelles trèves, plusieurs forteresses, et aucunes desqueles, qui estoient lors siennes, il a delessiées ; ce aussi que, durant icelles trèves, et oultre et par-dessus les deffenses et commandemens à lui fais, tant par le roy nostre sire ou ses gens, commis et députés, comme par le roy d'Engleterre et ses commis, il a édifié, emparé et fait fort le Roc de Vendas, et lequel, contre leur volenté, il a détenu et fait guerre contre iceulx et le pays d'environ ; les rebellions et désobéissances par lui faites et commises contre lesdis roys de France et d'Engleterre, pilleries, roberies et déprédations que faites a par la force et outrage, sans cause et raison, contre le roy nostre sire et ses subgets ; que audit prisonnier, qui n'est pas chief de guerre, le roy n'a aucune guerre forméle ou deffiances précédans, mais par manière de traïson veult prendre, exiger et lever en son royaume patis et raençons, comme desjà a fais depuis

le temps d'icelles trèves criées, et pendant ce que les chevaliers dessus dis pour le roy nostredit seigneur ont mis le siège au-devant de lui, lequel à force il a rendu au roy ou ses commis, comme dit est ; et que jà soit ce qu'il n'eust aucun retrait oudit pays, toutesvoies chascun jour il couroit raençonner, pilloit, buvoit, mengoit et se gouvernoit, lui et ses gens et aliés, sur le roy nostredit seigneur et ses hommes et subgets ; attendu aussi les persévérations et continuations des crimes, excès, agues appensés et autres délis cy-dessus escrips, fais par ledit prisonnier, èsquels il, de son povoir, vouloit persévérer, le serement aussi par lui fait ausdis duc de Lenclastre et conte d'Ermignac, l'affection singulière qu'il avoit à yceulx contre le roy de France nostre sire, qui est droiturier seigneur et naturel, et dequel terre et royaume il est nés et subget ; consideré aussi l'aage que ledit prisonnier avoit au temps qu'il dist qu'il fu baillié à servir un Engleis ; lesqueles choses et chascune d'icelles il a faites contre le bien publique et utilité du roy nostre sire ; délibèrent et furent d'oppinion qu'il estoit très-fort traitre dudit seigneur et de son royaume, et un très-fort larron, meurtrier et bouteur de feux, et que, comme tel, il avoit desservi à estre exécuté solempnelment, pour ce qu'il est nobles homs et de noble lignée ; et afin qu'il en soit perpétuel mémoire, et que tous autres y preignent exemple, en la manière qui ensuit, c'est assavoir : que icellui Méricot, prisonnier, soit trainé sur une claye, comme gentilhomme, et, en après, assis en hault sur un hais mis au travers des paumeles d'une charrette, et que, à trompes cornans, il soit menés tant ès hales de Paris comme aillieurs, aus notables portes de la ville de Paris, et èsqueles hales icellui Méricot feust décapité, et la teste mise au bout d'une lance sur l'eschaffaut ; en après les quatre membres d'icellui pendus aus quatre portes d'icelle ville de Paris, et le corps dudit Méricot pendu à la justice du roy nostredit seigneur, à Paris.



« Veu lequel présent procès et ouyes icelles oppinions, ledit monseigneur le prévost condempna icellui Mérigot, prisonnier, à estre excecuté par la manière que dit est, ou jour de demain, heure deue et compétente.

« Ouquel jour de demain, qui fu-le mercredi xij^e jour dudit mois de juillet, l'an dessus dit, par devant monseigneur le prévost, présens les dessus dis visconto de Meaux, messire Guillaume Le Bouteillier, maistres Guillaume Porel et Robert Broisset, conseilliers du roy nostre sire en parlement ; Bérault Brisson, esleu à Paris sur le fait des aydes ; Jehan Truquan et Dreux d'Ars, lieutenans dudit monseigneur le prévost, et Hutin de Ruit, examinateur de par le roy nostre sire ou Chastellet de Paris ; fu atteint et fait venir en jugement, sur les quarreaux dudit Chastellet, le dessus dit prisonnier Mérigot Marchès, lequel, après ce qu'il ot juré aus sains Éwangiles de Dieu dire vérité des choses qui lui seroient demandées, oultre et par-dessus ce que confessé a cy-dessus, dist et afferma par son serement, et requis par ledit monseigneur le prévost de dire queles pactions, fois, loyaltés, promesses, seurté, accointance et affinité il a aus chevaliers et escuiers par lui offers , et dit et soy fait fort qu'ils cautionneront et plegeront ycellui Mérigot corps pour corps et avoir pour avoir, de tenir fermement et acomplir les offres et promesses par lui faites, contenues et desclairées ès articles cy-dessys escripts ; que à iceulx chevaliers et escuiers par lui nommés, en la fourme et manière que escripts sont, il n'a aucunes pactions, foy baillée ou promesses quelconques, par quoy il se assure en eulx de le plegier des offres et promesses par lui faittes, mais seulement se assure et affie en yceulx, pour ce que la plus grant et saine partie d'iceus sont , li uns son frère, les autres ses oncles, serourges, cousins germains, remués de germain, et autres amis en mendre degré de ligne de lui qui parle, et de Marie, sa femme et espouse, sans ce que oncques il requist iceulx ou aucun d'eulx de le plesgier

par quelque manière que ce feust, ne aussi, alors qu'il estoit demourant au pays, il ne pensoit point d'avoir à faire ou besoignier d'aucun plesge, et ne cuidast en nul jour de sa vie venir à l'estat et fin où il est de présent.

« Item, fu ycellui Mérigot requis par ledit monseigneur le prévost qu'il enseignast et deist quele chevance il avoit et où elle estoit, et que le roy avoit voulu et ordonné que sur ses biens, pourveu qu'il enseignast iceulx et deist la vérité là où ils estoient, il feist de sesdis biens tel testament que bon lui sembleroit. Lequel Mérigot, après ce qu'il ot juré de rechief aus sains Évangiles de Dieu qu'il diroit vérité, dist et afferma par son serement que en sa possession, ne de sa femme aussi, il ne scet denier, ne maille en argent comptant, et qu'il ne sauroit où prendre, ne faire prendre, ne enseignier argent, ne chevance qu'il eust pour faire testament, et que s'il en faisoit aucun, si ne le sauroit-il de quoy le faire et accomplir, jà soit ce qu'il ait assez de biens montans à la somme de viij ou ix mil frans, tant en or comme en vaisselle d'argent et en joyaux, lesquieulx il seul a mis et mucés si secrètement, et en plusieurs lieux et places divers, que nul autre personne que lui qui parle, ne le sauroit où prendre, ne trouver iceulx. Et lesquieulx ses biens il qui parle, c'est assavoir environ de cinq à six mil frans, tant en escus que en frans, il qui parle a mucés et mis en petis coffres ferrés ès rivièrre de Venves, près d'Arches, à une lieue au-dessus d'icelle ville et de ladite rivièrre, du costé de devers le pays d'Auvergne. Et ne les sauroit autrement enseignier, parce qu'il n'y a mis aucun merc à l'endroit, et aussi que le cours d'icelle rivièrre va et court par-dessus iceulx coffres.

« Dit avec ce, que dedens icelle rivièrre, et aussi près et sur les rivages d'icelle, il a mucé et bouté, tant en plas, escueles, coupes couvertes, cuilliers et aiguières d'argent, compris en ce environ lx ou lxx mars d'argent ; et que il qui parle, laissa par devers sa femme, quant il parti derre-

nierement d'elle, environ iij^e et lxx mars de vaisselle d'argent, toute laquelle il a telement mucée, que nul que lui qui parle, ne le pourroit ou sauroit trouver, comme dit a de l'or et argent par lui mis en sesdis coffres....

« Dit avec ce que par devers sa femme sera trouvé par escript en un mémoire tout l'argent par lui presté tant aux Engleis comme aux François....

« Après lesquelles choses ainsi faites, ledit monseigneur le prévost, en la présence des conseillers dessus nommés, et oudit jour d'uy xij^e jour dudit mois de juillet, l'an dessus dit, dist et prononça, en la présence dudit Méricot, prisonnier, le jugement ou jour d'yer contre icellui prisonnier conseillé. Et atant fu icellui Méricot mené à son derrenier tourment, et ledit jugement exécuté ; et illec fina ses derreniers jours. »

L'adoucissement porté par la clémence royale à cette dure sentence, en vertu duquel Marcès pouvait tester, était assez peu sérieux ; car déjà ses biens étaient confisqués. Ici je n'ai qu'à transcrire une note jointe à l'édition des Registres du Châtelet :

« Par lettres données à Saint-Denis, en février 1390 (v. st.), le roi avait disposé de tous les immeubles et de tous les domaines de Méricot Marchès, avec les revenus qui y étaient attachés, en faveur de Pierre Manhac, son notaire et son secrétaire, et les lui avoit cédés en toute propriété, moyennant une rente annuelle de cent livres parisis. Voici, d'après les lettres royales, en quoi consistaient ces biens : 1^o le lieu et château de Beaudéduit ; 2^o le lieu et bourg de Saint-Nicolas lès Oreil ; 3^o une partie de la terre et châtellenie du pont de Saint-Liénart de Nouailhac. Charles VI, par d'autres lettres données à Paris, au mois de juillet 1391, peu de jours après l'exécution de Méricot Marchès, confirma cette donation et ordonna qu'elle sortirait son plein et entier effet. (*Arch. Nationales*, JJ. 141, pièce XI.VIII, fol. 28 r^o et v^o.) »

Qu'advint-il du trésor enterré au fond d'une rivière ? A une lieue à l'est d'Arches se trouve une localité nommée Vendes, le Venves cité plus haut, où une petite rivière, avant de rejoindre la Dordogne, roule ses flots rapides au fond d'une étroite et profonde vallée couverte de bois. C'est là que les archéologues retrouveront peut-être les dépouilles enlevées par Marchès aux barons du Limousin et de l'Auvergne.

CHAMBÉRY VII, 246, 247.

Cf. I^a, 162, 163 ; I^b, 18.

Capitale de la Savoie. Froissart y assista à des fêtes dont il s'est plu à diverses reprises à rappeler le souvenir.

CHAMEROLLES VII, 11-13, 16 ; XVII, 408.

Cf. VII, 488.

J'emprunte à M. Luce la note suivante :

« Aujourd'hui château de Chilleurs-aux-Bois, canton de Pithiviers. Ce fort dont les ruines sont encore marquées sur la carte de Cassini au nord de la forêt d'Orléans, fut repris aux ennemis vers le milieu de 1364 par Philippe duc de Bourgogne et démoli par les bourgeois de Chartres. »

CHAMPAGNE, *Champagne* II, 428 ; IV, 174, 425 ; V, 29, 87, 368, 383, 448 ; VI, 53, 55, 112, 113, 115, 116, 143-145, 148, 149, 152-154, 156, 161-163, 168, 169, 174, 177, 189-194, 235-237, 253, 255, 260, 261, 279, 298, 300, 315, 321, 327, 329, 330, 347, 359, 360 ; VII, 249, 324, 325 ; VIII, 33, 35, 303, 304, 308, 341, 351, 388, 404 ; X, 147, 374 ; XIII, 144, 181, 192 ; XIV, 367 ; XV, 59, 257 ; XVII, 371, 378, 379, 381, 386.

Cf. I^b, 55 ; II, 518 ; VI, 451, 454-456, 458, 459, 461, 474, 479, 485, 487, 490, 491 ; VII, 543 ; VIII, 421 ; IX, 545, 554 ; X, 482 ; XII, 356 ; XV, 380, 461 ; XVI, 295, XVIII, 306, 378, 379, 381, 398, 438.

Champagne. Voyez CHAMPAGNE.

CHAMPENOIS, *Campegnois* X, 403.

* CHAMPLAY. Voyez MOTTE-DE-CHAMPLAY (LA).

CHAMPTOCEAUX, *Chantosé*, *Chastonseal*, *Castonseaux*, *Chastonseauls* III, 398-404, 408 ; IV, 4 ; XVII, 87.

Cf. III, 514.

« Li clef et li entrée de Bretagne (III, 400). »

Sur la rive gauche de la Loire, sur un coteau qui domine le fleuve. Les fortifications qui l'entouraient, n'ont pas complètement disparu : on en voit encore quatre tours et à peu près tout le mur d'enceinte. Le château n'offre plus qu'une vaste ruine.

D'après la *Chronique de Flandre*, Jean de Montfort, aussitôt après s'être fait proclamer à Nantes duc de Bretagne, s'était saisi de Champtoceaux.

Le château de Champtoceaux fut l'un des domaines confisqués sur le sire de Clisson, qui lui furent rendus plus tard.

CHANGÉ, *Cossé* IX, 293, 294.

Commune de 2400 habitants, sur la rive droite de la Mayenne (arrondissement de Laval).

CHANTELOUP, *Canteleu* XIV, 204.

A une demi-lieue à l'est de Chastres (Arpajon) et à une lieue au sud de Monthéry.

J'emprunte à M. Luce la note suivante :

« Aujourd'hui château de Saint-Germain-lez-Arpajon, arrondissement de Corbeil. Édouard III y célébra la fête de Pâques et y séjourna pendant la plus grande partie du mois d'avril 1360, tandis que son armée ravageait les environs de Paris. »

Il existe quelques ordonnances royales données à Chanteleu ou Chanteloup.

On voit par un compte de l'hôtel d'Isabeau de Bavière publié par M. Douët d'Arcq, que cette princesse résida dans ce château en 1401.

Chantosé. Voyez CHAMPTOCEAUX.

Chaours. Voyez CAHORS.

Chapdenach. Voyez CAPDENAC.

Chapelle-en-Tiérasso. Voyez CAPELLE-EN-THIÉRACHE.

* CHAPELLE-SAINT-DENIS IX, 500.

Près de Paris.

Charcassonne. Voyez CARCASSONE.

* CHARENNES IV, 494.

CHARENTE, *Carente*, rivière, V, 109, 111, 282, 283, 287 ; VI, 283, 309 ; VIII, 167, 169, 173, 177 ; X, 330, 331, 358.

Cf. IX, 545 ; X, 556 ; XVIII, 294, 440, 449, 556.

Rivière qui se jette dans l'Océan après un cours de quatre-vingt-dix lieues.

CHARENTON VI, 53, 54, 58-63, 75, 81-84 ; XIV, 210 ; XV, 15, 59 ; XVII, 365, 366.

Cf. VII, 487 ; X, 457.

Charenton-le-Pont, au confluent de la Seine et de la Marne.

CHARITÉ-SUR-LOIRE (LA), *Carité-sus-Loire (Le)* VII, 8-10, 14, 18, 20-24 ; XI, 113-115, 118 ; XIII, 104 ; XVII, 408.

Cf. VII, 488, 489 ; XIV, 397.

Aujourd'hui ville de 5500 habitants (Nièvre).

La Charité possède encore une partie des tours et des murailles de son enceinte fortifiée du moyen-âge.

Au mois de mai 1361, des lettres de sauvegarde furent délivrées par le roi Jean au prieuré de la Charité-sur-Loire, qui possédait la seigneurie temporelle de cette ville, comme on le voit par une ordonnance de Charles VI, de 1387.

Charlieu. Voyez CHARLIEU.

CHARLIEU, *Charleu, Chierleu* VI, 334, 335.

Ville de 4000 habitants (arrondissement de Roanne).

Froissart la place dans le bailliage de Mâcon.

Les anciens remparts de Charlieu ont été transformés en promenades.

* CHARNY I^b, 97.

Près de Lagny (Seine-et-Marne).

Charros. Voyez CHARROUX.

CHARROUX, *Caros*, *Charros* VIII, 155, 157 ; X, 376.

Cf. X, 556.

Près de la Charente, arrondissement de Civray (Vienne).

Froissart mentionne la belle et grosse abbaye de Charroux. Il en reste encore quelques débris, notamment une tour soutenue par huit faisceaux de colonnes.

CHARS-EN-VEXIN, *Sas-en-Vexin* IV, 432.

A une lieue de Marines, arrondissement de Pontoise.

L'église de Chars est du XIV^e siècle.

Chartesle. Voyez CHERTSEY.

CHARTRES III, 332, 397 ; V, 381-386, 395, 396, 408, 410 ; VI, 34-36, 257, 258, 273, 274, 281, 282, 290, 292, 294, 305, 308, 347 ; VII, 6, 7, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 281, 282, 421 ; VIII, 33 ; IX, 155 ; XI, 16, 110 ; XIII, 86 ; XIV, 172, 385 ; XV, 15, 18, 19, 27, 28, 63, 113, 204 ; XVII, 340, 343, 389, 390, 392.

Cf. V, 524 ; VI, 462, 463, 493, 498 ; VII, 488 ; IX, 545 ; X, 500 ; XVI, 284.

Froissart mentionne à diverses reprises (VI, 273, 282, 292, 294) Notre-Dame de Chartres à qui Édouard III et Charles V adressèrent successivement leurs vœux.

La fondation faite par Charles V à Chartres est de 1367.

Le roi Jean résida à Chartres aux mois d'août et de septembre 1356.

Ce fut à Chartres qu'eut lieu vers le mois de juillet 1367 une assemblée d'états-généraux pour prendre des mesures contre les excursions et les dévastations des compagnies. On y décida d'abandonner aux villes qui voulaient se fortifier et se défendre, une partie de l'aide levée pour la rançon du roi Jean.

Chartrois (Les) III, 161.

Froissart désigne ainsi la Chartreuse de Macourt, près des Marlis. Transférée, en 1295, de Cambrai à Macourt, elle fut détruite par les Gueux en 1566.

- Chasteaubourg.* Voyez CHATEAUBOURG.
Chateau-Culier. Voyez CASTELCULIER.
Chateau-Josselin. Voyez JOSSELIN.
Chateau-Regnault. Voyez CHATEAU-RENAULT.
Chatel-Bernard. Voyez BARNARD-CASTLE.
Chatel-Cuillier, Chatel-Culier. Voyez CASTEL-CULIER.
Chatel-en-Cambrésis. Voyez CATEAU-CAMBRÉSIS.
Chatel-en-Dorte. Voyez CASTETS-EN-DORTE.
* *Chatel-Guy* XII, 383.
Chatel-Josselin. Voyez JOSSELIN.
Chatel-Nentilleus. Voyez LUTILLOUS.
Chatel-Noef-d'Aury. Voyez CASTELNAUDARY.
Chatel-Noef-de-Randon. Voyez CHATEAUNEUF-DE-RANDON.
Chatel-Regnault. Voyez CHATEAU-RENAULT.
Chatel-Sarrasin. Voyez CASTEL-SARRAZIN.
Chatel-Toue. Voyez *Couse*.
Chastelbon. Voyez CASTELBON.
Chastelbon. Voyez CASTEL-LOUBON.
Chastelbrouch. Voyez CHATEAUBOURG.
Chasteldun. Voyez CHATEAUDUN.
Chastellerant. Voyez CHATELLERAULT.
Chastiel-Acart. Voyez MOTTE-ACHARD (LA).
Chastiel-en-Cambrésis. Voyez CATEAU-CAMBRÉSIS.
Chastiel-Josselin. Voyez JOSSELIN.
Chastiel-Landon. Voyez CHATEAU-LANDON.
Chastiel-Neuf VIII, 316. Voyez CASTELNAU.
Chastiel-Orghilleus. Voyez TOPCLIFF.
Chastiel-Sacrat. Voyez CASTEL-SAGRAT.
Chastiel-Thierry. Voyez CHATEAU-THIERRY.
Chastielbon VIII, 316. Voyez CASTEL-LOUBON.
Chastielbourg. Voyez CHATEAUBOURG.
Chastieldun. Voyez CHATEAUDUN.
Chastielrant. Voyez CHATELLERAULT.
Chastillon. Voyez CASTILLON.
Chastillon-sur-Seine. Voyez CHATILLON-SUR-SEINE.

Chastillon-sur-Dourdogne. Voyez CASTILLON.

Chastillon VI, 36. Mauvaise lecture. Il faut lire : CHATEAU-LONDON. Voyez ce mot.

Chastonseal, Chastonseauls. Voyez CHAMPTOCEAUX.

CHASTRES XIV, 204.

Aujourd'hui Arpajon.

Il s'y trouvait un monastère de Célestins que l'on avait fortifié en 1360, mais dont les Anglais s'emparèrent à l'époque où Édouard III campait à Chanteloup.

Quelques détails nous ont été donnés à ce sujet dans une charte de rémission accordée à Philippe de Villebon, l'un des écuyers qui avaient capitulé :

« Cum, dicto scutifero hoc anno infra monasterium de Castris subtus Montelehericum pro custodia et defensione fortalitiij ejusdem monasterii existente, carissimus frater noster rex Angliæ accessisset illuc cum acie et exercitu ejus, et hospitatus fuit in hospitali Cantus-lupi, quod est prope monasterium supradictum, ac petiisset seu mandasset dictum fortalitiium sibi reddi, et quia gentes in dicto monasterio et fortalitiio existentes ejusdem regis gentibus seu nunciis responderunt et dixerunt expresse quod eidem dictum monasterium quoquomodo non redderent, dictus rex fecisset fieri ingenia lignea pro jactando lapides supra monasterium prædictum ad illum et dictum fortalitiium prosternendum et destruendum, etc. » (*Tresor des Chartes*, JJ. 89, n° 458.)

CHATEAU-CORNET VIII, 140-143 ; XVII, 519.

Cf. IV, 483 ; VIII, 437.

C'est le principal fort de l'île de Guernesey. Il est bâti sur un roc escarpé, baigné par la mer, qui n'est accessible à la marée basse que par un étroit passage.

D'après la *Chronique de Flandre*, Édouard III ayant appris que l'île de Guernesey servait de refuge au pirate Marant ou Morant qui pillait les navires anglais, chargea Godefroi d'Harcourt et Renaud de Cohham d'assiéger

Château-Cornet. Le châtelain se nommait Nicolas Élie ; il avait avec lui cinq cents hommes d'armes et opposa aux Anglais une longue et vaillante résistance.

En 1390, Hugues de Calverley avait la garde de Château-Cornet.

* CHATEAU-DU-LOIR VIII, 427.

* *Château-du-Roi* VI, 464.

CHATEAU-GAILLARD II, 212, 213,

Cf. II, 524 ; VI, 489 ; XVIII, 426.

Les ruines de Château-Gaillard se trouvent sur une hauteur qui domine les Andelys, sur la rive droite de la Seine.

Il existe un mandement du duc de Normandie, du 29 mars 1354, adressé au vicomte de Gisors et relatif à la garnison de Château-Gaillard.

CHATEAU-GONTHIER, *Castiel-Gonthier* VII, 325, 326, 328.

Cf. XII, 386.

Ville de 7000 habitants, et chef-lieu d'arrondissement (département de la Mayenne).

Au mois de juin 1352, absolution fut donnée par l'official d'Angers à Benoît le Galois, clerc, accusé d'avoir introduit les Anglais à Château-Gonthier et d'avoir vendu les secrets du roi aux Anglais qui occupaient Redon et Vannes.

Un document du *Trésor des Chartes* porte que Château-Gonthier fut rançonné par les Anglais en 1371.

CHATEAU-L'ABBAYE, *Chastiaus-l'abbeye*, *Castiaus-l'abbéie* III, 264, 267, 271.

Commune de 800 habitants, au confluent de l'Escaut et de la Scarpe, canton de Saint-Amand (Nord).

Ce village doit son nom à une abbaye fondée, dit-on, par Louis le Bègue et plus tard réédifiée par Évrard Radoul, sire de Mortagne. Il ne reste plus de traces de ce monastère.

CHATEAU-LONDON VI, 35, 36.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Fontainebleau.

Les privilèges de Château-London remontaient à 1180.

Château-London faisait partie du douaire de la reine Blanche veuve de Philippe de Valois.

Des Anglais, en garnison à Épernon, occupèrent, au mois d'avril 1358, l'église fortifiée de Notre-Dame de Château-London.

Au mois d'avril 1381, Charles VI permit de fortifier Château-London. Il y a dans cette charte quelques détails sur l'importance que présentait alors cette ville :

« Charles, etc. Savoir faisons à tous présens et avenir nous avoir veue l'umble supplication de nos amés et féaulx subgès les habitans de nostre ville de Château-London, contenant en effect :

« Que comme par le fait des guerres ycelle ville ait esté arse, destruite et gastée par telle manière que les ouvriers et marchans de drapperie et d'autres ouvrages et marchandises que on y souloit faire, n'y pèvent bonnement demourer, ne habiter, laquelle ville souloit estre bonne et bien marchande et l'une des dix-et-sept bonnes villes où on fait drapperie jurée ou royaume, et est de nostre propre demaine, d'ancienneté, et en ycelle ville, en laquelle souloit avoir bel chastel qui à présent est ruyneux, a belle et grant chatellenie et siège royal notable auquel sont subgiès ressortissans environ quatre-vins-dix-et-sept villes, avecques plusieurs abbayes et esglises et vassaux nos fievés, et ayons aussi à cause d'iceulx ville, chastel et chatellenie, moult noble demaine, qui nous est de grant valeur et seroit encores greigneur et à tout le pays d'environ se audit lieu avoit une partie de la ville fortifiée et mise en estat et deffense, etc. (*Trésor des Chartes*, JJ. 118, n° 453.) »

CHATEAUNEUF-DE-RANDON IX, 237.

Cf. IX, 543.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Mende (Lozère).

Il existe encore quelques ruines de l'ancien château dont les clefs furent déposées sur le cercueil de Bertrand du Guesclin.

CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE, *Noeuf-Chastiel-sur-Loire* VI, 113 ; XV, 261, 353.

Cf. XV, 464 ; XVIII, 439.

Arrondissement d'Orléans, à six lieues de cette ville.

Il s'y trouvait un château royal bâti par Philippe-Auguste, et ce fut là, selon Froissart, que le duc d'Orléans relégué Valentine de Milan.

CHATEAU-PORCIEN, *Chastel-Porsien* II, 428.

Château-Porcien est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Réthel (Ardennes).

CHATEAU-RENAULT, *Chasteau-Renault*, *Chastel-Regnault* XIII, 137, 140 ; XIV, 370-372.

Cf. I^a, 315, 353 ; I, 112 ; XVI, 282.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).

Il existe encore quelques ruines du château.

* *Château-Rouge* XVI, 512.

Forteresse en Orient.

CHATEAU-THIERRY, *Chastiel-Thierry* VI, 113, 116, 154, 191, 231.

Cf. XVI, 404, 405, 442.

Ville de 6000 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Aisne).

L'ancien château n'offre plus que des ruines au milieu desquelles on a établi une promenade.

Château-Viel-de-Rouanès. Voyez *Rouanès*.

CHATEAUBOURG, *Chastielbourg* IX, 294, 295 ; XII, 170, 178.

Chef-lieu de canton (Ille-et-Vilaine).

Sur la rive droite de la Vilaine.

CHATEAUDUN, *Chasteldun*, *Chastieldun* IX, 280 ; XIII, 140 ; XIV, 279.

Cf. XVI, 282.

Ville de près de 7000 habitants, chef-lieu d'arrondissement du département d'Eure-et-Loir. On y voit un ancien et magnifique château.

On remarquait dans l'église de Notre-Dame dans cette ville une chapelle construite par Marguerite de Flandre, vicomtesse de Châteaudun.

* CHATEAULIN XIII, 357.

A sept lieues de Quimper.

* CHATEAUROUX, *Cité-Rauf* V, 524.

* CHATEL-AUDREN, *Chastel-Andreu* XII, 383 ; XIII, 357.

A cinq lieues de Saint-Brieuc.

CHATELLERAULT, *Chastelleraut*, *Casteléraut* V, 115, 398, 399, 432 ; VII, 332, 350, 388, 389, 391, 463 ; XVII, 226, 358.

Cf. V, 525, 526 ; XVIII, 444-446, 448.

Aujourd'hui ville de 15000 habitants.

Sur la Vienne, à huit lieues de Poitiers.

Les habitants du pays, de peur des Anglais, trouvaient dans l'église de Châtelleraut un refuge pour ce qu'ils avaient de plus précieux.

CHATILLON, *Castillon* IX, 304.

Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine), entre Rennes et Blain.

CHATILLON-SUR-SEINE, *Chastillon-sur-Seine* XIV, 34.

Chef-lieu d'arrondissement et ville de 5000 habitants (Côte-d'or).

Il ne reste plus qu'une tour de l'ancien château.

CHAUMONT-EN-BASSIGNY XIII, 194.

Cf. XVIII, 114.

Chef lieu du département de la Haute-Marne.

Les privilèges de Chaumont furent confirmés au mois de janvier 1338.

* CHAUMONT-SUR-LOIRE V, 525.

Chaumont. Voyez CAUMONT.

CHAUNY, *Qauny* II, 336.

Ville de 8000 habitants, sur la rive droite de l'Oise.

Elle fut unie à la couronne par une ordonnance de Charles V, du 27 mars 1378.

Chauvegni. Voyez CHAUVIGNY.

CHAUVIGNY, *Cauvegny, Cauvegni, Chauvegny* V, 398-400, 402, 403, 426, 443, 465 ; VII, 388, 390, 436, 444, 448, 452 ; VIII, 148, 150 ; XVII, 226, 344, 474, 490.

Cf. V, 525, 542 ; VII, 545.

Ville de 2000 habitants, arrondissement de Montmorillon (Vienne).

Sur la route de Poitiers au Blanc.

* *Chave* XVIII, 439.

* CHELMSFORD XVIII, 564.

CHÈNE-POUILLEUX VI, 191, 260, 261.

Canton de Vouziers (Ardennes).

La désignation officielle moderne est le Chêne-Populeux ; mais l'usage est resté fidèle à celle du XIV^e siècle, telle que Froissart la reproduit.

Chesne-Vert VI, 191.

Il semble résulter du texte que c'est la même localité que le Chêne-Pouilleux. Voyez ce nom.

Chènes. Voyez SHEEN.

Chenevières. Voyez GENNEVILLIERS.

Chenour XV, 178.

Voyez CONNAUGHT.

* CHER, rivière, V, 525.

CHERBOURG, *Chierbourg* IV, 388, 391-394 ; V, 314-316, 318, 364-366, 369, 371, 382 ; VI, 31, 32, 111, 360, 379, 383, 396, 405 ; VII, 7, 12, 14, 24, 416, 417 ; VIII, 241, 243 ; IX, 53, 59, 61, 62, 64, 68-70, 78, 80, 92-97, 134, 136-139, 321, 331-338, 340, 359 ; X, 75, 275, 364 ; XI, 153 ; XII, 60, 61 ; XIII, 297, 298 ; XV, 18, 126 ; XVII, 189, 299, 403.

Cf. I^b, 95 ; IV, 486, 487, 491 ; V, 522, 523 ; VII, 483 ; IX, 503, 507, 509, 510, 518 ; XII, 377 ; XIV, 427 ; XV, 405 ; XVIII, 284, 287, 500, 549.

« Bonne ville et riche et grant port de mer (IV, 388, 393). »

« Uns des plus fors chastiaux dou monde et bien con-
« fortés de la mer de toutes pars (IX, 70). »

105, 126, 155, 156, 158, 160, 162, 166 ; I^e, 188, 190, 385, 386 ; III, 485 ; XVI, 280, 282, 287, 442.

Petite ville du Hainaut où mourut Froissart et qui est restée fidèle à sa mémoire.

Au commencement du XIV^e siècle, d'assez vives contestations éclatèrent entre l'église de Chimay et l'église de Saint-Rémy de Reims. Celle-ci prétendait traiter l'église de Chimay comme sa fille. Toutes les deux remontaient au catéchiste de Clovis.

On voit par un passage de Froissart (V, 271) que le flaiolet de Chimay était l'un des draps fabriqués à Valenciennes.

* CHIN III, 436, 494, 495 ; XVIII, 171.

CHINON XIII, 82.

« Mout bel chastel et bonne ville (XIII, 82). »

Ville de 7000 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Indre-et-Loire).

Le château offre encore de magnifiques ruines.

Chisech. Voyez CHIZÉ.

Chisoing. Voyez CYSOING.

Chivach XI, 30. Voyez CIEUTAT.

CHIZÉ, *Chisech*, *Cisech* VIII, 214, 220, 224-235 ; XVII, 531-534.

Cf. VII, 518, 516 ; VIII, 433, 446, 447.

Commune de 800 habitants, sur la Boutonne, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

On y remarque les ruines fort considérables de l'ancien château.

Voici comment la *Chronique anonyme de Flandre* rapporte le combat de Chizé :

« Quand li dus Jehans qui venus estoit d'Engleterre, où par avant avoit esté, comme dessus est dit, pour secours avoir, vit et aperchut que les barons et gens de son pays de Bretagne se rendoyent tous franchois et contre lui estoient tous plainement, lors parla as dis Englés et leur dist qu'il

iroit arrière en Engleterre pour secours avoir de reconquerre son pays, et que il avoit trouvé tant d'amour et de courtoisie au roy Édouart et au prinche de Galles, que il ne lui fauroyent point, en disant aux dis Englès que il gardaissent bien, et que il leur amenroit boin secours et brief ; et laissa sa femme la ducesse à Auray, et puis parti et ala en Engleterre comme par avant avoit fait. Et pour lors estoit tout le dit pays de Bretaigne en obéissance au roy de Franche, excepté les castiaux où les Englès estoient demorés, qui moult fort estoyent ; et pour chou doudit pays party lidis connestables, et s'en ala de requief en Poitou, en l'ayde dou ducq de Berry, et ala mettre siège devant la ville et le castiel de Chisecq, et mena avoecq lui Loys de Harcourt, le seigneur de Partenay et grant plenté de Poitevins qui estoyent boins Franchois, et là furent grant plenté de gens d'armes asamblés avoecq Bertram ; mais les Englès se misent ensamble quant il seurent sa venue, et se misent ou dit castiel et ville de pluseurs garnisons secrètement, et tant qu'il furent bien nombre XII^e lanches ; et ce seut bien Bertrans, et pour ce fist ledit Bertram samblant de partir du siège et de soy deslogier, et en se deslogant de nuit il fist III embusques, l'une priés de la ville et les aultres ensievant ; mais les Englès qui dedens la ville et le castiel de Chiset estoient, salirent au matin hors, qui, pour tout vray cuidoyent que Bertrans se fust partis et toutes ses gens, et les Franchois de le première embusque salirent et coururent sus as Englès et les desconfrent, Et à ycelle desconfiture Jehan d'Évreux et pluseurs aultres chevaliers capitaines englès salirent hors de la dicte ville et castiel, pour secourre leurs gens qui desconfit estoyent, et coururent sus Franchois. Lors vinrent sur Englès Bertrans et les gens de Poitou qui combattirent fort contre Englès, et tant qu'il furent desconfit, et là furent pris toutes leurs capitaines, et là fut desconfite toute la plus grant forche des Englès et des Gascoings, qui

fussent ou dit pays, et, yceuls Englès pris ainsi et desconfis tantost, la ville et castiel de Chiset se rendirent au dit Bertram pour et ou nom dou conte de Poitiers. Et, ce fait, ala le connestable devant Nyort, laquelle se rendi tantost à lui, comme dessus ; puis se parti ledit connestable et mena tous ses prisonniers à Paris, et là trouva le roy à l'ostel de Saint-Pol qui moult grant fieste lui fist pour les grandes batailles qu'il avoit desconfites sur les Englès et aussi pour les nobles conquistes qu'il avoit fait sur euls es pays de Ghienne, de Poitou et ailleurs. »

Choisi. Voyez CHOISY.

CHOISY, *Choisi* III, 215.

Choisy-au-bac, près de Compiègne.

On y remarque les ruines d'un ancien monastère.

Chymay. Voyez CHIMAY.

CHYPRE, *Cypre, Cyppre, Cippre* V, 351 ; VII, 420 ; XI, 230, 231 ; XIV, 274 ; XV, 117, 288 ; XVI, 33-35, 38, 50.

Cf. XV, 416, 505 ; XVI, 251, 254, 255, 264, 416-418, 428, 432, 484-487, 509, 510.

D'après la *Chronique de Flandre*, lorsque Bertrand du Guesclin se mit à la tête des compagnies pour en délivrer la France, son premier projet fut de les conduire à l'île de Chypre.

CIEUTAT, *Ciuitat, Civitat* XI, 30, 55, 58.

Cf. XI, 435.

Commune de 1300 habitants, canton de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Sur une colline qui domine le Larredou, ruisseau dont le nom rappelle le Pas-au-Larre.

Cillach. Voyez CHILHAC.

Cippre. Voyez CHYPRE.

CIRENCESTER, *Souwestre* XVI, 228, 229.

Cf. I^a, 352 ; XVI, 347, 379-382, 384 ; XVIII, 5, 6.

Dans le comté de Gloucester, non loin de Berkley.

Ces campagnes portaient malheur aux descendants d'Édouard I^{er}.

Henri IV ordonna que les habitants de Cirencester recueillissent seuls les biens de tous ceux qu'ils avaient mis à mort. Il décida en même temps que chaque année une certaine quantité de vin serait distribuée aux femmes de Cirencester qui avaient également pris part à la lutte.

L'église de Cirencester est l'un des plus beaux monuments religieux de l'Angleterre.

Cisech. Voyez CHIZÉ.

Cisteaux. Voyez CÎTEAUX.

* *Cité-Rauf.* Voyez CHATEAUX.

CÎTEAUX, *Cisteaux* IX, 279.

Cf. X, 513 ; XI, 451 ; XIII, 365 ; XV, 282.

Célèbre abbaye, chef-d'ordre des monastères cisterciens.

CÎTEAUX-MARCHENOIR IX, 279. Voyez PETIT-CÎTEAU (LE).

* CIUDAD-RODRIGO XI, 439.

Ciuitat, Civitat. Voyez CIEUTAT.

CIVRAC, *Sebilach, Sebilla* II, 402-407 ; III, 231 ; VIII, 325.

Comme l'a remarqué M. Luce, Sebillac ne peut être qu'un nom mal compris ou mal transcrit pour Siorac aujourd'hui Civrac, sur la rive gauche de la Dordogne, canton de Pujols. Ce qui confirme cette interprétation, c'est que le Continuateur de Guillaume de Nangis appelle ce château : Siourac.

D'après le Continuateur de Guillaume de Nangis, les Français se rendirent maîtres de Civrac à la fin du mois d'août 1337. Ce fut donc à une époque postérieure que Robert d'Artois assiégea cette forteresse qu'occupait une garnison de Génois (II, 402-407). En 1340, le comte de l'Isle-Jourdain s'en empara (III, 231). Henri vicomte de *Bes-kentin* en fut nommé capitaine (IV, 225). Le comte de Derby la reconquit plus tard (IV, 237).

En 1374, les habitants de Civrac se déclarèrent en faveur des Français (VIII, 325).

Le 14 juin 1341, Édouard III abandonna à Guillaume Sans, seigneur de Pommiers, les revenus de Pommiers,

Soirac, Sauveterre et Pujols. Cette charte fut confirmée le 1^{er} février 1359 (v. st.) au profit d'Élie de Pommiers en ce qui touchait *Soirac*, dont le nom est cette fois écrit : *Sivrac*.

Le château de Civrac a été démoli à la fin du siècle dernier. Ce qui en reste, a été transformé en presbytère, et la chapelle est devenue l'église paroissiale.

M. Léo Drouyn donne le plan du château de Civrac (*Guyenne militaire*, t. I, p. 402). « Ce château, dit-il, est « situé sur la rive gauche de la Dordogne, entre les ruisseaux de Roumendal à l'est et de l'Espérac à l'ouest, « qu'on a reliés par une coupure qui, avec les ruisseaux et « la rivière, isole complètement la forteresse élevée sur « une butte naturelle... Une tour défendait la porte. Une « autre tour renfermait l'escalier ; il était très-beau, si « l'on en croit la tradition. »

M. Léo Drouyn ajoute :

« Le 1^{er} février 1359, le roi d'Angleterre donna cette terre à Élie de Pommiers, dont la fille Régine avait épousé Arnaud-Bernard de Preissac, soudau de la Trau. Élie de Pommiers répondit, en 1363, à l'appel du prince de Galles, et se rendit dans la cathédrale de Bordeaux pour rendre hommage au représentant de ce prince. Celui-ci, avant de quitter la Guyenne, réunit encore à Bordeaux en 1371, les seigneurs les plus puissants du Bordelais ; celui de Civrac y fut appelé. »

Le château de Civrac a appartenu à la maison de Durfort depuis la fin du XV^e siècle.

CIVRAY, *Sevray* VIII, 188.

Cf. VII, 518, 516 ; VIII, 433.

Ville de 2300 habitants, sur la Charente. Chef-lieu d'arrondissement (Vienne).

Il existe encore quelques ruines de l'ancien château.

En 1369, Civray appartenait à Thomas de Woodstok, et Chandos en reçut la garde le 1^{er} octobre de cette année.

Chandos étant mort, Bertrand de Casselis fut nommé capitaine de Civray le 1^{er} octobre 1372. Le captal de Buch lui succéda dans cette charge dès le 6 juillet de la même année.

* CLAIRAC XVIII, 375, 377.

Sur le Lot, à une lieue et demie de Tonneins.

* CLAIRE FONTAINE, abbaye XVIII, 90.

A cinq lieues de Vervins.

CLAMECY, *Clamesi*, *Clamessi* VI, 259, 261.

Ville de 5600 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Nièvre).

Clamesi, *Clamessi*. Voyez CLAMECY.

Clarenban. Voyez CAREMBAUT.

CLARENCE. Voyez CLARENTZA.

CLARENTZA, CLARENCE XVI, 54, 55.

Cf. I^a, 249 ; XVI, 264, 431, 432.

A l'ouest de la Morée.

Clari. Voyez CLARY.

Clari-sur-Somme. Voyez CLÉRY-SUR-SOMME.

Clary, *Clari* III, 35.

Je n'ai pu retrouver cette localité. Ce serait trop s'éloigner du nom écrit que de lire : Catillon-sur-Oise.

CLERMONT-EN-AUVERGNE VI, 194, 198, 268, 350, 354, 358 ; VIII, 6, 85 ; IX, 141, 142 ; X, 262 ; XII, 348 ; XIII, 55, 57, 58, 61, 64-67, 72, 75-77 ; XIV, 168, 169, 171, 172, 174, 190.

Cf. VIII, 429.

Capitale de l'Auvergne.

Au moment où Charles VI faisait arrêter Bétizac et réprimait les exactions du duc de Berry dans le midi, les habitants de Clermont se plaignirent de les avoir également subies, et il fut fait droit à leurs réclamations par une ordonnance royale.

Il est dit dans cette ordonnance que les habitants de Clermont qui ne sont en rien les sujets du duc de Berry,

ont été contraints par lui à payer les tailles levées en Auvergne qui atteignent quarante francs par feu ; qu'ils étaient d'ailleurs hors d'état de le faire à cause des pertes qu'ils ont éprouvées pendant les guerres et des dépenses auxquelles ils ont eu à faire face pour fortifier leur ville ; qu'en cet état de choses un grand nombre d'entre eux ont émigré en Bourbonnais et ailleurs. Charles VI, faisant droit à ces plaintes, ordonnait aux receveurs du duc de Berry de restituer tout ce qu'ils avaient reçu (12 juin 1389).

CLERMONT-EN-BEAUVOISIS VI, 46, 47, 50-53, 87, 92, 111, 157, 179 ; XV, 182 ; XVII, 363, 379.

Cf. VI, 460, 486.

« Grosse ville nient fermée et bon chastiel (VI, 111). »
Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement (département de l'Oise).

Il ne reste qu'un donjon de l'ancien château dont la construction remontait au X^e siècle.

On trouve au Trésor des chartes (JJ. 90, n^o 592) une charte de rémission, du mois de juin 1360, accordée à Richard le Mareschal, où se lisent les lignes suivantes :

« Comme quant le chastel et ladictte ville de Clermont
« furent pris par les ennemis de monseigneur et de nous
« et dudit royaume, ledit Richart avec ses petis enfans
« eussent esté prins et détenus prisonniers en ladictte
« ville, etc. »

CLERMONT-SUR-GARONNE XI, 226.

Sur la rive droite de la Garonne (canton de Port-Sainte-Marie, arrondissement d'Agen).

CLÉRY-SUR-SOMME, *Clari-sur-Somme* VIII, 251, 252, 255.

Cf. VIII, 546 ; XVI, 280.

Commune de 900 habitants, à une lieue et demie ouest de Péronne (Somme).

CLÈVES VII, 302.

Ville de l'Allemagne cisrhénane, berceau d'une illustre maison comtale, puis ducale.

- Clichon*. Voyez CLISSON.
 CLIFFORD X, 393, 398. Voyez SKIPTON.
 CLISSON, *Clichon* XII, 171.
 Chef-lieu de canton, arrondissement de Nantes (Loire-Inférieure).
- Clocestre*. Voyez COLCHESTER.
Clopès. Voyez *Ville-Lopez*.
 CLOYES VI, 31 ; VIII, 36.
 Ville de 2500 habitants, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir).
 Il y existait une maladrerie.
- Clugny*. Voyez CLUNY.
 CLUNY, *Clugny* VII, 313, 314 ; XVII, 470.
 Cf. XIV, 446.
 Ville de 4500 habitants (arrondissement de Mâcon).
 Le célèbre monastère de Cluny n'offre plus à l'archéologue que le triste spectacle de ses ruines.
 Il ne reste de son église que quelques murailles, un clocher et une chapelle, et de l'abbaye qu'une porte d'entrée.
 Un champ de foire occupe la place du cloître.
 On voit encore quelques restes de l'ancienne enceinte fortifiée qui entourait la ville.
- COARRAZE, *Corasse* XI, 191.
 Commune de 2500 habitants, sur la rive droite du Gave de Pau, canton de Clarac, arrondissement de Pau.
 Il reste encore une tour et une porte du château des sires de Coarraze.
 Henri IV fut élevé dans le château qui visitait le démon Orton. Peut-être ces légendes frappèrent-elles son imagination. Quoi qu'il en soit, on ne sait à quelle époque il faut rapporter l'inscription qu'on lit sur la seule tour restée debout de l'ancien château : *Lo que ha de ser, no puede fallar* (ce qui doit être, ne peut manquer).
- COBLENTZ, *Convelence*, *Convalence*, *Convelenche*, *Convolenche* II, 358, 359, 464 ; VI, 374 ; XIII, 19, 24, 189 ; XVI, 119 ; XVII, 44, 49, 61.

Cf. I^b, 152 ; II, 546-549 ; XVIII, 161, 162.

Ville d'Allemagne sur la rive gauche du Rhin.

Cocelar. Mauvaise lecture. Lisez et voyez *Cokesis*.

Coceriel. Voyez COCHEREL.

COCHEREL, *Cocheriel*, *Coceriel*, *Koceriel* VI, 411-446 ; VII, 2-4, 9, 12 ; XI, 113 ; XVII, 405-407.

Cf. I^a, 351 ; I^c 209 ; VI, 447, 491, 512-514 ; VII, 487, 512 ; IX, 496.

Cocherel est entre Évreux et Vernon, sur la rive droite de l'Eure.

Le récit de la bataille de Cocherel est l'un des plus intéressants et des plus exacts qu'offrent les Chroniques de Froissart. Voici comment il me semble s'expliquer par la topographie locale.

Les Français, sachant que le captal de Buch occupe Évreux, chevauchent sous les ordres de Bertrand du Guesclin dans l'espoir de le rencontrer dans une de ses excursions. Ils traversent la Seine au Pont-de-l'Arche, campent près d'Acquigny dans les prés où l'Iton se joint à l'Eure, puis suivent la rive droite de l'Eure en se dirigeant vers Pacy.

De son côté le captal de Buch est sorti d'Évreux ; il rencontre non loin de là, près d'un bois (le bois de Gravigny ?) le roi Faucon, et, instruit de la marche des Français, prend la route d'Évreux à Vernon qui traverse l'Eure près du village de Cocherel situé sur la rive droite de cette rivière.

Les deux armées sont en présence. Les Navarrais occupent une forte position sur le mont de la Ronse, et les Français traversent l'Eure au pont de Cocherel afin de les combattre. Les Navarrais restent immobiles dans leurs positions lorsque les Français feignent de repasser le pont de Cocherel et attirent les Navarrais dans la plaine où ils sont défaits. Cette plaine s'étend sur la rive gauche de l'Eure entre Cresne, Jouy, Hardencourt et Vaux.

Voici comment la *Chronique de Flandre* rapporte la bataille de Cocherel :

« Apriès le mort du roy Jehan fu Charles ses fieuls sacrés à Rains par un jour de le Sainte-Trinité, l'an devant dit ; et en ce temps s'estoyent assamblé li homme au roy de Navare à Évreus. Là fu li captains de Bouc, Pierre de Saqueville, Jehan Joyel, Robin Scot, Jehans de Rosiaux, Guis de Mortemer, li baron de Maroel, et avoient chil capitains bien mil combatans, et orent pris leur voye droit à Vernon, pour ce que un bourgeois de le ville leur avoit vendu et donné jour de délivrer, et estoit nommés Jehans Flourens. Chils fais fu sceus des Franchois, et se assamblèrent en armes et alèrent contre les Navarois. Là fu li contes d'Auchoirre, Loys ses fieuls, Biertram de Clequin, Bauduin d'Anekin, maistres des arbalestriers, le visconte de Biaumont, Regnault de Bornonville, Oudart de Renty, li Baudrans de le Heuse et pluseurs aultres chevaliers de Franche. Et assamblèrent à bataille les II parties dalés le mont de Cocherel. Moulte fu la bataille fière de le cantité de gent qu'il y avoit, et là fu ochis li maistres des arbalestriers de Franche, le visconte de Biaumont, Regnault de Bornonville et pluseurs aultres Franchois ; mais toutes voyes furent Navarois desconfit, et en ot le plus grant partie de mors, et là fu pris li captains de Bouc. Pierre de Saquenville, Jehan de Joyel et li aultre capitain furent ochis, fors Robin Scot qui escapa de le bataille, qui fu faicte le jour devant le sacre le roy Charle. Apriès fist mettre li rois Charles à mort Pierre de Saquenville, Jehan Joyel et les aultres comme traiteurs en le ville de Roem, et quita au captain de Bouc se raenchon et li donna terre pour ce que il créanta à lui servir, et aussi donna li rois à Bertram le contet de Longheville pour le proèche qu'il avoit fait à le bataille de Cocherel et ailleurs. »

Gui Le Baveux qui s'était signalé à la bataille de Cocherel, reçut la baronnie de Tillières. Voici en quels termes

ses services sont rappelés dans la charte royale du 4 janvier 1370 qui lui attribue ce domaine :

« Charles, etc. comme jà piècà, c'est assavoir en la bataille qui fu vers Cocherel, nostre amé et féal chevalier et conseillier Guy Le Baveux, sire de Longueville, eust pris Guillaume de Gauville, chevalier, qui lors se tenoit et estoit de la partie des ennemis de nous et de nostre royaume, et ycelui eust mis à rançon à la somme de dix mille frans d'or et à certaines autres choses, et pour sa dicte rançon eust le dit Gauville baillé deux de ses enfans en hostages à nostredit conseillier, et nous yceulx hostages eussions voulu avoir dudit nostre conseillier, pour en faire nostre volonté : lequel nostre conseillier, inclinans à nostre pétition et volonté, libéralement nous eust baillié lesdis hostages, etc... »
(*Trésor des chartes*, JJ. 100, n° 685.)

Cocheriel. Voyez COCHEREL.

COËT, *Goy-le-Forest* III, 362, 365, 369, 370 ; IV, 90-94 ; VIII, 252, 254 ; XVII, 111.

Cf. III, 513 ; IV, 439.

Il paraît impossible de placer Goy-le-Forest à Forest, à deux lieues est de Brest, comme le propose M. Luce. Il existe là en effet un endroit nommé Gouelet-Forest, ce qui rappelle : Goy-le-Forest ; mais il est à vingt lieues nord-ouest du Faouet, tandis qu'Hennebont est à sept ou huit lieues sud-est du Faouet : soit vingt lieues pour aller du Faouet à Gouelet-Forest et vingt-huit lieues pour revenir de là à Hennebont. Or, d'après Froissart, cette chevauchée ne paraît avoir duré qu'un seul jour.

Il faut revenir aux données que nous recueillons dans le récit du chroniqueur.

Ce château n'était pas éloigné d'Auray (III, 362, 369, 370). Il se trouvait entre Hennebont et le Faouet (IV, 90, 92). Ce n'était pas toutefois sur le droit chemin (IV, 94). Ces indications répondent exactement au château de Coët (ce mot signifie : forêt en breton) qui se trouvait sur le territoire de la paroisse de Languidic.

M. de la Borderie, à qui je dois cette heureuse solution d'une difficulté qui a longtemps arrêté les historiens de la Bretagne, fait remarquer que Froissart qui ne savait pas le breton, a pu réunir dans un seul nom le mot breton *Coët* qui signifie bois et le mot français qui en est la traduction.

A l'aide de cette explication, tout devient clair. Gauthier de Mauny, en revenant du Faouet à Hennebont, a traversé l'Ellé avant de rentrer à Hennebont. Il lui importe de s'emparer d'un château dont le voisinage l'inquiète ou le gêne.

Le château de la Forêt, situé à trois lieues d'Hennebont, était au moyen-âge le chef-lieu d'une seigneurie assez importante ayant droit de haute justice.

Jean le Bel qui appelle ce château : Glay-la-Forest, dit qu'il était « merveilleusement fort » (I, 306).

COGNAC, *Coignach*, *Cognach* II, 404 ; VIII, 8, 9, 13, 14, 29, 54 ; XVII, 496, 499.

Cf. VIII, 422 ; XVIII, 348, 376, 459, 529.

Ville de 8200 habitants, sur la rive gauche de la Charente, à dix lieues d'Angoulême.

Au mois de novembre 1350, le roi Jean confirma les privilèges de Cognac.

On lit dans un rôle postérieur à la paix de Bretigny :

« La ville et le chastel de Coignac, que tient le captal
« de Buch qui y réclame droit à cause de don de monsei-
« gneur le prince. »

Coignach. Voyez COGNAC.

COÏMBRE, *Coymbres*, *Conimbres*, *Connimbres* XI, 8, 9, 259, 278-281, 295-297, 305, 309, 310, 317, 374, 390, 392, 395, 398, 399 ; XII, 95, 226, 334.

Cf. XI, 420, 438, 452, 453, 481.

Capitale de la province de Beira, siège d'une université célèbre.

Froissart cite l'église cathédrale de Sainte-Marie à Coïmbre (XI, 296 ; XII, 93).

Cokesie. Voyez COXYDE.

Colcestre. Voyez COLCHESTER.

COLCHESTER, *Clocestre*, *Colcestre* II, 68.

Cf. X, 504 ; XVI, 248.

Capitale du comté d'Essex.

On remarque à Colchester les ruines de l'ancien château, et celles de l'abbaye de Saint-Jean et du prieuré de Saint-Bothulf.

Colebruch. Voyez COLNBROOK.

* *Colet* XVIII, 481.

Collebours. Voyez COLNBROOK.

* COLLEVILLE, *Colville* IV, 491 ; XVIII, 287.

Sur la rive gauche de l'Orne, près de la mer, au nord de Caen.

COLNBROOK ou COLEBROOK, *Colebruch*, *Collebours* II, 228 ; XII, 281 ; XVI, 188, 226, 227.

Entre Windsor et Brentford.

Il y avait là autrefois un marché fort fréquenté.

COLOGNE, *Coulongne*, *Couloigne* III, 111, 168, 170, 171 ; VI, 150, 151 ; IX, 213 ; XIII, 19 ; XVI, 109, 239, 240.

Cf. II, 528, 546, 549 ; III, 509, 510 ; XIII, 325, 359 ; XVI, 324, 326, 410 ; XVIII, 154, 159-162.

Grande et puissante cité archiépiscopale d'Allemagne.

Colongne. Voyez COROGNE (LA).

* *Colville*. Voyez COLLEVILLE.

COMBORN, *Combours* V, 225, 228 ; XVII, 263.

Vicomté en Limousin.

J'emprunte la note suivante à M. Luce :

« Comborn, autrefois siège d'un vicomté, est aujourd'hui un château ruiné de la commune d'Orgnac, arrondissement de Brive (Corrèze). Ce château est situé sur la rive droite de la Vézère. »

COMBOURG IX, 297.

Ville de 5000 habitants, arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Le château de Combourg avait été bâti vers 1030 par un archevêque de Dol.

Là est né dans les temps modernes un illustre écrivain qui se proposait de reproduire dans une large mesure, en écrivant l'histoire de la France, les brillants et naïfs tableaux du chroniqueur de Valenciennes.

Combourne. Voyez COMBORN.

Comete, Comette. Voyez RO-DU-TIMOK.

COMMALÉIX, *Cremale, Curvale* XI, 203, 204, 217-222.

Au nord de Mezin.

J'avais d'abord songé à Curvale près de Sainte-Affrique ; mais ceci nous conduirait fort loin de Rabastens-en-Gascogne.

Commelinguingant. Voyez GUÉMÉNÉ-GUINGAMP.

Comminères. Voyez CONIGLIERA.

COMMINES X, 106, 110, 111, 114-116, 119-139, 142-144, 149, 176, 232, 233.

Cf. I^a, 292 ; I^b, 103 ; I^c, 352 ; X, 470, 472-474, 477, 514.

Petite ville située sur la Lys, où naquit Philippe de Commines.

COMMINGES (comté de) XI, 16, 35, 38, 68, 77, 78 ; XII, 2 ; XIII, 282 ; XIV, 162, 295, 390.

Cf. XVIII, 368, 372.

* COMPER IV, 438.

Voyez le mot : CONCORET.

COMPIÈGNE, *Compiengne* II, 230, 393, 494 ; III, 11, 14, 23, 215, 320 ; VI, 90, 94, 97 ; VII, 2 ; IX, 464 ; X, 62, 67, 192, 201, 236, 241 ; XII, 4 ; XV, 48 ; XVII, 67.

Cf. V, 484 ; VI, 460, 463, 464, 468, 469 ; IX, 516, 554, 556 ; X, 456, 462, 467, 468, 492, 496, 497, 514 ; XIII, 337 ; XVIII, 42, 403, 408.

Ville de 12000 habitants, sur la rive gauche de l'Oise. Ancienne résidence royale. Charles V y bâtit un château.

Ce fut à Compiègne que Philippe de Valois convoqua

l'armée qui devait s'opposer, en 1339, à l'invasion des Anglais et qui y parvint sans livrer de bataille.

Le 20 mai 1339, Philippe de Valois mande à tous les justiciers du royaume de surseoir à tous procès et poursuites contre les gentilshommes de France, vu qu'il les a convoqués pour se trouver en armes à Compiègne le 22 juillet suivant, pour s'opposer aux entreprises des ennemis (*Trésor des Chartes*, K. 43, n° 4).

Enfin l'on trouve à la date du 22 et du 23 août 1339, deux mandats adressés au trésorier de Toulouse par le lieutenant du sénéchal de Toulouse et d'Albi, de payer soixante sous de petits tournois au sergent du roi à Toulouse pour ses gages pour la levée des arbalétriers qui doivent se rendre à Compiègne le 8 septembre prochain, aux fins de s'opposer au roi d'Angleterre qui projette d'envahir le royaume (*Trésor des Chartes*, K. 43, n° 6 et 6bis).

En 1346, le 1^{er} juillet, au moment où Édouard III mettait à la voile pour descendre en France, on mit à mort aux halles de Paris un bourgeois de Compiègne nommé Simon Pouillet, qui avait engagé les bourgeois de Compiègne à se déclarer en faveur du roy d'Angleterre (Chronique publiée par M. Douët d'Arcq).

Compiègne paya huit mille royaux pour la rançon du roi Jean.

Charles V accorda en 1368 certains privilèges aux arbalétriers de la ville de Compiègne qui lui avaient exposé que douze ans auparavant, lors des guerres soutenues contre les Jacques et les Navarrais, ils avaient exposé leur vie à l'assaut de Longueil, de Mareuil et d'autres fortresses.

Compiègne. Voyez COMPIÈGNE.

COMPOSTELLE, *Saint-Jacques* ou *Saint-Jaquème-de-Galice* II, 329 ; IV, 268, 293-295, 297 ; XI, 45, 103, 339, 344, 345, 348-351, 354, 374, 377, 380, 381, 383, 389, 390, 398, 399, 403, 408-410, 429 ; XII, 41, 42, 90, 91, 94, 126, 185, 200, 309, 323, 324, 343-345 ; XIII, 116.

Cf. I^b, 144 ; X, 571 ; XI, 456, 459 ; XII, 377.

Saint-Jacques de Compostelle ou Saint-Jacques de Galice était le but d'un célèbre pèlerinage.

Froissart indique fort inexactement la distance de Compostelle à Roalès et à Villalobos.

COMTÉ-VENAÏSSIN, *Venissin*, *Venèze* VII, 302 ; XIV, 296 ; XVI, 127.

Pays de Provence soumis à la souveraineté pontificale.

Carpentras en était la capitale.

CONCARNEAU, *Conq*, *Conke* VII, 356, 357 ; VIII, 260, 269, 270 ; IX, 210 ; XVII, 537.

Cf. VII, 541 ; VIII, 448, 450.

« Ville et port de mer (VII, 357). »

« Havre de mer (VIII, (260). »

« Ung bel chastel appelé Cons », dit Cabaret d'Orville.

On appelait cette petite ville : Conq-en-Cornouaille.

Jean du Juich en était capitaine en 1381 et Jean de Saint-Alouarn en 1394.

Froissart mentionne trois fois le port de Conq.

Dans le premier passage, Knolles arrive de Derval ; il se dirige probablement par Ploërmel et Quimperlé vers Conq où il s'embarque.

Dans le second, Bertrand du Guesclin, venant d'Hennebont, met le siège devant Conq.

Dans le troisième, nous ne savons s'il s'agit de Conq ou du Conquêt.

J'avais d'abord cherché à retrouver le Conq de Froissart et des autres historiens du XIV^e siècle dans Beuzec-Conq, port de 2100 habitants, au fond d'une anse dans le canton de Concarneau, arrondissement de Quimper, mais il ne paraît point que ce port ait jamais eu une enceinte fortifiée. A Concarneau, au contraire, il existe des tours et des murailles qui remontent au XIV^e siècle, et force m'est de me rallier à l'opinion unanime des érudits bretons qui identifient Conq et Concarneau.

Conces. Voyez CONCHES.

CONCHES, *Conces* V, 316, 362, 371 ; VI, 427, 430, 444 ; VIII, 243 ; IX, 63.

Cf. V, 523 ; VI, 489 ; IX, 503, 518 ; XVIII, 383, 426.

Ville de 2000 habitants, arrondissement d'Évreux (Eure).

Sur un mamelon isolé s'élèvent les ruines de l'ancien château dont les murailles sont flanquées de tours rondes.

Froissart l'appelle : Conches-sur-Iton (V, 362), mais cette ville est sur le Rouloir qui se jette près de là dans l'Iton.

Alain Taillecol dit l'abbé de Malepaie et son compagnon Laurent Coupegorge se trouvaient au siège de Conches en 1371.

Bertrand du Guesclin se trouvait au siège de Conches le 1^{er} juillet 1371.

On a conservé un ordre donné le 14 janvier 1371 (v. st.) pour amener de l'artillerie devant la forteresse de Conches.

Conches ne capitula que dans les premiers jours du mois de février suivant.

Conciel. Voyez ALCONCHEL.

CONCORET, *Conquest* (le) IV, 53-58.

Cf. IV, 438.

Commune de 1100 habitants, à deux lieues de Mauron (arrondissement de Ploërmel).

Il ne peut être ici question du Conquét.

Froissart dit d'après Jean Le Bel (I, 296) que cette localité se trouve entre Auray et Dinan (IV, 53). D'autre part ce château n'était pas fort loin d'Hennebont, puisque Gauthier de Mauny partant de cette dernière ville arriva environ heure de nonne (IV, 55) devant ses murailles.

Tout ceci convient bien au château de Comper (commune de Concoret). Déjà Barnes avait introduit cette rectification sans indiquer la source où il l'a puisée.

Le château de Comper dont les ruines existent encore, est situé à un quart de lieue de Concoret (canton de Mauron), à onze lieues de Dinan, à dix-neuf lieues d'Auray et à vingt-deux lieues d'Hennebont.

Froissart a pu aisément faire : Conquest de Concoret. Comper est sur la lisière de la grande forêt de Paimpont, l'antique Brocéliande des romans du moyen-âge.

Il existe encore du château de Comper un corps de logis flanqué de quatre tours, où l'on remarque de vastes salles à grandes cheminées. C'était là, selon les traditions du pays, qu'habitait au IX^e siècle Salomon roi des Bretons.

Comper fut depuis la résidence des comtes de Montfort.

Ce ne fut qu'en 1598 que ce château cessa d'être une place de guerre.

Froissart dit que le Conquest est entre Auray et Dinan : cela est parfaitement exact pour Concoret.

Conquest. Voyez CONCORET.

* *Condac* IX, 498.

Il s'agit ici, je crois, de Condat, canton de Champagnac.

* *CONDAY* (île de) II, 508.

CONDÉ-SUR-ESCAUT, *Condet* II, 99, 101, 104, 487, 490, 493 ; III, 110, 150, 167, 134, 250, 250, 252, 253, 255, 269 ; X, 261 ; XVI, 162 ; XVII, 15.

Cf. II, 510 ; III, 472, 473, 489 ; XVIII, 80.

Condé-sur-l'Escaut, dit Froissart (XVI, 162 ; XVII, 15).

Ville de 6000 habitants, au confluent de la Hayne et de l'Escaut. Chef-lieu de canton, arrondissement de Valenciennes.

A trois lieues nord-ouest de Valenciennes.

Les Normands s'y établirent au IX^e siècle.

Le château qui appartenait au XII^e siècle à Jacques d'Avesnes, fut détruit par le comte de Hainaut ; mais il fut reconstruit peu après, et ce fut là qu'eut lieu en 1326 un célèbre tournoi dont parle Froissart. Il n'en existe plus guère aujourd'hui que des parties peu importantes ; car Jean de la Hamayde le fit rebâtir en 1411, et l'on remarque encore au-dessus de la porte d'entrée les armoiries de la maison de la Hamayde.

Je trouve dans une charte du 9 février 1334, la mention de la présence du roi de Bohême au tournoi de Condé.

CONDÉ-SUR-MARNE IX, 258 ; XIV, 171.

Canton de Châlons (Marne).

Condet. Voyez CONDÉ.

CONDOM, *Condon* II, 396 ; III, 231 ; VIII, 325, 326 ; XI, 228.

Cf. I^a, 433 ; XVIII, 439, 440.

Ville de 8000 habitants et chef-lieu d'arrondissement (Gers).

Les privilèges de Condom furent confirmés en 1340, en 1358, en 1369 et en 1397.

Condon. Voyez CONDOM.

CONFLANS, *Esconflans* VI, 189-193.

Au confluent de l'Aube et de la Seine, canton d'Anglure, arrondissement d'Épernay (Marne).

Il reste encore quelques vestiges de l'ancien château.

D'après M. Luce, il s'agit d'un château nommé *Conflanè* situé au fond d'une vallée boisée dans le bras d'un ruisseau qui se jette dans la Somme-Soude entre Villeseneux et Germinon, canton de Vertus.

* CONFLANS III, 514.

CONIGLIERA, *Comminères* XIV, 158, 159, 212, 214, 215, 221.

Petite île près des côtes d'Afrique.

Selon Cabaret d'Orville, cette île n'est qu'à seize lieues de la ville d'Afrique. Le duc de Bourbon s'y arrêta le soir de son départ.

Conimbres. Voyez COÏMBRE.

Cognach. Voyez COGNAC.

Connay. Lisez COUVAY.

CONNIE, *Kenie* IX, 279.

Rivière qui prend sa source à deux lieues de Janville et se jette dans le Loir en amont de Châteaudun.

Conke. Voyez CONCARNEAU.

Connimbres. Voyez COÏMBRE.

Conniseberghe XIII, 291, 292.

Voyez KØNIGSBERG.

Conq. Voyez CONCARNEAU.

CONQUET (LE), *Konks* VIII, 249, 250.

Cf. IV, 438.

D'après Froissart, le duc de Bretagne, voulant se rendre en Angleterre et n'ayant pu se faire recevoir à Saint-Matthieu, s'embarqua dans ce port.

Il ne peut donc être question ici du port de Conq dans la baie de la Forêt, qui est à trente lieues de Saint-Matthieu au-delà de Châteaudun et de Quimper, mais du Conquêt qui se trouve à deux lieues au nord de Saint-Matthieu et à l'ouest de Brest. On appelle ce port dans le pays Conk-Léon pour le distinguer de Conk-Cornay (Concarneau) dans le Cornouaille.

* CONSTANCE XVI, 310.

Constantin. Voyez COTENTIN.

Constantinoble. Voyez CONSTANTINOPLÉ.

CONSTANTINOPLÉ, *Constantinoble* VII, 145 ; XI, 230, 231, 233-236, 247 ; XV, 200, 220 ; XVI, 34.

Cf. II, 529 ; V, 479, 514 ; XV, 377, 401, 408, 411, 418, 422, 427 ; XVI, 274, 417, 495, 509, 510, 512.

Capitale de l'empire d'Orient, dont Bouciquaut devait être l'un des derniers défenseurs dans la chevalerie française.

Constantin. Voyez COTENTIN.

* *Contdestablisoun* XVIII, 376.

Convalence, *Convalenche*, *Convelence*, *Convelenche*. Voyez COBLENTZ.

Conventré. Voyez COVENTRY.

* CONWAY XVI, 323, 330, 331, 334, 335, 342-345, 354, 365, 396, 399.

Copegni, *Coppegny*. Voyez COPPEGUEULE.

* COPENHAGUE II, 536.

COPPEGUEULE, *Coppegny*, *Copegni* V, 1 ; XVII, 198.

Aujourd'hui Nampti-Coppegueule, arrondissement d'Amiens, canton de Conty. Du mot Copegueule, les copistes de Froissart ont fait Copegni, et quelques-uns

même, de la phrase : *Copegueule qui siet* ont formé le nom de Copegni-l'esquissiet. J'emprunte cette rectification à M. Luce (*Chroniques de Froissart*, t. III, p. XLII).

COUELLE. Voyez CAUUELLE.

Corasse. Voyez COARRAZE.

CORBEIL VI, 49.

Cf. VII, 487 ; VIII, 443 ; IX, 502.

Au confluent de l'Essonne et de la Seine. Ville de 5200 habitants (Seine-et-Oise).

CORBIE IV, 431, 433 ; VI, 46, 50, 51, 102, 106, 109, 225 ; XVII, 197.

Cf. X, 469 ; XIV, 441.

Ville de 3200 habitants, chef-lieu de canton (arrondissement d'Amiens).

CORBIOIS IV, 174 ; VI, 46, 47 ; VII, 430.

Cf. VI, 468, 469.

* CORBON XVIII, 382, 383.

Au milieu des marais qui s'étendent sur la rive droite de la Dive, entre Argences et Lisieux.

CORDOUAN, *Corduau* VII, 189, 191, 223, 225 ; IX, 115, 122 ; XI, 157, 424 ; XII, 214, 226 ; XIII, 303 ; XVII, 427, 462.

Pays de Cordoue.

* CORDOUE XI, 438, 439.

Célèbre cité de l'Espagne méridionale.

Corduau. Voyez CORDOUAN.

CORELLA IX, 107, 115.

Petite ville sur la rive droite de l'Èbre, entre Alfaro et Cascante.

Corelle. Voyez CORELLA.

Corentin. Voyez QUIMPER-CORENTIN.

* CORENZICH XIII, 371.

Remplacez par ce nom les mots : Curange et Corancy et supprimez tous les commentaires qui s'y rapportent.

Le sire d'Auxy passa montre avec trois chevaliers et trente-un écuyers à Corenzich (Corenchy), près de Juliers, le 9 octobre 1388.

CORFOU, *Coufol* XVI, 53.

Cf. XVI, 264, 430.

Froissart eut dû placer le passage du comte de Nevers à Céphalonie avant de mentionner son arrivée à Corfou.

* CORINGHAM XI, 449.

CORMELLES-EN-VEXIN, *Cornelles-en-Vexin* IV, 432.

Cf. IV, 494.

Cormeilles-en-Vexin, canton de Marines, à deux lieues et demie de Pontoise.

On comptait, en 1332, deux cents feux à Cormeilles.

Les chanoines de Saint-Paul à Saint-Denis possédaient à Cormeilles un clos de vignes de dix arpents qui leur avait été donné par le roi Robert.

* CORMELLES, *Corvelach* IV, 492.

Au sud-est de Caen.

Il y avait à Cormelles un monastère fondé par Guillaume Fitz-Osborn.

Les habitants de Cormelles représentèrent à Philippe de Valois qu'ils étaient exempts d'impôt « pour cause de ce que toutes fois que le royaume est en guerre, ils sont tenus de garder une entrée de la ville de Caen appelée la Porte Milet. » Ils ajoutaient qu'ils l'avaient gardée : « ou temps passé toutes fois que le cas s'estoit offert. »

Ceci se passait en 1347, une année après l'entrée des Anglais à Caen. Ce ne fut que six ans plus tard que les habitants de Cormelles furent maintenus dans leur privilège que Charles VI ratifia en 1381.

CORMICY, *Courmissi* VI, 243, 246, 247, 253 ; IX, 257 ; XVII, 385.

Cf. VI, 492.

« Moult bel castiel (VI, 247). »

Commune de 1400 habitants, arrondissement de Reims, à quatre lieues nord-ouest de cette ville.

Il ne reste plus de l'ancien château que la trace de quelques fossés.

J'emprunte à M. Luce la note suivante :

« Suivant Knyghton, le siège de Cormicy commença le 20 décembre 1359 et dura jusqu'au jour de l'Épiphanie (mardi 6 janvier 1360), que la place fut emportée. Par acte daté de Paris en mars 1365 (v. st.), Charles V accorda des lettres de rémission à Ludet Guerry de Cormissy, accusé d'avoir volé un muid de sel : « environ la « Purification Nostre-Dame l'an LIX (dimanche 2 février « 1360), après ce que le roy d'Angleterre se fu parti de « environ Reins et que ses gens eurent pris le chastel et « ville de Cormisy, pillé et emporté les biens qui estoient « en ycelle ville..... » (*Trésor des chartes* JJ. 98, n° 186, f° 56 v°.) »

* CORMOLAIN IV, 489.

Commune de mille habitants, à dix lieues de Caen (canton de Caumont).

Cornet. Voyez CORNETO.

CORNET (château de). Voyez CHATEAU-CORNET.

CORNETO, *Cornet* XI, 231.

Petite ville d'Italie, à huit lieues de Viterbe et à quinze lieues de Rome.

Cornille. Voyez CORMEILLES.

CORNOUAILLE II, 275, 419 ; III, 371, 374 ; IV, 8, 94, 137, 217, 381 ; VII, 475 ; VIII, 61, 245, 248, 249 ; IX, 57, 58, 214, 330, 428 ; XI, 267, 372 ; XII, 68, 149, 328 ; XVI, 19, 214, 215.

Cf. II, 524 ; IV, 452, 485 ; V, 543 ; VII, 541.

Froissart en fait une île (II, 419) ou du moins un pays bordé d'îles (IX, 330 ; XII, 68).

Le pays de Cornouaille ou Cornwall forme l'extrémité sud-est de l'Angleterre.

Cornuaille. Voyez CORNOUAILLE.

COROGNE (La), *Calongne (La)*, *Colongne (La)*, *Coullongne (La)*, *Couloingne (La)* II, 207 ; VII, 91, 92, 95, 99, 101, 102, 104, 105 ; IX, 67 ; XI, 338-344, 346, 347, 350, 351, 354, 374, 414-416, 421, 430 ; XII, 77, 80, 211, 298, 309 ; XVII, 427, 429.

Cf. XI, 456.

Ville et port d'Espagne dans la Galice, à quinze lieues au nord de Compostelle.

D'après les historiens espagnols, cette ville était défendue, lors du débarquement des Anglais, par Fernan-Perez de Andrada.

CORSE, *Quorse* XIV, 153, 158.

L'une des plus grandes îles de la Méditerranée.

Froissart ne la mentionne qu'à propos de l'expédition du duc de Bourbon en Afrique.

CORTE, *Courtisse, Courtoise (La)* IX, 476.

Corte-de-Peleas, au nord-est de la route qui conduit de Santa-Marta à Badajoz.

Cortiel. Voyez ALCONCHEL.

* *Corvallour*. Voyez CORVOL.

* *Corvelach*. Voyez CORMELLES.

* CORVOL, *Corvallour* XVIII, 438.

Corvol-l'Orgueilleux, département de la Nièvre.

* COSQUEVILLE IV, 487.

A cinq lieues de Cherbourg.

Cosse. Voyez ESCOSSE.

Cossé. Voyez CHANGÉ.

Costentin. Voyez COTENTIN.

COTENTIN, *Constantin, Constentin, Costentin* IV, 311, 362, 378, 382, 386, 392, 394-405, 408, 420 ; V, 368, 369, 469 ; VI, 1, 4, 6-9, 12, 13, 141, 160, 318, 319 ; VII, 7, 12, 14, 20, 147, 258, 260, 300, 416, 450, 483 ; VIII, 50, 103, 116, 140, 239, 242, 340, 351 ; IX, 61, 136, 139, 140 ; XI, 113 ; XII, 146 ; XVII, 188-190, 216, 299, 335, 360, 403, 534.

Cf. IV, 484, 486, 488, 506, 507 ; XVIII, 351, 353, 382-384, 443.

Pays de Normandie dont Coutances était la capitale.

Froissart fidèle à l'étymologie latine : *Constantinus pagus*, écrit : Constantin et Constentin. Il en fait une île

parce que le Cotentin s'avance comme un promontoire vers la mer.

Par des lettres du 27 août 1369, Charles V avertit le bailli de Caux que les Anglais sortis de Château-Gonthier étaient entrés dans le Cotentin.

Couchy, Couci. Voyez Coucy.

Coucy, *Couci, Couchy* III, 21, 28, 34 ; VI, 46-48, 50, 52, 99, 114, 117, 242, 246 ; VIII, 293 ; XVI, 31.

Cf. XVI, 244, 414.

Coucy-la-ville n'est plus qu'un village ; mais le château de Coucy, malgré les efforts impuissants qui ont été tentés pour le détruire, offre d'imposantes ruines qui sont restées l'un des spécimens les plus intéressants de l'architecture seigneuriale et militaire du moyen-âge.

On connaît ces vers d'Eustache Deschamps :

Qui veult terre de grant déduit savoir
Et ou droit cuer du roiaume de France,
Et forteresse de merveilleux pouvoir,
Haultes forests et estances de plaisance,
Aires d'oiseaulx, parcs de belle ordenance,
Au pays de Vermandoys,
Devers Coucy acheminer te dois.
Lors des terres verras la nompareille ;
Pour ce est son cry : Coucy à la merveille !

Coufol. Voyez CORFOU.

* COUHÉ, *Couvyck* V, 544.

Couhé-Vérac, près de la Dive (arrondissement de Civray).

COULANGE VI, 259, 261.

Coulanges-sur-Yonne.

Petite ville de 1700 habitants, chef-lieu de canton (arrondissement d'Auxerre).

On y remarque les ruines d'un château-fort.

Coullongne. Voyez COROGNE.

Couloigne, Coulongne. Voyez COLOGNE.

COULOGNE VI, 284, 309.

Cf. XVIII, 415 .

Village de 750 habitants, à une lieue et demie de Calais.

Coulombier. Voyez COULOMMIERS.

COULOMMIERS, *Coulombier* (forêt de) IX, 281, 286, 287.

Coulommiers est une commune de 700 habitants du canton de Selommes (Loir-et-Cher), où l'on remarque les ruines d'un donjon du XII^e siècle et qu'entoure une vaste forêt.

COURBESY, *Orbesi* XIV, 25.

Courbesy (à six lieues de Limoges et à deux lieues de Chalus) occupe le sommet d'une montagne escarpée, au nord-ouest du village de Saint-Nicolas.

Il existait encore naguère d'importantes ruines de cette forteresse.

Le château de Courbesy fut l'un des châteaux « situés « en Limousin sur la frontière des ennemis » que Louis de Sully remit en 1369 entre les mains du roi de France.

On lit dans les Registres du Châtelet, qu'un Anglais nommé Blanche-Barbe fut pendant six ans capitaine de Corbesin (Courbesy). C'est ce que nous apprend la confession d'un Normand nommé Jean Lebrun qui avait servi sous ses ordres :

« Dit avecques ce, que sous ledit Blanche-Barbe et en sa compagnie, il a demouré en ladite forteresse de Corbesin par l'espace de VI ans continuels, alé en fourerie, chevauché comme gros varlet et talvassier, ou dit pays, avec les autres varlès de la garnison dudit lieu de Corbesin, prins vins, blés, advènes, feurres, foings, moutons, beufs, vaches, pain, pors, poulailles et tous autres vivres, sur les subgès et tenant le parti du roy nostre dit seigneur, sans en païer denier aucun, par force et contrainte, contre la volenté d'iceulx subgès, et yceulx biens admenés en ladite forteresse de Corbesin, pour aidier à vivre et soutenir les autres soudoyers englois estans en ycelle forteresse, et par plusieurs fois chevauché armé de jaques,

de cote de fer, capeline, gantelès et demie lance, en la compagnie du dit Blanche-Barbe et des aultres compaignons de la garnison d'icelle forteresse de Corbesin, par lesquelx plusieurs François ont esté prins et admenés audit lieu et fort de Corbesin ; veu aussi que ycellui Jaquet aloit et venoit seurement en ycelle forteresse de Corbesin, et ès forteresses de Saint-Jehan, Creton, la Grange, Chalu, Saint-Marc, et d'autres villes et chasteaux voisins d'ilec environ, paisiblement, comme le dit Blanche-Barbe, englois, son maître, et les capitaines desquelles forteresses lui faisoient très-bonne chère ou meilleur qu'il ne faisoient les uns aus autres, et que quant il partoit d'eulx, il lui demandoient s'il vouloit compagnie et quant les revendroit veoir, etc. » (Registres du Châtelet, t. I^{er}, p. 58.)

Courch XVI, 34. Voyez GORHIGOS.

Courmissi. Voyez CORMICY.

* COURT-AU-BOIS X, 471.

Courtisse (La), *Courtoise (La)*. Voyez CORTE.

* *Courtrac* XVIII, 242.

Coutras ?

COURTRAY II, 16, 19, 217, 219, 382, 433, 439, 452 ; III, 68, 117, 120-122, 129 ; IV, 312, 317 ; V, 75, 188 ; IX, 128, 190, 195-197, 207, 235, 341-345, 348-350, 354, 355, 357-359, 365, 366, 438, 440 ; X, 50, 52, 53, 75, 82-85, 100, 106, 112, 128, 137, 140, 143, 150, 152, 158, 170, 172, 177-179, 183, 186-188, 191, 200, 231, 232, 320, 429 ; XVI, 59 ; XVII, 2, 56.

Cf. II, 535, 541 ; III, 479, 486, 498 ; V, 480 ; VI, 455 ; IX, 558-560 ; X, 455, 461, 464, 474, 476, 477, 481, 482, 489, 490, 494, 496, 497, 536, 543, 576, 581, 582 ; XVI, 434 ; XVIII, 96, 105, 473.

Ville de la Flandre occidentale qui expia en 1382 par l'incendie et les vengeances de Charles VI les souvenirs de la lutte héroïque des Flamands en 1302.

Le château où avait habité Baudouin de Constantinople,

qu'en 1316 et en 1320 les rois de France avaient voulu faire abattre, qu'en 1337, Philippe de Valois avait autorisé le comte de Flandre à réparer, ne se releva plus de ses ruines, et il ne reste d'autre souvenir de la résidence en ce lieu des comtes de Flandre qu'une chapelle voisine dans l'église Notre-Dame qu'on appelle la chapelle des comtes de Flandre et qui a été récemment restaurée.

C'était dans cette chapelle que Louis de Male avait choisi sa sépulture, et le soin de lui élever un magnifique tombeau avait été confié à Beauneveu, le compatriote de Froissart qui n'a point manqué de le citer comme le plus habile artiste de son temps.

« Aucuns boutèrent le feu en la ville de Courtray, et y ot une grande partie d'icelle ville arse (18 décembre 1382), et fut abattu l'orloge de ladite ville qui estoit le plus bel que on sceust nulle part. (*Continuation des Chroniques de Saint-Denis.*) »

COUSE, *Castel-Toue* XI, 226.

Comme cela arrive fréquemment, les copistes auront écrit : Toue pour Coue.

Le château de Couse n'existe plus : il est devenu un cimetière sur la rive gauche de la Dordogne, un peu au-dessous de la Linde.

Coustances. Voyez COUTANCES.

COUTANCES, *Coustances* IV, 402-404 ; VI, 9, 10, 12 ; VII, 14 ; IX, 94 ; XVII, 335.

Cf. IV, 490.

Ville de 8000 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Manche).

A sept lieues de Saint-Lô.

Coway. Voyez COUVÉ.

COUVÉ, *Coway* VII, 14-18.

Comme le remarque M. Luce, le village de Couvé a disparu, mais le nom s'en est conservé dans la désignation du village de Crécy-Couvé, canton de Dreux.

Le château de Couvé, selon Froissart, était tout plein de pillards. On comprend qu'on se soit empressé de le raser.

* COUVIN XVIII, 45.

* *Couvoek*. Voyez COUHÉ.

COVENTRY, *Conventré* II, 418 ; IX, 410, 425.

Cf. XI, 455 ; XVI, 299, 301, 305, 306, 349.

Aujourd'hui ville de 45000 âmes, qu'enrichissent ses nombreuses manufactures.

COXIE, *Cokesie* XII, 74, 75, 376.

Coxie se trouvait sur la rive droite du Swyn, entre l'Écluse et Oostbourg.

Coymbre, Coymbres. Voyez COIMBRE.

Craais. Voyez CARHAIX.

Craail, Crai, Crail, Cray. Voyez CREIL.

* CRÉCY-EN-BRIE VIII, 488.

A quatre lieues de Meaux.

Charles VI s'y trouvait le 25 juillet 1381.

CRÉCY-EN-PONTHIEU, *Créchy, Cressy* V, 22-99, 132, 147, 152, 158, 179, 180, 252, 331, 427, 444 ; VII, 425 ; VIII, 301 ; XII, 146 ; XVII, 187, 201-215, 217, 221, 237, 270, 429, 469, 490.

Cf. I^a, 7, 11, 25 ; Ib, 68-71, 94, 153, 154, 162 ; I^e, 283, 296, 351 ; II, 510, 518 ; III, 499 ; IV, 450, 452, 464 ; V, 472-476, 479-484, 507, 509, 527 ; VI, 448, 449, 452, 449 ; VIII, 471, 485 ; IX, 567 ; XI, 440 ; XIV, 445 ; XVI, 276, 451 ; XVIII, 289, 291, 292, 376.

Aujourd'hui commune de 1750 habitants, dans la vallée de la Maye, arrondissement d'Abbeville.

La forêt de Crécy était avant 1346 une de celles où les rois de France se réservaient le plaisir de la chasse. Il en fut de même plus tard pour les rois d'Angleterre, et il existe plusieurs de leurs chartes relatives à la garde de cette forêt.

Il y avait là une chapellenie de Saint-Nicolas dont Édouard III disposa comme Philippe de Valois l'avait fait avant lui.

J'ai parlé ailleurs de la croix de pierre qui rappelle la mort du roi Jean de Bohême. Ajouterai-je qu'on montre encore à Crécy un moulin à vent d'où Édouard III, assure-t-on, donnait ses ordres pendant la bataille ?

CRÉCY-SUR-SERRE, *Cressy-sur-Selle* III, 21, 28, 35 ; VIII, 291 ; IX, 256 ; XVII, 71.

Il s'y trouvait bien, dit Froissart, trois cents hôtels.

Aujourd'hui commune de 3200 habitants, arrondissement de Laon.

CREIL, *Craeil, Crail, Cray, Crai, Pont-à-Crai* II, 336 ; IV, 433 ; VI, 86, 89, 90, 92-94, 97-99, 112, 157, 179 ; X, 371 ; XIV, 150 ; XV, 47, 50, 53, 59, 77, 83, 126, 182 ; XVII, 371, 379.

Cf. VI, 478, 498 ; XV, 366.

« Moulte beau pays sur la rivière d'Oise (XV, 47). »

Creil fut uni à la couronne par une ordonnance royale du mois de janvier 1374 (v. st.). Ce fut alors qu'on commença à bâtir le château.

Il en reste encore quelques débris.

Cremal. Voyez COMMALÉIX.

* CRÉON IX, 498.

Dans l'Entre-deux-mers (Gironde).

* CRÉSÈQUES X, 511.

Hameau voisin du village de Louches, près d'Ardres.

CRESPIN III, 95-97 ; XIV, 267 ; XVII, 81, 82.

Cf. XVI, 283 ; XVIII, 80.

Abbaye fondée au VII^e siècle par saint Landelin dans une vallée entre Valenciennes, Mons et Saint-Ghislain. Ce fut là que saint Landelin reçut la sépulture.

Ce monastère, ayant été détruit par les Normands, fut relevé plus tard par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît.

Il n'en reste plus que quelques bâtiments dont on a fait une raffinerie de sucre.

Crespin est un village de 1500 habitants, à deux lieues de Condé.

Cressy. Voyez CRÉCY.

* *Cressy* XVIII, 376.

CRÈTE (île de) II, 340, 343.

Froissart l'appelle ailleurs : l'île de Candie.

CREUSE, *Cruesse* V, 398 ; VII, 350, 388, 390, 452 ; VIII, 150 ; XVII, 344, 485, 490.

Cf. V, 525, 526.

Rivière qui prend sa source au village de Croze dans l'arrondissement d'Aubusson et qui se réunit à la Vienne à Bec-des-eaux.

CRÈVECŒUR, *Crièvecoer* II, 350, 375, 455, 459, 494 ; VI, 3, 6, 27 ; XIV, 3, 4 ; XVII, 335.

Cf. I^a, 344, 346 ; V, 521 ; VI, 458 ; XVIII, 137, 145, 275, 279.

« Très-forte place (V, 368). »

Commune de 2350 habitants, près de l'Escaut, canton de Marcoing, à deux lieues de Cambrai.

A l'est de Marcoing sur l'Escaut, près d'une ancienne voie romaine qui conduisait de Reims à Soissons.

Il reste encore deux tours du château construit en 1119. La comtesse Marguerite de Flandre acheta en 1272 la terre de Crèvecœur d'Enguerrand de Coucy. En 1336, elle passa à Philippe de Valois.

Crièvecoer. Voyez CREVECŒUR.

* CRISTOT, *Crottoy* XVIII, 382.

A l'ouest de Caen.

CROISSETTE (LA), *Crousage* III, 251, 252.

Près de Frasnes et d'Escaupont, entre Valenciennes et Condé.

Hameau situé au nord des bois de Saint-Amand, entre la Scarpe et Notre-Dame-au-bois.

CROISSETTE X, 418.

Près de Gand, sur la route d'Audenarde.

On donnait souvent au moyen-âge le nom de Croisette aux carrefours formés par la réunion de divers chemins.

Ceci répond parfaitement à un endroit situé sur la route d'Audenarde, non loin de Zwynaerde, dont le nom défiguré aujourd'hui est : *de klosse*, et qui est peut-être le même que le hameau de *Cruyshammen* cité dans un terrier de 1747.

Zwynaerde était habituellement le point de départ des cortéges dont les princes s'entouraient lors de leur entrée solennelle à Gand.

CROIX (LA) VIII, 339.

La Croix ou la Belle-Croix.

Entre Wardrecques et Racquinghen, à l'embranchement de la route d'Aire à Saint-Omer et de la route de Téroouanne à Cassel.

* CROSKESDEN, monastère, II 507.

Crotoi. Voyez CROTOY.

CROTOY, *Crotoi* II, 427 ; III, 74 ; IV, 211, 213 ; V, 7, 13, 22-24 ; VI, 17, 89, 93 ; VII, 309, 439 ; IX, 397 ; X, 333, 403 ; XIII, 109 ; XV, 199, 201, 219.

Cf. II, 553 ; V, 473, 474 ; VI, 496 ; VII, 537 ; XVIII, 291, 382, 544.

Commune de 1450 habitants, sur la rive droite de la Somme. On voit encore quelques restes de ses anciennes murailles d'enceinte.

Des lettres de Philippe de Valois, du mois de décembre 1346, rappellent qu'au mois d'août précédent les anciens privilèges de Crotoy « ont été ars ou perdus par la venue « du roy d'Angleterre nostre ennemi. »

Le roi de France donna, le 7 novembre 1366, l'ordre de fortifier le Crotoy et d'autres manoirs du Ponthieu. /

La ville de Crotoy fut confirmée dans ses privilèges de commune au mois de mai 1369 par une charte de Charles V. D'autres lettres royales de la même époque portent que ses habitants pourront circuler librement dans tout le royaume et qu'aucune taxe ne pourra être levée dans leur ville sans leur consentement.

* *Crottoy* XVIII, 382. Voyez CRISTOT.

Crousage. Voyez CROISSETTE.

Cruesse. Voyez CREUSE.

* *Cubrues* XV, 403.

Kuynder ?

Cundren. Voyez KUYNDER.

CURGIES III, 149, 152, 156.

A une lieue et demie sud-est de Valenciennes, sur la route de cette ville au Quesnoy.

Curvale. Voyez CORMALEIX.

CUSSET, *Quessy*, *Quissy* XIII, 73, 309.

Ville de 6000 habitants, arrondissement de la Palice (Allier).

Il y existait une abbaye de bénédictines fondée au IX^e siècle.

Des anciennes fortifications de Cusset il ne reste qu'une tour qui sert de prison.

Cymay. Voyez CHIMAY.

Cypre, *Cyppre*. Voyez CHYPRE.

CYSOING, *Chisoing* III, 226.

Cf. III, 508.

Au sud-est de Lille.

On y remarquait une abbaye dont l'origine remontait au IX^e siècle.

Ce fut en 1794 que l'on démolit la Chapelle-aux-Arbres qui avait été élevée pour rappeler un épisode de la bataille de Bouvines.

Dable. Voyez VODABLE.

* DAELHEM XIII, 332, 367.

Daing (Le). Voyez LESDAIN.

Daix. Voyez DAX.

DALHOUSIE, *Ramsay* II, 293.

Domaine de la maison de Ramsay.

Sur la rive gauche du South-Esk, au sud de Dalkeith.

DALKEITH, *Dalquest* II, 244, 259, 273, 282, 289, 294, 296, 315 ; III, 234, 243, 244, 425 ; V, 335, 336 ; IX, 30, 44, 420 ; X, 291, 335 ; XIII, 205, 211, 219, 256 ; XVII, 4, 319.

Cf. I^a, 137.

Dalkeith est dans le comté de Lothian, à deux lieues d'Édimbourg.

* DALMATIE IX, 574 ; XV, 427.

Dalquest. Voyez DALKEITH.

Dam. Voyez DAMME.

DAMAS XI, 229 ; XIII, 5 ; XIV, 10, 164, 278 ; XV, 243, 263, 356 ; XVI, 31.

Cf. XV, 451, 465, 505 ; XVI, 257, 415.

Ville de Syrie, *homicida Damascus*.

Damassen. Voyez DAMAZAN.

DAMAZAN, *Damassen* IV, 303, 307, 350, 353 ; XVII, 171, 180.

Cf. IV, 503.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).

Près du confluent du Lot et de la Bayse.

Par une charte du 1^{er} juin 1342, Édouard III unit la ville de Damazan à la couronne d'Angleterre.

DAMERY, *Dameri*, *Danmeri*, *Danmari* VI, 113, 114, 116, 117, 167, 190.

Sur la Marne, à deux lieues d'Épernay.

DAMIETTE XI, 245.

Cf. IV, 435 ; XV, 505 ; XVI, 471, 472.

Ville d'Égypte.

DAMME, *Dam*, *Dan* (*Le*) II, 433, 436, 439, 442 ; III, 68, 206 ; V, 80 ; IX, 160, 163, 193, 197, 204, 354, 359 ; X, 46, 54, 152, 158, 231, 320, 339, 353-356, 358-362, 365-371, 375, 408, 410 ; XI, 358, 360, 367, 368 ; XII, 11, 28, 73, 74 ; XV, 297.

Cf. I^a, 305, 306, 308 ; IX, 512, 514 ; X, 502, 543, 557-560, 562, 563, 571.

Entrepôt célèbre des marchandises qui arrivaient à l'Écluse et qui étaient dirigées vers Bruges.

Damme eut ses lois maritimes ; mais cette ville, aujourd'hui déchue, ne figure guères dans les récits de Froissart qu'à raison du siège mis par Charles VI devant les remparts que défendaient Ackerman et ses compagnons.

Dan. Voyez DAMME.

Dancastre. Voyez DONCASTER.

Danmeri, Danmari. Voyez DAMERY.

Danemarce. Voyez DANEMARCK.

DANEMARCK, *Danemarce* III, 436, 437, 439 ; XVII, 122.

Cf. X, 403, 567 ; XIV, 419 ; XVI, 493 ; XVIII, 412.

Royaume puissant au XIII^e et au XIV^e siècles, qui n'avait point perdu le souvenir des invasions victorieuses qui, à une autre époque, avaient asservi l'Angleterre.

Danfront. Voyez DRONFIELD.

DANOIS II, 15, 16, 70, 71.

Cf. XVI, 280, 282.

Y avait-il encore au XIV^e siècle des pirates danois qui pillaient les côtes d'Angleterre ? Les moines de Saint-Edmond, lors de l'arrivée de la reine Isabelle, craignirent de voir leur abbaye attaquée par « Escocois, Danois ou « aultres robeours. »

DANUBE (LE), *Dunoe (La)* XV, 242-246, 250-252, 309, 317, 318.

Cf. XV, 400-402, 407-409, 413, 414, 418, 420-422, 450-453, 455, 457, 470, 480, 485 ; XVI, 276, 419.

Fleuve qui, traversant l'Allemagne pour se jeter dans la mer Noire, forme en quelque sorte la limite du monde ottoman et du monde chrétien.

L'orthographe de Froissart se rapproche beaucoup plus du nom allemand (Donau) que la prononciation moderne.

Dardeforde. Voyez DARTFORD.

Dardemude. Voyez DARTMOUTH.

DARGIES IV, 428, 433 ; XIV, 369 ; XVII, 197.

Cf. XVI, 280.

Commune de 600 habitants, dans le canton de Grandvilliers (Oise).

A huit lieues de Beauvais.

DARLINGTON, *Ardenton* III, 468.

Ville commerçante de 18000 âmes, entre Northallerton et Durham.

On y remarque l'église de Saint-Cuthbert, bâtie au XII^e siècle.

DARMOUTH, *Dardemude* III, 75 ; IV, 164, 221, 383 ; VIII, 393, 396.

Cf. IV, 454.

Port important situé à l'embouchure du Dart (Devonshire).

La baie de Darmouth est fort belle.

Dartemeude, Dartemoude. Voyez DARMOUTH.

DARTFORD, *Dardeforde* II, 95, 103, 122, 196 ; VI, 18 ; XIV, 258, 389 ; XV, 148, 156, 307 ; XVI, 112, 173, 221.

Cf. I^a, 118, 379.

Entre Londres et Gravesend.

Là commença le mouvement insurrectionnel dirigé par Wat Tyler.

On y remarque les ruines d'un monastère fondé par Édouard III.

Dasc. Voyez DAX.

Dauffné, Dauffiné. Voyez DAUPHINÉ.

DAUPHINÉ, *Dauffné, Dauffiné* IV, 300 ; V, 28, 29 ; VI, 332, 334, 340, 343 ; IX, 465 ; X, 104, 187 ; XIV, 301.

Cf. VI, 462 ; VII, 529 ; X, 500 ; XVI, 509.

Province de France, sur la rive gauche du Rhône. Grenoble en était la capitale.

Le dauphin Humbert céda ses États au roi de France à la condition que le titre qu'il portait, devint l'apanage des héritiers de la couronne : ce qui fut observé pendant près de cinq siècles.

Daux. Voyez DAX.

* DAVENTREE ; XVI, 19.

A XI

anglais de Londres.

DAX, VII, 147-149, 150-152 ; IX, 100, 102,

15 ; XIII, 3 ; XV, 1

147, 150, 151, 160 ; XVI, 213,

4, 6, 217 ; XVII,

440.

157 ; XVIII,

440, 582.

de r

nts, sur l'Adour.

II

re diverses parties de son en-

e haute antiquité. Quelques-unes

enir à l'époque gallo-romaine.

texte d'embellissement.

XIV^e siècle a été converti en

ne d'Angleterre le 20 janvier

* ; XVII, 471.

le 10

à dix lieues de Nevers.

* ; XVI,

I, D XI, :

Cf. I^r, 111.

Ville de Hollande.

Delphes, Adelphe XI, 238.

Ville d'Arménie.

Peut-être Froissart a-t-il voulu désigner Derbent.

M. Buchon n'est pas éloigné de croire qu'il est ici ques-
tion de Marasch ; mais son argumentation paraît reposer
sur une base peu sérieuse.

Delue (Le) V, 81, 82.

On remarque sur la carte de Cassini, au nord de la
Canche et à l'est d'Étaples, un hameau nommé le Grand-
Zelue. C'est probablement le Delue de Froissart. Voyez le
mot : ZELUE.

DENAIN, *Denaing* II, 50-52, 54, 56, 488, 490 ; III, 154, 167,
178 ; XVII, 89.

Cf. I, 444 ; II, 552 ; XVI, 283.

Sur la rive gauche de l'Escaut, canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes.

A deux lieues et demie nord-est de Bouchain.

Le chapitre de Denain avait été fondé au VIII^e siècle ; il était formé de dix-huit chanoinesses, et l'abbesse prenait le titre de comtesse d'Ostrevant.

Il n'existe plus aucune trace de l'abbaye de Denain.

Denaing. Voyez DENAIN.

DENDRE, *Tenre*, rivière IX, 200.

Rivière qui se jette dans l'Escaut à Termonde.

* DERBY XVI, 379.

Ville et province d'Angleterre.

* *Dermue.* Voyez TER MUYDEN.

Derue. Voyez DOURO.

DERVAL VII, 357, 475 ; VIII, 50, 54, 90, 246, 254, 259, 264, 267, 270, 271, 275-277, 279, 280, 282, 296, 300 ; XI, 41-44 ; XVII, 494, 504, 538-540.

Cf. I^b, 49, 112 ; VIII, 449, 450, 452 ; XI, 436.

« Castiel fort moult malement (VIII, 50). »

Derval est une ville de 2700 habitants, chef-lieu de canton, arrondissement de Châteaubriand (Loire-Inférieure).

On remarque non loin de là les ruines encore considérables de l'ancien château. On y voit notamment une tour qui a près de vingt-huit mètres d'élévation.

La capitulation de Derval paraît avoir eu lieu vers le mois de septembre 1373.

Voici comment la *Chronique de Flandre* rapporte le sanglant épisode qui marqua le siège de Derval :

« Durant ladicté poursieulte, Oliviers de Clichon et pluseurs barons de Bretaigne et grant plentet de gens d'armes partirent de l'ost des Francois qui faisoient ladicté poursieulte, et alèrent droit au castel de Derval en Bretaigne, où Robert Canolle estoit encore, et pour che

que la journée estoit venue que ycellui Robert Canolle devoit livrer ledit castiel ; mais il fali de convenant, et ne volt mie rendre audit Olivier de Clichon ledit castiel comme promis li avoit, quand il fu venus devant au jour que ordonnés estoit, et pour che ycelui Olivier fist devant ledit castiel coper les tiestes au nepveu dudit Robiert et aussi à tous les aultres XII hostages qui par avant avoyent estet bailliés audit Olivier. »

Devensière. Voyez DEVONSHIRE.

* DEVONSHIRE, *Devensière* IV, 448, 453, 460 ; VIII, 487 ; XVIII, 19.

DEYNZE, *Donse* IX, 171, 175, 190, 216, 235, 349, 354, 355, 366, 367 ; X, 18, 429.

Cf. II, 532 ; X, 531, 557, 560, 569.

Ville de la Flandre-Orientale, sur la rive gauche de la Lys.

* DICKEBUSCH X, 510.

DIENNÉ, *Dieuné, Dieunée* VIII, 214, 220, 237, 238 ; XVII, 531.

Au sud-ouest de Mortemer, canton de la Villedieu, arrondissement de Poitiers (Vienne).

DIEPPE, *Dyeppe* II, 427, 470, 471 ; III, 74 ; V, 258 ; VI, 87, 89, 93 ; VII, 441 ; VIII, 328, 335 ; X, 333 ; XIII, 109 ; XVII, 552.

« Bonne ville (XIII, 109). »

Ville et port sur la Manche (Seine-Inférieure).

Au mois de juillet 1352, le roi de France permit à l'archevêque de Rouen, seigneur temporel de la ville de Dieppe, d'en réparer les fortifications.

Le château a été converti en caserne.

DIEST, *Diestre* II, 454, 455.

Cf. III, 509.

Ville du Brabant.

Édouard III accorda des privilèges aux marchands de Diest en 1329.

Édouard III se trouvait à Diest le 17 juin 1339.

Par une charte du 18 août 1338, Édouard III alors à Anvers accorda aux marchands de Diest la liberté de faire le commerce en Angleterre.

Diestre. Voyez *Diest*.

DIEU-LI-VOLT, Dion, Dio VIII, 325, 326.

J'emprunte à M. Léo Drouyn les lignes suivantes :

« Le château de Dieu-li-volt est presque entièrement ruiné ; il s'élevait sur le bord d'un rocher à pic qui fait en cet endroit une légère saillie dans la vallée du Drot, presque en face de Montségur. Au nord et au nord-ouest, on a creusé un large et profond fossé dans le roc ; à l'est, le terrain descend en pente douce, et le fossé y a peut-être été remplacé par une terrasse dont le sol devait être au niveau du fond du fossé.

« Il reste encore d'anciens bâtiments qui me font penser, par leur caractère, que les murs de la forteresse ne remontent pas plus haut que la fin du XIII^e siècle. »

Dieuné, Dieunée. Voyez *DIENNÉ*.

Dignant. Voyez *DINAN* et *DINANT*.

Digon. Voyez *DIJON*.

DIJON, Digon VI, 328, 330 ; VII, 4, 5, 16 ; X, 188, 337 ; XIV, 31, 32, 34, 35.

Cf. I^a, 356 ; VI, 492 ; VII, 489 ; X, 496 ; XV, 398, 423 ; XVI, 264.

Capitale de la Bourgogne.

Les privilèges de Dijon furent confirmés en 1361 et en 1369.

C'était l'une des villes du royaume de France où l'on battait monnaie.

DINAN, Dinant III, 368, 419 ; IV, 32-35, 39, 51-55, 57-63, 66, 80, 82-86, 88, 89, 91, 93, 146, 157, 173-175, 179-181, 183, 187 ; VII, 69-72 ; VIII, 250, 251, 253 ; IX, 215 ; XVI, 129, 130, 132, 136-138, 147 ; XVII, 129.

Cf. III, 513 ; IV, 438-441, 444, 445 ; VII, 494 ; VIII, 419, 449 ; IX, 517, 536 ; XVI, 411, 536 ; XVIII, 510.

Dinan est aujourd'hui une ville de 8000 âmes, chef-lieu d'arrondissement (Côtes-du-Nord).

Une grande partie de l'ancienne enceinte fortifiée subsiste. On y remarque notamment plusieurs tours.

Quatre portes donnent entrée dans la ville.

Le château reconstruit au XV^e siècle sert aujourd'hui de prison.

M. Arthur de la Borderie est d'avis que Froissart a confondu en plusieurs endroits Dinan et Guingamp :

« De la Roche-Périon à Dinan il y a au moins trente lieues : ce qui rend tout-à-fait impossible par les chemins mal entretenus du XIV^e siècle le voyage fait en moins d'une nuit par Gérard de Malain de la Roche-Périou à Dinan pour aller y chercher un secours destiné à faire lever le siège du Faouet, secours qui part de Dinan au point du jour et semble arriver d'assez bonne heure à sa destination.

« Un vieil historien de Bretagne, Pierre Le Baud qui écrivait vers 1480, à une époque où les traditions du XIV^e siècle n'étaient pas encore éteintes, attribue sans hésiter à la ville de Guingamp tout ce que Froissart dit de Dinan, et il faut avouer qu'avec cette variante les choses sont beaucoup plus vraisemblables.

« D'abord Froissart nous représente la ville en question comme défendue au moins d'un côté par une rivière assez large puisqu'on pouvait y mettre « grand fuisson de nacelles (IV, 59) », ce qui ne convient nullement à Dinan ; car à Dinan la rivière (la Rance) assez étroite coule au fond d'une vallée très-profonde, et la ville est placée tout au haut de la colline, à plusieurs centaines de pieds au-dessus de la rivière et dans une situation où les fossés n'ont jamais pu être que très-mal pourvus d'eau.

« Guingamp au contraire sur une des faces de son enceinte fortifiée est bordée par une large rivière le Trieu dont il était facile, avec un barrage, de faire refluer l'eau dans les fossés.

« Si l'on peut substituer Guingamp à Dinan, on comprend que Gérard de Malain alla y chercher des renforts. Cette course de nuit à Guingamp, ville située à seize lieues de la Roche-Périou, quoique difficile, est à la rigueur possible, tandis que la course jusqu'à Dinan serait certainement impossible.

« Si Dinan est Guingamp, le père de Renaud de Guingamp n'est lui-même que le châtelain de Guingamp, chargé de la garde de cette ville dont il a laissé la garde à son fils pour s'enfermer à Hennebont avec Jeanne de Montfort. »

Dom Morice croit aussi qu'il y a une erreur de noms dans le récit de Froissart.

Nous examinerons successivement les divers passages où Froissart a cité Dinan.

Dans la première rédaction (III, 368), il rapporte que Jean de Montfort, maître de Jugon, se porta vers Dinan. Dinan n'est qu'à quatre lieues et demie de Jugon. Il n'y a pas là de difficulté. Il y en aurait davantage si on suivait le récit de la Chronique de Berne : « Dum appropin-
« quaret urbem Venetensem, civitas reddita est sibi, et
« egressus inde profectus est Dinan quæ est villa magna
« valde, et, receptis homagiis et juramentis, perrexit ad
« Rochepériotum. » Dans la seconde rédaction de Froissart, on dit aussi que Jean de Montfort se porta de Vannes vers Rochepériot ; mais il n'est fait aucune mention d'un arrêt intermédiaire à Dinan (III, 368).

Plus loin (III, 419), Froissart cite sans les confondre les villes de Dinan et de Guingamp.

Dans le tome suivant (IV, 32-35), Froissart rapporte que la Rochepériot se trouve entre Vannes et Dinan, ce qui est vrai, et que la garnison de la Rochepériot faisait des excursions jusqu'à Dinan, ce qui n'est pas impossible puisque de la Rochepériot à Dinan il n'y a que vingt-cinq lieues.

Dans le même volume, Froissart dit que le château du Conquest est entre Auray et Dinan. Si le Conquest est Concoret, cela est parfaitement exact.

Nous arrivons au siège de Dinan que Louis d'Espagne attaque par terre et par eau : ce qui peut s'entendre de la Rance.

Le passage contre lequel s'élèvent les plus nombreuses objections (IV, 80-89), est emprunté à Jean Le Bel (I, 304). C'est Jean Le Bel qui dit que Dinan est à trois lieues de la mer et que cette partie de la mer est la rade voisine d'Hennebont ; que ce fut près de là qu'abordèrent les Bretons revenant de Redon ; que Gérard de Malain partant la nuit de la Rochepériot arriva avant l'aurore à Dinan. Ceci prouve uniquement, selon nous, que Jean Le Bel ne connaissait qu'inexactement la situation de Dinan et qu'au lieu de placer cette ville à quelques lieues de la rade de Saint-Malo, il lui assignait une situation analogue à celle de Concarneau.

Les autres passages de Froissart ne soulèvent point de difficultés.

DINANT, *Dignant* III, 109 ; IX, 438.

Cf. X, 455.

Sur les bords de la Meuse (province de Namur).

Dinant. Voyez DINAN.

Dio, Dion. Voyez DIEU-LI-VOLT.

Disquemue. Voyez DIXMUDE.

* DIVE (LA), rivière VIII, 428.

DIXMUDE, *Disquemue* X, 272.

Cf. II, 541 ; IX, 533, 557 ; X, 458, 477, 491, 512, 582.

Petite ville de la Flandre Occidentale.

Les seigneurs de Dixmude, de la maison de Beveren, sont fréquemment cités dans les chroniques de Froissart.

DOL III, 333, 419 ; XV, 34.

Cf. IX, 536, 537.

Ville de 4200 habitants, arrondissement de Saint-Malo.

Il n'existe plus que peu de traces de son ancienne enceinte fortifiée.

La ville de Dol, fondée au milieu du VI^e siècle, était la métropole de la Bretagne au temps du roi Noménoé.

* DÔLE XII, 361.

Ville de 10000 habitants (Franche-Comté).

Dombare. Voyez DUNBAR.

Dome. Voyez DOMME.

DOMFRONT, *Donfronch* V, 372.

Ville de 3000 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Orne).

Une grande partie de l'enceinte fortifiée existe encore ; elle compte quatorze tours garnies de leurs créneaux.

Il ne reste que quelques ruines du château bâti en 1101 par Guillaume de Bellesme sur la cime du rocher qui domine la ville de Domfront.

DOMME, *Dome* VII, 368-371, 374, 378, 379, 408 ; XVII, 477.

Cf. VII, 541.

Ville de 2000 habitants, sur une montagne dans la vallée de la Dordogne, arrondissement de Sarlat (Dordogne).

Les Anglais surprirent Domme en 1346 ; mais les Français y rentrèrent en 1347. Guillaume de Montfaucon commandait les Français, et il fut puissamment aidé dans son entreprise par les habitants de Sarlat.

En 1348, les bourgeois de Domme exposèrent dans une requête adressée au roi de France que leurs privilèges avaient été perdus par la guerre et en demandèrent le renouvellement : ce qui leur fut accordé.

Le 1^{er} janvier 1361, la ville de Domme fit hommage à Édouard III ; mais elle fut l'une de celles qui se déclarèrent plus tard en faveur des Français, et Charles V confirma ses privilèges le 4 avril 1369.

Cependant les Anglais mirent le siège devant Domme dans les derniers jours de mai 1369 et s'en emparèrent après quinze jours de résistance.

Jean de Revillon, évêque de Sarlat (1370-1385), résida fréquemment à Domme.

Louis de Sancerre se trouvait au siège de Domme 26 avril 1383.

Le 3 novembre 1399, Charles VI confirma les privilèges de Domme.

Le château dont la tour principale fut renversée par Simon de Montfort en 1214, n'offre que des ruines.

En 1588, les calvinistes ayant occupé Domme, écrivirent sur les portes :

Plutôt le pape quittera Rome
Que ce vivant ne quitte Domme.

Donbretan. Voyez DUNBARTON.

DONCASTER, *Dancastre* II, 109, 110, 112, 303 ; III, 468.

Cf. XVI, 327, 352.

Entre Hatfield et Sheffield, dans le sud de l'York-shire.

Près de là se trouvait le château de Tickhill où résida Jeanne de Montfort.

Doncheri. Voyez DONCHERY.

DONCHERY, *Donchéri* II, 428 ; VI, 191, 232, 235, 260, 261.

Commune de 1200 habitants, sur la Meuse, canton de Sedan (Ardennes).

Dondée, Dondieu. Voyez DUNDEE.

* DONEGAL XV, 385.

Donfremelin. Voyez DUNFERMELIN.

Donfronch. Voyez DOMFRONT.

Donse. Voyez DEYNZE.

* *Donsy.* Voyez DONZY.

DONZENAC, *Dousenach* V, 225, 228.

Au sommet d'un rocher, sur la rive droite d'un ruisseau qui se jette dans la Vézère. Au nord de Brive.

Donzenac fut l'une des villes qui se déclarèrent contre les Anglais et qui reçurent à ce titre des privilèges de Charles V. Les lettres royales qui les confèrent, sont du

mois d'avril 1372. Gérard de Ventadour était à cette époque seigneur de Donzenac.

* DONZY, *Donsy* XII, 361, 362 ; XV, 424.

A quatre lieues de Cosne (Nièvre).

DORDOGNE, *Dourdonne* II, 399, 405, 486 ; IV, 233, 234, 250 ; V, 380 ; VIII, 10, 11, 312, 313 ; IX, 1, 5, 7, 8, 12, 13, 15 ; XI, 226 ; XII, 349 ; XIII, 95, 181, 315 ; XIV, 25, 26, 42, 105, 170, 361 ; XVII, 435.

Cf. V, 544 ; IX, 498 ; XI, 441 ; XVIII, 34.

« Belle rivière (IX, 13). »

La Dordogne prend sa source dans les montagnes du Puy-de-Dôme et se joint à la Garonne après un cours de cent vingt lieues.

DORDRECHT, *Dourdrecq*, *Dourdrese*, *Dourdrech*, *Dourdrec*, *Doudrec* II, 61, 63-66, 84, 358, 359, 374, 384, 389, 424 ; III, 111, 177 ; IV, 129, 325, 326 ; X, 298 ; XI, 359 ; XII, 76, 286, 287 ; XIII, 177 ; XIV, 32 ; XVI, 167 ; XVII, 8, 52, 84, 174.

Cf. XVIII, 52-55, 160.

Ville de Hollande, à la jonction de la Merweede et de la Meuse.

DORMOIS VI, 236, 237.

Pays de Champagne qui répond au *Pagus Dolomensis*.

* DORSET III, 522.

Dos-Saint-Julien. Voyez SAINTE-DODE.

* DOSSEMER III, 505.

Dotegnies. Voyez DOTTIGNIES.

DOTTIGNIES, *Dotegnies* III, 121.

Commune de 4000 habitants, à deux lieues et demie sud de Courtray.

Douai. Voyez DOUAY.

DOUAY II, 350, 354, 375, 427, 446 ; III, 58, 62-64, 66, 67, 70, 85, 89, 118-121, 166, 167, 174, 176, 213, 215, 221, 223, 224, 226, 246, 247, 250, 282, 283, 320 ; V, 147-149, 151, 155 ; VI, 169, 300, 321 ; VII, 319, 320 ; IX,

162, 174, 195, 229, 235, 349, 354, 358 ; X, 64, 101, 149, 189, 235, 236, 306 ; XI, 357, 376 ; XII, 3 ; XVII, 79, 91, 93, 102, 237, 239, 474.

Cf. II, 493, 549, 551 ; III, 473, 475, 479 ; IV, 468 ; VI, 459 ; VII, 539 ; IX, 560 ; X, 491, 511 ; XVIII, 123, 143, 152, 305. 320, 322, 325, 326, 330, 331, 504.

Ville qui relevait autrefois de la Flandre et dont la réunion à la Flandre fut promise par Charles V quand il chercha à s'attacher les communes flamandes.

Aujourd'hui ville de 25000 âmes (Nord).

Charles V se trouvait à Douay au mois de septembre 1368.

Douchy, Douci III, 163.

Commune de 1900 habitants, entre Valenciennes et Bouchain, canton de Bouchain.

A trois lieues de Valenciennes et à une lieue et demie au nord-est de Bouchain, sur la Selle.

En 937, Arnould comte de Flandre donna le village de Douchy à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand.

On conserve dans l'église un vieux reliquaire qui d'après la tradition fut envoyé d'Orient après la prise de Constantinople par les croisés.

Douci. Voyez DOUCHY.

* *Doudain* XV, 423.

Doudrecht. Voyez DORDRECHT.

DOUGLAS II, 264.

Le château de Douglas, dans le Clydesdale, doit son nom à une petite rivière dont l'eau, dit Camden, est d'un vert foncé et qui se jette dans la Clyde (à l'ouest de Lanark).

Dculens. Voyez DOULLENS.

DOULLENS, *Doulens, Dourlens* VIII, 283.

Cf. V, 477, 478, 518 ; XII, 441.

Ville de 5000 habitants, sur la rive droite de l'Authie (Somme).

Dourdonne. Voyez DORDOGNE.

Dourdrec, Dourdrecq, Dourdresc, Doudresch, Dourdrecht, Dourdresq. Voyez DORDRECHT.

Dourlens. Voyez DOULLENS.

DOURO, *Derue* XII, 83, 88, 134, 189, 201, 300, 301, 303.

Cf. XII, 385.

« Rivière felle et orgueilleuse par heures et plus en esté qu'en yver (XII, 300). »

Le Douro prend sa source dans les montagnes de la Vieille-Castille et traverse le Portugal avant de se jeter dans la mer.

Les Anglais venant de Noya et marchant vers Villalpando n'eurent pas à franchir le Douro (XII, 300), mais le Minho.

Dousac, Dousach. Voyez DOUZAC.

DOUVE, *Ouve* IX, 140.

Cf. IV, 487.

Petite rivière dans le département de la Manche.

Le véritable nom paraît être : Ouve comme l'écrit Froissart.

Douvrain VI, 138.

Petit village, dit Froissart.

Peut-être Douvieux, sur la rive droite de la Somme, vis-à-vis de Béthencourt. Douvieux se trouve entre Thorigny et Béthencourt, à une lieue et demie de la Somme. Sur les obscurités de ce passage, voyez les observations présentées au mot : Béthencourt.

DOUVRES II, 26, 95, 102, 103, 109, 110, 183-185, 187, 191, 194, 227, 232, 354, 357, 469 ; III, 74, 425, 432, 433 ; IV, 209, 213 ; V, 135, 137, 142, 230, 232, 234, 258, 259, 321, 330, 332 ; VI, 13, 216-219, 295, 296, 299, 380, 384, 388, 391, 392 ; VII, 62, 65, 68, 243, 305, 307, 423 ; VIII, 18, 96, 98, 268, 334, 388, 392-396, 398, 400 ; IX, 131, 242, 461 ; X, 76, 141, 209, 210, 234 ; XI, 272 ; XII, 8-10, 13, 15, 18, 151, 256, 275 ; XIV, 150, 182, 184, 257, 356, 377, 388, 391, 392 ; XV, 123,

142, 164, 196, 202, 274, 307 ; XVI, 110, 112, 144, 189, 206, 218, 221 ; XVII, 25, 28, 234, 261, 315, 402, 404, 418.

Cf. I^a, 161, 376, 377 ; I^b, 118 ; I^c 286 ; II, 500, 501, 519, 541 ; III, 482 ; VII, 494 ; X, 579 ; XVI, 249, 324, 366 ; XVIII, 9, 10, 12, 13, 117, 154, 158.

L'un des Cinque-ports.

Aujourd'hui ville de 28000 âmes.

Sur une colline abrupte, haute de plus de trois cents pieds, s'élève le château dont on fait remonter la fondation à Jules César.

DOUZAC, *Dousac, Dousach, Ousach, Ouzac* XIII, 61-63, 78, 80, 148, 159 ; XIV, 25, 160, 169, 170, 178, 205.

Cf. XIII, 349.

Village à deux lieues à l'ouest de Saint-Germain-Lembron, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme), au sud-ouest de Vodable.

Il y a sept lieues de Douzac à Montferrand.

L'auteur du livre des Faits de Bouciquaut lui fait grand honneur d'avoir conquis en Auvergne un très-bel et fort chastel nommé le Roc d'Uzac, dont les Anglais s'étaient emparés pendant les trêves, « car moult estoit forte place » et grande deffence y trouvèrent. »

Dreus XI, 65. Voyez BRUCH.

* DREUX IV, 492.

Ville de Normandie.

Drincam, Dringhem, Drinkehem. Voyez DRINKHAM.

DRINKHAM, *Drincam, Drinkehem, Dringhem* X, 227, 246.

Cf. X, 512, 517, 571 ; XVI, 250.

Drinkham ou Dringham est une commune de 300 habitants, du canton de Bourbourg (arrondissement de Dunkerque).

Drinkham, que le Continuateur des chroniques de Saint-Denis appelle : « une belle petite forteresse », se rendit le 5 septembre 1383.



* DROGHEDA XVI, 329.

DROFIELD, *Danfront* II, 112.

Entre Sheffield et Chesterfield, dans le Derby-shire.

* DRONNE, rivière VII, 540.

* DROPT, rivière, VIII 422, 497.

D'après M. Bertrandy, Froissart a confondu (IV, 275)
le Lot et le Dropt.

Voyez nos observations au mot : Lot.

DROUÉ, *Drué* VII, 13, 17.

« Ou plain de la Beausse, » dit Froissart.

Droué est à sept lieues de Vendôme et à trois lieues de
Châteaudun.

On y remarque un château.

Drué. Voyez DROUÉ.

Dubertain. Voyez DUNBARTON.

DUBLIN, *Duvelin* XV, 138-140, 145, 170, 171, 174, 178.

Cf. I^a, 382 ; XII, 379 ; XVI, 329, 330.

Capitale de l'Irlande.

Ducem. Voyez *Duchem*.

Duchem. Voyez TUCHAN.

* *Dul* XIII, 358.

Voyez : DULKEN.

Dulbe VIII, 220.

Erreur de copie. Lisez : Dieuné, et voyez le mot : Dienné.

En comparant les pp. 214 et 220 du tome VIII, on voit
qu'il faut lire : Dieuné au lieu de Dulbe.

Dulcem. Voyez *Duchem*.

* DULKEN, *Dul* XIII, 357, 367.

Cabaret d'Orronville, parlant de Dulken (Dul), dit « que
« les nobles léans habitans portent les armes peeuillées
« d'or et de gueules, dont les rois d'Aragon anciennement
« partirent de là. »

A cette époque Werner de Merode était avoué de Dul-
ken (M. Goethals a imprimé : Duffle). Nous recueillons
ici un précieux témoignage de la tradition qui sur la

similitude des armoiries a fondé l'origine commune de la maison d'Aragon et de la maison de Merode. Seulement cette fois ce n'est pas la maison de Merode qu'on fait sortir de la maison d'Aragon : ce sont les sires de Merode qu'on donne comme ancêtres aux monarques aragonais.

Dulnestre. Voyez ULSTER.

Dun IX, 280.

Il s'agit ici de Châteaudun.

Voyez ce mot.

DUNBAR, *Dombare* II, 107, 259, 283, 293 ; III, 244, 425 ; IX, 30 ; X, 288, 335 ; XI, 381 ; XIII, 201, 205, 249 ; XVII, 4. Cf. I^a, 137 ; V, 494 ; X, 555.

Dumbar est au bord de la mer dans le comté de Lothian, à dix lieues d'Édimbourg.

Les comtes de Dumbar y possédaient un vaste château qui n'est plus qu'une ruine au haut d'un rocher.

DUNBARTON, *Dubertain, Donbretan* II, 272, 273, 288, 289, 293, 328 ; III, 235, 238, 240, 243 ; XVII, 4.

Cette ville bâtie aux bords de la Clyde sur un rocher escarpé passait au moyen-âge pour l'une des plus redoutables forteresses que l'on connût.

Elle était la capitale du comté de Lennox.

DUNDEE, *Dondie, Dondieu* II, 272, 289, 315 ; III, 244, 245, 425, 426 ; X, 289, 393 ; XVII, 4.

Sur le Tay, dans la province d'Angus, au nord-est de Perth.

* DUNES (abbaye des) XIII, 322.

Dunestre. Voyez ULSTER.

DUMFERMLIN, *Donfremelin* II, 131, 132, 201, 203, 272, 283, 293, 297, 312, 313, 439 ; III, 245, 425, 439 ; V, 121 ; VIII, 243, 244 ; X, 335, 392 ; XVII, 4, 30.

Cf. I^a, 29.

« Moulte bonne ville seloncq le pays (II, 132). »

Dumfermlin est dans le comté de Fife, au nord du Fyrth-de-Forth.

On y voyait un célèbre monastère fondé par le roi Malcolm.

Froissart mentionne à diverses reprises (II, 132, 201, 203, 272, 283, 439) l'abbaye de Dunfermlin.

DUNKERQUE, *Dunquerque* II, 351 ; III, 129, 320 ; X, 147, 213, 216-227, 230, 272.

Cf. I^e, 318 ; II, 501 ; V, 493 ; VIII, 474 ; IX, 520, 521 ; X, 508, 510, 515, 543 ; XVIII, 317, 326, 328-330.

Ville située entre Furnes et Gravelines qui doit son nom à sa situation au milieu des dunes.

Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement avec une population de 32000 habitants.

Dunoe. Voyez DANUBE.

L'orthographe de Froissart se rapproche assurément bien plus du mot allemand que le nom moderne.

* *Dunot* XVIII, 29.

Dunquerque. Voyez DUNKERQUE.

* DUNSTABLE XVI, 349.

Durames. Voyez DURHAM.

DURANCE (La) XVI, 128.

Rivière qui roule ses eaux torrentielles des Alpes au Rhône.

DURAS IX, 15, 19.

Cf. IX, 498:

Ville de 1600 habitants, sur le Dropt, à six lieues nord de Marmande (Lot-et-Garonne).

Il reste peu de chose de l'ancien château de Duras. Voici ce qu'en dit M. Léo Drouyn :

« Le château de Duras est situé sur le bord du Drot, dans le département de Lot-et-Garonne. C'est un immense parallélogramme, long de 100 mètres environ et large de 30, ayant aux angles des tours rondes, et une autre tour de même forme sur chacun des grands côtés. Ces tours ont tous les caractères de celles du commencement du XIV^e siècle. »

DURAVEL, *Durviel* VII, 361-368 ; XVII, 476, 477.

Cf. VII, 541.

Commune de 1800 habitants, sur la rive droite du Lot, canton de Puy-l'Évêque, arrondissement de Cahors.

Durem. Voyez DURHAM.

DURHAM, *Durames*, *Durem* II, 112, 131, 132, 135, 136, 159, 161, 180-182, 186, 275, 315, 319 ; III, 234, 237, 429, 441-443, 445, 453, 468 ; IV, 134 ; V, 124, 136 ; VI, 19, 20 ; IX, 384, 410, 424 ; X, 380, 382, 388, 398 ; XIII, 206, 208-210, 215, 231, 243, 249 ; XVII, 25, 123, 360.

Cf. I^a, 518 ; II, 512, 520 ; III, 516 ; V, 487-491 ; X, 543, 565, 566 ; XIII, 359, 360 ; XVIII, 296.

Ancienne cité et métropole religieuse des marches du Nord, où l'on conservait les reliques de saint Cuthbert.

Le château fut bâti au XI^e siècle.

La cathédrale dont la construction fut commencée vers la même époque, est l'un des plus beaux monuments de l'Angleterre.

La bataille de Nevill-Cross qu'on a souvent appelée la bataille de Durham, fut livrée le 17 octobre 1347. Dès le 20 la nouvelle en était parvenue à Londres.

Durviel. Voyez DURAVEL.

Duvelin. Voyez DUBLIN.

Dyeppe. Voyez DIEPPE.

ÈBRE, *Emer* VII, 162, 163 ; XVII, 443.

Cf. VII, 512, 521.

« Rivière moult forte et moult rade (VII, 162, 163.) »

L'un des plus grands fleuves de l'Espagne qui se jette dans la Méditerranée près de Tortose.

Ebrètes. Voyez IMBRÉCHY.

Ebrevich, *Ebruich*. Voyez YORK.

Écaillon, *Escaillon* III, 156.

Il ne peut être question ici d'Écaillon situé à dix kilo-

mètres est de Douay, au nord d'Aubrecicourt. Faut-il admettre qu'il existait une localité aujourd'hui disparue et complètement oubliée qui a donné son nom à la rivière de l'Écaillon ? Ne vaut-il pas mieux supposer qu'il y a une lacune dans le texte de Rome, le seul qui offre cette mention, et en ce cas on pourrait lire, d'après l'indication des lieux cités au même endroit, soit Thiant-sur-Écaillon, soit Monchaux-sur-Écaillon.

ÉCAILLON, *Escaillon* XVII, 65.

Rivière qui sort de la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut près de Thiant. Froissart joint le nom de cette rivière à celui du village de Vendegies (II, 142, 143).

* ÉCAUSSINES I^b, 43.

ECHARI, *Sarris* (pas d') VII, 164, 165.

Cf. VII, 506.

Au nord-est de Salvatierra.

ÉCLUSE (L'), *Escluse* (L') II, 183-185, 187, 204, 205, 207, 329, 335, 347, 424, 433, 434, 436, 439, 441, 442 ; III, 68, 177, 193-208, 211, 212, 320, 433 ; IV, 313, 314, 317, 319-321, 323 ; V, 257, 259, 266 ; VII, 124-126, 160, 354, 359 ; VIII, 328 ; X, 46, 54, 75, 107, 152, 158, 203, 230, 231, 286-289, 297, 306, 317, 320, 339, 353, 355, 359, 361-364, 402, 403, 408, 450, 451 ; XI, 137, 263, 357-360, 367, 368, 400, 403 ; XII, 3, 10-12, 18, 20, 22, 23, 36, 64, 68-70, 72-75, 78, 81, 142, 144, 146, 148, 152, 158, 275 ; XIII, 317 ; XIV, 387 ; XV, 118, 297 ; XVI, 162 ; XVII, 31, 95, 96, 174, 271.

Cf. I^a, 300, 302, 303, 315, 371, 452, 504 ; I^b, 101, 144 ; I^c, 226, 282, 285, 351 ; II, 541-543 ; III, 481, 490-492, 511 ; IV, 462, 465, 469, 471, 472, 474, 476, 485, 504 ; VI, 488 ; VII, 511, 512, 516 ; X, 504, 542, 555, 558, 560, 582 ; XI, 457 ; XII, 353, 357-360, 364 ; XIII, 321 ; XVIII, 55, 59, 163-165.

Port aujourd'hui ensablé comme celui d'Aignes-Mortes et dont le nom fut associé au XIV^e siècle à la plus éclatante

victoire navale de l'Angleterre et au plus formidable armement dirigé contre l'Angleterre par la France.

A quatre lieues au nord de Bruges.

ÉCLUSIER, *Esclusiers* II, 336.

Éclusier-Vaux, sur la rive gauche de la Somme, canton de Bray, arrondissement de Péronne.

ÉCOSSAIS, *Escoçois*, *Escos* II, 15-19, 22, 70, 71, 107-112, 123, 124, 131-133, 135-143, 146-148, 150, 152-179, 183, 184, 186, 194, 195, 197, 201, 206, 208, 210, 211, 239, 250-256, 259-262, 264-267, 269-272, 274-282, 284, 287, 288, 290, 292, 293, 296, 297, 303, 308, 314-317, 319, 328-330, 332, 334, 391, 420 ; III, 233, 234, 238, 240, 244, 245, 321, 422, 424-432, 436-438, 442-454, 462-464, 466, 468 ; IV, 121, 122, 129, 131, 132, 135, 136 ; V, 118-124, 126-132, 137, 141, 178, 224, 322, 324, 330, 332-336 ; VII, 315, 316 ; VIII, 16, 18, 22, 119, 205, 207, 243, 244, 268, 280, 281 ; IX, 27-44, 123, 124, 382, 383, 386, 397, 417, 418, 424 ; X, 209, 286-290, 292, 319, 333, 336, 378, 379, 388-391, 393, 404 ; XI, 135, 276, 388, 403 ; XIV, 182 ; XV, 138, 330 ; XVII, 19-24, 29, 32, 39-41, 95, 97, 103, 104, 111, 113, 120-127, 226-232, 307-309, 318, 319, 382, 563.

Cf. II, 510-512, 516, 519, 521, 524 ; III, 516, 517, 522, 523 ; IV, 440, 441 ; V, 487, 488, 491, 502, 511, 516, 522, 527, 529 ; IX, 499.

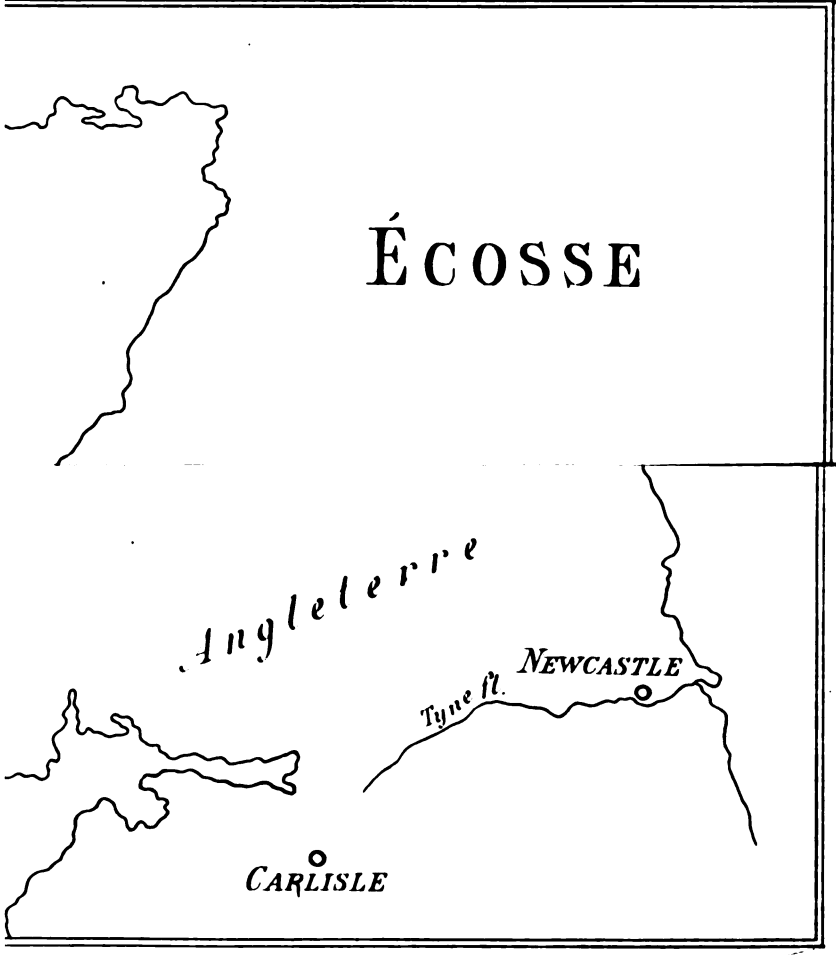
. « Li Escot sont chaut, boullant et orgueilleus (V, 131). »

« Escçois en bataille sont mallement fort, appert, dur et hardi (V, 133). »

« Escos portent haces par usage, dont il frappent trop « biaux horions, et n'est homs, tant soit bien armés, se il est « atains de bon brac, qui ne soit couchiés par terre (V, 137). »

Les Écossais traitent avec courtoisie les Anglais prisonniers (XIII, 229, 241, 242, 256).

ÉCOSSE, *Esrosse* II, 5, 15, 17-19, 23, 107-112, 132, 135, 137-139, 156, 161, 174, 175, 198, 201-204, 207, 209-211,



ÉCOSSE

Angleterre

NEWCASTLE

Tyne R.

CARLISLE

Des lettres de Charles VI, du 3 mai 1385, rappellent qu'après mûres délibérations du conseil il a naguère formé une armée de gens d'armes et d'arbalétriers pour se rendre en Écosse afin d'entrer en Angleterre et d'y faire la plus grande guerre qu'on pourra aux ennemis du royaume de France. Une taxe fut levée à ce sujet dans le pays d'Avranches.

Écrette. Voyez AGREDA.

Écesses. Voyez ESSEX.

EDELAERE, *Lare* X, 301.

Cf. IX, 560; X 466, 476, 477.

Commune de 350 habitants, au sud-est d'Audenarde, près d'une montagne autrefois couverte de bois.

Édaimbourg. Voyez ÉDIMBOURG.

ÉDIMBOURG, *Édaimbourg, Haindebourc, Haindebourg, Handebourg* II, 17, 112, 204, 209, 211, 259, 260, 263, 272, 273, 276, 282, 289, 293, 294, 296, 297, 303, 304, 312, 315, 328; III, 234, 237, 238, 241, 243-245, 424, 428, 434, 435, 440; IV, 121, 130, 434; V, 121, 333-337; VI, 21; VIII, 243, 244; IX, 26, 41-44, 285, 385, 418, 421, 424; X, 286, 288-292, 334, 335, 338, 339, 376-378, 392, 399; XII, 286; XIII, 205, 219, 234, 237, 240, 249, 250, 254, 316; XVII, 4, 121, 122, 228.

Cf. I, 137, 140, 142; I^c, 310; II, 515, 521; III, 504; IX, 499; X, 454, 542, 566; XIII, 359; XVIII, 368.

« Ville grande et plantureuse, et point n'est fermée (II, 282). »

« C'est Paris en Escoce, comment que elle ne soit point « fermée (V, 336). »

« Haindebourc, comment que ce soit Paris en Écosse, « n'est pas une telle ville comme est Tournay et Valenciennes; car il n'y a pas en toute la ville IIII^e maisons « (X, 335). »

Froissart mentionne le château d'Édimbourg et voici comment il le décrit :

« Li chastiaus de Haindebourch siet sur une haute roce,

« et est la montagne si roite et si malaisie que à painne y
 « poet uns homs monter sans reposer II fois ou III (III,
 « 237). »

Il cite aussi à diverses reprises l'abbaye de Sainte-Croix
 (II, 209, 282).

Le 12 juin 1334, Édouard BailloI céda à Édouard III
 Édimbourg et toutes les villes du sud de l'Écosse. Il se
 flattait vainement de devoir à l'appui des Anglais un trône
 qui aurait eu pour base le démembrement du pays.

ECKE, *Éque* II, 438.

Village à trois lieues au sud de Gand.

EECLOO, *Er clo*, IX, 171-173.

Cf. IX, 531, 532.

Petite ville située entre Gand et Bruges. Le roi Jean
 de Bohême y tint une assemblée, et l'on croit que Jean
 Yoens y mourut.

Ce fut à Eecloo que fut tenue quelques années avant la
 bataille de Cassel une autre assemblée des députés du pays
 où Louis de Nevers fit connaître qu'il avait dû abandonner
 une partie de son comté de Flandre à Robert de Cassel son
 créancier et qu'il avait également donné son comté de
 Nevers en gage à un bourgeois de Paris. Il demandait
 qu'on lui donnât de l'argent et qu'on le laissât régler les
 différends intérieurs de la Flandre : il était prêt d'ailleurs,
 assurait-il, à gouverner par le conseil du commun pays.
 Les députés lui répondirent qu'il devait avant tout « mettre
 « le pays à loy » et qu'ils ne voulaient suivre que la loi
 du pays.

Il importe de reproduire la lettre qui nous a conservé ces
 détails intéressants ; elle est adressée à Robert de Cassel :

« Très-chiers sires, plaise vous à savoir des noveles de
 Flandres. On a tenu II parlemens à Eclo sor les artikles
 que mesires de Flandres baillia au pays, et furent les
 artikles tels k'il vausist metre acort partout et vausist
 estre crut à faire pais de tous les weres de Flandres, dou

descord de Bruges et de Gand et de monseigneur de Namur et de Bruges, et vousist prendre boine gent à son conseil par le conseil dou commun pays. Et après fist monstrier k'il fu tenu à vous, sires, d'une grande somme d'argent, dont vous tenistes une grande partie de se tere pour l'argent, et ke li pays ne porroit mie voloir ke li conteit fuist amenu-siet, et k'il devoit ensi à un bourgeois de Paris, liques avoit se conteit de Nevers en se main, et requist l'aide et le conseil de ses boines gens k'il peust ravoier sa tere. Et assés autres paroles en furent dit, mais che fu li gros, dont li pays se prist à aviser ; et fu li premier parlement remis VIII jours pour raler cascun en son lieu. A le-quele journée il revinrent tout li pays de Flandres, et lui respondirent sor les artikles de che k'il devoit à vous, sires, et as autres, k'il mesist son pays à loy, et après, s'il requist à aus aucune cose, toudis vauroyent faire pour lui. De estre crût des gheres c'on a en Flandres l'un al autre, ne s'en volloyent en nullui metre plus avant ke loy dou pays donne. Dou conte de Namur et de Bruges respondi-rent chil de Bruges ke le pais k'il avoyent fait à Saint-Andrieu encontre le conte de Flandres meimes et après au roy, tenroyent-il volentiers, mais nul autre pais ne voloyent faire. Dou conte ki requist de prendre gent entour lui de son conseil, lui dist-on ke Bruges et leur aidant requirent c'on vous mandast et mesire Jehan de Baillueil et monseigneur d'Axele, et ke cheaus rewarderoient avokes lui qui profitable i serroit pour metre le pays en boin point ; dont il dist k'il vous avoit mandet ; et tantost au lieu sentirent chou de Bruges k'il avoit fait jurer de sen conseil le conte de Namur, le Courtrisien, monseigneur d'Axele, Jehan Gheilinc et Roeger Bristeste, et k'il avoit mandé mesire Henri de Flandres pour lui avoir. »

EENAEME, *Eham* IX, 367-372.

Cf. I^o, 318, 352 ; IX, 560 ; X, 461.

Village situé près d'Audenarde où s'élevait jadis une riche et puissante abbaye.

* EGLYN XVIII, 28, 29.

ÉGYPTE XI, 245.

Contrée arrosée par le Nil et longtemps considérée comme la patrie des colonies bohémiennes qui erraient en Europe.

Cf. IV, 435 ; XI, 441 ; XVI, 449.

ÉGYPTIENS (LES) X, 26.

Eham. Voyez EENAEME.

ELBE, *Albe* (île d') XIV, 153, 158.

Petite île près des côtes de Toscane.

* ELBEUF, *Bouef-sur-Seine* IV, 492.

* ELLÉ (l'). rivière, IV, 437.

* *Elmelé* XVI, 348.

ELPHIN, *Herpelepin* XV, 173.

Cité épiscopale du Connaught.

Il me paraît préférable de placer cette ville dans le Connaught plutôt que dans le Leinster.

Cependant, si le lecteur ne partageait point cette opinion, il pourrait chercher le domaine d'O'Brien Costerec dans la baronnie de Caterlogh dans le Leinster. C'était un pays montagneux, couvert de bois, où la maison des O'Brien était puissante, et la situation de Laghlyn au sud de Caterlogh expliquerait qu'on a pu nommer autrefois ce bourg et ce château : Upper-Laghlyn, dont Froissart aurait fait : Herpelepin.

* ELSDON XIII, 365.

Eltem. Voyez ELTHAM.

ELTHAM, *Eltem* II, 93, 95, 196, 236, 254, 316, 323, 437, 441 ; IV, 383 ; V, 234 ; VI, 389, 392, 393 ; XIV, 389 ; XV, 148, 154, 156, 157, 166, 167, 181, 196, 272-274, 307 ; XVI, 9, 16, 18, 27, 73, 80, 92, 106, 109, 219, 220.

Cf. I^a, 379-381 ; I^b, 18, 19, 118 ; I^c, 380 ; II, 508, 514 ; VI, 511 ; XVI, 320.

« Mout bel manoir (XV, 272). »

Il ne reste que des débris du magnifique château d'Eltham. La grande salle est devenue une grange, mais ce domaine appartient toujours à la couronne.

Pendant les premières années du règne d'Édouard III, la reine Isabelle se fit donner la garde du château d'Eltham.

Henri VIII fut l'un des derniers princes qui résidèrent à Eltham.

Entre Tunbridge-Wells et Maidstone.

ELVAS, *Élès* IX, 486-488 ; XII, 122.

Cf. XI, 459.

Ville de l'Alentejo, sur une hauteur qui domine la Guadiana.

Élès. Voyez ELVAS.

Émer. Voyez ÈBRE.

* *Émire* (cité de l') XVI, 509, 512.

Ence-sur-Allier. Voyez *Fuch-sur-Allier*.

ENCKHUYSEN, *Encuse* XV, 271, 272, 277, 280, 283, 285, 287, 296.

Cf. XVI, 309.

« Ville tout au debout du pays de Hollande (XV, 271). »

Sur le Zuiderzee.

Ce port était plus important autrefois.

Encre. Voyez ANCRE.

Encuse. Voyez ENCKHUYSEN.

* ENGADI XV, 379.

ENGHIEN IX, 438 ; X, 320.

Cf. I^a, 428 ; IX, 565.

Ville du Hainaut.

Englès. Voyez ANGLAIS.

Angleterre. Voyez ANGLETERRE.

Ennebont. Voyez HENNEBONT.

ENOS, *Ampne, Abyde* XVI, 49.

Ville de la Romanie qui forma une des seigneuries chrétiennes.

Ce fut à la suite du traité conclu en 1261 à Nymphée entre les Génois et Michel Paléologue, que les Génois, voyant les Français réduits à évacuer Constantinople, s'approprièrent diverses îles de l'Archipel. Les Gattilusio s'établirent à Énos, les Centurioni à Lesbos.

ÉPERLECQUES, *Esperlecques* IX, 242, 247.

Canton d'Ardres, arrondissement de Saint-Omer.

ÉPERNAY, *Espernay* VI, 113, 116, 167, 189, 190 ; VIII, 303 ; XIII, 194.

Cf. VII, 523.

Ville de 11000 habitants, sur la Marne, à huit lieues de Châlons.

Ce fut l'une des villes occupées par Eustache d'Aubrecicourt. La charte suivante le rappelle :

« A nous avoit esté exposé de la partie de Jehan Hequet et Collinet le Villain : que comme environ l'an LIX, pour le temps que nos ennemis tenoient et occupèrent plusieurs forteresses es parties de Champaigne et ailleurs, lesdis supplians, qui pour lors servoient et avoient servi longtemps, et feu Godeffroy de Vaste, chevalier, jadis seigneur du chastel de Brougny, feussent alés en sa compagnie comme serviteurs dudit chevalier avec lui, avint lors que ledit Godeffroy et pluseurs gens d'armes alèrent à Esparnay, laquelle avoit laissiée et widiée Eustache d'Aubrechicourt, qui l'avoit tenue et occupée comme nostre ennemi, etc. (*Trésor des Chartes*, JJ. 102, n° 98). »

Éplechin, Epplechin. Voyez ESPELECHIN.

Épusks. Voyez GUIPOSCOA.

* ÉPHÈSE XVI, 257.

Epplechin. Voyez ESPELECHIN.

Éque. Voyez ECKE.

Er clo. Voyez ECLOO.

Ère. Voyez ERRE.

ERRE, *Ère* III, 166.

Erre-en-Ostrevant, près de Fenain.

Èrménie. Voyez ARMÉNIE.

Èrmignac, Èrminach. Voyez ARMAGNAC.

Èrminagois. Voyez ARMAGNAC.

Ermasval XVII, 88.

Mauvaise lecture pour ORSAINVAL. Voyez ce nom.

Bien qu'il existe près de Solesmes un lieu-dit nommé Emerval, il est évident qu'il faut lire : Orsainval.

* ERMENONVILLE VI, 460.

Erpe XV, 178.

Contrée de l'Irlande sur laquelle régnait O'Connor ; elle était voisine du Connaught.

Je crois qu'il faut lire : Ern.

Long-Ern est près du lac de Connaught.

* ERQUELINES I, 258.

Ertiel, Erties. Voyez ARTHEZ.

ERTVELDE, *Artevelde* X, 369-371.

Cf. II, 533, 534, 536 ; X, 561-564.

Village du district d'Eecloo, où l'on montre encore la motte où s'élevait le donjon des seigneurs d'Ertvelde ou d'Artevelde.

ERVE, *Arve* IX, 292

Rivière qui se jette dans la Sarthe à Sablé.

Escaillon. Voyez ÉCAILLON.

ESCARMAING, *Esquarmain* III, 142, 143.

Commune de 1200 habitants, canton de Solesmes, arrondissement de Cambrai.

Au nord-ouest de Solesmes.

La tour de l'église paraît avoir été fortifiée autrefois afin de servir de refuge.

ESCAUDAIN, *Escaudaing* III, 166.

Commune de 2700 habitants, canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes.

A une lieue et demie au nord de Bouchain.

Ce village fut donné par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Amand en 847.

Escaudaing. Voyez ESCAUDAIN.

Escaudeuvre. Voyez ESCAUDOEUVRE.

ESCAUDOEUVRE, *Escaudeuvre, Escauduevre* III, 110, 112, 163-166, 189 ; XVII, 92.

Cf. III, 489 ; XVIII, 138, 139, 153.

A une lieue de Cambrai, dit Froissart.

Aujourd'hui commune de 1800 habitants, canton de Cambrai (à 3 kilomètres de cette ville).

Au nord-est de Cambrai, sur la route de Cambrai à Valenciennes.

Le château d'Escaudoevre avait été cédé en 1323 par Jean de Fosseux au comte de Hainaut qui y mit une garnison.

Il ne reste plus de traces de l'ancien château.

D'après la *Chronique de Flandre*, Philippe de Valois fit raser le château d'Escaudoevre.

ESCAUPONT III, 250, 252-255.

A une lieue sud-ouest de Condé, sur la rive droite de l'Escaut.

Ce village devait son nom au pont construit par les Romains sur la chaussée de Tournay à Bavay.

On y remarquait un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Amand.

Commune de 1100 habitants, canton de Condé, arrondissement de Valenciennes.

Eschaupont. Voyez ESCAUPONT.

Eschielle (L). Voyez LESQUIELLES.

Escault, Escauld. Voyez ESCAUT.

ESCAUT, *Escault, Escauld*, fleuve II, 99, 104, 401, 429, 487, 488, 490, 492, 493 ; III, 7, 10, 11, 13, 14, 18, 23, 30, 85, 138, 151, 153, 154, 157, 158, 160, 163, 165, 169, 174, 179, 180-183, 185, 186, 188-192, 198, 213, 220-224, 226, 227, 250, 252, 264-268, 270, 271 ; VII, 160, 161, 165, 198, 199, 205, 224, 345, 350 ; X, 18, 71, 84, 85, 115, 120, 260 ; XII, 28, 89.

Cf. III, 472, 488, 498, 504 ; X, 544.

Fleuve qui prend sa source près du Mont-Saint-Martin et qui reçoit successivement la Sensée, la Selle, la Rhonelle, la Haine et la Scarpe avant d'entrer en Belgique où il arrose Tournay, Gand et Anvers.

Eschiette (L'). Voyez LESCHELLE.

* ESCLAVONIE XVI, 510.

Escluse (L'). Voyez ÉCLUSE (L').

Esclusiers. Voyez ÉCLUSIER.

Escocce, Escocche. Voyez ÉCOSSE.

Esconflans. Voyez CONFLANS.

Escocchois. Voyez ÉCOSSAIS.

Esconnehove. Voyez SCHOONHOVE.

ESCOSE, *Cosse, Cesse, Lescousse* XI, 23.

Cf I, 319 ; XI, 435.

Montagne près de Pamiers.

Escots. Voyez ÉCOSSAIS.

Esne. Voyez AISNE.

ESPAGNE, *Espaigne* II, 206, 207, 273, 394 ; III, 235, 236 ; V, 257-271 ; VI, 23 ; VII, 82-84, 90-93, 96, 99, 100, 103, 112, 113, 115-118, 122-126, 142, 143, 148, 165, 166, 180, 187, 189, 194, 206, 213, 217, 220-224, 227, 228, 230, 236, 237, 240-242, 244, 247, 248, 253, 255-258, 261, 262, 269, 273, 274, 296, 298, 329, 478 ; VIII, 2, 100, 101, 105, 108-110, 112, 114, 124, 132-134, 146, 166, 169, 193-195, 236, 238, 245, 252, 305, 306, 313, 319, 349, 374, 399 ; IX, 6, 79, 80, 108, 111, 121, 122, 156, 379, 380, 381, 428, 430, 452, 455, 459, 486, 489, 490, 493 ; X, 206-208, 272, 274, 277 ; XI, 7, 11, 13, 15, 53, 68, 88, 118, 139-141, 157, 171, 173, 189, 201, 227, 257, 297, 329, 350, 353, 358, 387, 412, 413, 419, 420, 424, 431 ; XII, 73, 101, 110, 131-133, 137, 140, 193, 213, 215, 219, 225-227, 298, 299, 303, 310, 311, 314, 319, 322, 329, 332-334, 338, 340, 342 ; XIII, 111, 115, 116, 127, 132, 134, 135, 268, 280, 300, 303 ; XIV, 291 ; XV, 60, 142, 199 ; XVI, 98, 130 ; XVII, 272, 275, 291, 292, 297, 304, 331, 426, 436, 438-440, 444, 452-454, 456, 458, 459, 462, 463, 471.

Cf I, 334, 486, 487, 500 ; IV, 448, 459, 460 ; VII, 486, 497-503, 505, 506, 514, 523, 529 ; VIII, 418, 421,

426, 429, 430, 438, 456-458, 461, 465 ; IX, 511, 519, 543, 565 ; X, 534 ; XI, 433 ; XII, 356, 375, 381, 385, 389, 394 ; XIII, 354, 372, 373 ; XIV, 447 ; XV, 380 ; XVI, 325, 493, 496, 497 ; XVIII, 230, 504, 512, 522, 524.

« Le roialme d'Espagne n'est pas douce terre, ne amyable pour chevauchier, ne travailler (XII, 298). »

Froissart ne donne le nom d'Espagne qu'à la Castille : « Castille que on entend Espagne (VIII, 349). »

Cependant ailleurs (XII, 225) il comprend sous cette désignation toute la péninsule ibérique : ce qui lui fait dire : « Espagne est grande à merveilles. »

Les Anglais supportaient difficilement « le chaleur et l'air « dou pays d'Espagne (VII, 241). »

ESPAGNE (mer d') IX, 6.

La mer qui baigne les côtes septentrionales de l'Espagne.

ESPAGNOLS II, 206, 208, 209, 482 ; III, 363 ; IV, 5, 17, 18, 20, 28, 30, 56-58, 62-66, 74, 75, 139, 140-143, 154, 156, 172, 184, 192, 370 ; V, 147, 257-271, 376 ; VI, 86 ; VII, 89-239, 244, 361-274 ; VIII, 123-135, 138, 139, 141, 143, 144, 166, 185, 193, 245, 249, 258, 399, 434 ; IX, 58, 59, 66, 67, 84, 98-100, 104, 105-108, 112-114, 121, 380, 456, 489, 494 ; X, 274, 293 ; XI, 5, 12, 13, 15, 80-83, 110, 134, 138, 141, 142, 152, 159, 161, 169, 170, 172, 173, 176, 182, 184, 185, 260, 277, 289-294, 298, 301, 303, 319, 394 ; XII, 93, 102, 156, 168, 169, 173-179, 181, 182, 191, 192, 194, 195, 197, 205, 207, 210, 211, 213, 214, 216, 217, 219 ; XIII, 92, 276 ; XVII, 31, 32, 271-274, 445, 446, 449-451.

Cf. I^a, 500 ; IV, 467 ; V, 511 ; XI, 438 ; XIII, 350, 354 ; XIV, 450 ; XV, 380.

« Espagnols sont durs gens aux armes (XI, 302). »

Froissart rapporte que les Espagnols, dans leurs guerres contre les Portugais, tenaient à honneur de mourir plutôt que de reculer.

En d'autres endroits, il les juge avec sévérité.

« A cheval de première venue il sont de grant beubant
« et de grant courage et hautain ; mais incontinent qu'il
« voient que leurs ennemis ne se desconfisent point, il se
« doutent et se sauvent (XI, 182). »

« Espagnols, esqumeurs de mer, n'ont nulle conscience
« de mal faire (IV, 172). »

Les Espagnols sont pauvres (Froissart se sert d'un
autre mot) « et moult envieux sur le bien d'autrui (XI,
« 141). »

Espaigne. Voyez ESPAGNE.

Esperlecques. Voyez ÉPERLECCQUES.

Espernay. Voyez ÉPERNAY.

* *Espernes* IV, 492.

Je crois qu'il faut lire : Épone.

* *ESPIERRES* III, 486, 494.

A trois lieues sud de Courtray, arrondissement de
Courtray.

Espinette XI, 342, 343.

Montagne près de la Corogne. Je ne la trouve point
indiquée sur les cartes que j'ai consultées.

* *ESPINLIEU* III, 472 ; XVI, 283.

Monastère près de Mons.

* *ESPILOY* I^r, 258.

Charles V confirma en 1371 les privilèges accordés aux
habitants d'Espinoy par Hugues de Melun, seigneur
d'Antoing.

ESPLECHIN, Epplechin, Eplechin III, 306, 309, 315.

Cf. III, 504-509, 516 ; XVII, 98, 101.

A une lieue et demie au sud-ouest de Tournay.

Espringue. Voyez OSFRINGE.

Epuske. Voyez GUIPOSCOA.

Esquarmain. Voyez ESCARMAING.

Esquelle (L'). Voyez ÉCHELLE (L').

Esquelles. Voyez LESQUIELLES.

ESQUERCHIN, Esquierchin III, 167, 176.

Commune de 650 habitants, canton de Douay, à cinq kilomètres de cette ville.

A l'ouest de Douay.

Il s'y trouvait un prieuré sous le vocable de Notre-Dame, qui dépendait de l'abbaye d'Anchin.

Esquerdes, Esquelles IX, 248, 249.

Entre Saint-Omer et Térouanne, dit Froissart.

Commune de 800 habitants, canton de Lumbres, arrondissement de Saint-Omer.

Esquielles III, 34. Voyez LESQUIELLES.

Esquielles IX, 248, 249. Voyez ESQUERDES.

Esquierchin. Voyez ESQUERCHIN.

ESSEX, *Escesses* II, 68 ; V, 234, 258, 271 ; VIII, 391 ; IX, 387, 390-393, 405, 410, 425 ; X, 234 ; XII, 144, 148, 268 ; XV, 196 ; XVI, 6, 18, 19, 27, 82, 220, 227 ; XVII, 271, 566.

Cf. I^a, 402 ; II, 504, 505 ; IX, 505, 527, 562 ; XVI, 382, 383, 396.

Estanes. Voyez STAINES.

ESTAIRES, *Esterres, Estelles* V, 183, 184 ; X, 106, 114.

Ville de 7000 habitants, sur la Lys, canton de Merville, arrondissement d'Hazebrouck (Nord).

Estampes. Voyez ÉTAMPES.

* ESTANNES XVI, 383.

Estaple, Estaples. Voyez ÉTAPLES.

ESTELLA, *L'Estoille* IX, 114.

Ville située au milieu des montagnes, entre Pampelune et Logrono.

Estelles, Esterres. Voyez ESTAIRES.

Estin. Voyez SAN (Le).

Estoille (L'). Voyez ESTELLA.

* ESTRAMADOURE IX, 574.

* ESTRE XVI, 247.

ESTREMOS, *Estremouse* IX, 451, 472, 478.

Cf. IX, 581.

« Belle ville (IX, 451). »

Petite ville de Portugal dans l'Alentejo, à l'ouest de Badajoz.

ESTREUX, *Estruen* III, 152.

Au nord de Saultain et à une lieue est de Valenciennes.

On lit : Estruem, Estruen dans les anciens cartulaires.

Estreux devait son nom à la chaussée romaine qui se dirigeait de Valenciennes vers Bavay.

Estremouse. Voyez ESTREMOS.

Estruen. Voyez ESTREUX.

Estrumelin. Voyez STIRLING.

Esturge. Voyez ASTORGA.

Esturge, Esturges. Voyez ASTURIES.

ÉTAMPES, *Estampes* VI, 34, 36 ; VIII, 33 ; XIII, 186 ; XV, 19 ; XVI, 168.

Cf. VI, 454.

Ville de 8000 habitants, sur la route de Paris à Orléans.

Il ne reste de l'ancien château que le donjon qui à diverses reprises servit de prison à d'illustres personnages. C'est un monument du XII^e siècle d'une construction fort remarquable.

ÉTAPLES, *Estaples, Estaple* V, 81, 82 ; XVII, 215.

Cf. V, 484 ; XVIII, 292.

Commune de 2600 habitants, arrondissement de Montreuil (Pas-de Calais).

Elle est sur la Canche, avec une baie qui en fait un port maritime.

* ETRYK III, 520 ; XVIII, 367.

EU II, 427 ; VI, 9, 87, 89 ; VII, 441 ; XVI, 40 ; XVII, 293.

Froissart cite l'église de Saint-Laurent à Eu (XVI, 40).

Ville de 4500 habitants, sur la Bresle (arrondissement de Dieppe).

Le château dont on faisait remonter la construction à Rollon, fut détruit au XV^e siècle lors de l'incendie de la ville qu'ordonna Charles le Téméraire. Il a fait place à un vaste édifice élevé au XVI^e siècle par le duc de Guise.

L'église d'Eu bâtie au XII^e siècle a conservé deux tours et quelques piliers de l'ancienne collégiale où fut célébré le mariage de Guillaume le Conquérant et de Mathilde de Flandre.

Tous les ans une foire se tient à Eu à la fête de Saint-Laurent.

Buch-sur-Allier. Voyez VICHY.

* EURE VII, 488 ; XV, 422.

Rivière qui prend sa source dans le département de l'Orne et se jette dans la Seine près de Pont-de-l'Arche.

Éveline (l'). Voyez *Leveline*.

* ÉVERGHEM IX, 558.

Village près de Gand.

Èvervik, Èveroyk, Èveroyk. Voyez YORK.

* ÈVESHAM XVI, 328.

Ville du Worcester-shire.

ÈVORA, *Èvre, Èvres* XI, 259, 278-281, 295, 297.

Capitale de l'Alentejo, au sud-est de Lisbonne.

Èvre, Èvres. Voyez ÈVORA.

ÈVREUX, *Evruus, Evruus* IV, 393, 420, 421, 423 ; V, 311, 316, 318, 366-368, 371-375, 379, 469 ; VI, 9, 26, 28, 31, 32, 132, 141, 156, 360, 397, 399, 401, 404, 407, 408, 427, 430 ; VII, 4, 5, 7, 12, 13, 16, 20, 416 ; VIII, 242, 243 ; IX, 45, 53, 55, 56, 61, 63, 64, 68, 76-78, 97 ; XII, 337 ; XV, 18 ; XVI, 88 ; XVII, 195, 293, 298, 304, 333, 336, 337, 359, 366, 384, 405.

Cf. 1^b, 76, 95 ; 1^r, 206 ; VI, 456, 459, 509 ; VII, 488, 547 ; IX, 501, 504, 508.

Ville de 12000 habitants, chef-lieu du département de l'Eure.

On y remarque plusieurs parties fort anciennes des murailles d'enceinte.

La ville d'Évreux fut conquise par le roi Jean au commencement du mois de juin 1356 ; elle retomba au pouvoir des Navarrais pendant l'été de 1358. M. Luce cite deux

chartes du mois de septembre 1358 par lesquelles le régent dispose de biens confisqués sur deux écuyers « complices « de la trahison du chastel d'Evreux en ceste présente « année. »

Les privilèges d'Évreux furent confirmés par Charles V en 1376 et par Charles VI en 1388.

* EVRECY, *Frosscye* XVIII, 382.

Au sud-ouest de Caen.

Evrues. Voyez ÉVREUX.

Eoruic, Eoruich. Voyez YORK.

Evrues. Voyez ÉVREUX.

Ewruic, Ewruich. Voyez YORK.

Ecesses. Voyez ESSEX.

* EXETER XVIII, 5.

Dans le Devonshire.

Ecesses. Voyez ESSEX.

* *Estildesham* V, 490.

EYMET, *Aimet, Ymet* IX, 7-10, 13, 23, 116 ; XI, 228.

Cf. IX, 497.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac (Dordogne).

On y remarque les ruines de l'ancien château et plusieurs débris de fortifications.

Les consuls d'Eymet sont cités dans un acte de 1308 relatif aux Templiers.

Une charte du mois de juillet 1313 porte que la ville d'Eymet ne pourra jamais être séparée de la couronne de France.

En 1324, le prieuré séculier d'Eymet fut accordé à Jourdain de l'Isle-Jourdain.

La bastide d'Eymet avait été construite en 1270. Édouard III en disposa en 1352 en faveur de Gilbert de Pellegrue qui, vu les périls dont cette forteresse était menacée, obtint en 1354 et en 1358 un répit pour aller faire acte d'hommage en Angleterre. Cet hommage ne

fut rendu qu'en 1363 au prince de Galles dans l'église de Sainte-Foy.

FAGNE (bois de la) III, 98.

Vaste forêt qui s'étend au nord de Chimay vers Cerfontaine et Froidchappelle.

* FAIGNE (La), *Faingne (La)* VIII, 427.

La Faigne est un hameau à une demi-lieue au nord de Pont-Vallain, sur la route de Pont-Vallain à Écomoy, sur la rivière la Lone. ●

* FALAISE VI, 489 ; XVIII, 426.

On trouve en 1358 la mention d'un don fait à Roger Fix de By à qui est confié le soin de défendre Falaise.

Au mois de janvier 1381 (v. st.), Charles VI confirma les privilèges que la ville de Falaise avait reçus en 1204 de Philippe-Auguste.

Lors des troubles des Maillotins à Paris, il y eut aussi une émeute à Falaise.

Famagouse, Famagousse. Voyez FAMAGOUSTE.

FAMAGOUSTE, *Famagouse, Famagousse* XI, 232 ; XVI, 33.

Cf. I^a, 334 ; XVI, 416, 417.

L'une des principales villes de l'île de Chypre.

Ce que dit Froissart de Famagouste, paraît puisé à de bonnes sources.

FAMARS, *Faumars* III, 149, 150, 152, 156 ; XVII, 88.

A une lieue au sud de Valenciennes, l'ancien *Fanum Martis*.

Sur le penchant d'une colline nommée le Mont-Duy ou le *Mons Jovis*, mais que Froissart appelle le Mont de Castres, *Mons Castrorum*.

* FAMILLEUREUX XV, 401.

* FAMPoux XVI, 272, 273.

FANJEAUS, *Fougaus, Fougauz, Fougues* IV, 370 ; V, 353 ; XI, 23 ; XII, 237 ; XIV, 39, 71, 164 ; XVII, 330.

Cf. I, 319 ; XI, 435.

L'ancien *Fanum Jovis*, sur une hauteur, arrondissement de Castelnaudary (Aude).

Il s'y trouvait un château cité dans des documents du XIV^e siècle.

Le 28 août 1356, le roi Jean, alors à Chartres, octroya certains privilèges à la ville de Fanjeaus. Il y était dit qu'elle avait été en grande partie brûlée par les Anglais.

FAOUE (LE), *Fauet* IV, 81-91, 93, 94, 98, 99, 101, 157 ; VIII, 252 ; XVII, 136-139.

Cf. IV, 439. ●

Aujourd'hui commune de 3000 habitants sur une hauteur au bord de l'Ellé, chef-lieu de canton (arrondissement de Pontivy, Morbihan), à 9 lieues de Pontivy et à 22 lieues de Vannes.

La baronnie du Faouet appartient pendant quelque temps à la maison de Goulaines.

Le château du Faouet n'existe plus ; mais il y a dans le bourg actuel une rue qu'on appelle encore la rue du château.

Jean Le Bel (I, 304) dit qu'il y a « moins d'une lieue » du Faouet à la Roche-Periou. A vol d'oiseau il n'y a pas plus d'une demi-lieue, mais en tenant compte des détours occasionnés par les rivières et aussi de la profondeur des vallées, il faut bien compter surtout pour les chevaux trois kilomètres, c'est-à-dire un peu moins d'une lieue.

FARGUES, *Saint-Forget* XI, 203, 205-207, 209.

Au sud-ouest de Damazan.

Commune de 800 habitants, sur une hauteur.

A trois lieues de Damazan, arrondissement de Nérac.

Saint-Forget est l'une des localités du pays de Rabastens, dont il est très-difficile de préciser le nom et la situation.

Farcakes, Farcagues. Voyez FERVAQUES.

FAUQUEMBERGUE, *Faukemberghe* V, 185, 326, 329 ; VIII, 19 ; XVII, 248, 312, 481.

Cf. V, 484, 518.

Commune de 1100 habitants, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Omer.

* FAUCIGNIES I^a, 258.

Fauet. Voyez FAOUEY.

Faukemberghe. Voyez FAUQUEMBERGUE.

Faumars. Voyez FAMARS.

FAUQUEMONT XIII, 15, 16, 29 ; IXVI, 510.

Fauquemont (Valkenburg) est une petite ville à deux lieues à l'est de Maestricht. C'était le chef-lieu d'une seigneurie assez étendue que l'empereur Charles IV érigea en 1357 en comté.

En 1329, la ville de Fauquemont fut rasée par le duc de Brabant. On reprochait à Renaud de Fauquemont d'avoir été sans cesse un fauteur de guerres et de désordres. Thierrri, fils de Renaud, est le sire de Fauquemont cité par Froissart. En 1337, il s'était engagé, moyennant une rente de 1200 florins d'or, à servir Édouard III avec cent hommes d'armes, et, en 1339, il se signala par son courage dans les guerres de Hainaut. Mort en 1346, l'année même où Édouard III le choisit pour arbitre dans les difficultés soulevées par la succession du comté de Hainaut.

* *Favers* XVIII, 482.

* FÉCAMP IX, 527.

FÉLAINES, *Fielaines* III, 152, 156, 159.

Fielaines ou Félaines est un lieu-dit dépendant d'Aulnoy, commune sur la Rhonelle à une demi-lieue sud-est de Valenciennes. On y trouve encore le pont de Félaines. Quant au hameau il a été détruit et n'a point été rebâti, ou il s'est fondu dans Aulnoy.

FÉMY III, 28 ; XVII, 71.

Cf. XVIII, 234.

Fémy est entre Nouvion et le Câteau (arrondissement de Vervins).

L'abbaye de Fémy avait été fondée en 1080 par deux nobles anglais en l'honneur de saint Étienne.

FENAIN, *Fenaing* III, 166.

Commune de 2000 habitants, canton de Marchiennes, arrondissement de Douay, entre Soumaing et Escandaing. Au sud de Marchiennes.

La cure de Fenin était à la nomination de l'abbé d'Anchin.

Fenaing. Voyez FENAIN.

Fenasse (La). Voyez BANEZA (LA).

FÈRE (LA) III, 28, 35 ; VI, 240.

Cf. VIII, 452.

Ville de 5000 habitants, arrondissement de Laon (Aisne).

FÉRETTE, *Fieret*, *Fuiret* VIII, 377 ; XV, 231.

Territoire portant le titre de comté, au sud-ouest de Bâle.

* FERRARE I., 170 ; XIV, 426.

Ville d'Italie qui, pendant longtemps, eut ses ducs et qui, à ce titre, occupe une large place dans l'histoire des lettres en Italie.

Ce fut à Ferrare que Tiercelet de la Barre remit de la part du roi de Chypre quarante ducats à Froissart, comme il nous l'apprend lui-même dans le *Buisson de Jonès*.

FERROL XII, 205-208, 297, 385.

Cf. I., 500.

Port de Galice.

FERTÉ-MILON (LE), *Ferté-Millon (La)* VI, 191.

A huit lieues de Château-Thierry (Aisne).

On y remarque les ruines d'un château dont la construction remonte au XII^e siècle.

* FERTÉ-SOUS-REUILLY (LA) V, 524.

Au nord d'Issoudun.

Le château de la Ferté est indiqué sur la carte de Cassini.

FERTÉ-VILNEUIL (LA), *Villenoefve-la-Ferté* IX, 279.

Commune de 750 habitants, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir).

FERVAQUES, *Farvaques*, *Farvakes* III, 21, 22, 28, 29, 35 ; IX, 255, 256 ; XVII, 71.

Locus potissimus religiosarum mulierum, dit le Continuateur de Guillaume de Nangis.

Couvent de femmes de l'ordre de Cîteaux fondé vers le milieu du XII^e siècle.

Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme.

A deux lieues nord-est de Saint-Quentin.

FIENNES V, 87, 147 ; VII, 438 ; VIII, 19, 335, 414 ; XVII, 306.

Cf. V, 508.

Commune de 1000 habitants, canton de Guines (Pas-de-Calais).

Berceau d'une illustre famille alliée à la maison des comtes de Flandre, dont est sorti un connétable de France.

* *Fiennes* III, 487.

Fives ?

Fiéret. Voyez FERETTE.

FIGEAC, *Figeach* VII, 339, 340, 408 ; VIII, 464.

Cf. VI, 494 ; VII, 450.

Ville de 8400 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Lot).

Il existe encore des vestiges des anciens remparts.

Lorsqu'après la paix de Bretigny, Chandos prit possession de la ville de Figeac, il y fut reçu par le maréchal Bouciquant.

Il se trouvait un hôtel de la monnaie à Figeac.

D'importants privilèges furent concédés en 1369 par Charles V et par le duc d'Anjou à la ville de Figeac. Charles VI les confirma en 1394.

Figeach. Voyez FIGEAC.

Figlière. Voyez FIGUERA.

FLAMANDS, *Flamens*, *Flamengs* II, 217-226, 230, 361-363, 377-379, 381, 382, 409, 413, 416, 419-421, 425, 431, 432, 436, 439, 441, 442, 446, 447, 452, 469 ; III, 26, 111, 114, 116-119, 121, 122, 126, 128, 135, 185, 190, 196, 198, 202, 206-208, 210, 212, 214, 215, 220, 221, 223, 226, 227, 245, 248, 296-300, 302-304, 311-313, FROISSART. — XXIV. 20

374 ; VI, 99, 203, 327 ; VII, 141, 227, 321 ; VIII, 92-100, 211 ; IX, 198-205, 207, 400, 437 ; X, 1, 58, 62, 67, 70-72, 80-82, 85, 90, 91, 102, 104, 108, 109, 112, 113, 120, 121, 125-131, 133-136, 138, 139, 142, 143, 146, 153, 155, 157, 159, 163-165, 168-173, 185, 212, 222-225, 233, 236, 239, 240, 300, 319, 447 ; XI, 21, 70-72, 135, 266, 353 ; XV, 330 ; XVII, 35, 53, 54, 58, 76, 77, 97, 512.

Cf. I^r, 501 ; II, 516-518, 525, 527, 532, 539-541, 543, 547 ; III, 475, 476, 486, 488, 491, 494-497, 500, 501, 506 ; VIII, 431, 435 ; IX, 542, 562, 563 ; X, 455-457, 466, 367, 469-472, 477-481, 483, 502, 510, 554, 562, 569 ; XV, 410.

« Il estoient bien d'accord ; et par ceste unité qu'il « orent, durèrent-ilen grande puissance... Toutes les villes « estoient si en unité et d'un accord qu'on ne les en puet « jamais oster (IX, 422 ; X, 55). »

Les communes flamandes unies contre l'étranger se divisaient lorsqu'il s'agissait à l'intérieur de leur prépondérance et de leurs intérêts « par orgueil et par envie que « les bonnes villes avoient l'une sus l'autre (IX, 158). »

En 1339, Philippe de Valois alléguait la rudesse, la simplicité et l'ignorance des Flamands pour les affranchir des clauses les plus rigoureuses des traités qui leur avaient été imposés :

« Philippe par la grâce de Dieu, rois de France, etc. Nos bien amés des bonnes villes, chastelleries et commun pays de Flandres nous ont fait aucunes requestes et par especial entre les autres, une contenant ainsy que comme nos amés et féaux conseillers les évesques de Tournay et de Téroouenne aient naguère remis aus dits habitants le restant de toutes les sommes de deniers qu'ils nous pooient devoir... avec les sys cens hommes d'armes des quiex il nous devoient servir, par conditions certaines contenues ès lettres données par les dits évesques sur ce, lesqueles

conditions pour ce qu'elles sont sans détermination de temps mettent en grant doubte le commun peuple dudit pays qui sont rudes gens, simples et ignorans, pour quoy nous ont supplié que pour appaier ledit peuple, il nous pleust les dictes quittances purement et simplement otroier et les dictes conditions oster, jà-soit-ce-que les boines gens de Flandres entendent les dictes conditions à tenir et garder comme boines gens et loyaus sans jamais riens faire à l'encontre, sicomme il dient ; item une autre requeste contenant que se les habitants du pays de Flandres ont en aucune manière meffais ou mespris contre les pais jusques au jour d'ui par erreur ou par simplèce en ces derrenières esmuetes, il nous plaise à eux remettre les dits meffait : sur lesquelles requestes nostre très-chier et féal cousin le conte de Flandres nous pria moult humblement et à grant instance que nous y voulussions incliner : savoir faisons que nous sur les dites requestes avons fait respondre comme il s'ensieut : c'est assavoir que nous qui voudrions moult qu'il se portassent tousjours bien et loyalement envers nostre dit cousin leur seigneur sans moyen et envers nous qui sommes leur seigneur souverain, leur avons fait plusieurs grâces et bienfaits tels que il n'est mémoire, mais pour ce que nous volons faire grâce à eulx plus grant sique de plus en plus en plus il se portent loyalement ou temps advenir, à la prière de nostre dit cousin, principalement pour la grant fiance que nous avons en sa loyalté, ottroions que des sys cens homes d'armes en quoy il nous estoient tenus de servir et du restant de toutes les sommes de deniers que il nous pooient devoir, il demuerent quite envers nous à tous jours. Et quant au tiers point du meffait, nous qui ne tendons mie à nous enrichir de leurs biens, ni eux à endammagier, mais voulons plus qu'il aient cause d'eulx bien porter, à la prière de nostre dit cousin et pour la boine faveur et amour que nous voulons avoir as dits habitants, leur avons remis toute

peine corporelle et civile à cause des meffais que il ont fait en quelconque manière que ce soit de tout le temps passé jusques au dimanche après la feste Saint-Vincent, XXIV^e jour de cest mois présent.

« Donné au bois de Vincennes, l'an de grâce mil CCC trente et huit ou mois de janvier. »

Peu d'années plus tard, quelques-uns de ces hommes de métiers, si simples, si rudes, si ignorants, chassés de leur pays par les discordes civiles, devenaient les fondateurs de l'industrie anglaise. Édouard III avait compris les services qu'ils allaient rendre à l'Angleterre réduite jusqu'alors à exporter ses laines sans être assez habile pour les transformer par le travail.

« Rex majori et vicecomitibus Londoniensibus salutem.

« Cum nonnulli homines diversarum mesterarum de partibus Flandriæ pro adhæsione sua parti nostræ a dictis partibus banniti et alii partium earundem ob affectionem quam ad nos habent, ad dictam civitatem et alia loca regni nostri Angliæ pro mesteris suis excercendis et victu suo per labores suos quærendo accesserint in eodem regno moraturi, nos de adventu et mora dictorum Flandrensium in ipsum regnum plurimum contentati ac volentes proinde eorum securitati in hac parte provideri ;

« Vobis mandamus quod statim visis præsentibus in civitate prædicta publice proclamari faciatis ne quis sub gravi forisfactura nostra dictis Flandrensibus in civitate prædicta morantibus aut illuc venturis in personis aut rebus suis dampnum, molestiam aut gravamen inferat aut inferre præsumat, set potius ipsos recipiat amicaliter et pertractet et mesteras suas in dicta civitate excercere et victum suum inde quærere permittat, dum tamen bene et honeste se habeant et gerant ut debebunt, et hoc nullatenus omittatis.

« Teste rege apud Westmonasterium XXV^e die junii (25 juin 1355). »

FLAMENGERIE (La), *Flammengerie (La)* III, 22, 28, 29, 35, 36, 50, 58, 65 ; XVII, 72.

Cf. III, 473 ; XVIII, 89, 90, 94.

Commune de 1700 habitants, canton de la Capelle, arrondissement de Vervins (Aisne).

A trois kilomètres de la Capelle.

Flammengerie. Voyez FLAMENGERIE.

FLANDRE, *Flandres*, II, 16, 19, 26, 68, 108, 110, 111, 113, 114, 185, 187, 204, 207, 217-224, 347, 349, 352, 362, 377-384, 389, 393, 409, 410, 412-417, 420, 423, 424, 429, 430, 433-443, 445-448, 451, 452, 458, 468, 474 ; III, 62, 66, 68, 70, 72, 88, 102, 114-119, 131, 151, 171, 179, 181, 184, 193, 194, 196, 198, 199, 202, 203, 208-217, 222, 225, 302, 311, 444 ; IV, 124, 126, 127, 145, 174, 204, 206, 213, 215, 268, 310, 312, 313, 315-326 ; V, 146-150, 152-154, 156-158, 161, 162, 178, 220, 253-256, 259, 265, 313, 368 ; VI, 29, 47, 52, 53, 108, 203, 209, 286, 302, 311, 312, 374, 376 ; VII, 66, 67, 320, 321, 421 ; VIII, 96-100, 268, 328, 335, 338, 339, 351, 372, 374, 375, 382, 383, 386 ; IX, 67, 124, 126, 129, 146, 147, 157-162, 188, 189, 198, 199, 203, 204, 207, 209, 215, 227-229, 232, 233, 235, 236, 285, 341, 342, 344, 349, 358, 359, 363, 369, 372-374, 376, 378, 394, 430-432, 438, 440, 460, 489, 494 ; X, 24, 25, 45, 50, 53-58, 61, 67, 69-76, 79-85, 90-96, 98-107, 112, 113, 116, 121, 139, 141, 146, 147, 154, 155, 158, 172, 177, 180-182, 186, 191, 193, 194, 200, 204, 211, 212, 215, 216, 224-226, 231, 232, 234, 236, 243, 261, 262, 265, 272, 277, 279, 285-287, 289, 300, 307, 310, 317. 320-323, 334, 336, 338, 346, 355, 359, 361, 363, 366, 369, 374, 402, 403, 405, 406, 408, 409, 411, 412, 417, 419-421, 429-431, 442 ; XI, 1, 2, 75, 77, 135, 138, 195, 263, 358, 360, 362, 364, 368, 372, 376, 403, 431 ; XII, 2, 6, 10, 11, 20, 21, 28, 29, 61, 68-74, 76, 155, 185, 251, 254, 275, 286, 344 ; XIII, 19, 21, 35, 83, 95, 189 ; XIV, 152,

254, 278, 388 ; XV, 74, 109, 127, 137, 185, 297 ; XVI, 36, 57-59, 76, 99, 118, 162 ; XVII, 1, 3, 17, 52, 54, 55, 68, 93, 94, 96, 140, 174, 219, 238-240, 242, 260, 271, 272, 274, 364, 395, 402, 482, 512.

Cf. I^a, 301-309, 312, 313, 487, 501, 502 ; I^b, 73, 85, 99-104, 143, 144 ; II, 516, 518, 519, 525, 527, 532, 533, 535, 536, 538-551 ; III, 476-479, 481-483, 486, 491-495, 498, 508-510, 514, 520, 523 ; IV, 436, 442, 456, 464-472, 474-476, 504, 505 ; V, 493-495, 501, 503, 505, 551 ; VI, 455, 466, 468-470, 472, 491 ; VIII, 431, 432, 448, 469, 473 ; IX, 506, 511, 515, 516, 519-521, 528, 532-534, 541, 556, 574, 581, 582 ; X, 453, 455, 460, 462-466, 468, 470, 472, 474-476, 481, 496-499, 501-505, 508-516, 521-523, 533, 534, 536, 540, 543-546, 553, 555, 558, 560, 561, 564, 567-575, 578, 579, 581, 582 ; XI, 433, 450, 457, 458 ; XII, 353-356, 375 ; XV, 362, 394-396, 411, 412, 414, 421, 424, 488 ; XVI, 258, 260, 275, 433, 434, 439 ; XVIII, 29, 45, 51, 53-64, 96-100, 102, 105, 109-116, 119-129, 131, 149, 154, 155, 158-160, 163, 166-170, 176-181, 184, 186, 235, 252, 253, 275, 280, 297, 298, 302, 305, 306, 317, 318, 320, 323-325, 327-329, 332-334, 429, 470, 501, 525, 527.

« Pays si plains et si remplis de tous biens que merveilles seroit à raconter et à considérer (IX, 158). »

Flavegni. Voyez FLAVIGNY.

FLAVIGNY, *Flavegni* VI, 254, 256, 258, 259 ; XVII, 387.

Cf. VI, 492.

« Grosse cité (XVII, 387). »

Ville de 1150 habitants, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

On y voit encore les débris des anciens remparts et quelques murailles d'une abbaye fondée par Clovis.

* FLESSINGUE XVIII, 53-55.

Port de Zélande.

FLINT, *Flwicl* XVI, 180, 181, 185, 188, 191, 196.

Cf. XVI, 243, 244, 328, 331, 332, 343, 346, 347-349, 353, 364, 399.

Le château de Flint s'élève au bord de la Dee qui forme en cet endroit une large baie ou plutôt un golfe de la mer d'Irlande.

Ce château avait été commencé par Henri II et achevé par Édouard I^{er} pour dominer les populations galloises. Il ne devait que leur présenter le triste spectacle des discordes intestines de la maison royale d'Angleterre.

FLOBECQ, *Floberghe* X, 320.

Commune de 5000 habitants (arrondissement d'Ath), à huit lieues nord-ouest de Tournay.

Floberghe. Voyez FLOBECQ.

Floreberg II, 466, 467.

Cf. II, 546.

La proclamation d'Édouard III comme vicaire de l'empire eut-elle lieu à Nuremberg, comme le dit le manuscrit d'Amiens d'après Jean Le Bel, ou à Floreberg, comme le portent toutes les rédactions postérieures? Froissart fixe la date de ce fait au samedi avant la fête de Notre-Dame en septembre (5 septembre). D'autres historiens la placent le 3 septembre. Or il est établi par les diplômes impériaux que Louis de Bavière se trouvait le 14 août à Francfort et qu'il y était rentré le 20 septembre. Entre ces deux dates, il y a plus que le temps nécessaire pour un voyage. Se retira-t-il à Nuremberg où il résidait fréquemment et où il avait peut-être laissé sa cour, afin que la réception réservée au roi d'Angleterre fût plus solennelle? Se rendit-il au contraire au-devant de lui sur les bords du Rhin? mais quel est en ce cas ce château de Floreberg qui ne peut être ni Floremberg près de Francfort-sur-l'Oder, ni Saint-Florenberg près de Fulde?

Quoi qu'il en soit, cette différence de textes est une nouvelle preuve que le manuscrit d'Amiens offre la pre-

mière rédaction, celle qui se rapproche le plus de la chronique de Jean Le Bel, tandis que les autres doivent davantage aux enquêtes personnelles de Froissart.

FLORENCE XIV, 299.

Cf. I^a, 345 ; II, 502, 510, 527 ; VI, 494, 495 ; VII, 523 ; VIII, 475, 476, 479-481 ; IX, 501, 527, 573 ; X, 546, 550, 552 ; XI, 442, 448 ; XIII, 341 ; XIV, 422, 427, 428, 430 ; XV, 406.

Célèbre cité d'Italie qui occupe autant de place dans les poèmes trop peu connus de Christine de Pisan que dans les œuvres de Dante.

Florentins VIII, 369 ; IX, 145 ; XIV, 299.

Cf. VIII, 476, 480 ; X, 548, 550.

* FLORICAMP, abbaye IV, 477.

Le nom hollandais est Bloemkamp ; aujourd'hui Olde-Klooster, petit village à demi ruiné près de Stavoren.

Fluich. Voyez FLINT.

Foisois. Voyez FOIX.

FOIX, *Foisois* III, 213, 311 ; VII, 120, 121, 126, 329, 358, 484 ; VIII, 195, 199, 316 ; IX, 58, 103, 104 ; XI, 15, 16, 19, 23, 24, 80, 138, 263, 307 ; XIII, 41, 42, 219, 285 ; XIV, 3, 73, 78, 333, 336-348, 355, 357, 360, 361, 374-376 ; XV, 23, 83 ; XVII, 167.

Cf. I^a, 318, 319, 342, 370, 502 ; XIV, 440.

Ville et comté de Foix.

La ville de Foix qui ne compte pas 6000 habitants, est aujourd'hui le chef-lieu du département de l'Ariège.

Trois tours de l'ancien château de Foix restent debout, sur le rocher qui domine la ville. La plus ancienne fut, dit-on, construite par Dagobert ; la plus récente et la plus belle fut élevée ou réparée par Gaston Phébus, et on y remarque une vaste salle voûtée.

Le pont de pierre qui traverse l'Ariège, commencé en 1188, ne fut achevé qu'en 1346.

« Les Foissois ont les cuers fort françois (XIV, 340). »

Fondes. Voyez FONDI.

FONDI, *Fondes* IX, 117 ; XVI, 148, 150, 153, 156.

Cf. XIV, 575 ; XVI, 311.

Petite ville du royaume de Naples, dans la terre de Labour.

FONS, *Fours* VII, 371, 373, 374 ; XVII, 477.

Ville de 1100 habitants, au nord-ouest de Figeac.

On y remarque les ruines d'un ancien monastère.

Fons-Somme. Voyez FONSSOMME.

Fonsach. Voyez SAINT-FRONT.

FONSSOMME, *Fons-Somme* III, 32 ; IX, 256.

Commune de 800 habitants, près des sources de la Somme, arrondissement de Saint-Quentin.

FONTAINE-L'ÉVÊQUE II, 113.

Cf. I^r, 258.

La seigneurie de Fontaine appartenait à Robert de Bailleul.

A deux lieues de Charleroy.

FONTAINE-SUR-SOMME V, 2, 4, 6 ; XVII, 199.

« Grosse ville, » dit Froissart (V, 2, 4).

Aujourd'hui commune de 1300 habitants. canton d'Hallencourt, arrondissement d'Abbeville.

* FONTAINEBLEAU I^r, 499 ; II, 501 ; XVIII, 328, 334.

FONTENAY-LE-COMTE VII, 386 ; VIII, 194, 197, 198, 200 ; XIII, 151 ; XVII, 485.

Cf. XVIII, 456, 467.

Aujourd'hui ville de 8000 habitants et chef-lieu d'arrondissement (département de la Vendée).

Il ne reste plus que quelques débris de l'ancien château bâti par les comtes de Poitou.

D'après la *Chronique de Flandre*, les Français prirent Fontenay-le-Comte d'assaut « nonobstant que la dicte ville et le castiel estoient moult fort. »

Bertrand du Guesclin, ayant enlevé Fontenay à Jeanne de Clisson, femme de Jean d'Harpedenne, reçut cette sei-

gneurie pour prix de ses services ; mais en 1377, il la vendit au duc de Berry.

* FONTENAY IV, 489.

Saint-Aubin-de-Fontenay, entre Caen et Juvigny.

FONTENELLE, *Fontenielles* II, 58, 400, 401 ; III, 7, 87, 90, 91, 94, 156, 160-163 ; XVII, 78, 80, 89.

Cf. I^a, 20 ; I^b, 30 ; III, 488 ; IV, 478 ; V, 499 ; XVI, 283.

L'abbaye de Fontenelle, de l'ordre de Cîteaux, fondée vers 1212 par les filles du sire d'Aulnoy, se trouvait sur le territoire de Maing.

Il reste peu de traces de cette célèbre abbaye. Les pierres retirées de ses ruines ont servi à bâtir plusieurs maisons du village de Maing.

Ce ne fut pas seulement Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut, qui se retira à Fontenelle : deux autres princesses y cherchèrent aussi un pacifique refuge loin des agitations du monde. L'une était Anne de Bavière, fille de l'empereur Louis IV et de Marguerite de Hainaut ; l'autre était Isabelle, fille de Robert de Namur.

Fontenielles. Voyez FONTENELLE.

* FORCALQUIER, *Foulkaker* XVIII, 364.

Ville de 3000 habitants (Basses-Alpes).

Forès. Voyez FOREST.

FOREST, *Forests* III, 136, 138, 142, 143 ; XVII, 85.

Entre Landrecies et Solesmes.

Commune de 1300 habitants, canton de Landrecies, arrondissement d'Avesnes.

Forest. Voyez FOREZ.

Forests. Voyez FOREST.

* FORËT (LA), château, IV, 439.

Voyez COËT.

FOREZ, *Forès, Forest, Foriest, Forois* II, 428 ; VI, 331, 333-335, 340, 346, 351, 352 ; VII, 469, 479 ; VIII, 313 ; X, 104 ; XI, 112, 123, 128 ; XII, 338 ; XIII, 73, 309 ; XVII, 396, 397.

Cf. I^r, 343.

« Bon cras pays (VI, 331, 334). »

Comté situé à l'ouest du Rhône, dont Montbrison était la capitale.

* *Forfar* XVIII, 29.

FORGES III, 78.

Hameau au sud de Chimay, à l'ouest de Bourlers.

* *Forges* IV, 492. Voyez FOURQUES.

Foriest, Forois. Voyez FOREZ.

Forsach. Voyez *Fonsach*.

* FORTUNÈRES (ÎLES) IV, 439.

Fossach XIV, 344. Voyez FOSSAT (LE).

FOSSAT (LE), *Fossach* XIV, 344.

Commune de 1100 habitants, sur la rive droite de la Lèze (Ariège).

Fougans, Fouganz, Fougues. Voyez FANJEAUX.

* FOUGÈRES XVIII, 343, 510.

A onze lieues de Rennes.

* *Foulkaker*. Voyez FORCALQUIER.

* *Foussac*. Voyez FRONSAC.

* *Fourmisèle*. Voyez VORMIZEELE.

* FOURQUES (SAINT-PAUL-DE-), *Forges* IV, 492.

Au nord de Beaumont-le-Roger.

Fours. Voyez FONS.

FRANC DE BRUGES II, 218, 225, 226, 422, 433, 439 ; III, 64, 68, 126, 302 ; IV, 317 ; V, 157 ; IX, 206, 344, 348, 357, 359, 365, 366 ; X, 51, 58, 85, 91, 155, 158, 215, 216, 361, 437.

Cf. II, 540 ; IX, 565, 566 ; X, 543 ; XII, 364 ; XVI, 264.

Châtellenie de Bruges qui, ayant reçu de Philippe d'Alsace une législation et une organisation administrative distinctes de celles de la ville de Bruges, porta depuis le nom de Franc de Bruges.

FRANC DE GAND II, 422.

Froissart paraît entendre par ce nom le territoire qui entoure la ville de Gand.

FRANCE, *Franche* II, 1-7, 10, 11, 13, 14, 16, 19, 20, 25, 28, 30, 31, 33, 37, 39, 41-46, 48, 49, 53, 59, 65, 97, 99, 189, 190, 212-216, 219, 225-239, 297-300, 302-310, 313, 314, 317, 320-328, 330, 332-340, 342, 343, 345, 348-350, 352, 354-359, 361, 363, 364, 366-370, 372, 374-376, 378, 379, 381, 382, 386, 391-394, 398, 403, 404, 409-411, 414-416, 418, 425-427, 429, 439, 445, 453, 456, 460, 464, 468-471, 476, 477, 481-483, 486, 488, 489, 491, 494; III, 9, 10, 12, 14, 16-18, 22, 23, 26, 48, 55, 61, 64, 66, 67, 88, 91, 96, 102, 107, 110, 112, 113, 115, 116, 118, 128, 135, 145, 149, 155, 156, 162, 180, 181, 185-187, 190, 191, 206, 209, 210, 214, 215, 222, 223, 231, 235, 236, 249, 257, 263, 280-282, 285, 289, 290, 294, 306, 308, 310, 312, 315, 319-322, 325, 331, 372-375, 377, 378, 380, 381, 383, 387, 389, 390, 393, 397, 401-405, 411, 413, 415-419, 421, 424, 431-435, 463, 466, 468; IV, 1, 2, 4-11, 13-18, 21-24, 28, 51, 52, 64-67, 69, 83, 86, 88-91, 94, 96-98, 100, 106, 109-111, 113, 124, 128, 134, 135, 146, 151, 153, 171-174, 183, 188, 191, 198-202, 204, 213, 215, 222, 257, 272, 273, 297, 300-302, 310, 311, 328, 329, 336, 338, 344, 348, 350, 354-357, 359, 361-364, 367-372, 375, 376, 379, 385, 387, 398-401, 405, 415, 420, 425; V, 47, 73, 79, 92, 94, 97, 102, 104, 105, 162, 222, 227, 248, 251, 275, 288, 323, 375, 387, 399, 401, 414, 422, 442; VI, 1, 3-5, 8-10, 13, 14, 20, 22, 23, 26, 28, 29, 31-33, 38, 43-45, 47, 48, 55, 62, 85-96, 101, 104, 108, 109, 111, 112, 115, 123, 125, 129, 131-133, 137, 139, 140, 153, 158-160, 161, 169, 178, 180, 181, 183-187, 190-193, 196, 198-200, 202-207, 216-219, 224, 225, 239-241, 260-265, 271-281, 284-291, 293-296, 298-300, 302-304, 306, 307, 310-312, 315-318, 320, 321, 323-327, 329-332, 337, 339-343, 347, 348, 352, 353, 355, 356, 358, 361, 366, 373-375, 377-382, 384-387, 389-391, 393, 395-397, 400-406, 409, 424, 425, 427, 432, 433, 435, 436, 445, 446; VII, 1-5, 7, 9,

15, 20-27, 49, 60, 63-65, 72, 73, 76-84, 86, 87, 89, 93, 103, 127, 128, 135, 145, 146, 174, 181, 198, 207, 210, 212, 214, 216, 229-236, 246, 248-250, 254, 255, 259, 260, 273, 275-283, 286-296, 301-308, 310, 315-321, 325, 339-341, 354, 358, 382, 384-386, 390, 408-414, 416, 417, 419-422, 424, 425, 439, 440, 459-462, 464, 466, 467, 469-471, 476-480, 482-484; VIII, 1, 2, 18, 24, 25, 33, 43-46, 50, 52, 54, 55, 60, 79, 82, 87, 90, 109, 112, 116-119, 122, 149, 175, 190, 193-195, 203, 204, 214-216, 239-241, 248, 249, 253, 258-261, 263, 268, 277, 282, 298-301, 305-308, 310, 311, 320-322, 327, 328, 337, 339, 340, 345, 347, 349, 362, 368, 369, 371-376, 378-381, 383, 385, 386, 390, 399, 401-403, 414, 415, 417; IX, 2-5, 8, 11, 13, 15, 16, 18, 19, 22, 24-26, 44-47, 52-62, 65, 66, 68, 74, 76-82, 90, 93, 96, 102, 114-116, 120, 123, 124, 126, 128-134, 139, 145-147, 150-152, 154-156, 159, 160, 235-238, 241, 243, 244, 246, 247, 250, 257, 262-265, 271, 273, 278, 282, 283, 285, 286, 288, 290-293, 295, 296, 300-303, 309, 315, 320-325, 331-334, 338-341, 379, 380, 400, 445, 446, 448, 449, 452, 458, 460, 464, 467, 469, 485, 486, 492, 493; X, 49, 56, 59, 61-67, 73, 81, 91, 97, 98, 101, 103-105, 110, 111, 116, 121, 149, 198, 204, 205, 208, 209, 211, 215, 234, 237, 261, 276, 277, 279, 285, 292, 298-300, 304-307, 311, 312, 317, 319, 333-337, 344-347, 353, 359, 363, 366, 370, 376, 380, 390, 391, 398-406, 410, 415, 427, 433, 436-453; XI, 7, 15, 20, 23, 24, 27, 40, 55, 75, 76, 90, 109, 123, 124, 137, 138, 146, 171, 175, 176, 183, 201, 203, 207, 217, 223, 225, 226, 229, 232, 252, 253, 257, 262, 265, 306, 328, 330, 353, 354, 356, 357, 360-362, 366-369, 372, 373, 376, 387, 400-403, 419, 431, 432; XII, 2, 3, 8-10, 12, 13, 17-19, 21, 36, 38, 39, 64, 66, 67, 80, 81, 101, 130-132, 136, 137, 139, 142, 143, 146, 147, 150, 151, 175, 182, 183, 185, 193, 211, 215, 217-219, 222, 223, 225, 260, 283, 298, 299, 307, 312, 315, 317, 319, 323, 324,

15, 20-27, 49, 60, 63-65, 72, 73, 76-84, 86, 87, 89, 93, 103, 127, 128, 135, 145, 146, 174, 181, 198, 207, 210, 212, 214, 216, 229-236, 246, 248-250, 254, 255, 259, 260, 273, 275-283, 286-296, 301-308, 310, 315-321, 325, 339-341, 354, 358, 382, 384-386, 390, 408-414, 416, 417, 419-422, 424, 425, 439, 440, 459-462, 464, 466, 467, 469-471, 476-480, 482-484; VIII, 1, 2, 18, 24, 25, 33, 43-46, 50, 52, 54, 55, 60, 79, 82, 87, 90, 109, 112, 116-119, 122, 149, 175, 190, 193-195, 203, 204, 214-216, 239-241, 248, 249, 253, 258-261, 263, 268, 277, 282, 298-301, 305-308, 310, 311, 320-322, 327, 328, 337, 339, 340, 345, 347, 349, 362, 368, 369, 371-376, 378-381, 383, 385, 386, 390, 399, 401-403, 414, 415, 417; IX, 2-5, 8, 11, 13, 15, 16, 18, 19, 22, 24-26, 44-47, 52-62, 65, 66, 68, 74, 76-82, 90, 93, 96, 102, 114-116, 120, 123, 124, 126, 128-134, 139, 145-147, 150-152, 154-156, 159, 160, 235-238, 241, 243, 244, 246, 247, 250, 257, 262-265, 271, 273, 278, 282, 283, 285, 286, 288, 290-293, 295, 296, 300-303, 309, 315, 320-325, 331-334, 338-341, 379, 380, 400, 445, 446, 448, 449, 452, 458, 460, 464, 467, 469, 485, 486, 492, 493; X, 49, 56, 59, 61-67, 73, 81, 91, 97, 98, 101, 103-105, 110, 111, 116, 121, 149, 198, 204, 205, 208, 209, 211, 215, 234, 237, 261, 276, 277, 279, 285, 292, 298-300, 304-307, 311, 312, 317, 319, 333-337, 344-347, 353, 359, 363, 366, 370, 376, 380, 390, 391, 398-406, 410, 415, 427, 433, 436-453; XI, 7, 15, 20, 23, 24, 27, 40, 55, 75, 76, 90, 109, 123, 124, 137, 138, 146, 171, 175, 176, 183, 201, 203, 207, 217, 223, 225, 226, 229, 232, 252, 253, 257, 262, 265, 306, 328, 330, 353, 354, 356, 357, 360-362, 366-369, 372, 373, 376, 387, 400-403, 419, 431, 432; XII, 2, 3, 8-10, 12, 13, 17-19, 21, 36, 38, 39, 64, 66, 67, 80, 81, 101, 130-132, 136, 137, 139, 142, 143, 146, 147, 150, 151, 175, 182, 183, 185, 193, 211, 215, 217-219, 222, 223, 225, 260, 283, 298, 299, 307, 312, 315, 317, 319, 323, 324,

497, 498, 504, 506 ; V, 494, 507, 516, 517, 546, 550 ; VI, 447, 451, 453-455, 459-461, 466, 474, 477, 478, 480, 481, 485-488, 490, 492-497, 499, 501, 506-508, 510, 512 ; VII, 485, 487, 493, 495, 498, 499, 521, 522, 533-539, 542, 544, 546, 547 ; VIII, 418, 425, 430, 434, 441, 445, 451, 452, 454, 460, 462, 464, 467, 468, 472, 474, 482, 483, 485, 492 ; IX, 495-497, 499-502, 504, 507, 509, 514, 516-520, 526, 528, 535, 538, 542-545, 549, 551, 554-556, 573, 582 ; X, 453, 456, 458, 462, 464, 465, 470, 472, 473, 476, 479, 490, 494-497, 499, 500, 504-507, 510, 513, 517, 533, 540, 541, 546-548, 552, 554, 557, 562, 573, 576 ; XI, 436, 438, 441, 450, 451 ; XII, 354, 355, 375, 376, 379, 393-395 ; XIII, 322, 323, 336, 340, 356, 372 ; XIV, 393, 422, 441 ; XV, 378-380, 388, 389, 391, 393, 401, 409-416, 420, 421, 443, 447, 449, 457, 458, 472, 473, 499, 501-503, 506 ; XVI, 241, 243, 244, 248, 250, 256-258, 264, 268, 269, 272, 275, 277, 287, 294, 298, 301, 307, 311, 313, 314, 316, 319, 321, 323, 325, 329, 346, 347, 354, 355, 359, 361, 365, 366, 372-377, 384-386, 390, 391, 400, 401, 403, 409, 413, 414, 418, 419, 420, 422, 423, 425, 427, 430, 432, 433, 435, 436, 438-441, 471, 472, 478, 491, 492, 495, 497, 512, 523 ; XVIII, 7, 20, 22, 24, 33, 38, 43, 47, 50, 55, 69, 84, 85, 88, 90, 93, 94, 107-109, 110, 118, 121, 122, 126-130, 137, 140, 143, 147, 163, 167, 170, 172-175, 187, 189, 191, 192, 200, 203, 212, 216, 219-223, 225, 226, 231, 233, 235-244, 246-252, 255-262, 264, 268-273, 275, 290, 294, 302, 303, 305, 306, 320, 323, 332, 340, 343, 344, 347, 361, 370, 378, 381, 386, 390, 393, 398-401, 405, 407, 410, 411, 413, 414, 418, 420, 422-425, 428-431, 433, 434, 441, 442, 448, 470, 474, 477, 479, 495, 497, 498, 502, 506, 513-515, 534, 545, 547, 549, 550, 552, 553, 559, 570, 576.

Le mot : France offre diverses acceptions dans Froissart. D'abord c'est le sens le plus restreint, celui qui restera

89, 96, 109, 119, 128, 146, 149, 152, 158, 160, 164, 172, 178, 179, 182, 189-192, 194, 196, 501; V, 2, 4, 8, 9, 12, 13, 16-21, 25, 28, 36, 38, 43, 46-50, 52, 54, 56, 57, 61-64, 68-73, 75, 76, 81, 82, 90, 93, 94, 96, 99, 108, 110, 122, 149, 150, 151, 153, 155, 159-162, 167-170, 172-174, 183-190, 192, 196-198, 224, 230, 231, 233, 235, 237-239, 241-243, 245, 246, 248, 250, 257, 265, 271-274, 281-285, 290, 291, 293-299, 301, 303-307, 309, 312, 329, 331, 332, 368-371, 373-375; VI, 7, 31, 92, 93, 97, 119, 125-141, 159, 163-165, 168-170, 172, 173, 175, 195, 197, 199, 201, 202, 227, 229-231, 233, 271, 276, 337-345, 412-445; VII, 6, 13, 16, 19, 30, 31, 44, 90, 95, 101, 116, 118, 119, 124, 126-129, 132, 134-136, 139, 141, 153, 158, 176, 178, 193, 197, 201, 238, 245, 247, 251, 262, 263, 265, 299, 309, 312, 313, 331, 338, 378, 380, 418, 423, 430, 438, 443, 468, 475; VIII, 3-5, 7-13, 18, 21-24, 47, 48, 49; IX, 7, 9, 10, 12, 14, 83, 86, 94, 99, 135-137, 215; X, 105, 106, 111, 127, 130, 135-137, 139, 140, 152, 156-159, 164, 165, 168, 169, 171, 172, 177, 183, 187, 204, 205, 211, 212, 213, 228, 246, 252, 265, 266, 270, 273, 275, 276, 278, 289, 295, 299, 303, 307, 321, 322, 329, 330-333, 338-340, 358, 366-370, 373, 376, 379-381, 393, 394, 396-399, 402, 434; XI, 22, 54, 135, 142, 145, 152, 158, 159, 170, 172, 173, 205, 207, 211, 213, 214, 220, 229, 266, 289, 318, 332, 333, 340, 343, 344, 353, 354, 356, 361, 368, 373, 387, 388, 403; XII, 21, 28, 57, 76, 121, 126, 143, 189, 192, 214, 276, 300, 307, 322, 325; XIII, 50, 51, 54, 58, 128, 130, 131, 165, 187, 189, 259, 260, 264, 265, 267, 278, 279, 289, 296, 301, 308; XIV, 4, 96, 97, 116, 117, 127, 138, 139, 142, 150, 175, 198, 199, 201, 203-205, 219, 223, 232, 239, 251, 265, 271, 334, 349, 380, 381, 383, 385; XV, 113, 114, 115, 120, 190, 191, 198, 218, 220, 242, 245, 248, 249, 256, 263, 266, 279,

« lier en pays estrange du noble roialme de France comment il est situé et habitué de cités, de villes et chasteaulx en si grant foison et sans nombre, autant es loingtaines marches comme ou droit cuer de France (XI, 226). »

A ceux qui gouvernent la France, il faut reprocher l'usage, si fécond en abus de tout genre, de lever des tailles et des maltôtes (XVI, 216).

En 1345, Philippe de Valois trouva dans sa chambre « ung escriptel » où on lisait :

Impositions et gabelles
 Ont eslevé guerres nouvelles
 Qui jamais près ne finiront
 Tant comme les choses durront,
 Car maint servent le roy françois,
 Qui pour ce sont de cuer anglois.

.

Hélas ! France, ton nom se mue.

(*Chronique anonyme* publiée par M. Douët d'Arcq.)

Cependant, au mois de mai 1347, après la bataille de Crécy, Philippe de Valois à qui les non-nobles avaient voté une aide avec beaucoup d'empressement, avait ordonné que les prises cessassent désormais, et au mois d'octobre 1351 le roi Jean avait fait solennellement publier une ordonnance pour les libertés du royaume de France.

Tout ceci resta sans résultats.

La captivité du roi Jean fut un prétexte pour multiplier les levées d'argent, et plus tard Charles VI ne crut pas même devoir en chercher pour multiplier les tailles qui servaient moins à alimenter ses plaisirs qu'à satisfaire l'avarice de ses oncles.

La France n'eut-elle pas à se reprocher la position qu'elle prit dans les discordes religieuses du schisme d'Avignon ? Beaucoup de personnes croyaient que Charles VI ne guérirait point si l'union de l'Église n'était rétablie.

« royaume de France pour le grant orguel qui est à
« abatre et pour partir à la ricoise (II, 324). »

* FRANCFORT II, 528, 546, 552 ; XVI, 267 ; XVIII, 159,
162, 190.

Cité impériale sur les bords du Mein.

Frasnes. Voyez FRESNES.

Frasnoit. Voyez FRASNOY.

FRASNOY, *Frasnoit*, *Fresnoit* III, 142-144.

Commune de 500 habitants, canton du Quesnoy, arron-
dissement d'Avesnes, au nord-est du Quesnoy.

* *Fréchenet* XVIII, 375.

FRESNES, *Frasne* III, 250, 252, 254, 293.

Entre Condé et Escaupont.

Fresnes ou Frasnes (Fraxinetum) est une commune
située à une demi-lieue de Condé et comme Escaupont sur
la route de cette ville à Valenciennes.

Fresnes appartenait à la Prévoté-le-Comte de Valen-
ciennes et ressortissait au diocèse d'Arras et au décanat
d'Hasnon.

C'était l'une des six pairies de Valenciennes, l'une des
vingt-six seigneuries bannerées du comté et l'une des
quarante-quatre anciennes baronnies du Hainaut.

Fresnoit. Voyez FRASNOY.

Frethun. Voyez FRETIN.

FRETIN, *Frethun*, *Fretum* V, 251, 272-274 ; VI, 284.

Cf. XVIII, 415.

Commune de 500 habitants, près de Cauquelles, à deux
lieues de Calais.

D'après la *Chronique anonyme de Flandre*, la triste
aventure d'Aimery de Pavie au château de Fretin n'eut
lieu qu'assez longtemps après la tentative sur Calais ; car
elle la place l'année même du combat de Selnesse près
d'Ardres où périt Édouard de Beaujeu :

« Item, de ce jour en XV jours apriès s'en ala messyre
Geoffroy de Carny, capitaine général, avoecq le conte de

Monfort, monseigneur de Fiennes, messire Oudart de Renty, et avoecq plusieurs aultres s'en alèrent devant le castiel de Fretin; là fu pris Aymeris de Pavie, par assault, et fu menés à Saint-Omer et esquartelés et décolés pour le trayson de Calais; et tantost apriès fu vendus et trays li castiaux de Ghines. »

Fretum. Voyez FRETIN.

FRISE II, 68, 335; III, 429; IV, 326-328; X, 334, 344, 431; XV, 141, 179, 227-229, 241, 269-272, 276, 277, 280, 283, 287, 288, 296; XVI, 99; XVII, 174.

Cf. I., 304, 487; I^b, 11, 123, 125, 161, 162; I^c, 352; II, 502, 503, 515; IV, 475, 478, 479; X, 438; XII, 286; XV, 398, 402-404, 412, 449; XVI, 309, 410; XVIII, 66, 136.

Froissart distingue la Haute-Frise de la Basse-Frise (aujourd'hui la Nord-Hollande) où se trouvent Enckhuyzen et Utrecht (XV, 280, 283, 287, 296; XVII, 174).

FRISONS IV, 324-328; XV, 227, 229, 276-295.

Cf. IV, 476-479; XV, 402-404, 449; XVI, 99.

Froissart parle de l'orgueil des Frisons et de leur rudesse (XV, 227). Il les appelle : les francs Frisons et dit que, plutôt que de se soumettre à aucun prince, « mieulx il aïmoient à morir francs Frisons (XV, 288). »

Il n'est pas sans intérêt de signaler un document où nous retrouvons les antiques traditions de liberté que revendique la Frise.

Les francs Frisons, comme les nomme Froissart, aimaient à rappeler que Charlemagne avait reconnu leur indépendance politique. De là, sans que rien affaiblît l'autorité de leurs institutions, un profond sentiment de respect pour les princes héritiers du grand empereur.

Dans la seconde moitié du treizième siècle, quelques marchands frisons s'étaient rendus en France pour vendre ces robustes coursiers qui portaient les paladins bardés de fer du Tasse et de l'Arioste. Tels furent les ambassadeurs

qui remirent au roi Philippe le Hardi une lettre signée, au nom de toutes les communes de Frise, par les juges d'As-tringia et de Wangia, et voici en quels termes ceux-ci avaient joint à l'apologie de leurs mœurs simples et hospitalières l'exposé de l'origine et de la forme de leur gouvernement :

« Nous assurons, écrivaient-ils, la paix la plus complète
 « à tous les hommes, de quelque pays qu'ils soient, à tous
 « les marchands qui passent, à tous les pèlerins, à tous les
 « étrangers qui abordent dans nos ports. Nous ne sommes
 « soumis à aucune puissance temporelle, ni à celle du roi
 « d'Allemagne, ni à celle d'aucune autre nation. Nous nous
 « gouvernons par des juges élus chaque année. Cependant,
 « nous honorons le roi de France entre tous les autres
 « princes, et nous le suivons dans les passages d'outre-
 « mer, comme naguère encore, quand du temps de votre
 « père Louis, de pieuse mémoire, nous avons pendant qua-
 « torze jours combattu les Sarrasins devant Tunis. Grâce
 « à la divine clémence, nous avons toujours vaincu nos
 « ennemis, depuis que votre ayeul Charlemagne, de très-
 « heureuse mémoire, a proclamé notre liberté. »

Cunctis hominibus undecunque venientibus, mercatoribus transeuntibus, peregrinis, advenis portum nostrum optantibus, pacem firmissimam exhibemus. Cum nulli subjaceamus dominio seculari, neque regi Allemanniæ vel potestatibus cujuslibet nationis, per nos, eligendo judices singulis annis, regimus gentem nostram. Regem vero Francorum præ cunctis principibus veneramus, sequentes ipsum in terra sancta quotiescunque contigerit ipsum ire in passagio generali, quemadmodum cum patre vestro Luthowico, piæ recordationis, contra Saracenos quatuordecim diebus apud Tunesym pugnâvimus ; sed, mediante divina clementia, manu potenti devicimus universos, ex quo nostram gentem, ymmo totam Frisiam, attâvus regis Franciæ Karolus Magnus, beatissimæ memoriæ, libertavit.

Au mois de novembre 1337, les Frisons s'allièrent au roi de France contre le roi d'Angleterre et le comte de Gueldre.

En 1338, ils adressèrent à Philippe de Valois une lettre où ils lui offraient leur appui dans la guerre qu'il soutenait contre les Anglais.

Froianne. Voyez FROYENNES.

Frolant. Voyez VROLANT.

FRONSAC, *Fronsach* IX, 3 ; XI, 226.

Cf. XVIII, 551.

Sur la rive droite de la Dordogne, à une demi-lieue de Libourne.

En 1352, Édouard III disposa du domaine de Fronsac en faveur de Guillaume de Pommiers.

Il reste peu de chose du château de Fronsac qui occupait le sommet d'un tertre très-élevé près de l'ancien confluent de l'Isle et de la Dordogne. Il fut complètement démoli en 1623. Quelques pans de mur, des fragments de tour sur la déclivité de la côte indiquent seuls, dit M. Léo Drouyn, que sur ce pic isolé existait une immense forteresse.

Fronsac IV, 247. Voyez SAINT-FRONT.

Fronsach. Voyez FRONSAC.

* *Frosscye.* Voyez ÉVRECY.

FROYENNES, *Froianne* III, 261.

A une petite lieue ouest de Tournay (Hainaut).

Fuiret. Voyez FERETTE.

Fumain. Voyez FUMAY.

FUMAY, *Fumain* II, 428.

Cf. I, 40 ; II, 542.

Ville de 4500 habitants sur la Meuse (Ardennes).

FUMEL VII, 358.

« Bonne ville (VII, 358). »

Commune de 3000 habitants, arrondissement de Villeneuve (Lot-et-Garonne).

FURNES, *Vorne* III, 129 ; V, 157 ; X, 52, 114, 147, 213, 216, 230, 272.

Au mois de novembre 1337, les Frisons s'allièrent au roi de France contre le roi d'Angleterre et le comte de Gueldre.

En 1338, ils adressèrent à Philippe de Valois une lettre où ils lui offraient leur appui dans la guerre qu'il soutenait contre les Anglais.

Froissac. Voyez FROYENNES.

Frolant. Voyez VROLANT.

FRONSAC, *Fronsach* IX, 3 ; XI, 226.

Cf. XVIII, 551.

Sur la rive droite de la Dordogne, à une demi-lieue de Libourne.

En 1352, Édouard III disposa du domaine de Fronsac en faveur de Guillaume de Pommiers.

Il reste peu de chose du château de Fronsac qui occupait le sommet d'un tertre très-élevé près de l'ancien confluent de l'Isle et de la Dordogne. Il fut complètement démoli en 1623. Quelques pans de mur, des fragments de tour sur la déclivité de la côte indiquent seuls, dit M. Léo Drouyn, que sur ce pic isolé existait une immense forteresse.

Fronsac IV, 247. Voyez SAINT-FRONT.

Fronsach. Voyez FRONSAC.

* *Frosscye.* Voyez ÈVRECY.

FROYENNES, *Froianne* III, 261.

A une petite lieue ouest de Tournay (Hainaut).

Fuiret. Voyez FERETTE.

Fumain. Voyez FUMAY.

FUMAY, *Fumain* II, 428.

Cf. I, 40 ; II, 542.

Ville de 4500 habitants sur la Meuse (Ardennes).

FUMEL VII, 358.

« Bonne ville (VII, 358). »

Commune de 3000 habitants, arrondissement de Ville-neuve (Lot-et-Garonne).

FURNES, *Forne* III, 129 ; V, 157 ; X, 52, 114, 147, 213, 216, 230, 272.

de son côté, les remit de nouveau en gage l'année suivante à Jean de Meurs, à qui le duc Renaud de Gueldre les céda définitivement le 28 septembre 1351. Frédéric de Meurs, ayant recueilli la succession de son oncle Jean de Meurs, vendit ces trois châteaux, le 25 mars 1378, au duc Wenceslas de Brabant. Ceci donna lieu à de vives réclamations de Godefroi de Heinsberg, l'auteur du premier engagement de ces domaines ; mais le 10 mars 1385 il promit de ne point les racheter tant que vivrait la duchesse Jeanne de Brabant.

Ce débat était du reste loin d'être terminé. Le duc Guillaume de Gueldre, alléguant que les trois châteaux de Gangelt, de Millen et de Vucht avaient été primitivement engagés à son prédécesseur Édouard duc de Gueldre, en revendiqua la restitution et se saisit de la ville de Grave. La duchesse de Brabant, alarmée par ses menaces, mit en garnison dans les trois châteaux des hommes d'armes que le duc de Bourgogne lui avait envoyés sous les ordres de Guillaume de la Trémoille.

Gangelt. Voyez GANGELT.

GANNAT, *Ganap* XIV, 172.

Cf. XIV, 398.

Ville de 5600 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Allier).

Il ne reste plus que deux tours de l'ancien château.

Gansay. Voyez GENÇAY.

* GANTELLERIE (LA), *Gandelain* VIII, 426.

Hameau au nord-ouest de Mayet (Sarthe).

GANTOIS IX, 171, 192-194, 196-198, 202, 203, 216, 217, 223, 228, 229, 231, 341, 342, 347-349, 352-355, 358-361, 363-369, 431, 436, 440, 449, 461 ; X, 1, 4, 5, 10, 23, 24, 29-35, 38, 42, 44, 46, 49, 52, 60, 64, 77, 79-81, 174, 180, 183, 200, 201, 242, 243, 257-261, 276, 277, 302, 303, 307, 319, 321, 322, 340-342, 353, 355, 368, 369, 371, 406, 424, 426, 442, 446 ; XI, 135, 158, 159.

Cf. IX, 529-533, 541, 557-560, 565, 566 ; X, 455, 456, 458-461, 466, 467, 476, 478, 483, 489, 491, 494, 502-505, 509-510, 512, 514, 515, 555-561, 567-569, 576, 578, 579 ; XII, 353.

Ganzay, Ganzey. Voyez GENÇAY.

GAP XIV, 296, 298.

Ville de 8000 âmes, aujourd'hui chef-lieu du département des Hautes-Alpes.

GARD, *Gart* (abbaye du) V, 79, 80 ; XVII, 216.

Cf. I^e, 192, 193.

L'abbaye du Gard fondée en 1137 par Gérard de Picquigny se trouvait sur la rive gauche de la Somme, au sud du village de Croy, sur une colline boisée, entre la Somme et la route de Picquigny à Airaines.

C'est à l'abbaye du Gard que l'on conservait le manuscrit de Froissart déposé aujourd'hui à la bibliothèque publique d'Amiens (texte unique de la première rédaction).

GARDE (PAS-DE-LA). Voyez PAS-DE-LA-GARDE.

Garde VII, 185, 186. Voyez GUARDIA.

Gargennon. XIV, 158. Voyez GORGONNE.

Garlande. Voyez GUÉRANDE.

Garnace. Voyez JARNAC.

Garnace. Voyez GRENACHE.

GARONNE IV, 221, 226, 282, 303, 304, 307, 350, 353 ; V, 109, 282, 339, 344, 354, 379, 380 ; VIII, 62, 312 ; X, 25, 72, 86, 88, 98, 99, 275 ; XI, 30, 31, 34-36, 40, 65, 226 ; XII, 102 ; XIII, 133, 276 ; XIV, 42, 341-344.

Cf. I^e, 319-321 ; IV, 500, 502 ; XI, 435, 440, 441 ; XVIII, 34, 551.

Fleuve qui change de nom avant de se jeter dans la mer et dont Froissart suivit les bords dans son voyage de Pamiers à Orthez.

Gart. Voyez GARD.

Garre (île de) XVI, 53.

Le comte de Nevers s'arrêta dans cette île entre Corfou et Céphalonie.

M. de Mas-latrie pense qu'il s'agit de l'île de Sainte-Maure. Voyez ce mot.

Il ne peut être ici question de Zara, dont le nom ressemble assez à celui de Garre.

GASCOGNE, *Gascoingne*, *Gascongne* II, 131, 227, 231, 364, 388, 394-397, 402, 409 ; III, 55, 115, 131, 132, 231, 233, 307, 310, 321, 466 ; IV, 1, 2, 123, 126, 127, 129, 131, 135, 136, 145, 196, 213-218, 221, 223, 226, 228, 230-232, 234, 237, 238, 240, 243, 245, 247, 251, 253, 255-258, 263, 266, 272, 273, 277, 279, 292-295, 302, 305, 310, 330-333, 335, 336, 376, 379, 381, 383, 384 ; V, 22, 45, 88, 108, 109, 111, 119, 122, 155, 180, 224, 251, 252, 312, 316, 339, 343, 377, 388, 389, 393, 394, 421, 423, 434, 446, 468 ; VI, 15-17, 237, 241, 243, 245, 267, 269, 283, 325, 328, 330, 350, 354, 358, 364, 368, 369, 372, 403, 406, 412, 428, 429, 433 ; VII, 3, 97-99, 106, 108, 109, 112, 114, 121, 125, 143, 148, 152, 181, 214, 242, 243, 253, 254, 257-261, 274-276, 278-287, 297, 307, 321, 330, 331, 419, 470, 476 ; VIII, 12, 14, 26, 59, 60, 62, 64, 71, 76, 91, 105-107, 110, 137, 164, 171, 173-210, 215, 216, 218, 219, 295, 301, 302, 312-414, 317, 319, 321, 325, 326 ; IX, 2, 4, 6, 10, 11, 14, 15, 45, 65, 73, 84, 100, 102, 105, 116, 119 ; X, 46, 77-79, 103, 207, 208, 239, 332 ; XI, 1, 3, 20, 29, 63, 73, 107, 110, 122, 130, 183, 208, 226, 227, 265, 295, 372, 401 ; XII, 110, 218, 132 ; XIII, 55, 114, 158, 199, 235, 246, 250, 316 ; XIV, 79 ; XV, 134, 148, 150, 151, 157, 159, 161, 180, 182, 195, 238 ; XVI, 217 ; XVII, 140, 154-156, 159, 162, 165, 167, 169, 172, 177, 228, 240, 262, 277, 301, 307, 321, 338, 354, 361, 395, 431, 465, 466, 505.

Cf. I^a, 461, 512 ; I^b, 38, 48, 75, 79, 165 ; II, 500, 528, 529 ; III, 503 ; IV, 455, 457, 462, 482 ; V, 485, 486, 503, 520, 525, 540 ; VII, 503, 514, 528, 529, 533-536 ; VIII, 459, 473, 485 ; IX, 496, 497, 510 ; XI, 441 ; XII, 356 ; XVI, 331, 332 ; XVIII, 17, 20, 37, 174, 200, 222,

223, 268, 275, 279, 294, 372, 392-394, 414, 422, 440, 491, 497.

Froissart distingue la Haute-Gascogne (XIII, 55, 114, 199, 316).

Il cite les vins de Gascogne (II, 131).

Voyez aussi les mots : AQUITAINE et GUYENNE.

Gascoingne, Gascongne. Voyez GASCOGNE.

GASCONS III, 81, 82, 84, 231, 232, 311 ; IV, 228, 235, 238, 244, 256, 264, 269-272, 298, 342, 343, 350, 353 ; V, 13, 15-17, 38, 86, 111, 237, 245, 269-271, 329, 404, 413, 415, 418, 423, 428, 439, 440 ; VII, 10, 81, 90, 108, 117, 127, 145, 177, 178, 181, 182, 200, 203, 204, 207, 208, 213, 214, 217, 219, 256, 278, 280, 281, 286, 289, 299, 300, 303, 325, 326, 343, 370, 422 ; VIII, 6, 31, 65, 73, 75, 102, 104, 110, 122, 139, 157, 162, 163, 173, 209, 212-215, 217, 218 ; IX, 10, 13, 64, 86, 99, 103, 104, 115, 120, 155, 237, 260, 428, 451, 457, 458, 472, 475, 476, 479, 482 ; X, 78, 154, 156, 157, 166, 180, 238, 255, 278, 279, 321, 324, 329-332, 341, 353, 357, 358, 389, 426, 433, 448, 464, 465 ; XI, 5, 146, 149, 150, 159, 160, 226, 227, 229, 304, 305, 313, 392, 395 ; XII, 125, 133, 202, 219, 223, 347 ; XIII, 55, 67, 69, 73, 77, 79, 274, 301 ; XIV, 77, 198, 292 ; XV, 199.

Cf. I, 431 ; IV, 500 ; VI, 511, 513 ; VII, 488 ; IX, 496 ; X, 505 ; XI, 441.

« Gascons ne sont pas stables », dit Froissart dans un chapitre où il développe longuement l'inconstance avec laquelle les Gascons servirent tour à tour l'Angleterre et la France.

Froissart distingue du reste les Gascons français des Gascons anglais (X, 78).

Les Gascons préfèrent les Anglais aux Français (XI, 229 ; XVI, 216, 217).

« Il sont englois à moitié (IV, 472). »

Les Gascons sont courtois à la guerre (V, 118).

Gastinois. Voyez GATINAIS.

GATINAIS, *Gastinois* II, 342 ; VI, 86, 112, 144, 155, 156, 259, 261, 266, 298, 329 ; VII, 366, 371, 466 ; VIII, 4, 33 ; IX, 274, 275 ; XII, 2 ; XIII, 144.

Cf. VII, 501 ; IX, 554 ; XVI, 439.

« Bon pais et cras (IX, 274). »

Contrée située entre la Brie et l'Orléanais. Nemours et Montargis en étaient les principales villes.

Gastinois VIII, 4.

Quel est ce pays de Gastinois près de Tonneins ?

Y a-t-il ici quelque faute de copie ? ou faut-il lire : Gajoufet ? Ce nom se retrouve près de Tonneins dans le village de Saint-Étienne-de-Gajoufet.

* GAULE IX, 543, 552 ; XV, 345.

Gauray. Voyez GAVRAY.

GAURE, *Gaurre, Gorre, Gaurre* VI, 283, 287, 309 ; VIII, 9, 14 ; XVII, 391, 433 ; XVIII, 414, 440, 443, 449.

Comté qui faisait partie de l'Armagnac (aujourd'hui département du Gers).

Fleurance en était le chef-lieu.

Gaurre, Gaurre. Voyez GAURE.

Gaurre. Voyez GAVRE.

GAVE XI, 17, 82 ; XII, 114.

Cf. XI, 438 ; XII, 374.

Froissart remarque que c'est la rivière qui arrose Pau et Orthez.

Ailleurs (XII, 114) il la fait passer à Bayonne et la confond avec l'Adour.

La rivière : Gave est une expression béarnaise qui a passé dans la langue française. Il s'agit du Gave de Pau. On disait : l'Arribère-gabe en parlant des prairies arrosées par le Gave, et de plus ce nom s'appliquait au pays compris sur les deux rives du Gave entre Orthez et Puyoo.

(*Note de M. Raymond.*)

Gaverel. Voyez GAVRAY.

Gavons (LES) Voyez GRAVE (LA).

Il se peut toutefois que Froissart par le mot : les Gavons ait voulu désigner non la ville de la Grave, mais le pays même de Gap, le Gapençois qu'on nommait en latin : *comitatus Vapincensis*, le comté de Gapençois (*Recueil des ordonnances*, t. VIII, p. 441).

GAVRAY, *Gauray*, *Gaverel* VIII, 243.

Cf. IX, 503, 504 ; XVIII, 549.

A cinq lieues de Coutances. On y remarque encore quelques traces de l'ancienne forteresse.

Bertrand du Guesclin assiégeait Gavray au mois de février 1378.

Il avait mandé un grand nombre de mineurs pour saper les murailles de cette forteresse.

GAVRE, *Gauvre* IX, 179, 190, 232, 354, 355, 357 ; X, 277, 319, 370, 416, 417, 424.

Ville et château sur l'Escaut qui devait donner son nom au XV^e siècle à la sanglante bataille où s'abîma la fortune de la puissante cité gantoise.

* GAVRE (LE) VIII, 446 ; XII, 383 ; XIII, 357.

Commune de 1600 âmes, canton de Blain, arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure).

Un magnifique château s'y élevait au milieu d'une vaste forêt. Le chêne au duc qui rappelle, dit-on, le séjour au Gâvre d'un des premiers ducs de Bretagne, existe encore aujourd'hui et compte, selon le témoignage des habitants du pays, plus de dix siècles.

Gedours. Voyez JEDWORTH.

* GENAPPE I^a, 183.

GENÇAY, *Gensay*, *Ganzey*, *Ganzay* VIII, 214, 219, 220, 225, 232.

Sur la Clouère, à six lieues de Civray.

On y remarque les ruines de l'ancien château.

GÈNES, *Jennes*, *Jennèves*, *Gennèves*, *Genèves* III, 398-400 ; VII, 302 ; VIII, 387 ; IX, 46, 48, 50 ; X, 205 ; XI, 232, 250 ; XIII, 19 ; XIV, 10, 152, 153, 155-157, 214, 219, 226,

271, 275-278, 301 ; XV, 221, 222, 258, 356 ; XVI, 33, 53, 59, 127.

Cf. I^b, 70 ; VI, 453 ; VII, 547 ; X, 479, 582 ; XV, 393, 406, 444, 445, 505 ; XVI, 258, 269, 279, 416, 420, 422.

Célèbre cité commerciale du Nord de l'Italie.

Froissart désigne comme nous la partie de la mer Méditerranée qui baigne Gênes, sous le nom de : Rivière de Gênes (II, 340, 343 ; XVI, 127).

Genlain. Voyez JENLAIN.

Genneville. Voyez JOINVILLE.

GENNEVILLIERS, *Chenevières* XV, 18.

Village de 1700 habitants près de la Seine, à une lieue de Saint-Denis.

Selon une version rapportée par Froissart, Pierre de Craon, fuyant de Paris, se dirigea vers la porte Saint-Honoré en passant sous Montmartre et traversa la Seine au ponton de Chenevières.

Chenevières ne peut figurer ici que par erreur, et il faut lire : Gennevilliers.

Un ponton existait en cet endroit, et ce bac est encore marqué sur la carte de Cassini. Il se trouvait vis-à-vis d'Argenteuil.

GÉNOIS, *Gennevois*, *Jenevois* II, 329, 340, 343, 402, 428, 469-471, 482, 494 ; III, 73, 74, 133, 135, 149, 150, 162, 194, 195, 197-199, 201, 203-206, 211, 228, 229, 274, 279, 398-400, 403, 408, 409 ; IV, 3, 5, 17, 18, 20, 28, 30, 50-53, 62, 64-66, 74, 75, 88, 97, 98, 106, 115, 138-143, 150, 154, 156, 172, 184, 192 ; V, 7, 13, 17, 30, 37, 46, 48, 49, 51-53, 65, 74, 83, 146, 147 ; VII, 261 ; VIII, 200, 245, 314 ; IX, 270, 488 ; X, 117, 205, 329, 331, 353, 405, 406 ; XI, 205-207, 230-232 ; XII, 5 ; XIV, 151-155, 175, 179, 219, 227, 232, 235, 240, 252, 272, 273, 275, 277, 278 ; XV, 117, 200, 221, 222 ; XVI, 33-35, 37 ; XVII, 44, 75, 95, 116, 129, 133, 176, 206-209, 235, 236.

Cf. I^a, 334 ; II, 522 ; V, 478, 483 ; VIII, 492 ; X, 559, 582 ; XV, 393, 406, 441, 444.

« Génois, esumeurs de mer, n'ont nulle conscience
« à mal faire (IV, 172). »

Des lettres de Charles V, du mois de janvier 1365,
rappellent que les privilèges dont les Génois jouissent en
France, furent octroyés par Philippe le Bel à la prière de
son valet et receveur Musciatto Guido.

D'autres lettres de Charles VI témoignent des services
que les Génois ont rendus à Charles V et à ses autres pré-
décesseurs.

Gensay. Voyez GENÇAY.

Genville-sur-Marne. Voyez CHERVILLE.

Genville, Genneville. Voyez JOINVILLE.

* GERMANIE II, 549.

* GERNAC, *Gernat* XVIII, 468.

Gernac-sur-Charente, château du sire de Craon.

* *Gernat*. Voyez GERNAC.

Géronde. Voyez GIRONDE.

Gernemue, Gernemude. Voyez YARMOUTH.

Géronde. Voyez GIRONDE.

Gersée, Gersey. Voyez JERSEY.

GERTRUYDENBERG, *Mont-Sainte-Gertrude* II, 61, 66 ; IV, 326 ;
XIII, 177.

Cf. XVIII, 52, 53.

Ville et port de Hollande, à cinq lieues au nord de Breda.

Getteles (monts). Voyez GLENGELTFELLES (MONTS).

Gevaldan. Voyez GÉVAUDAN.

GÉVAUDAN, *Gevaldan* IV, 370 ; IX, 141 ; XIII, 44, 46, 95 ;
XIV, 161.

Pays des Cévennes situé au sud de l'Auvergne, dont le
chef-lieu était Mende.

GEYRES. Voyez SAINT-PÉ-DE-GEYRES.

Ghines. Voyez GUINES.

Ghingant. Voyez GUINGAMP.

* GHISLENGHIEN XVI, 283.

Ghisours, Ghisors. Voyez GISORS.

Ghoy. Voyez *Goy*.

Gians. Voyez GUYENNE.

Gibaltar. Voyez GIBRALTAR.

GIBRALTAR, *Gibaltar* XI, 401.

Cf. IV, 460.

Ville de l'Espagne qui a donné son nom au détroit entre l'Europe et l'Afrique.

* *Gignan* XIV, 400.

Effacez cette note. Il s'agit ici non pas de Gignan, mais de Lézignan.

Gilleforde, Gillevorde. Voyez GUILDFORD.

Gingant. Voyez GUINGAMP.

* GIMONT, *Gymound* XVIII, 374.

Chef-lieu de canton dans l'arrondissement d'Auch (Gers).

En 1371, la population de Gimont se trouvait réduite à quatre-cent-vingt-huit feux (environ 2100 habitants). Elle n'est que de 3000 âmes aujourd'hui.

GIRONDE XI, 226.

Sur la rive droite de la Garonne, canton de la Réole (Gironde).

GIRONDE, *Géronde, Gironne* III, 394, 398, 405, 486 ; IV, 127, 219, 221, 222, 229, 234, 250, 266, 308, 309, 383 ; V, 110, 111, 118, 343, 458, 467 ; VI, 14 ; VII, 149 ; VIII, 60, 91, 105, 108, 240 ; IX, 8, 59 ; XI, 226 ; XIII, 95, 181, 315 ; XIV, 78, 361 ; XVII, 155, 156, 171, 173, 180, 181, 224, 321, 330.

Cf. IV, 445, 455, 504 ; V, 520 ; IX, 499 ; XVIII, 369, 370, 372, 374, 376, 551.

« Belle rivière (XVII, 321 .) »

« Rivière qui porte grant navire pour aller par tout le monde (XVII, 181). »

Fleuve qui quitte le nom de Garonne et reçoit celui de Gironde avant de prendre devant Bordeaux l'importance et la largeur qu'il conserve jusqu'à la mer.

Voyez aussi le mot : GARONNE.

Gironne. Voyez GIRONDE.

GISORS, *Ghisours* IV, 432 ; XIV, 388, 390 ; XV, 30.

Cf. IV, 494 ; VI, 489 ; XII, 367 ; XVIII, 426.

Ville de 4000 habitants sur l'Epte, arrondissement des Andelys (Eure).

Le château de Gisors était l'un des plus beaux de la Normandie. Il reste de ses murailles et de ses tours une réunion d'imposantes ruines.

En 1372, Taupin de Chantemerle recevait trois cents francs d'or pour la garde du château de Gisors.

En 1380, Charles VI convoqua les trois ordres du ressort de Gisors pour la défense du royaume.

Giveri, Givri. Voyez GIVRY.

GIVRY, *Givri, Givri* VI, 328, 330.

Commune de 3000 âmes, à deux lieues de Châlon (Saône-et-Loire).

Il reste encore quelques débris de ses anciens remparts.

* GIVRY I^a, 270.

Village du Hainaut à deux lieues et demie de Mons.

* GLAMORGAN-SHIRE II, 506.

* GLANÇON I^a, 20.

* GLASGOW XIII, 360.

* GLASTON XVIII, 55.

Glav-Aquin XII, 226, 227. Voyez GUESCLIN.

GLENGELTFELLES (MONTS), *Getteles (Monts)* III, 426.

Chaîne de montagnes qui sépare la partie ouest du Lauderdale du Lothian. Elle était traversée par la route de Dalkeith.

Près de là se trouve la source de la Tyne.

* GLOCESTER I^a, 149 ; II, 507 ; XVI, 327, 328 ; XVIII, 4-6.

Gode. Voyez GOUDA.

Goguel, Goirel III, 159, 161.

A en juger par le texte de Froissart, ces lieux aujourd'hui inconnus devaient se trouver auprès de la Tourelle, c'est-à-dire, à un kilomètre de Valenciennes, sur les bords

d'un bras de l'Escaut qui, sous le nom de Rivière de Sainte-Catherine, pénètre dans la ville en baignant la partie orientale du faubourg de Cambrai.

Goirel. Voyez *Goguel*.

* GOLZINES I^a, 281 ; Ib, 22.

GOMMEGNIES, *Goumagnies* III, 142-144 ; XVII, 88.

Commune de 3300 habitants, sur la Rhonelle, à une lieue et demie du Quesnoy (arrondissement d'Avesnes).

Au nord-ouest du Quesnoy, sur l'ancienne chaussée romaine de Bavay à Saint-Quentin.

La terre de Gommegnies était l'une des vingt-deux baronnies du Hainaut.

Il existe encore quelques constructions de l'ancien château où résidèrent les fiers chevaliers loués par Froissart.

Gor. Voyez GUER.

Gorge (La). Voyez GORGUE (LA).

Gorgennen. Voyez GORGONNE.

* *Gorgie* XVIII, 482.

GORGONNE, *Gorgonnes, Gorgennen* XIV, 153, 158.

Petite île d'Italie sur les côtes de Toscane.

GORGUE (LA), *Gorge (le)* V, 183, 184 ; X, 106, 114.

Ville de 3300 habitants, canton de Merville, arrondissement d'Hazebrouck (Nord).

GORHIGOS, *Courch* XI, 229, 238 ; XV, 117, 200 ; XVI, 34.

Cf. XI, 444 ; XVI, 417.

Gorhigos est sur la côte d'Arménie. Le roi de Chypre s'en était emparé. Voyez à ce sujet les recherches de M. de Mas-latrie, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2^e série, t. I, pp. 508 et 509.

« Près de la mer entre deux roches, lesquelles on ne puet approchier... et ne fait point à prendre se ce n'est par long siège (XIV, 238). »

Gorhigos était l'ancien Corycus des anciens, qui devait son nom à une montagne formant un promontoire vers la

mer. C'était au moyen-âge une principauté dont le dernier titulaire fut emmené en 1375 en captivité au Caire où il mourut.

Gorre. Voyez GAURE.

Gorre. Voyez GEYRES.

Il ne s'agit pas ici de Ger au sud de Lourdes, où l'on voit sur une hauteur au sud du village les ruines d'un ancien château.

Gors. Voyez GUER.

* GOSPORT IX, 504.

GOUDA, *Goude, Gode* XI, 359 ; XIV, 4.

Cf. I^b, 111 ; XVI, 280, 281, 283 ; XVIII, 52.

Ville de la Hollande méridionale, où les sires de Châtillon possédaient un château.

Goude. Voyez GOUDA.

GOULET VI, 397.

Cf. VI, 489 ; XVIII, 426.

On voit par le recueil des Ordonnances que Charles V se trouvait le 17 avril 1364 « en son château de Goulet » (Goulet-lez-Vernon, porte notre texte). On comprend en effet qu'il s'était rendu de ce côté pour surveiller les tentatives des Navarrais. Vernon n'est pas loin de Cocherel où peu de jours après se livra une sanglante bataille. Le 20 avril, Charles V était à Pontoise, se dirigeant vers Paris.

Le Goulet n'est aujourd'hui qu'un hameau situé sur la rive gauche de la Seine, à une lieue au nord de Vernon, à l'issue d'une riante vallée et vis-à-vis de l'île aux Bœufs.

Goumegnies. Voyez GOMMEGNIES.

* GOURIN IV, 437.

Gournai. Voyez GOURNAY.

GOURNAY, *Gournai* IV, 432.

Gournay est un chef-lieu de canton, d'une population de 3300 habitants, arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Le 14 juillet 1378, Charles V ordonna la démolition de la forteresse de Gournay.

* GOURNAY VI, 460.

Gournay-sur-Marne.

GOUY, *Goy* III, 20.

A l'est du Catelet.

Gouy-la-Forest. Voyez Coët.

Goy. Voyez GOUY.

Goy. Voyez Coët.

* GOYET (LE) VI, 502.

* GRADISCIE, *Tragoniscus* XV, 400.

Sur la rive droite du Danube, entre Semlin et Orsowa.

Graindo, *Granido* XIV, 299.

Froissart rapporte que le comte d'Armagnac se dirigea du Pont-Saint-Esprit sur Gap et de là sur Pignerol. C'est dire assez qu'il passa les Alpes par le col de Fenestrelle. Que peut être cette cité de Granido située aux frontières du Piémont, entre Gap et Pignerol? Une seule explication se présente : c'est que les copistes auront confondu les majuscules assez semblables du G et du B et auront écrit : Graindo ou Granido (l'édition de Denis Sauvage porte : Grande) au lieu de Braindo ou Branido. Braindo serait Briançon.

Gramach. Voyez GRAMAT.

GRAMAT, *Gramach* VII, 339, 340, 371, 373, 374 ; XVII, 477.

Ville de 4000 habitants sur un plateau près de l'Alzon, arrondissement de Gourdon (Lot).

GRAMMONT II, 217, 382 ; III, 68 ; V, 188 ; IX, 190, 197, 198, 233-235, 353, 434-436 ; X, 1, 152, 158, 301, 320, 429.

Cf. I, 318 ; VIII, 467 ; IX, 558, 559, 566 ; X, 455, 555, 569, 576 ; XVI, 274 ; XVIII, 96, 105.

Ville de 10000 âmes, à cinq lieues sud-est d'Audenaerde.

Un document que j'ai déjà cité et qui repose aux archives de Bruxelles, donne sur la ville de Grammont en 1337 les détails suivants :

« Li grandeurs de la pourchainte de Gramont es trouvée par mesure de terre, vi^oxxix verges et viii 1/2 piés.

« De che y a-il en toifs et paufichs nient mureit clxxij verges.

« Item de mauvais mur, là où li ville est plus foible, x verges.

« Item, y a-il de boins murs avoec le porte iii^oxlviij verges et viii 1/2 piés.

« Item, y a-il vii portes.

« Et pour le monstre faite des gens d'armes à Gramont, fut trouveit dusques à iii^o hommes bien armois de plates et de haubregons.

« Item, y fu trouveit qui n'avoient que pourpains, huvettes ou bachinès et gorgières, sans plates et haubregons, iii^o hommes.

« Item, y a-il espringales qui sont sour les portes et tourrielles, xvi.

« Item, a li ville ars à tour xiii.

« Item, disent li eschevin par leur sairement, s'il avoient bleit dusques à le Paske prochainement venant, che seroit tout.

« Et si fu trouveit, le nuit dou quaresmiel, ij^oiiij muis de vin que font de vins de Saint-Jehan, xxxiiii tonniaus.

« Et y a peuple, pain mignant, en ledite ville environ iii^ovv^o. »

Louis XI adressa ses offrandes à l'autel de Saint-Adrien de Grammont.

GRANDPRÉ, *Grantpré, Grantpret* XIII, 196.

Commune de 1500 habitants, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

GRANDVILLIERS, *Grantvillier* IV, 428, 431, 433.

Cf. IV, 498 ; XVIII, 291.

Commune de 1800 habitants, arrondissement de Beauvais (Oise).

On y remarque un souterrain qui servait de refuge aux habitants.

Granido. Voyez *Graindo*.

* *Grantfart* XVIII, 443.

* *GRANTHAM* XVIII, 157.

Grantpré, Grantpret. Voyez GRANDPRÉ.

Grantoiller. Voyez GRANDVILLIERS.

GRANUEILLO, *Grenaude* XII, 141.

Près de Benavente, dans la province de Zamora.

Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village de 300 habitants.

GRAVE XIII, 2, 16, 31-33, 106-109, 160, 166, 168-173, 176, 180, 290.

Cf. XIII, 324, 355.

Sur la rive gauche de la Meuse, à quatre lieues de Nimègue.

Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, réclamant la restitution des châteaux de Gangelt, de Millen et de Vucht de la duchesse de Brabant, crut devoir saisir un gage en s'emparant de vive force de la ville de Grave qui dépendait du Brabant. Une armée brabançonne commandée par Renaud de Fauquemont, seigneur de Borne, s'avança pour la reconquérir, mais elle fut honteusement défaite dans les premiers jours d'août 1388.

Ce fut pour venger cet échec que Charles VI résolut l'expédition de Gueldre.

On rapporte que Jean de Cuyck livra la ville de Grave au duc de Gueldre.

GRAVE (La) *Gavons (Les)* XIV, 296.

Sur la route de Grenoble au Mont-Genèvre, que l'on suivait au XIV^e siècle pour se rendre en Italie.

Aujourd'hui commune de 1500 habitants, à neuf lieues de Briançon.

GRAVELINES, *Gravelinghes* III, 129 ; V, 152, 178, 187, 188, 197, 219 ; VI, 284 ; VIII, 390 ; IX, 131, 213, 461 ; X, 76, 147, 150, 214-217, 221, 230, 246, 247, 252, 270, 272, 273 ; XII, 251, 252 ; XIV, 315 ; XVII, 564.

Cf. IX, 516 ; X, 507, 515, 516, 521, 526, 531 ; XVIII, 415.

Ville de 6500 habitants, sur l'Aa, à une demi-lieue de la mer (Nord).

Gravelinghes. Voyez GRAVELINES.

Froissart a reproduit à peu près textuellement le nom flamand : Grevelingen.

GRAVELLE (LA) IX, 293, 294.

La forêt de la Gravelle doit son nom au bourg de la Gravelle, à cinq lieues de Laval.

GRAVESAND *Gravesande*, *Gravesende* II, 374, 430, 434 ; III, 203 ; XVII, 302.

Cf. I, 19 ; VIII, 492 ; XVI, 364.

Port sur la Tamise, dans le comté de Kent.

Gravesande, *Gravesende*. Voyez GRAVESAND.

* GRAY XV, 423.

GRAYSTOCK, *Griscop* X, 391, 393.

Graystock-Castle est dans le Cumberland au sud de Carlisle, un peu à l'ouest de Penrith.

GRÈCE II, 10, 13, 340 ; XI, 230, 233-235, 238, 248 ; XIV, 16, 386 ; XV, 116, 117, 200, 217 ; XVI, 38, 40, 41, 48, 49, 51, 53, 127.

• Cf. XV, 408, 422, 440, 497, 499 ; XVI, 251, 258, 261, 263, 420, 422, 427, 509, 510.

Célèbre contrée dont le comte de Nevers visita les rivages au moment où le drapeau de la croix allait en disparaître.

* GRÈCE (mer de) XVIII, 369.

GRECS XI, 234, 237, 238.

Grado. Voyez REDON.

* GREENWICH II, 508.

Grenace. Voyez GRENACHE.

GRENACHE, *Grenace*, *Garnace* IX, 410 ; X, 46, 59, 355, 375.

Tel était, paraît-il, le nom d'un vignoble en Aragon.

Cf. X, 564.

GRENADE II, 277, 283, 394 ; III, 362, 369, 371, 373 ; IV, 406, 411 ; VII, 23, 85, 93, 95, 116, 264, 267 ; IX, 429, 492 ;

XI, 9, 402 ; XII, 310 ; XIV, 278 ; XVI, 108 ; XVII, 40, 121, 270, 459.

Cf. I^a, 30 ; II, 515 ; III, 513 ; IV, 459 ; VIII, 438 ; IX, 502 ; XVI, 496.

Capitale de l'islamisme en Espagne à l'époque de Froissart. C'était de là que partaient, racontait-on, les lettres par lesquelles on exhortait les lépreux à empoisonner les fontaines dans les royaumes chrétiens.

Grenaude. Voyez GRANUEILLO.

Grenesée. Voyez GUERNESKY.

GRENOBLE, *Guimple* VI, 354.

Aujourd'hui ville de 35000 habitants et chef-lieu du département de l'Isère.

Il est probable que tome VI, 354, on a écrit : Guimple pour Guinople.

On lit : Grinople et Grignople dans les documents du temps.

Grette. Voyez AGREDA.

Groing (Le). Voyez LOGRONO.

* GUADALQUIVIR IV, 460.

GUARDIA, *Garde* (Pas-de-la) VII, 185, 186.

Défilé dans les montagnes de la Navarre, entre Vittoria et Viana.

* GUATRESHALE XVIII, 157.

GUELDRE, *Guerles* II, 351, 373 ; III, 15, 179, 181, 284, 293 ; IV, 326 ; VIII, 119, 332, 335, 337, 351 ; IX, 131, 199 ; X, 184 ; XI, 305 ; XIII, 2, 3, 12, 14, 30, 48, 104, 106-109, 116, 120, 144, 160, 162, 164-183, 186-189, 194, 197, 199, 264, 266, 267, 272, 273, 278 ; XVII, 380.

Cf. I^a, 487 ; I^b, 145 ; I^c, 352, 368 ; III, 478, 495 ; IV, 444, 505 ; XIII, 324.

Contrée bornée au sud par le Rhin et la Meuse, qui eut successivement ses comtes et ses ducs.

GUELDROIS, *Guerlois* III, 62, 184.

Cf. III, 494.

* *Guellon* XVIII, 438.

Gueugnon (Saône-et-Loire) ?

GUÉMÉNÉ-GUINGAMP, *Linguighant*, *Commelinguighant* IX, 320.

Cf. IV, 437, 439.

Il s'agit ici du château de Kermené-Guegant plus connu sous le nom de Guéméné-Guingamp.

Le domaine de Guéméné-Guingamp appartenait dès 1294 aux Rohan.

La châtellenie de Guéméné-Guingamp fut donnée en 1354 par Édouard III à la veuve d'Alain VII de Rohan qui venait d'épouser un homme d'armes anglais. Elle transigea à ce sujet avec le duc de Bretagne en 1371.

Jean vicomte de Rohan racheta Guéméné-Guingamp en 1377 et en disposa en faveur de sa femme Jeanne de Navarre.

Charles de Rohan releva la terre de Guéméné-Guingamp du duc de Bretagne le 8 décembre 1384.

En 1570, Charles IX érigea la terre de Guéméné-Guingamp en principauté en faveur de Louis de Rohan.

Le château de Guéméné-Guingamp avait été reconstruit à la fin du XV^e siècle. On le rebâtit de nouveau en 1755.

Il comprend neuf tours, dont trois carrées.

Guéméné-Guingamp ou Guéméné-sur-Scorff possède aujourd'hui une population de 1600 habitants.

GUER, *Gor* IX, 315.

Commune de 3400 habitants, arrondissement de Ploërmel (Morbihan), entre Lohéac et Mauron.

GUÉRANDE, *Garlande*, *Guerlande* III, 371 ; IV, 62-66, 69, 74, 77, 78, 145, 154, 172 ; VII, 252, 258, 272 ; VIII, 254 ; IX, 211 ; XI, 391 ; XIII, 101 ; XVII, 133-136.

Cf. IV, 436, 438 ; VII, 495 ; VIII, 423, 449 ; XVIII, 335.

Ville de 8500 habitants, arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure).

Une partie des anciens remparts existe encore ; mais on y a ajouté de nouvelles fortifications au XV^e siècle.

Guerlande. Voyez GUÉRANDE.

Guerles. Voyez GUELDRE.

Guerlois. Voyez GUELDROIS.

GUERNESEY *Guernesie*, *Grenesée* (île de) II, 419 ; IV, 138, 164, 376-378, 408 ; V, 318-320 ; VII, 317 ; VIII, 140, 141, 388 ; IX, 330 ; XI, 327 ; XVII, 304, 509.

Cf. III, 481 ; IV, 483 ; VIII, 435, 437 ; XI, 458 ; XVI, 305.

Ille voisine de la Normandie qu'Ivain de Galles occupa en 1372.

On lit dans une déposition reçue au Châtelet de Paris :
« Au temps que Yvain de Gales ala, en sa compaignie
« plusieurs gens d'armes, ès ysles de Guernisy outre
« Chierbour, pour illec fère guerre etc. »

Guernesie. Voyez GUERNESEY.

Gues-Saint-Clément (les). Voyez SAINT-CLÉMENT.

Guiane. Voyez GUYENNE.

GUESCLIN, *Glav-Aquin* XII, 226, 227.

Au milieu de la rade de Saint-Malo s'élève un îlot qu'on appelle l'île de Césembre.

Il y avait là un monastère dont la bibliothèque avait recueilli les plus anciennes traditions du pays, et c'était là qu'on conservait un manuscrit aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale de Paris où se retrouve la merveilleuse légende racontée par Froissart.

Froissart écrivait le nom du connétable : Glayquin, et rien n'était plus aisé que de donner à ce nom l'étymologie de Glav-Aquin. Il faut toutefois remarquer que la forme la plus fréquente du nom du connétable dans les actes émanant de lui est : Guerclin ; ce qui exclue les diverses interprétations où le mot breton : *goes*, rivière, forme la base.

Le Guesclin parfaitement indiqué sur la carte de Cassini est un rocher situé à l'extrémité d'un petit promontoire entre le Grouin de Cancale et la Pointe du Menga à l'est de Saint-Malo.

* GUICHE XVI, 282.

Guienne. Voyez GUYENNE.

GUILDFORD, *Gilleforde, Gillevorde* II, 470; IX, 410.

Chef-lieu du comté de Surrey, sur la Wey. On y remarque les ruines de l'ancien château de Guildford.

* GUILLAC XII, 383; XIII, 357.

Canton de Josselin (Morbihan).

* GUILLESTEEN I, 255.

GUILLOL-SUR-SERAIN, *Aguillon-sur-Sellette* VI, 254, 256, 258, 259; XVII, 387.

Chef-lieu de canton, arrondissement d'Avallon (Yonne).

Ce fut à Guillon que fut conclue le 10 mars 1359 (v. st.) la convention par laquelle la Bourgogne se racheta du pillage des Anglais moyennant la somme de deux cent mille deniers d'or au mouton, dont se portèrent garants les évêques, les abbés et les bonnes villes.

GUIMARAENS, *Mauro* XI, 288.

Guimaraens figure sous le nom de Mauro dans la carte de la péninsule ibérienne que donne l'atlas de Blaeu.

Il y avait à Guimaraens un château que le roi de Portugal avait donné à Nunno Alvarez après avoir obligé Arias Gomez à le lui remettre.

Guimple (La) VI, 354.

Le nom : Guimple qui ne se trouve que dans le manuscrit de Breslau me paraît un mot mal rendu dans la copie que j'ai suivie. Il faut lire je crois : Guinople ou Grunople, et l'on peut voir au mot : Grenoble, combien bizarre était au XIV^e siècle l'orthographe de ce nom. La mention du Dauphiné qui se présente aussitôt après, donne tout lieu de penser que c'est de cette ville qu'il est ici question.

Voyez GRENOBLE.

GUINES, *Ghines* V, 84-87, 146, 147, 187, 278, 307; VI, 274, 284, 285, 287, 309, 326; VII, 66, 306, 315, 412, 424, 426, 438; VIII, 16, 19, 280, 281, 328, 333, 339, 403, 409, 414; IX, 136, 242, 248; X, 210, 211, 221, 272,

275 ; XIV, 46, 315 ; XV, 115, 297, 302, 304 ; XVI, 11, 17, 194, 230, 232 ; XVII, 218, 248, 268, 289, 293-295, 391, 468.

Cf. I^a, 414 ; V, 508 ; VIII, 455 ; IX, 545 ; XII, 388 ; XVI, 362 ; XVIII, 352, 354, 415, 439, 441, 517, 557.

Ville de 4500 habitants (arrondissement de Boulogne). Forteresse fort importante au XIV^e siècle. On y voyait encore naguère des débris considérables de son ancienne enceinte et de ses remparts.

Froissard du Biez, écuyer, reçut pour ses services rendus à la défense de l'abbaye de Guines sous les ordres d'Hector de Bailleul, capitaine dudit lieu, la somme de onze livres cinq sous par quittance donnée à Bavelinghem le 28 juin 1352.

Jean d'Harleston fut nommé capitaine de Guines le 10 juillet 1370. Il fut confirmé dans cette charge le 20 août 1374.

Le 11 mars 1380 (v. st.), la garde du château de Guines fut confiée à Brian de Stapelton.

Jean de Drayton fut nommé capitaine de Guines le 1^{er} mars 1386 (v. st.).

Le 14 octobre 1390, Thomas de Swynbourne lui succéda comme capitaine de Guines.

Le 21 août 1399, Richard II nomma Jean de Norbury capitaine de Guines. Ce fut l'un des derniers actes de son règne.

GUINOIS VI, 468.

Le Guinois (comté de Guines) s'étendait de Tournehem à Wissant.

GUINGAMP, Ghingant III, 419 ; IV, 183 ; VII, 62 ; VIII, 252, 254 ; XVII, 417, 536.

Cf. IV, 439, 444 ; VII, 492, 493 ; VIII, 449 ; XII, 383 ; XIII, 357 ; XVIII, 475.

Ville de 7500 habitants, chef-lieu d'arrondissement (Côtes-du-Nord).

On remarque à Guingamp trois tours de l'ancien château et quelques débris des murailles d'enceinte.

Ce fut à Guingamp, comme le dit Froissart (VII, 62), que fut enseveli Charles de Blois.

Guiors. Voyez GEYRES.

GUIPUSCOA, *Epuske*, *Espuske* VII, 164, 165 ; XVII, 144.

Cf. VII, 502, 505, 506.

Contrée située au nord de l'Èbre, bornée au sud par la Navarre, à l'ouest par la Biscaye, dont Tolosa est la capitale.

Guiors XI, 21. Voyez GEYRES.

GUISE III, 19, 21, 24, 27, 28, 34, 35, 376 ; VIII, 241, 365 ; XVII, 71.

Cf. I^a, 284 ; III, 474 ; VI, 506, 508.

Ville de 5000 habitants, sur l'Oise, dans l'arrondissement de Vervins.

C'était l'un des domaines de la maison de Châtillon.

Le château de Guise a été reconstruit au XVI^e siècle.

* *Guisser* V, 524. Voyez BUSSIÈRE-BADIL.

* *GUÏTRES*, *Guistres* XVIII, 349.

Près de Libourne.

GUYENNE, *Guienne*, *Guiane*, *Giane* II, 230, 234, 235, 354, 393-409, 486 ; III, 131, 132, 231-233 ; IV, 196, 217, 218, 297, 310, 331-336, 457, 458, 483 ; VI, 88-118, 274, 280-283, 332, 418 ; VII, 216, 229, 248, 314, 383, 459, 461, 481 ; VIII, 2, 63, 71, 82, 109, 116, 122, 138, 227, 230 ; XII, 252 ; XV, 135, 154, 161, 163 ; XVII, 431, 439, 466, 468, 475, 505.

Cf. I^b, 33, 39, 65, 133 ; II, 499, 502, 503, 528 ; IV, 455, 457, 458, 483 ; V, 538 ; VI, 468, 506 ; VII, 499, 503, 533, 539, 542 ; VIII, 422, 428, 444, 459 ; X, 497, 511 ; XI, 441 ; XII, 394, 395 ; XIII, 350, 352, 357 ; XIV, 441 ; XV, 380, 384 ; XVI, 303, 305, 365 ; XVIII, 13, 15, 20, 21, 33, 34, 47, 221, 222, 304, 414, 422, 439, 440, 483, 486, 491-495, 498, 501, 502, 506, 529, 552, 554, 577, 581.

Édouard III fit hommage pour le duché de Guyenne le 6 juin 1329. Cet acte donna lieu à des protestations réciproques de l'évêque de Lincoln et de Miles de Noyers au nom des rois d'Angleterre et de France.

Une charte du 30 mars 1331 régla la forme de l'hommage ; et le 13 avril suivant, Philippe de Valois déclara que quelle qu'en fût la forme, Édouard III ne s'était pas engagé plus avant que ne l'avaient été ses prédécesseurs.

Restait la question, déjà vivement débattue avant l'avènement d'Édouard III, des droits et des obligations attachés à cet hommage.

S'il est vrai que les conseillers du Prince Noir portaient à 1,200,000 le nombre des foyers imposables en Guyenne, la population de cette province (y compris sans doute d'autres pays voisins soumis à la domination anglaise) eût atteint six millions d'habitants.

Il ne faut pas perdre de vue que la Guyenne atteignit, sous la domination anglaise, à une grande prospérité.

Un ouvrage récent publié par M. Brissaud esquisse à grands traits cette situation :

« Sous l'égide d'Édouard III, la cité de Bordeaux pouvait reprendre son titre de ville anglaise. Ce prince allait s'appliquer à la rendre plus prospère et plus libre. Tandis qu'il lui donnait deux grandes foires franches, de seize jours chacune, qu'il construisait un phare à l'embouchure de la Gironde, et ordonnait les premiers travaux pour rendre l'Isle navigable, il était singulièrement attentif à maintenir les droits de la jurade, trop souvent contestés ou violés par les pouvoirs séculiers ou ecclésiastiques dont la juridiction s'entremêlait avec celle de la commune. A cette époque de légalité mal définie et confuse, où plusieurs justices locales s'enchevêtraient sur un étroit espace, les conflits étaient fréquents. Mais grâce à la vigilance d'Édouard III et à son arbitrage équitable, nous ne voyons pas que, sous son règne, ils aient été suivis d'agitations fâcheuses, et chaque

fois qu'ils se renouvellent, le conseil de Guyenne, convoqué par le prince, invoque les anciens droits ou ménages des transactions. En tout cas, les privilèges de la jurade restent intacts.

« En 1343, Édouard III se dessaisit d'une partie de sa juridiction criminelle pour la transporter aux jurats. Ce n'était, il est vrai, qu'une concession à terme, pour quinze années. Mais elle pouvait devenir irrévocable, si les Bordelais continuaient de la mériter. S'il leur abandonne, en effet, ses droits de justice pour une période limitée, c'est, comme il le dit dans le préambule de ses lettres patentes, afin de reconnaître les bons et loyaux services de la commune, et la récompenser des lourds travaux et des dépenses multipliées qu'elle a supportés pour sa cause. Il ajoute que le présent lui répond de l'avenir.

« La complaisance d'Édouard III étendit la juridiction de la jurade aux procès dans lesquels le roi lui-même ou son sénéchal serait la partie plaignante. L'accusé, pourvu qu'il fût bourgeois, serait toujours jugé par le maire.

« Cette domination à l'ombre de laquelle elle grandissait et florissait, valait mieux pour elle que l'agitation tumultueuse d'une cité complètement abandonnée à elle-même, et, dès 1342, nous voyons que les Bordelais n'ont rien tant à cœur que d'enchaîner leur destinée à celle de l'Angleterre. Ils ne demandent pas seulement à n'être jamais gouvernés que par des rois anglais. Ils se prémunissent contre les effets que pourrait produire sur leur régime municipal la conquête de la France entière par Édouard III. Celui-ci, remplaçant les Valois, roi de France à son tour, ne pourrait-il pas les annexer à sa nouvelle couronne ? C'est ce qu'ils ne veulent pas. Car que deviendront leurs libertés et leurs richesses, quand ils seront incorporés à ce royaume que des rois de race anglaise devront gouverner en définitive d'après les principes monarchiques appliqués

par les Capétiens ? Ce qu'ils redoutent avant tout, c'est l'existence faite aux provinces françaises par le gouvernement de Philippe le Bel et de ses héritiers quels qu'ils soient. Voilà les conséquences de la conquête anglaise auxquelles ils veulent échapper. Aussi obtiennent-ils d'Édouard III, en 1342, la promesse que, s'il parvient à la couronne de France, il gardera toujours sous sa main la ville de Bordeaux, en lui laissant tous ses droits ; qu'il ne l'aliénera en aucune façon, et qu'il ne la transmettra qu'à son héritier futur pour le royaume d'Angleterre, Bordeaux devant rester à perpétuité annexée à la couronne anglaise.

« Édouard III avait, en définitive, constitué sur la base la plus large la législation commerciale de Bordeaux et du duché. Les marchands de Bordeaux lui devaient l'exemption de toute maltôte, la prohibition de la vente en cabaret, dans la ville même, de tout vin qui ne fût pas de cru de bourgeois, celle des vins appartenant aux marchands qui avaient pris parti contre le roi, la défense faite aux barons et gens nobles de lever toute imposition insolite sur les marchandises de bourgeois, lorsque ces marchandises passaient dans leur district ; l'exemption de toute nouvelle taxe sur les denrées que des marchands de Bordeaux transportaient dans l'intérieur du duché. Aux commerçants de tout le duché, il avait donné l'immunité pour tous les navires qui ne faisaient que relâcher en Angleterre, et leur avait assuré le libre commerce avec les neutres ».

Les lettres de Charles V qui confisquent le duché de Guyenne sont du 14 mai 1370.

Trente ans plus tard, comme le rapporte Froissart, la Guyenne était encore fortement attachée à la souveraineté anglaise.

On en trouve la preuve dans une anecdote de cette époque. Je la reproduirai ici telle que M. Brissaud la rapporte d'après les actes de Rymer :

« Bertrand Usana, marchand et bourgeois de Bordeaux, arrêté dans la rue Poitevine Jean Bolomère, tailleur d'habits et bourgeois de cette même ville, et lui tient des propos contraires à la fidélité qu'on devait aux Anglais. Bolomère, surpris et se regardant, quoique simple artisan, comme homme-lige qui avait fait serment de fidélité à son prince, crut qu'il se rendrait coupable de trahison envers lui s'il ne l'avertissait des trames secrètes qu'on pouvait ourdir contre son autorité. Il présenta donc à Henri IV la requête suivante :

« A notre très-excellent et très-redouté seigneur le roi d'Angleterre et de *France*, ou à très-honorés et hauts seigneurs ses connétable et maréchal d'Angleterre, ou à leurs lieutenants et commissaires.

« Attendu que chaque homme, petit ou grand, pauvre ou riche, qui est en l'obéissance et sous le serment de fidélité, ou qui est homme-lige, ou demeure en l'obéissance de notre très-souverain seigneur le roi, est tenu de garder le bien, l'avantage et l'honneur de notre très-souverain seigneur, etc. ;

« Et, en outre, que s'il venait à sa connaissance que quelqu'un tramât quelque trahison, soit contre lui, ses États ou sa couronne, qu'il la lui doit notifier et dénoncer, sans quoi il passerait pour traître,

« Et quoique moi, Jean Bolomère, couturier ou tailleur et petit bourgeois de Bordeaux, ne sois qu'un pauvre homme et de fort petit état, je suis pourtant homme-lige de notre très-souverain seigneur le roi, etc. ;

« C'est pourquoi, très-excellent, etc... afin qu'à l'avenir personne ne puisse me dire que je suis un mauvais homme ou traître envers le roi, je vous notifie et déclare les choses suivantes :

« Savoir : que l'an I^{er} du règne de notre très-souverain seigneur le roi, entre le jour de Noël et le premier jour du carême suivant, et dans la rue appelée Poitevine, en la

cité de Bordeaux, ledit Bertraud Usana m'a dit, de sa propre bouche, en l'an, terme, lieu et place susdits, les paroles suivantes :

« — Maître Jean Bolomère, je veux vous faire part d'une chose de conséquence, et surprenante, par ma foi.

« Et je lui répondis : — Je le veux bien, dites-moi ce qui vous plaira.

« — Certes, reprit ledit Bertrand, les Anglais sont de mauvaises gens et capables de faire les plus grands outrages. Il n'y a pas longtemps qu'ils allèrent à Margaux et à Macau, qu'ils y rompèrent les branches d'arbres chargées de fruits, et qu'ils les portèrent dans leurs navires ; et sachez , Bolomère, qu'il faut que nous nous départions de leur obéissance et domination.

« — Sainte Marie, lui répondis-je, sire, comment se pourrait-il que la ville, qui, de tout temps, a été si loyale envers la couronne d'Angleterre, et qui, moyennant la grâce de Dieu, le sera encore à l'avenir, se départît de son obéissance ? *Et comment pourraient subsister les pauvres gens de la campagne et les sujets du roi, lorsqu'ils ne pourraient plus vendre leurs vins, ni se procurer les marchandises d'Angleterre, ainsi qu'ils ont accoutumé ?*

« — Laissez faire, Bolomère, repartit-il, nous vivrons sans eux ; nous taillerons nous-mêmes la moitié de nos vignes, et nous y cueillerons le double de vin.

« — Ne me tenez plus de pareils propos, lui répondis-je, car j'aimerais mieux mourir que d'être de votre opinion.

« — Vous en ferez bon gré mal gré, me répondit-il, ou vous passerez la ville (c'est-à-dire, vous en serez chassé), vous et tous ceux qui seront de votre avis.

« — Et pour lors, je lui dis, ne m'entretenez plus sur cette matière ; je ne veux plus en entendre parler. Je préfère m'occuper de mon état de tailleur et faire mes pauvres boutons. »

« Et si ledit Bertrand Usana voulait dire qu'il ne m'a pas tenu tous ces propos, je lui prouverai, avec l'aide de Dieu et de saint George, par un combat de mon corps contre le sien, en présence du roi notre doux souverain.

« Faisant protestation de plus dire et déclarer, d'ajouter ou diminuer, si besoin est, gardant toujours la substance de mon exposé. »

« Le connétable et le maréchal d'Angleterre, après avoir écouté pendant longtemps les débats des deux parties, et voyant qu'il ne leur était pas possible de découvrir la vérité sur un fait qui s'était passé sans témoins, ordonnèrent, suivant l'usage, que la contestation serait décidée par un duel.

« Le roi d'Angleterre en assigna le jour, et ordonna aux parties de se trouver dans la ville de Nottingham, au douzième jour du mois d'août 1407 (l'assignation s'était fait attendre sept ans).

« Les deux Bordelais entrèrent en champ clos avec une intrépidité qui fut admirée. Le signal donné, Bolomère fond avec courage sur son adversaire. Bertrand Usana n'est pas moins preux.

« Le combat dura longtemps. La cour d'Angleterre l'honorait de sa présence ; elle fut émerveillée de voir tant de vigueur, de noblesse et de prouesse en fait d'armes, chez deux vieillards presque décrépits, « *propter eorum nobilitatem, probitatem ac ipsorum ætatem quasi decrepitam.* »

« Enfin le roi d'Écosse, les enfants du roi et tous les princes de sa cour, pleins d'admiration pour ces deux combattants, et désirant leur conserver la vie, supplièrent le roi d'Angleterre de faire cesser le combat.

« Le roi y consentit, et réserva au *tribunal de Dieu* le jugement de cette affaire, *vindictam demeriti divino iudicio reservantes.*

« Néanmoins, voulant faire connaître la valeur et le

courage avec lesquels ces deux vieillards avaient combattu, il fit dresser une charte par laquelle il déclarait qu'ils s'étaient acquis de la gloire dans l'esprit de tout le monde ».

GYÉ-SUR-SEINE VI, 176.

Cf. XVIII, 438.

Commune de 1200 habitants, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube).

* *Gymound*. Voyez GIMONT.

Habourdin. Voyez HAUBOURDIN.

HADLEIGH, *Hardelee* XVI, 76.

Cf I^b, 19.

Le château d'Hadleigh était situé sur la rive gauche de la Tamise, entre Rochford et l'île de Convey. Ce n'est plus, dit Camden, qu'un tas de ruines. Il avait appartenu à Hubert de Burgh avant de passer au duc de Gloucester.

Hadleigh est aujourd'hui un bourg de 3000 habitants.

Haidé (La). Voyez HÉDÉ.

HAINAUT, *Haynau*, *Haynaut* II, 6, 11, 44-50, 52, 54-66, 92-95, 101, 108-111, 113, 123-125, 128, 129, 131, 180, 184, 186, 187, 190-196, 205, 207, 221, 222, 224, 237, 257, 298, 299, 302, 310, 311, 321, 327, 347, 349, 350, 352-354, 357, 358, 362, 363, 365, 366, 368, 369, 371-375, 378, 379, 381, 383, 385, 386, 389, 391, 400, 401, 410, 414, 416, 428, 445, 451, 452, 458, 474, 477, 479, 484, 487, 489, 491, 493 ; III, 1, 3-6, 8, 16, 27, 39, 47, 51, 59, 60, 61, 66-68, 77, 83, 85, 88, 89, 91-98, 100-104, 107-114, 132, 133, 135, 136, 138-143, 145, 147-149, 151-154, 156-159, 161, 162, 164-167, 170-172, 175, 176, 179, 182, 184, 185, 187, 193, 198, 199, 202, 203, 209, 213, 216, 217, 219, 222-225, 228, 229, 254, 255, 260, 264, 267, 270, 273, 276, 281, 283, 285, 293, 294, 318-320, 322, 323 ; IV, 11, 52, 124-126, 129, 174, 206,

212, 215, 293, 296, 297, 324-328, 381, 398, 399, 401 ;
 V, 31, 67, 68, 81, 100, 105, 147, 162, 277, 313, 331,
 368, 378, 384, 399, 401 ; VI, 47, 52, 53, 108, 109, 113,
 115, 116, 141, 151, 155, 209, 213, 224, 234, 289, 243,
 374, 375 ; VII, 15, 66, 88, 197, 216, 248, 244, 251, 302,
 317, 318, 412, 413, 421-428, 468, 480 ; VIII, 114, 115,
 268, 307, 313, 338, 389, 351, 372, 412 ; IX, 82, 127,
 133, 136, 139, 146, 147, 159, 160, 198, 199, 203, 212,
 213, 229, 232, 233, 260, 267, 314, 326, 342, 344,
 347, 356, 369, 372, 432-434, 437-440, 443, 445,
 455 ; X, 2, 4, 7, 10-13, 17, 24, 25, 43, 45, 49, 59, 61,
 72, 84, 115, 121, 180-183, 188, 189, 232, 235, 237, 241,
 242, 261, 277, 279, 298, 300, 301, 306, 307, 311, 313-
 315, 320, 348, 349, 359, 370, 408, 431, 438 ; XI, 79,
 84, 119, 263, 326, 384, 403 ; XII, 2, 3, 28, 68, 69, 74,
 76, 287, 325, 331, 332, 344 ; XIII, 12-14, 19, 21, 25,
 187 ; XIV, 23, 139, 156, 197, 222, 252, 255, 256, 266-
 269, 324, 368, 373 ; XV, 52, 140, 179, 226, 228, 229,
 276-278, 281, 296 ; XVI, 54, 55, 70, 99, 108, 109, 111,
 113, 162, 167, 235 ; XVII, 74, 79-85, 88, 92, 94, 96-98,
 102, 103, 140, 152, 175, 190, 203, 206, 209-211, 217,
 223, 246, 252, 511, 553, 560, 569.

Cf. I^a, 18-21, 76, 81, 159, 164, 249, 303, 315, 365,
 460, 462, 502, 503 ; I^b, 23, 40, 43, 51, 66, 100, 102,
 103, 110, 138, 144, 152, 161, 162, 166 ; I^c 460 ; II, 500,
 502-505, 508, 510, 511, 513-518, 524, 525, 529, 542,
 544, 548 ; III, 474, 475, 486-488, 490, 505 ; IV, 442, 476,
 478-480, 500, 505, 506 ; V, 481, 485, 488, 489, 499 ;
 VI, 468, 469 ; VII, 494, 518-521 ; VIII, 433 ; IX, 500,
 517, 519 ; X, 455, 491, 493, 554, 570 ; XII, 394 ; XIII,
 325, 342, 343 ; XV, 403, 404, 412 ; XVI, 280, 282-286,
 309, 431, 442 ; XVIII, 30, 77, 131, 137-140, 149, 153,
 154, 158, 163, 276, 281, 305, 306.

« Bon pays. si douls, si courtois et si amiable et raempli
 « de bonnes gens (V, 141). »

La patrie de Froissart est pour lui une nation (VII, 428 ; IX, 159 ; XVI, 55).

Il est vrai que la chevalerie de Hainaut s'est couverte de tant de gloire qu'elle mérite une place à part entre les deux grands peuples rivaux de France et d'Angleterre.

C'est aussi une contrée d'actifs et laborieux agriculteurs. Si les blés et avoines de Hainaut n'étaient envoyés en France, on y serait exposé à mourir de faim (VI, 224). Les blés de Hainaut s'exportent aussi en Flandre par l'Escaut (IX, 160).

Hainbont. Voyez HENNEBONT.

Haindebourc, Haindebourch, Haindebourg. Voyez EDIMBOURG.

* *Haine, Haingne I^a,* 246.

Haine-Saint-Pierre, à cinq lieues à l'est de Mons.

* *Haingne.* Voyez HAINE.

Hainnan. Voyez HAINAUT.

Hainne. Voyez HAYNE.

Hainnuier. Voyez HENNUYERS.

HAL II, 61, 310, 454, 458, 459, 462 ; III, 113.

Cf. Ib, 152 ; X, 455 ; XVI, 324.

Petite ville du Brabant où il y avait un célèbre pèlerinage.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, y mourut en 1404.

* HALATE III, 519.

* HALIDON-HILL II, 521, 524.

Halidon-Hill se trouve assez près de Berwick, au nord-ouest de cette ville. C'est une hauteur voisine d'un ruisseau qui se jette dans la Tweed.

HALLOTÉRIE (LA), *Palotte, Pelotte* IX, 259.

Hameau sur la route de Montmaur à Sézanne, au sud de Champaubert.

HAM, *Hem* II, 486 ; III, 19 ; VI, 46, 50, 52 ; VIII, 20, 285, 288, 289 ; IX, 252.

Ham en Vermandois, dit Froissart.

Ville de 3000 habitants, sur la rive droite de la Somme.

Le château de Ham existait dès le X^e siècle. Il fut reconstruit au XV^e siècle par le connétable de Saint-Pol qui n'y trouva point un refuge contre la haine de Louis XI.
HAM-SUR-HEURE IX, 133, 303.

A trois lieues sud de Charleroy.

* **HAMBURG XIII, 367.**

HAMES V, 84, 147, 245, 302, 319 ; VI, 284, 309 ; IX, 242, 248 ; XIV, 315 ; XV, 302, 304 ; XVI, 230.

Cf. **XVIII, 440.**

Commune de 800 habitants, canton de Guines, arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais).

Le 21 mars 1380 (v. st.), Guillaume de Hoo fut nommé capitaine du château de Hames.

Le château de Hames était à une demi-lieue du village au milieu d'un marais en face de Coulogne. Ce fut la dernière place occupée par les Anglais en France ; car ils s'y retirèrent après la reddition de Guines et de Calais.

HAMPTON. Voyez **SOUTHAMPTON.**

Hamptonne. Voyez **HAMPTON.**

Handebourch, Handebourg. Voyez **EDIMBOURG.**

* **HANLEY IV, 490.**

HANNUT II, 302, 307, 311.

Commune de 1300 habitants, arrondissement de Waremme, province de Liège.

Hanon. Voyez **HANON.**

HANS VI, 113, 116, 161, 163, 235.

Commune de 450 habitants, canton de Sainte-Menehould (Marne).

Hanton, Hantonne. Voyez **HAMPTON.**

* **HARBOROUGH XVIII, 586, 587,**

Harcuel. Voyez *Hartiel.*

* **HARCOURT IV, 492.**

Hardelée. Voyez **HADLEIGH.**

HARDELO V, 82.

La forêt d'Hardelo prenait son nom du château d'Hardelo

à deux lieues au sud de Boulogne (commune de Condette, canton de Samer).

Harfleu. Voyez HARFLEUR.

HARFLEUR, *Harfleu*, *Harflues* II, 427, 471 ; III, 74 ; IV, 211, 378 ; VI, 293, 294 ; VII, 414, 424, 439-441 ; VIII, 141, 143, 397 ; IX, 68 ; X, 306, 333, 364 ; XI, 327 ; XII, 143, 145, 151, 152, 159, 175, 177, 178 ; XVI, 232 ; XVII, 122.

Cf. IV, 486, 491 ; VII, 543 ; X, 553 ; XVIII, 40, 504, 544.

Près de l'embouchure de la Seine (canton de Montivilliers).

Ce port jouissait de nombreux privilèges. Le roi de France possédait deux manoirs dans cette ville. On y fabriquait des draps.

D'après le roman du Roi Modus, ce ne fut pas à Harfleur, mais à Honfleur qu'Édouard III s'embarqua après la paix de Brétigny.

Harflues. Voyez HARFLEUR.

Harfort. Voyez HEREFORD.

Harfort. Voyez HERTFORD.

Harfort XV, 139. Voyez HAVERFORD.

Harlebecque. Voyez HARLEBEKE.

HARLEBEKE, *Harlebecque* IX, 366, 440-443.

Cf. IX, 566 ; X, 489, 581.

Petite ville de la Flandre occidentale, au nord de Courtray.

Ancienne résidence des forestiers de Flandre.

* HARLECH XVI, 330.

HARLEM, *Herlem* XI, 359 ; XV, 286.

* HARMESTADT XV, 411.

Hartiel. Voyez ARTHEZ.

* HARWICH II, 504.

Hasbain. Voyez HESBAYE.

Hasbegnons. Voyez HESBEGNONS.

Hasebain. Voyez HESBAYE.

HARTLEY-CASTLE, MUSGRAVE (terre du seigneur de) X, 391.

Le château d'Hartley qu'entoure encore aujourd'hui un vaste parc, se trouve au sud-est de Kirkby-Steven, dans le Westmoreland. C'était la principale résidence des Musgrave. Un peu plus au nord se trouvent deux villages qui en souvenir de leurs anciens seigneurs ont conservé le nom de *Hreat-Musgrave* et de *Little-Musgrave*.

HASBAYE. Voyez HESBAYE.

HASNON, *Hanon* III, 228-230, 269, 273, 276, 282.

Cf. I^a, 20 ; III, 505 ; XVI, 283.

Aujourd'hui commune de 3600 habitants, canton de Saint-Amand, arrondissement de Valenciennes.

A une lieue sud-ouest de Saint-Amand, sur la Scarpe.

L'abbaye d'Hasnon, de l'ordre de Saint-Benoit, avait été fondée au VII^e siècle. Ce fut là que la comtesse Richilde et le comte Bauduin VI de Hainaut reçurent la sépulture.

Il n'en reste plus de traces aujourd'hui.

Haspre. Voyez HASPRES.

HASPRES, *Haspre* II, 57, 58 ; III, 2, 4, 6, 7, 10, 14, 86, 89, 90, 92, 93, 95, 96, 106, 144, 147, 184 ; XV, 51 ; XVII, 65, 80.

Cf. I^a, 7 ; III, 485, 486 ; XVI, 283 ; XVIII, 139.

A deux petites lieues de Bouchain, sur la Selle (canton de Bouchain, diocèse de Cambrai, Ostrevant) à mi-chemin de Valenciennes à Cambrai.

La prévôté d'Haspres fondée par Pepin, maire du palais d'Austrasie, après sa victoire sur Thierry, reçut d'abord des bénédictins de Jumièges en Normandie ; mais en 1024, par les soins de Gérard, évêque de Cambrai, les monastères de Saint-Vaast d'Arras et de Jumièges firent, en raison de l'éloignement, un échange avantageux à tous les deux. Le premier céda à celui de Jumièges le prieuré d'Angicourt, (diocèse de Beauvais) et reçut en retour Haspres et sa prévôté.

On conservait à Haspres des reliques de saint Achaire

qui étaient le but d'un pèlerinage pour la guérison de la folie.

Est-ce en souvenir du vœu fait au nom de Charles VI (XV, 52), que la prévôté d'Haspres reçut un écu d'azur à cinq fleurs de lis d'or ?

* HASTINGS III, 482 ; VIII, 492 ; XVIII, 117.

* HATFIELD II, 522 ;

HAUBOURDIN, *Haubourdin* III, 225.

Au sud-ouest de Lille.

Haubourdin devait sa prospérité à sa position sur la Deule et aux privilèges que lui avaient octroyés les châtelains de Lille.

Haute-Loge. Voyez ALTOLOGE.

Haussi. Voyez HAUSSY.

HAUSSY, *Haussi*, III, 142, 147.

Commune de 3200 habitants, canton de Solesmes, arrondissement de Cambrai.

Au nord-ouest de Solesmes, sur la Selle.

On attribuait aux Templiers la construction du château. D'autres écrivains se bornent à dire qu'il avait été bâti au XII^e siècle. Brûlé en 1185 par Philippe d'Alsace, il soutint en 1254, l'assaut que lui livrèrent les forces réunies de la comtesse de Hainaut et de Charles d'Anjou.

Il en reste aujourd'hui quelques souterrains et une partie des murs d'enceinte.

Haussy formait une importante seigneurie qui appartint successivement aux maisons de Barbançon et de Mortagne.

Haute-Loge. Voyez ALTOLOGE.

Haute-Mousque. Voyez AMUSCO.

* HAUTMONT, *Omont* XVI, 283.

A une lieue de Maubeuge.

HAVERFORD, *Harford* XV, 137, 139 ; XVI, 156.

Cf. XVI, 399.

L'un des ports où, d'après Froissart, l'armée anglaise s'embarqua pour se rendre en Irlande.

Dans le comté de Pembroke, un peu au sud de Saint-David.

Haverford est à une petite distance de la mer.

HAVERING-AT-BOWER, *Havringhes-le-Bourc* XVI, 27, 220.

Cf. I, 195 ; XVI, 248, 325, 347.

Dans le comté d'Essex, à l'est de Londres.

Le nom d'Havering (Have-ring) provenait du don fait en ce lieu au roi saint Édouard le Confesseur d'un anneau qui avait, disait-on, appartenu à saint Jean.

Havringhes. Voyez HAVERING.

HAYE (La) V, 383, 395, 396, 398 ; VII 350, 386, 389, 391, 392, 463, 469.

Cf. V, 525.

La Haye-en-Touraine.

Commune de 1650 habitants, sur la Creuse, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).

Aujourd'hui la Haye-Descartes.

HAYE (La) VIII, 410.

Petite forteresse indiquée sur la carte de Cassini, au sud-ouest d'Ardres.

LA HAYE XIV, 255, 256 ; XV, 227, 295.

Cf. XV, 448.

La Haye en Hollande.

D'abord rendez-vous de chasse, aujourd'hui capitale des Pays-Bas, malgré les prétentions d'Amsterdam à en porter le titre.

Haynault, Haynaut. Voyez HAINAUT.

Haynau. Voyez HAINAUT.

HAYNE, *Hainne*, II, 487, 490 ; III, 150, 250, 269.

Petite rivière qui prend sa source près de Fontaine-Évêque et qui se jette dans l'Escaut près de Condé.

C'est à cette rivière que le Hainaut doit son nom.

* HAYNIN XVIII, 83.

Haynau. Voyez HAINAUT.

Haynnuiers. Voyez HENNUYERS.

* HAYWOOD XVI, 299.

* HAZEGRAS III, 492.

* HÉBRIDES XVI, 396.

HÉDÉ, *Haide, Heide* IX, 297-299.

Commune de 950 habitants, arrondissement de Rennes.

Le château d'Hédé était l'un des plus forts de la Bretagne.

Il n'en reste plus que les murs d'enceinte solidement construits en granit et les débris d'une tour fort élevée. Du haut de ces ruines on domine une riante vallée.

Hedin. Voyez HESDIN.

* HEEMSTEDÉ V, 1^b, 102. 110.

Heide. Voyez HÉDÉ.

HELCHIN X, 62.

Cf. X, 466.

A deux lieues et demie sud-est de Courtray.

Le pillage d'Helchin par les Gantois contribua beaucoup à indisposer les Français contre eux.

Voici ce que rapporte à ce sujet la *Chronique de Flandre* :

« Pour lors courroit marchandise par toute Flandres, à Gand et ailleurs, mais pour che que Phelippe d'Artevelle et ses gens fourèrent et ardirent une ville nommée Helchin, qui estoit enclavée ou royaume de Franche, dont moult despleut au roy de Franche quant il le seut, et fu fait deffence de par li environ le pays de Flandres, que nulle marchandise ne courust ou dit pays de Flandres, pour reconforter les dis Gantois ; et par avant le roy ne s'estoit riens meus de ladicte guerre de Flandres, mais pour ce qu'il ardirent et fustèrent icelle ville de Helchin, à la requeste dou ducq de Bourgongne, qui avoit espousé le fille du conte de Flandres, le roy fist tantost son mandement et ala en Flandres. »

Helde. Voyez MONTECH.

HELFAUT, *Herfaut* III, 303 ; VII, 440 ; VIII, 281.

Ce que Froissart appelle les monts d'Herfaut, forme un vaste plateau au sud de Saint-Omer, où la croix fut, dit-on,

FROISSART. — XXIV.

plantées par les premiers apôtres de la Morinie, d'où le nom de Heilig-Veld (*Campus Sanctus*), dont on a fait Helfaut.

Hem. Voyez HAM.

Hembon. Voyez HENNEBONT.

HENLEY, *Henlé* XVI, 191.

Cf. I^{er}, 148 ; XVI, 348.

« Moult bel manoir qui est au seigneur Despensier. »

Le château d'Henley, aux bords de l'Arrow (comté de Warwick), avait été bâti par une famille normande du nom de Montfort. Placé sur une colline au milieu des bois, il portait le nom de Bel-désert. On sait que les seigneurs anglais aimaient à donner des noms français à leurs résidences favorites, et à la même époque Nevill-Castle s'appelait : Beal-Repair.

Le château d'Henley, domaine de Hugues Le Despencer le Jeune, avait été confisqué lors de son supplice, et on l'avait donné à Roger de Mortimer ; mais en 1330, lorsque Mortimer partagea le sort de Hugues Le Despencer, il fut rendu à sa veuve qui avait épousé Robert de la Zouch.

HENNEBONT, *Hainbon* III, 333, 352, 354-360, 365, 419, 422, 423 ; IV, 2, 6, 9, 12, 14-16, 18-21, 23-41, 43, 50-52, 55-58, 61, 65, 67, 69, 70, 74, 77, 80, 83, 86, 89-98, 103-112, 114, 120, 121, 138, 142, 144, 147, 151, 154, 155, 157-161, 164, 165, 167, 184, 185, 195, 197, 198, 200, 209 ; V, 164-168, 170-172, 174, 175 ; VI, 21, 22 ; VIII, 252-257, 259, 260 ; IX, 64, 293-295, 297, 299, 304, 308, 312, 316, 319, 320, 324, 330, 333 ; XVII, 109, 118-120, 127-136, 138, 139, 143, 144, 148, 243, 526, 527.

Cf. III, 513, 515 ; IV, 437-440, 456 ; V, 530 ; VIII, 433, 449 ; XVIII, 335, 389.

« Hainbon n'est mie ungs castiaux à conquerre par siège, ne assault sans grant coustage (III, 357). »

« Une des fortes villes de Bretagne (XVII, 120). »

Ville de 5000 habitants sur le Blavet, assez près de l'Océan (Morbihan).

Il reste encore du château un mur à peu près circulaire, bâti en moellons et fort épais. On montre aussi un souterrain qui servait, dit-on, de communication entre le château et la ville.

HENNUYERS, *Haynnuiers* II, 59, 61, 73, 78, 83, 86, 94, 95, 101, 104, 110, 111, 114-116, 118-130, 135, 155, 172, 182-187, 196, 197, 221, 222, 265, 391, 392, 452 ; III, 8, 11, 14, 26, 30, 35, 89, 92, 98, 99, 101-103, 106, 108, 112, 117, 118, 135, 137, 139, 141, 143, 145-148, 150, 155, 158, 160, 169-172, 175-178, 185, 187, 190, 198, 202, 210, 214, 225, 255-264, 266, 267, 269-271, 275, 278-281, 284, 289, 293, 294, 296 ; IV, 125, 129, 327, 328 ; V, 423 ; VI, 86, 91, 99, 203, 214, 242, 245, 246, 327, 329 ; VIII, 6, 32, 37, 211, 377, 406 ; IX, 92, 365, 366 ; X, 127 ; XIV, 265, 266 ; XVII, 25, 34, 68, 80, 84, 86, 92, 100, 175.

Cf. I, 503 ; II, 508, 512, 517 ; III, 488, 494, 495, 506 ; IV, 477 ; IX, 555 ; X, 554 ; XV, 403.

Si Froissart reproche aux Hennuyers d'être orgueilleux et présomptueux, il ne laisse du moins jamais passer l'occasion de louer leur prouesse et leur courage.

On disait au moyen-âge (et le proverbe est cité par Michaut au XV^e siècle) :

Hennuyers parfaits
En dicts et en fais.

Soit par probité, soit par fidélité aux Anglais, un chevalier hennuyer n'eût jamais conclu le honteux marché qu'accepta Aimery de Pavie (Y, 233).

HERBIGNY VI, 240, 244, 246.

Commune de 300 habitants, canton de Novion-Porcien, arrondissement de Réthel (Ardennes).

HERCK, *Herkes* II, 472, 475, 477.

Cf. II, 546, 552.

Herck-la-Ville, à trois lieues ouest de Hasselt (Limbourg). Population actuelle environ 2400 habitants.

HEREFORD, *Herfort*, *Harford* II, 85, 87, 88; X, 274; XVII, 12, 13.

Cf. II, 506; XVI, 328.

Ville de 16000 habitants, capitale de l'Hereford-shire.

La cathédrale est un vaste et remarquable édifice dont une grande partie remonte au XI^e siècle.

Le 26 octobre 1326, Édouard III alors prince de Galles avait été proclamé à Bristol gardien du royaume. Le 20 novembre, les barons tinrent une assemblée à Hereford et envoyèrent l'évêque d'Hereford vers Édouard III à Monmouth pour lui redemander le sceau royal qui fut porté à Martleye le 26 novembre.

Le supplice de Hugues Le Despencer le Jeune eut lieu d'après l'anonyme de Leland le 29 novembre; mais, comme on rapporte ailleurs que l'on choisit un lundi pour le faire mourir, je crois qu'il faut en reculer la date jusqu'au 24 novembre.

Le 29 novembre, la reine d'Angleterre et son fils se dirigeaient vers Londres, car le 30 ils se trouvaient à Cirencester.

HÉRELLE (LA), *Hérielle (La)* IV, 433; VI, 87, 89, 90, 92, 94, 96, 99-102, 105, 107, 112, 157, 177, 179.

Commune de 400 habitants, sur une colline à deux lieues et demie de Breteuil (Oise).

On remarque les ruines d'un vaste château sur une motte qui renferme de nombreuses galeries souterraines.

Le château de la Hérelle appartenait à Béatrix de Nesle, femme de Jean de Picquigny.

M. Luce fait remarquer que le château de la Hérelle fut évacué en vertu d'une convention conclue le 13 mai 1360 entre le comte de Warwick, maréchal d'Angleterre, et la ville de Paris, moyennant une rançon qui devait être payée, moitié par le pays où était située cette forteresse, moitié par la ville de Paris.

Herfaut. Voyez HELFAUT.



HOLYHEAD, *Olivet* XV, 137, 139.

Le cap le plus avancé vers l'ouest de l'île d'Anglesey.

Hombre. Voyez HUMBER.

Hombre IX, 37. Voyez LAUDER.

HOMPS, *Ourmes* V, 349, 350.

J'avais d'abord songé, malgré la différence du nom, à Alzonne, parce que cette localité est une de celles que le roi Jean cite dans ses chartes d'août 1356 comme ayant été brûlées par les Anglais ; mais Alzonne ne se trouve pas sur l'Aude, et sa position au nord de Carcassonne contredirait le récit de Froissart.

L'erreur de Froissart a été de placer cette localité entre Carcassonne et Tresbes. Elle est un peu plus loin au sud-est sur la route de Capestang.

L'orthographe de Froissart est peut-être bonne. Le nom latin d'Homps était : *Olmi*, et Dom Vaissette a traduit ce mot par : les Olmes (Recueil des ordonnances, VI, 285).

Hondebray. Voyez HOUDENBRAY.

HONFLEUR, *Honnafeur*, *Honfleu*, *Honnafeues* II, 427 ; VI, 157 ; XVI, 232.

Ville de 10000 habitants, à l'embouchure de la Seine.

Hongheris. Voyez HONGRIE.

Hongres. Voyez HONGROIS.

HONGRIE, *Honguerie* II, 339 ; VII, 81, 82 ; IX, 150, 151 ; X, 342, 343, 370-374 ; XI, 195, 231, 238-240, 243-247, 253 ; XIV, 386 ; XV, 80, 118, 216, 217, 219-224, 226-229, 231, 241-243, 245, 246, 249, 262-264, 280, 288, 309, 330-332, 338, 343, 348, 350, 357, 358, 360 ; XVI, 2, 36, 37, 59, 60, 62, 64, 97, 132, 133, 136, 141.

Cf. I^o, 288 ; X, 556, 557, 564 ; XIII, 431 ; XV, 400, 407, 408, 413, 414, 417, 418, 423, 427, 441, 452, 455, 465, 475, 476, 478, 480, 486-488 ; XVI, 250, 251, 255, 265, 308, 309, 319, 435, 436, 493, 495, 510, 519.

Vaste royaume dont on s'occupa beaucoup en France dans la seconde moitié du XIV^e siècle, d'abord à propos d'un

Il reste encore quelques débris de ses anciennes fortifications.

* HIRZENACH, *Sinach* II, 546.

Hoge, oHghe. Voyez HOGUE.

HOGUE, *Hoge, Hoghe* IV, 378, 382, 386, 387, 389, 392, 394-396, 408 ; XVII, 188, 216.

Cf. IV, 461, 484, 486, 487, 505, 507 ; V, 484 ; VIII, 444 ; XVIII, 282-286.

La Hogue Saint-Vaast.

La Hogue ou la Hougue est un modeste hameau de la commune de Saint-Vaast-de-la-Hougue, où se trouvent un petit fort et un phare. Tout autour s'étend une vaste rade sablonneuse.

* HOLDERNESS XVI, 326.

HOLLANDAIS II, 61 ; III, 35, 135, 220, 221, 270 ; IV, 326 ; IX, 439 ; X, 265, 308 ; XI, 359 ; XV, 283-295 ; XVII, 98.

Cf. XV, 403, 404 ; XVI, 28.

HOLLANDE II, 63, 64, 67-70, 81, 189, 335, 358, 359, 374, 384, 389, 400, 401, 416, 424 ; III, 26, 92, 94, 102, 111, 177, 179, 223, 429 ; IV, 126, 129, 324-326, 328 ; V, 226, 228, 229 ; VII, 66, 243, 421 ; IX, 201, 233, 432, 438, 439, 459 ; X, 274, 332, 344, 382-386 ; X, 3, 17, 48, 72, 84, 160, 176, 184, 289, 307, 309, 334, 431, 438 ; XI, 358, 403 ; XII, 76, 286, 287 ; XIII, 13, 14, 107 ; XIV, 4, 32, 255, 256, 268, 369, 370 ; XV, 141, 179, 218, 227, 270, 276, 277, 284, 285, 296 ; XVI, 70, 167 ; XVII, 8, 43, 44, 263.

Cf. I^a, 487 ; I^b, 161 ; II, 502, 503, 515, 529 ; IV, 475-479 ; VII, 494, 518, 519 ; IX, 530 ; X, 504, 570 ; XIII, 343, 345, 346 ; XV, 403, 404, 412, 441 ; XVI, 283, 284, 309, 442 ; XVIII, 50, 51, 54, 57, 136, 153, 154, 158, 159, 584.

Pays dont les limites au nord se confondent, dans les récits de Froissart, avec celles de la Frise.

* HOLT XVI, 328.

HOLYHEAD, *Olihet* XV, 137, 139.

Le cap le plus avancé vers l'ouest de l'île d'Anglesey.

Hombre. Voyez HUMBER.

Hombre IX, 37. Voyez LAUDER.

HOMPS, *Ourmes* V, 349, 350.

J'avais d'abord songé, malgré la différence du nom, à Alzonne, parce que cette localité est une de celles que le roi Jean cite dans ses chartes d'août 1356 comme ayant été brûlées par les Anglais ; mais Alzonne ne se trouve pas sur l'Aude, et sa position au nord de Carcassonne contredirait le récit de Froissart.

L'erreur de Froissart a été de placer cette localité entre Carcassonne et Tresbes. Elle est un peu plus loin au sud-est sur la route de Capestang.

L'orthographe de Froissart est peut-être bonne. Le nom latin d'Homps était : *Ulmi*, et Dom Vaissette a traduit ce mot par : les Olmes (Recueil des ordonnances, VI, 285).

Hondebray. Voyez HOUDENBRAY.

HONFLEUR, *Honnefleu*, *Honfleu*, *Honnefles* II, 427 ; VI, 157 ; XVI, 232.

Ville de 10000 habitants, à l'embouchure de la Seine.

Hongherie. Voyez HONGRIE.

Hongres. Voyez HONGROIS.

HONGRIE, *Honguerie* II, 339 ; VII, 81, 82 ; IX, 150, 151 ; X, 342, 343, 370-374 ; XI, 195, 231, 238-240, 243-247, 253 ; XIV, 386 ; XV, 80, 118, 216, 217, 219-224, 226-229, 231, 241-243, 245, 246, 249, 262-264, 280, 288, 309, 330-332, 338, 343, 348, 350, 357, 358, 360 ; XVI, 2, 36, 37, 59, 60, 62, 64, 97, 132, 133, 136, 141.

Cf. I^e, 288 ; X, 556, 557, 564 ; XIII, 431 ; XV, 400, 407, 408, 413, 414, 417, 418, 423, 427, 441, 452, 455, 465, 475, 476, 478, 480, 486-488 ; XVI, 250, 251, 255, 265, 308, 309, 319, 435, 436, 493, 495, 510, 519.

Vaste royaume dont on s'occupa beaucoup en France dans la seconde moitié du XIV^e siècle, d'abord à propos d'un

Cf. X, 569.

Petite ville de la Zélande.

Population actuelle, environ 2000 habitants.

Hulst se trouve près de l'Escaut.

HUMBER, *Hombre* II, 18, 107, 112, 187; V, 333, 335; IX, 37; X, 381; XI, 372; XVII, 17.

Cf. V, 490; XVI, 365; XVIII, 18, 19.

Froissart dit que l'Humber passe à York. Cela est vrai pour l'Ouse; mais ce n'est qu'à son embouchure qu'elle porte le nom que lui donne notre chroniqueur.

* HUNS XV, 452.

HURTEBISE III, 158.

Cf. III, 488.

C'est aujourd'hui une ferme considérable, voisine de Trith et située sur la route de Valenciennes à Denain.

HUY IX, 438; XIII, 197.

Cf. X, 455; XIII, 331.

Ancienne ville située aux bords de la Meuse et fréquemment associée aux discordes et aux guerres intérieures des Liégeois.

Froissart mentionne le pont de la Meuse à Huy (XIII, 197).

Ifflant. Voyez LIVONIE.

* *Ile-Matasch* XVIII, 366.

ILION, *Ylion* XIV, 15.

IMBRÉCHY, *Ébrètes* III, 78.

Hameau situé entre Momegnies et Villers-la-Tour. Il n'est mentionné que dans le ms. du Vatican.

INDE XI, 229, 247.

Vaste région dont le nom, au moyen-âge comme dans l'antiquité, désignait les parties les plus reculées et les moins connues de l'Asie méridionale.

Froissart associe dans ses récits : « la grant Inde et la terre au Prestre-Jehan. »

* **INDRE** (rivière) V, 525.

INFIER III, 157.

Cf. III, 488.

Village dont il ne subsiste pas une seule maison. On y a récemment construit un abattoir. Le nom d'Infier est resté à une partie du marais de Bourlain qu'on rencontre en allant à Trith-Saint-Léger à droite du chemin du Postillon.

* **INVERNESS** II, 521.

Iorch. Voyez **YORK**.

Ippre. Voyez **YPRES**.

Ippriens. Voyez **YPROIS**.

* **IPSWICH** XVI, 403.

* **Iray** XVIII, 482.

Roche-d'Iré ?

Ircon. Voyez **HIRSON**.

IRLANDAIS, *Irlandois*, *Irois*, *Frois* III, 7, 10, 14, 182, 184 ; ?
IV, 377 ; XV, 169-173.

IRLANDE II, 82, 279 ; IV, 12, 215, 217 ; V, 452 ; VI, 282, 301, 306, 314, 364 ; VII, 252, 282, 428, 461 ; IX, 214 ; X, 403 ; XII, 270, 271 ; XV, 184, 185-187, 189, 146, 168-181 ; XVI, 5, 8, 12, 151, 152, 180.

Cf. I^a, 348, 360, 382, 383 ; I^b, 118 ; I^c, 286, 352 ; IV, 458 ; VIII, 490 ; XV, 384-388 ; XVI, 243, 245, 321-323, 328-330, 344, 346-348, 355, 379, 396, 397, 399, 401 ; XVIII, 15, 17, 108, 110, 118, 129, 167, 190, 217, 309, ? 452, 562, 582, 584.

Contrée encore peu connue au XIV^e siècle, dont Froissart a peint les usages et les mœurs avec une touchante naïveté. Voyez tome XV, p. 169.

Froissart mentionne le célèbre pèlerinage de Saint-Patrick (XV, 145).

En 1316, Roger de Mortimer avait reçu le gouvernement de l'Irlande, avec les pouvoirs les plus étendus, parmi lesquels figurait celui d'accorder aux Irlandais l'usage des lois anglaises.

projet de mariage qui ne réussit point, et ensuite à propos d'un projet de croisade dont l'issue fut plus désastreuse encore.

HONGROIS, *Hongres* XV, 124, 243, 245, 249, 312, 315, 317, 319, 333.

Cf. XV, 407, 411, 413, 414, 420, 421.

Honguerie. Voyez HONGRIE.

HONNECOURT III, 19, 24-26, 30, 31 ; XVII, 69.

Cf. I^b, 48 ; III, 473 ; XVIII, 85.

« Ville non pas trop grant, mais bien fremée (XVII, 69). »

Au sud de Marcoing, sur la rive gauche de l'Escaut.

Le monastère d'Honnecourt avait été fondé au VII^e siècle.

Il existe encore quelques traces des remparts qui formaient autrefois l'enceinte de la ville d'Honnecourt.

Honnefleur, Honneflues. Voyez HONFLEUR.

HONNIEL III, 143, 149.

Ce nom, selon qu'on l'écrit : Honniel ou Honnielle, s'applique à deux cours d'eau qui prennent naissance dans la forêt de Mormal et qui se réunissent pour se jeter dans le canal de Mons. Autrefois ils se perdaient dans la Hayne à une lieue de Condé.

L'Honniel, Honneau ou Hogniau arrose surtout des villages qui dépendent de la Belgique, Roisin, Angreau, Angre, Baisieux et Quiévrain.

L'Honnielle baigne les deux Wargny, Jenlain, Sebourg, Lebourquiau, Rombies, Quièvrchain, Blanc-Misseron, et rejoint l'Honniel près de Crépin

* HONSTEIN XVI, 410.

* *Honycourt*. Voyez HONNECOURT.

HÔPITAL-D'ORION, *Oron, Ryon, l'Ospital* XI, 82 ; XII, 106 ; XIV, 325, 328, 330, 335.

L'Hôpital-d'Orion est une commune du canton de Sauverre, à deux lieues d'Orthez.

Le recteur de l'Hôpital-d'Orion devait fournir un cheval à l'armée du comte de Foix.

Il reste encore de l'ancien château une tour que l'on nomme : la grosse tour. Les murs ont plus de deux mètres et demi d'épaisseur à la base. On ne pénétrait dans le donjon que par deux portes cintrées ouvertes à la hauteur du second étage.

Il ne reste plus rien des anciennes murailles d'enceinte.

Ce fut à Issoudun, comme le dit Froissart, que Marie de Luxembourg, seconde femme de Charles le Bel, mourut en 1324.

ITALIE IX, 155, 156, 466 ; XI, 50, 75, 250 ; XIII, 92 ; XVI, 135.

Cf. I^a, 333, 376, 501 ; I^b, 94, 124 ; II, 537 ; VI, 494, 495 ; VII, 499, 529, 537, 538 ; VIII, 475-479, 481 ; IX, 519, 520, 526, 527, 575, 576 ; X, 471, 547 ; XI, 441-445 ; XIV, 422-425, 427, 447 ; XV, 362, 416 ; XVI, 264, 274, 277, 480, 492, 494, 497, 500, 512.

Contrée pleine de grandes traditions et de glorieux souvenirs, que Froissart visita comme il le rappelle à plusieurs reprises dans ses poésies.

Italiens, YTALENS XIII, 92 ; XV, 124.

Cf. XIV, 423.

Les Italiens acceptaient volontiers les arrêts de la fortune et saluaient le vainqueur (XIII, 92).

ITON, rivière, IV, 415 ; VI, 430.

Rivière qui prend sa source dans le canton de Moulins-la-Marche et qui se jette dans l'Eure après avoir parcouru environ trente-cinq lieues.

IWUY, *Ywis*, *Wis*, *Wés* III, 7, 14, 107, 163, 182, 184.

Commune de 3400 habitants, arrondissement de Cambrai (Nord).

A deux lieues de Cambrai.

Au nord-ouest de Cambrai, sur la route de Cambrai à Valenciennes.

La terre d'Iwuy appartenait au sire d'Escaillon.

plusieurs passages de Froissart, notamment III, 426, qu'il étendait la désignation de forêt de Gedours, à la forêt d'Ettrick et à toute la contrée couverte de montagnes et de bois qui se prolongeait jusqu'au Lethian.

JENLAIN, *Genlais* III, 156.

Commune de 1000 habitants, canton du Quesnoy, arrondissement d'Avesnes.

Au nord du Quesnoy, sur la route de Valenciennes à Philippeville.

Les sires de Jenlain sont fréquemment cités dans les chartes du Hainaut.

Jenon. Voyez SAINT-SEROUN.

Jennes, Jennève. Voyez GÂNES.

* JÉRICHŌ XVI, 444.

Jernemus. Voyez YARMOUTH.

JERSEY, *Gerseé, Gernessis* VII, 317; VIII, 140, 388; XVI, 190.

Cf. XVI, 305.

Ile voisine des côtes de France.

JÉRUSALEM II, 10, 13, 199, 200, 203, 204, 207, 238, 329, 343, 345, 394; III, 211, 373; V, 163; VI, 385; VII, 145, 414, 420; IX, 290, 464, 466, 467; X, 304, 305, 323, 342; XI, 53; XII, 39; XIII, 87, 140, 141; XIV, 26, 274, 316; XV, 100, 138, 220, 237, 242, 308, 310; XVI, 31, 55, 107; XVII, 30, 31, 241, 294.

Cf. I^a, 249, 387; I^b, 43; IV, 475, 476; VI, 492, 494, 503; VII, 502; VIII, 478; IX, 496, 579; X, 548, 566; XI, 444; XV, 443, 450, 471; XVI, 252, 321, 451; XVI, 257, 318, 361, 409, 431, 444, 445-451, 462, 471, 472, 484, 504, 506, 507; XVIII, 306.

Froissart mentionne le saint sépulcre (II, 199, 200, 203, 204, 238, 394; V, 163; VII, 420; IX, 3; XI, 53; XII, 39; XV, 220; XVII, 30, 31).

Voyez aussi : TERRE-SAINTE.

JODOGNE, *Joidongne, Joudongne* III, 271.

Petite ville du Brabant, fort ancienne et fréquemment citée dans les chartes du moyen-âge.

Joidongne. Voyez JODOGNE.

JOINVILLE-SUR-MARNE, *Genville, Gennoville* VI, 327, 330 ; IX, 258 ; XVII, 395.

Cf. I^a, 70 ; XVIII, 438.

« Fort chastel » (VI, 327).

Ville de 3400 habitants, sur la rive gauche de la Marne (Haute-Marne).

Il ne reste plus rien du château dont le sire de Joinville s'éloignait le cœur plein de regrets, et un monument dans le cimetière rappelle que sa tombe fut violée à la fin du XVIII^e siècle par des mains sacrilèges qui insultaient à toutes les gloires.

M. Luce fait remarquer que malgré les stipulations du traité de Brétigny, le comte de Vaudemont ne rentra en 1361 en possession du château de Joinville qu'en payant une somme énorme, et il ne parvint à la réunir qu'en vendant plusieurs de ses seigneuries.

Jorre. Voyez SAINT-PÉ-DE-GEYRES.

JOSSELIN, *Chastiel-Josselin* III, 368 ; V, 289, 292, 295 ; VIII, 252, 320, 324, 325, 330, 334, 335, 338, 340 ; XII, 60, 61, 170, 171, 178 ; XV, 61, 62, 101, 102, 104-106, 209, 211, 212, 281, 284.

« Castiel très-fort (III, 368). »

Cf. I^a, 368 ; V, 514 ; VII, 491 ; XII, 383, 384 ; XV, 391.

Ville de 3000 habitants, arrondissement de Ploërmel (Morbihan).

Josselin doit son nom à un château bâti par Jocelin de Porhoët. En 1370, le comte d'Alençon vendit cette ville à Olivier de Clisson.

Le château de Josselin est un des plus remarquables de la Bretagne ; mais la plus grande partie des bâtiments sont postérieurs au XIV^e siècle.

On remarque dans l'église de Notre-Dame le tombeau

du connétable Olivier de Clisson et de sa femme Marguerite de Rohan.

Joudongne. Voyez JODOGNE.

Juberot. Voyez ALJUBARROTA.

JUDÉE II, 10, 13.

Voyez aussi le mot : TERRE-SAINTE.

JUGON III, 362, 363-368 ; IV, 96, 112-119 ; VII, 69, 71 ; VIII, 252, 254 ; XII, 170, 171, 178, 230 ; XIII, 185 ; XVII, 139, 140.

Cf. IV, 440, 456 ; VII, 494 ; VIII, 449 ; XII, 383 ; XIII, 357.

« Bonne ville et bon chastiel (VIII, 252). »

Commune de 600 habitants, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord).

Il ne reste plus que des débris peu importants de cette forteresse si célèbre au moyen-âge.

Le château de Jugon fut démantelé en 1420 par l'ordre du duc Jean V. Le Parlement en ordonna l'entière démolition par arrêt du 17 mars 1616.

JUIFS V, 275, 277 ; VII, 262, 267 ; XI, 260, 384, 386, 387 ; XI, 277 ; XIV, 234, 244 ; XVII, 274, 423.

Cf. IX, 567 ; XIV, 400 ; XV, 389.

En 1349, les Juifs ne trouvèrent de protection que dans les pays soumis à l'autorité pontificale « desous les clés dou pape » (V, 275). Ils étaient fort durement traités en Castille (XI, 277).

* JUILLAC, *Julyak* XVIII, 372.

A six lieues de Mirande (Gers).

* JUILLY XV, 423 ; XVI, 273.

A une lieue de Semur (Côte-d'Or).

JULIERS, *Jullers* II, 373 ; III, 151, 179, 181, 284, 289, 293 ; IV, 325, 326 ; VI, 374, 375 ; VIII, 119, 267 ; XIII, 2, 12, 26, 30, 40, 107, 197, 258, 260, 271, 277 ; XVII, 380.

Cf. III, 494 ; IV, 505 ; XIII, 324.

Le pays de Juliers s'étend entre la Gueldre, le Limbourg

et l'archevêché de Cologne. Il a pour capitale Juliers, petite ville fortifiée située au milieu de marais, au bord de la Roer.

Le 8 octobre 1388, les hommes d'armes de Mouton de Blainville passèrent montre à Bousselar (Vossenach au sud de Duren ?)

Jullers. Voyez JULIERS.

* *Julyak.* Voyez JUILLAC.

* JUMIÈGES XVIII, 499.

KAARA, *Quarie (La), Quarre (La)* XV, 247.

Cf. XV, 413, 454.

Bourg situé au sud-ouest de Widin, sur la route qui conduit de cette ville à Belgraltchi.

Kabestain. Voyez CAPESTANG.

KAER, *Kaire* IX, 320.

Le château de Kaer se trouvait à Locmariaquer, dans le canton d'Auray (Morbihan). C'était le siège d'une seigneurie importante.

* *Kaerlyon.* Voyez CAER-LÉON.

* KAIN III, 503.

Kaire. Voyez CAIRE.

Kaire IX, 320.

Comment interpréter ce nom ?

S'agit-il ici du Gué de l'Isle, de Guer, de Creheren ou de Corlay ?

Olivier de Rohan était seigneur du Gué de l'Isle.

A Guer, il y a une lande qu'on appelle la lande de Rohan. C'est là que se trouvait le château de Coëtbo, dont on compare la façade à celle du palais de Rennes.

La seigneurie de Creheren appartenait aux Rohan. Corlay était un de leurs châteaux.

Mais la situation de ces diverses localités ne répond point à celle qu'indique Froissart.

Notre chroniqueur a voulu parler du château de Kaer, dans le canton d'Auray. Voyez le mot : KAER.

Kardolle, Karlion. Voyez CARLISLE.

Kateloingne. Voyez CATALOGNE.

Kaus. Voyez CAUX.

Kayrs. Voyez CAIRE (LE).

* *Kedwilly* XV, 384.

Ken, Ken. Voyez CAEN.

Kenis. Voyez CONIE.

* *KENILWORTH* II, 508 ; XVI, 328.

* *Kenington* XVIII, 575.

* *KENSINGTON* IV, 440 ; VIII, 488.

KENT II, 27 ; V, 234 ; VIII, 391 ; IX, 387, 388, 390, 391, 393, 397, 405, 422, 425 ; X, 234 ; XV, 144, 193 ; XVI, 19, 80.

Cf. I, 378, 402 ; Ie, 379 ; IX, 561, 564 ; XII, 144, 268 ; XIII, 350 ; XVI, 364, 394.

L'un des plus vastes comtés de l'Angleterre, qui s'étend au sud de la Tamise entre Londres et la mer.

* *KERPEN* XIII, 332.

* *KERSILLY* II, 506.

Voyez SULLY.

Kesnoy (Le). Voyez QUESNOY (LE).

* *Keyholerode* XVI, 309.

Kiérenaing. Voyez QUÉRENAING.

Kiéraing. Voyez QUIÉVRAING.

Kievrchin. Voyez QUIÉVRECHIN.

KILDRUMMY, Mare (bastide de la) II, 315.

Cf. XVIII, 29.

Ancienne résidence des comtes de Mar, sur le Don, à l'ouest d'Aberdeen.

Ce qui confirme l'hypothèse qu'il s'agit ici de la résidence du comte de Mar, c'est que Froissart cite immédiatement après le fort Saint-Pierre ou Peterhead qui se trouve un peu plus au nord.

Kimpercorentin. Voyez QUIMPER-COARENTIN.

KINGSTON, Quienneton, Kinhestone XII, 279 ; XV, 181.

Cf. I^a, 381 ; VIII, 490 ; XVI, 348, 379 ; XVIII, 65.

Entre Londres et Chertsey, dit Froissart.

Kingston est situé sur la rive droite de la Tamise, vis-à-vis du château d'Hamptoncourt.

Kinkestone. Voyez KINGSTON.

Kinnesferry. Voyez QUEENSFERRY.

* KIRKTON V, 543.

* KNARESBOROUGH XVI, 326, 327.

KNOCKE, *Tonnack*, *Torne* XII, 74.

Cf. XII, 375.

Village situé près de la mer, au nord de Blankenberghe et à l'ouest de l'Écluse.

Koceriel. Voyez COCHEREL.

* KOCOVO XV, 392.

KÖNIGSBERG, *Conniseberghe* XIII, 291, 292.

Ancienne capitale de la Prusse, près de la Baltique.

Ce fut dans cette ville que Bouciquaut défit quelques Anglais qui avaient traîtreusement fait mourir un chevalier écossais nommé Guillaume de Douglas.

* KOLME XII, 380.

Konke VIII, 249, 250. Voyez CONQUËT (LE).

Konces. Voyez CONCHES.

KUYNDER, *Cundren* XV, 287, 295.

Cf. XV, 402.

Ville et port de mer dans l'Over-Yssel.

C'était autrefois une localité assez importante. La population est aujourd'hui réduite à moins de 900 habitants.

* *Kyldromyn*. Voyez KILDRUMMY.

* *Kynkardyn* XVIII, 28.

* *Kynles* XVIII, 28.

||

||

||

||

--

||



1

2

3



